



L'Économie Sociale et Solidaire pour les Objectifs de développement durable



PANORAMA DE L'ÉCONOMIE SOCIALE À SÉOUL



Résultats de recherches sur



Localisation des ODD



Origine et développement de l'économie sociale



Institutions et politiques de l'économie sociale



Impacts sur le développement durable



UNRISD

United Nations Research Institute for Social Development

L'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) est un institut de recherche autonome faisant partie du système des Nations Unies qui mène des recherches interdisciplinaires et des analyses de politiques sur les dimensions sociales des problèmes de développement contemporains. Dans le cadre de nos travaux, nous visons à faire en sorte que l'équité sociale, l'inclusion et la justice occupent une place centrale dans la réflexion, les politiques et les pratiques en matière de développement.

L'Institut dépend entièrement de contributions volontaires des gouvernements nationaux, des donateurs multilatéraux, des fondations et d'autres sources. L'Institut ne reçoit aucun appui financier du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Nous remercions le gouvernement métropolitain de Séoul et le Forum mondial de l'économie sociale (GSEF) pour leur soutien financier au projet de recherche et à ce rapport. Nous remercions également les partenaires financiers de l'Agence suédoise de coopération pour le développement (SIDA), de l'Agence suisse pour le développement et la coopération, le Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse, et du Ministère des affaires sociales et de la santé de la Finlande.

Copyright © Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) et Forum mondial de l'économie sociale (GSEF). De courts extraits de cette publication peuvent être reproduits sans modification, sans autorisation, à condition que la source soit indiquée. Pour les droits de reproduction ou de traduction, toute demande doit être adressée à l'UNRISD, qui se félicite de ces demandes.

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation de données n'impliquent en aucun cas l'expression d'opinions de la part de l'UNRISD concernant le statut juridique d'un pays, territoire, ville ou région ou de ses autorités, ni quant à la délimitation de ses droits ou frontières.

ISBN 978-92-9085-101-1

Juillet 2018. Réimpression septembre 2018

UNRISD

Palais des Nations, 1211 Genève 10, Suisse

T: +41 (0) 22 9173020

info.unrisd@un.org

www.unrisd.org

Pour obtenir une liste des erreurs ou des omissions constatées après l'impression, veuillez visiter le site www.unrisd.org/sse-sdgs-seoul



Le Forum Mondial de l'Economie Sociale (GSEF) est un réseau mondial regroupant des gouvernements locaux et réseaux de gouvernements locaux et des organisations et réseaux d'organisations de l'économie sociale. Il constitue une plateforme de partage des visions et des expériences pour une coopération au-delà des frontières fondée sur des partenariats multilatéraux (public-privé-communautés). GSEF promeut l'économie sociale et solidaire comme moyen de parvenir à un développement local inclusif et durable pour un monde plus équitable et humain au profit de tous.



L'Économie Sociale et Solidaire pour les Objectifs de développement durable

 PANORAMA DE L'ÉCONOMIE SOCIALE À SÉOUL

Avant-propos

La crise économique a creusé les inégalités de richesse et la pauvreté à tous les niveaux : global, régional et national. De nombreux défis traversent les frontières des villes et des pays, tels que le vieillissement des sociétés ou des conflits régionaux. La planète se dégrade à cause d'industries et d'individus cherchant à maximiser leurs profits sans égard pour les impacts des externalités négatives sur la société ou l'environnement naturel.

L'économie sociale n'est pas seulement une forme alternative d'économie, elle dispose aussi d'un potentiel de transformation fondé sur les valeurs de la justice sociale, l'égalité et la solidarité qui favorisent la participation de la société civile et les partenariats privé-public. Les organisations et les entreprises de l'économie sociale créent non seulement des emplois décents aujourd'hui, mais elles contribuent également à faire de cette planète un lieu plus sûr et plus durable pour les générations futures.

Grâce à des collaborations nationales et internationales, le gouvernement métropolitain de Séoul a joué un rôle de premier plan dans la promotion de l'économie sociale en Asie et dans le monde entier par le biais du Forum mondial de l'économie sociale (GSEF). Bien que cette forme d'économie en soit encore à ses débuts dans certaines parties du monde, le présent rapport documente son rôle dans les dimensions économique, sociale, environnementale et politique de la transformation en cours à Séoul. Cela nous montre que les entreprises et les organisations de l'économie sociale ont des impacts réels à Séoul et souligne le défi de les transformer en accélérateurs pour atteindre les ODD localisés dans notre ville pour une économie inclusive, productive et durable pour tous les citoyens. Ce rapport est un guide précieux pour tous ceux qui entreprennent ce long voyage vers le développement durable.

“Si vous voulez aller vite, marchez seul. Si vous voulez aller loin, marchez ensemble.”

Alors que le gouvernement métropolitain de Séoul veut continuer de promouvoir l'économie sociale et solidaire dans les années à venir, nous sommes aussi impatients de favoriser davantage la collaboration entre les villes et la communauté internationale. Je suis convaincu que ce rapport nous aidera à partager nos visions et à rechercher de nouvelles solutions pour transformer nos rêves en réalité.

Je voudrais remercier l'UNRISD d'avoir préparé ce rapport, qui intéressera aussi bien les décideurs politiques que les milieux universitaires, les entreprises et organisations de l'ESS. Tous sont parties prenantes dans les politiques en faveur de l'ESS, pour le bénéfice de tous.



Park Won-soon

Maire du Gouvernement métropolitain de Séoul et Coprésident du Forum Mondial de l'Economie Sociale (GSEF).

Séoul, juin 2018

Avant-propos

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a défini 17 objectifs visant à éliminer la pauvreté, à protéger la planète et à assurer la prospérité de tous. Pour atteindre ces objectifs ambitieux d'ici à 2030, nous avons besoin d'une approche intégrée : centrée sur l'être humain, sensible aux besoins de la planète, qui favorise un développement inclusif et intègre les concepts d'égalité, de participation et de croissance équitable et durable.

L'économie sociale et solidaire (ESS) va au-delà d'une vision étriquée du développement économique ; elle cherche les moyens d'améliorer la vie sociale et environnementale des gens ; elle est en phase avec l'engagement du Programme 2030 visant à réaliser un développement durable de manière équilibrée et intégrée. L'ESS vise à s'attaquer à des problèmes sociaux et économiques profondément enracinés, tels que la pauvreté et les inégalités, en intégrant les personnes les plus marginalisées de la société. Les organisations de l'ESS ont également souvent de solides principes et objectifs environnementaux. En mettant l'accent sur les objectifs sociaux et environnementaux au sein de l'activité économique, l'ESS peut contribuer à concrétiser la vision du Programme 2030 visant à renforcer le développement durable et à ne laisser personne sur le bord du chemin.

Ce rapport décrit les rôles actuels et potentiels de l'ESS dans la réalisation d'un développement inclusif et durable en s'appuyant sur des preuves tirées de l'exemple de Séoul, en République de Corée. Il examine l'évolution des organisations et des entreprises de l'économie sociale dans le pays et souligne que leurs aptitudes facilitent la réalisation des objectifs du développement durable, en particulier dans la capitale. Tout en identifiant les limites et les défis de l'écosystème actuel de l'économie sociale aux niveaux municipal et national, le rapport tire un certain nombre de leçons précieuses pour tous ceux qui souhaitent tirer parti de l'expérience acquise pour promouvoir et renforcer l'ESS. Nous espérons que ce rapport constituera un outil utile pour les décideurs et les acteurs de l'ESS du monde entier.

Au nom de l'UNRISD, je voudrais saisir cette occasion pour remercier le gouvernement métropolitain de Séoul et le Forum mondial de l'économie sociale (GSEF) pour leur généreux soutien financier au projet de recherche évoqué dans ce rapport. Kyong Yong Song, Laurence Kwark et Jinkyong Choi ont apporté un soutien constant tout au long du déroulement de ce projet, ce qui a été déterminant pour le succès de cet effort conjoint. Je voudrais également remercier les membres du groupe consultatif suivants pour

leur soutien : Euiyoung Kim (Université nationale de Séoul), Eun Sun Lee (Université nationale des sciences et de la technologie du Gyeongnam), Eunae Lee (Centre d'économie sociale de Séoul), Hong Kil Kim (Gouvernement métropolitain de Séoul), Jongick Jang (Université Hanshin), Joon Young Yi (Université Yonsei), Marguerite Mendell (Université Concordia), Moo-Kwon Chung (Université Yonsei), Peter Utting (Centre pour l'économie sociale), Tae In Jung (Institut Karl Polanyi en Asie), Tae Kim (Fondation de la ville durable de Suwon, Centre d'économie sociale) et Young Kim (Réseau de l'économie sociale de Séoul). Ils ont fourni d'excellents conseils et orientations tout au long du projet. La recherche a grandement bénéficié de la participation active de nombreuses personnes à des enquêtes, des entretiens et à la collecte de données en République de Corée et au-delà. J'aimerais tout particulièrement remercier Augustine Seokjo Son, Chang-Woo Lee et Denise K.H. Yoon, Garam Lee, Hyo Kwan Jun, Hyungmi Kim, Hyunmyung Dho, Dans Dong Cho, Ji Yeon Lee, Jinkyung Choi, Jinseok Kim, Jinyoung Lee, Jiyeon Jang, Joon Ryeong Kang, Kyeongheum Kang, Kyung Hee Lee, Kyung Young Song, Laurence Kwark, Mihyun Ahn, MyungHee Lee, Seon-seop Kang, Seung-gi Hong, Seungjoo Woo, Soyeon Song, Su-jin Ahn, Yeon Sook Eom, Young Woo You et Youngbae Kim. Sans leur contribution intellectuelle, le projet n'aurait pas été possible.

L'UNRISD remercie également pour le soutien institutionnel reçu des partenaires financiers de l'Agence Suédoise de Coopération pour le Développement (SIDA), de l'Agence Suisse pour le Développement et la Coopération (SDC), du Département Fédéral des Affaires Étrangères de la Suisse et du Ministère Finlandais des Affaires sociales et de la santé.

Enfin, je voudrais exprimer ma gratitude personnelle et mes félicitations à mes collègues de l'UNRISD, en particulier à Ilcheong Yi en tant que chef de projet ; les membres de son équipe, Suyeon Lee, Hyuna Yi, Michelle Jaramillo Velasco, Hee Jin Ahn et Ye Jin Lee ; et notre équipe de communication et de diffusion, qui ont tous travaillé sans relâche pendant ce long voyage pour publier le rapport.



PAUL LADD

Directeur de l'UNRISD, Genève, juin 2018

Table des matières

Avant-propos		
Vue d'ensemble	1	
● CHAPITRE I		
Introduction	29	
Localiser les initiatives de développement internationalement reconnues	29	
L'ESS en tant que moyen de mise en œuvre des Objectifs de développement durable dans les contextes locaux	32	
Approche intégrée et équilibrée	33	
Concevoir des objectifs de développement locaux spécifiques aux régions	34	
Autonomisation des acteurs	34	
Une Subsidiarité basée sur la solidarité au-delà de la localité	35	
L'économie sociale à Séoul	36	
Structure du rapport	37	
Références	39	
● CHAPITRE II		
Localiser les ODD par l'ESS	41	
ESS et développement durable au plan local	42	
Initiatives locales de développement social	42	
Initiatives de développement économique local	44	
Initiatives environnementales locales	46	
Gouvernance locale	48	
Systèmes locaux de financement du développement	51	
Conclusion	53	
Références	54	
● CHAPITRE III		
L'économie sociale dans le contexte national : origines et développement en République de Corée	57	
Origines historiques de l'économie sociale en République de Corée	58	
L'économie sociale pendant la période coloniale	58	
L'émergence des coopératives après l'indépendance	59	
L'économie sociale sous les régimes autoritaires	59	
<i>L'émergence des caisses d'épargne en tant que mouvement civique</i>	60	
<i>Organisations économiques civiques dirigées par le gouvernement</i>	60	
La propagation des différentes formes d'OEES pendant la transition démocratique	61	
<i>Organisations de producteurs et nouvelle politique sociale</i>	61	
<i>Coopératives de Saenghyup et sociétés de protection sociale</i>	62	
La crise financière asiatique et la croissance des OEES	63	
Le Programme national de sécurisation des moyens de subsistance et des communautés et entreprises autonomes	63	
Le nombre croissant de coopératives de crédit et de membres de Saenghyup	64	
Le concept et la pratique de l'ES émergent en République de Corée	65	
<i>L'émergence de l'ES comme stratégie alternative</i>	66	
<i>Projets d'emplois socialement utiles et ES</i>	66	
<i>Législation concernant les entreprises sociales et les coopératives</i>	66	
Le paysage actuel du secteur de l'ESS en République de Corée	67	
Entreprises autonomes (SRE)	68	
Coopératives Saenghyup	69	
Entreprises sociales certifiées et pré-certifiées	69	
Entreprises villageoises	72	
Coopératives autres que les coopératives Saenghyup	74	
Autres formes d'économie sociale	75	
Financement social	75	
Conclusion	75	
Références	78	
● CHAPITRE IV		
Institutions et politiques publiques en faveur de l'ES à Séoul	80	
Les origines de l'ES à Séoul	80	
Émergence de mouvements sociaux visant à réduire la pauvreté	80	
Mouvements coopératifs	81	
Démocratisation et ES	82	
NBS et communautés et entreprises autonomes	82	
Facteurs influençant les trajectoires de développement de l'ES à Séoul	83	
Décentralisation	83	
Croissance des acteurs de l'économie sociale au sein de la société civile	85	

Mandature de maire favorable à l'économie sociale	86
L'écosystème de l'ES	87
Gouvernement métropolitain de Séoul	89
Conseil métropolitain de Séoul	91
Gouvernements de district	91
Engagement des entreprises privées envers l'ES	94
L'ES à Séoul et les politiques et institutions qui la soutiennent	95
Politiques de Séoul pour un écosystème favorable aux OEES	95
Les OEES à Séoul	96
<i>Coopératives</i>	97
<i>Entreprises autonomes (SRE)</i>	99
<i>Entreprises villageoises (VE)</i>	100
<i>Entreprises sociales certifiées (CSE) et entreprises sociales pré-certifiées (PCSE)</i>	101
<i>Entreprises sociales</i>	103
<i>Organisations et réseaux intermédiaires</i>	104
Conclusion	104
Références	106

CHAPITRE V

Impacts de l'ES de Séoul sur le développement durable

Méthodologies pour mesurer l'impact de l'ESS	109
Méthodologie pour mesurer l'impact de l'économie sociale à Séoul sur le développement durable	111
Quatre dimensions de l'impact de l'ES	111
Données sur l'ES à Séoul	112
Impact économique, social et environnemental de l'ES à Séoul	114
La pauvreté et l'inégalité	114
Emploi et travail décent	116
Prise en charge des personnes âgées et des enfants	117
Énergie durable et à prix abordable	119
Dimensions politiques des impacts de l'ES à Séoul	120
Possibilités accrues pour que les voix de l'ES se fassent entendre	120
La politisation de l'ES	121
Autogestion démocratique et solidarité	122
Conclusion	124
Annexe	124
Références	127

CHAPITRE VI

Comment l'ES contribue-t-elle à la réalisation des Objectifs de développement durable de Séoul

Objectifs de développement durable de Séoul	130
Le Développement durable avant l'Agenda 2030	130
Initiatives du GMS en faveur du développement durable avant l'Agenda 2030	131
Établir un Agenda 2030 et fixer des ODD pour Séoul	132
Connecter les Objectifs de développement durable et leurs objectifs/cibles	136
ODD et cibles dans l'Agenda 2030	136
Les ODD de Seoul et les cibles	139
Comment l'ES peut contribuer à la réalisation des ODD-S	140
Approche intégrée et équilibrée de l'ESS par rapport aux ODD	141
La contribution des CSE aux ODD-S	142
Conclusion	145
Références	147

CHAPITRE VII

Conclusion

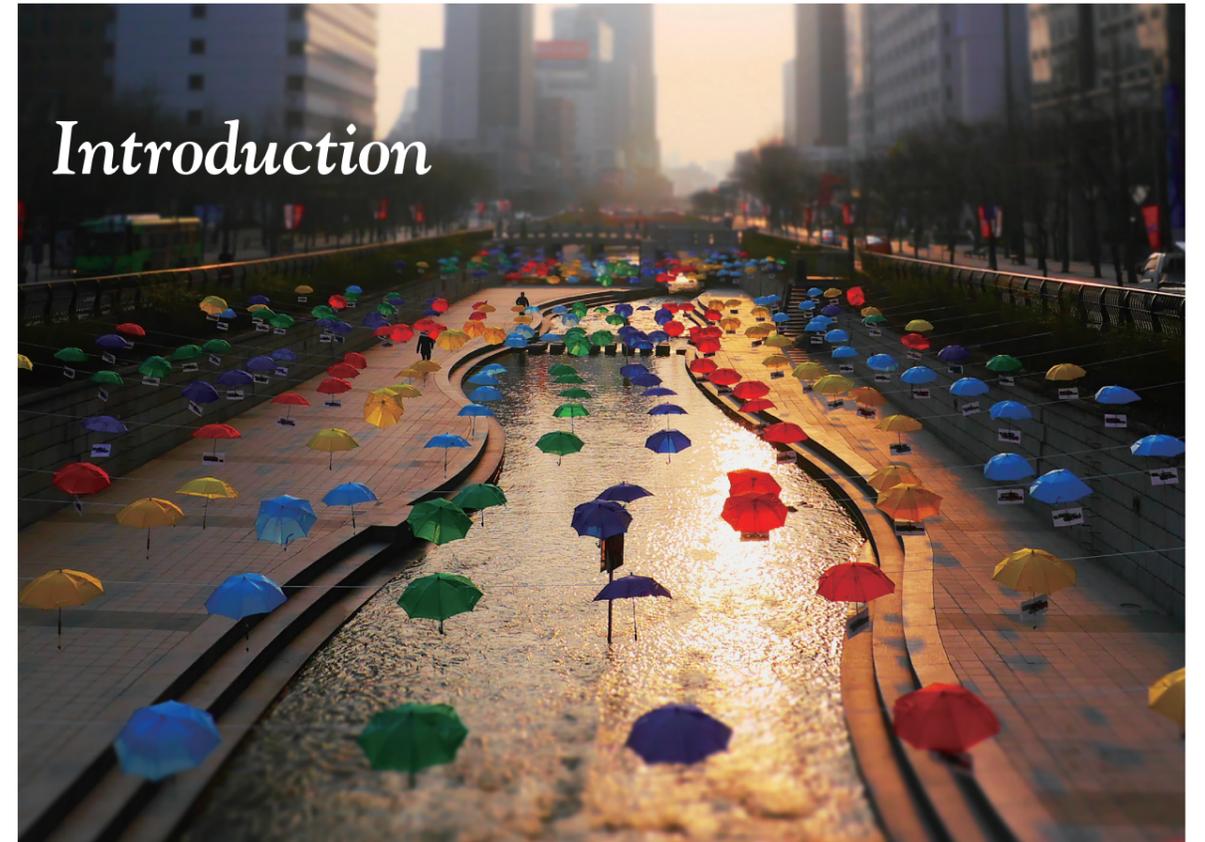
L'ESS pour la localisation et la mise en œuvre des ODD	149
Approche intégrée et équilibrée	149
Concevoir des objectifs de développement locaux et spécifiques	149
Renforcement des capacités des acteurs	150
Une subsidiarité fondée sur la solidarité qui va au-delà de la seule zone locale	150
Concurrence, négociation et compromis entre les diverses approches de l'ES à Séoul	150
Approches descendantes et ascendantes	150
Co-construction de politiques publiques et mise en place d'un écosystème de l'ES	151
Les OEES et le développement durable	151
Les ODD de Séoul (ODD-S)	152
Les contributions des OEES à la réalisation des ODD à Séoul (ODD-S)	153
Limites, tensions et opportunités	154
Faire des OEES des moyens efficaces de mise en œuvre des ODD localisés	155
Références	156
Liste des encadrés, des tableaux et des figures	158
Liste des Acronymes	160

Vue d'ensemble



(CHAPTER I)

Introduction



À travers une étude de cas approfondie de la ville de Séoul, en République de Corée, ce rapport examine la manière dont l'économie sociale et solidaire peut faciliter la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier au niveau local.

Le principe de départ est que l'ESS peut potentiellement jouer un rôle important en tant que moyen de mise en œuvre des ODD. L'ESS se caractérise par sa place centrale dans la communauté, l'autogestion démocratique et la solidarité au sein de ses organisations et entreprises, et par-delà aussi, a attiré l'attention au niveau politique, notamment dans un contexte où les crises économique et financière des dernières décennies ont obligé les décideurs politiques à envisager des alternatives aux modes de gestion « habituel ». Plus récemment, un nombre croissant de gouvernements ont envisagé l'ESS dans la perspective de la réalisation des

objectifs de développement durable. Pourquoi l'ESS devrait-il être au centre d'une telle attention ? Cela est essentiellement dû à des facteurs économiques, sociaux, des caractéristiques environnementales et politiques. Compte tenu de son association avec des circuits de production, d'échange et de consommation localisés, les organisations et entreprises de l'ESS (OEES) peuvent être non seulement propices à la satisfaction des besoins essentiels, mais également à un développement économique local fondé sur une production et une consommation durables, ainsi qu'un réinvestissement local des bénéfices générés. Ses valeurs et ses principes centrés sur la démocratie, la solidarité et la cohésion sociale ont un potentiel considérable pour réduire les inégalités. De plus, étant donné la participation active des femmes, l'ESS peut avoir un impact significatif sur leur autonomisation économique, sociale et politique. Les modes de production et de consommation

des organisations et entreprises de l'ESS ont tendance à être plus sensibles aux conditions environnementales locales que ceux des entreprises à but lucratif. Outre ces attributs économiques, sociaux et environnementaux, l'ESS a une dimension politique : elle implique des formes de résistance, de mobilisation et une citoyenneté active qui peuvent constituer une critique des structures qui génèrent des injustices sociales, économiques et environnementales.

Et pourquoi ce rapport met-il l'accent sur le niveau local ? Cela est dû au fait que si le Programme 2030 avec ses 17 objectifs de développement durable veut atteindre son but, il est essentiel que le processus de mise en œuvre soit ancré au niveau local en termes de priorités des parties prenantes, de gouvernance démocratique, d'actifs disponibles et de possibilités de développement, dans le but de mobiliser au maximum les ressources disponibles. Trop souvent dans le passé, cela n'a pas été le cas des initiatives adoptées au niveau international pour promouvoir un développement inclusif et durable. La tâche de localiser les approches de développement et les plans d'action convenus au niveau international a été confrontée à de nombreux défis, défis que les ODD devront surmonter. Les premières initiatives visant à localiser le développement durable à la suite du Sommet de la Terre de 1992 étaient souvent caractérisées par la tendance à sélectionner parmi les différentes dimensions du développement durable, à ignorer les dimensions politiques associées à la participation et à l'autonomisation des groupes défavorisés et aux disparités territoriales dans l'affectation des ressources. En outre, les approches descendantes en matière de planification et de mise en œuvre des politiques ont souvent échoué à prendre en compte la variété des contextes institutionnels et économiques au niveau local qui ont une incidence sur les résultats des politiques. De même, les efforts visant à localiser le développement par le biais de la décentralisation ont été compromis par des problèmes tels que la fuite des cerveaux, les limitations affectant la mobilisation des ressources par les gouvernements locaux et la répartition inéquitable entre groupes et territoires.

Un autre postulat de ce rapport est que l'ESS est bien placée pour relever ces défis. Quatre attributs clés sont importants à cet égard.

Quatre attributs clés de l'ESS

1 Une approche intégrée et équilibrée

L'accent mis sur l'indivisibilité des objectifs de développement durable au niveau mondial est inévitablement accompagné de hiérarchisation et de tensions entre les objectifs de développement au niveau local. De telles tensions et hiérarchies en elles-mêmes ne sont pas nécessairement problématiques, mais elles peuvent le devenir s'il n'existe aucun mécanisme permettant de concilier des vues divergentes et des intérêts contradictoires de manière démocratique et durable. Il est donc crucial de mettre en place des mécanismes permettant de réduire ou de minimiser les tensions et les conflits lors de la réalisation des objectifs de développement durable. Dans le but de parvenir à une approche intégrée et équilibrée pour rendre les objectifs et les cibles compatibles, cohérents et synergiques.

L'ESS est particulièrement bien placée pour favoriser une approche intégrée et équilibrée en raison des caractéristiques suivantes :

- Premièrement, avec sa tendance à internaliser plutôt qu'à externaliser les coûts environnementaux et sociaux de ses activités économiques, il peut réduire les conflits et les tensions entre les objectifs.
- Deuxièmement, les pratiques et les relations fondées sur les principes de démocratie et de solidarité aident l'ESS à jouer un rôle moteur dans la conciliation des intérêts divergents des acteurs locaux et en facilitant leur coopération dans la gestion des ressources communes. Son attention à l'inclusion et à la cohésion sociales fournit une base pour l'autonomisation des personnes vulnérables et jusque-là exclues, en particulier des femmes.
- Troisièmement, étant donné ses relations avec un large éventail d'acteurs dans de multiples domaines économiques, sociaux et environnementaux, l'ESS peut faciliter la création de diverses formes de coordination et de collaboration, condition préalable à une approche intégrée et équilibrée. Le Pacte Andalou d'Espagne signé en 2006 est un bon exemple de collaboration entre divers niveaux (local et régional), horizontale (interministérielle) et multipartite dans laquelle l'ESS joue un rôle clé (Mendell 2014).
- Enfin, grâce à des alliances avec des mouvements

sociaux, l'ESS a le potentiel de s'engager dans des formes de citoyenneté active, y compris la protestation et le plaidoyer, afin de surmonter les contraintes structurelles et institutionnelles qui sapent les approches intégrées et équilibrées du développement et les possibilités de changement. Cela est évident, par exemple, dans le cas de diverses formes d'ESS associées à des mouvements indigènes en Amérique latine (Dinerstein 2013).

2 Atteindre des objectifs de développement spécifiques au niveau local

L'adoption de plans nationaux pour les objectifs, les cibles et les indicateurs sans tenir compte des conditions locales, risque d'ignorer les solutions pertinentes et, par conséquent, de provoquer un développement inégal. La localisation des ODD nécessite une réinterprétation des objectifs (goals) et des cibles (targets) reflétant les conditions spécifiques de la zone locale, et ce, par le biais de mécanismes de gouvernance démocratiques impliquant de multiples parties prenantes. Les OEES peuvent jouer un rôle clé dans l'établissement d'objectifs de développement spécifiques. Le droit collectif des communautés de participer à la conception de projets et de lois affectant leurs terres ou leur environnement a été institutionnalisé, par exemple en Équateur et en Bolivie. Dans ces pays, les mécanismes participatifs associés à l'ESS ont facilité la mise en place d'initiatives spécifiques de développement local et l'allocation de ressources publiques pour leur mise en œuvre.

3 Renforcer les capacités des acteurs

Les institutions démocratiques ne garantiront pas à elles seules la réalisation de la vision transformatrice du Programme 2030 si elles ne mobilisent pas efficacement les populations, en particulier les pauvres et les exclus, pour que ces derniers deviennent des agents actifs du changement et empêchent les élites de se saisir des institutions à leur seul profit (2010). Les organisations de l'ESS, en particulier les coopératives, qui sont souvent mêlées à des luttes sociales plus larges pour promouvoir les intérêts des plus vulnérables, peuvent jouer un rôle clé dans la prévention de la monopolisation des institutions par des élites, grâce à leur pouvoir de négociation et à leurs mécanismes de démocratie participative et en formant des alliances avec d'autres. De plus, un élément clé de la localisation des objectifs de développement durable concerne

l'émancipation des femmes dans les sphères publique et domestique, ce qui peut se produire lorsque les femmes s'organisent collectivement dans des OEES (Mukherjee-Reed 2015).

4 Subsidiarité basée sur une solidarité plus large que la zone locale

En tant que premier point de contact avec les citoyens, les gouvernements locaux sont bien placés pour comprendre les besoins de leurs résidents (CGLU 2017). Cependant, répondre aux besoins locaux sans tenir compte du principe général de la solidarité ou des besoins des autres localités peut être contradictoire du point de vue de la réalisation des objectifs de développement durable et du principe de «ne laisser personne de côté». Un mécanisme de pilotage et de coordination visant à renforcer la subsidiarité dans un contexte qui favorise la solidarité entre les zones locales est nécessaire pour éviter l'externalisation géographique des coûts environnementaux et sociaux et pour gérer des flux de ressources géographiques fortement asymétriques. Un élément essentiel de ce mécanisme de coordination est une gouvernance interactive faisant intervenir divers acteurs aux niveaux local et national (Kooiman, 1993). L'ESS joue un rôle de plus en plus important dans la gouvernance interactive. Outre le rôle des OEES et des organisations intermédiaires dans la gouvernance locale, divers réseaux et coalitions d'organisations de l'ESS aux niveaux national, régional et mondial contribuent au renforcement des mécanismes de coordination dans différentes zones locales, car ils ont tendance à être attentifs aux conséquences négatives des évolutions territoriales inégalitaires. Ce rapport examine les moyens de localiser les objectifs de développement durable afin d'éviter de tels pièges et limitations.

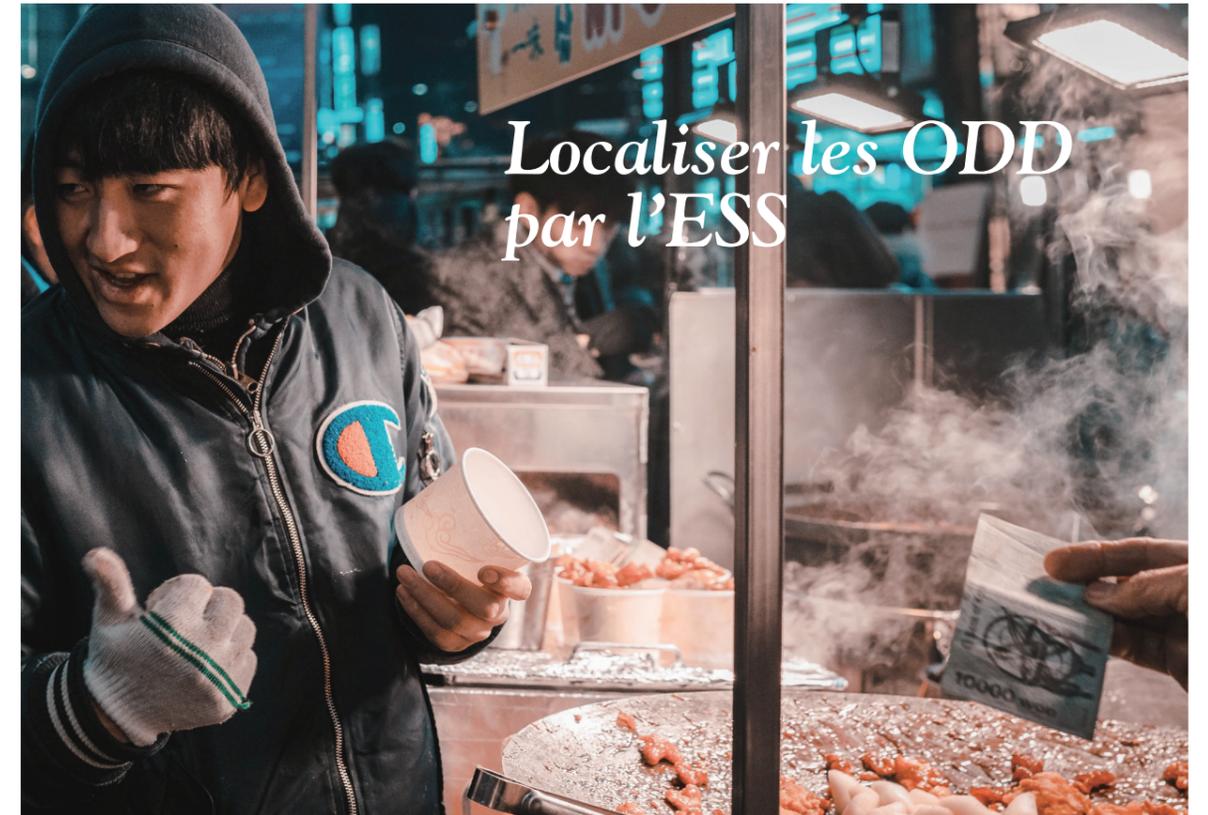
Examiner la localisation des ODD et le rôle de l'ESS à partir du point de vue particulier qu'est le développement à Séoul

Pour vérifier l'hypothèse selon laquelle l'ESS pourrait contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans un contexte local, l'UNRISD a mené une étude de cas concernant la mise en œuvre des objectifs de développement durable par le biais de l'ESS à Séoul, en République de Corée. La capitale de la République de Corée, qui compte environ 10 millions d'habitants, remplit un certain nombre de conditions et constitue une

riche étude de cas pour examiner les opportunités et les défis associés à la localisation des objectifs de développement durable par le biais de l'ESS. Au niveau national, diverses mesures anticycliques adoptées en réponse à la crise financière asiatique de la fin des années 90 et à la crise financière mondiale de 2008 ont contribué à ce que la République de Corée se relève relativement rapidement de ces crises économiques. La promotion de l'économie sociale (ES), qui n'a cessé de se développer au cours des deux dernières décennies, est une mesure politique clé. Plus récemment, le gouvernement métropolitain de Séoul (GMS) a défendu de

manière proactive un ensemble complet d'objectifs et de cibles de développement durable, en lançant les ODD de Séoul (ODD-S), avant même les ODD nationaux pour la République de Corée. Dans quelle mesure, l'ES à Séoul contribue-t-elle efficacement à la réalisation des ODD localisés ? Son potentiel en termes de développement inclusif et durable et de gouvernance participative est-il réalisé ? Quelles autres politiques et institutions sont nécessaires pour permettre à l'ES d'optimiser son impact ? Ces questions ont été au cœur des recherches effectuées pour ce rapport.

(CHAPITRE II)



Pour évaluer le rôle de l'ESS dans la réalisation des ODD et la vision transformatrice du Programme 2030 dans un contexte local, il est nécessaire d'identifier les liens pertinents entre l'ESS et les ODD et les types d'impacts à mesurer. Le chapitre II du rapport examine ces aspects en se concentrant sur cinq dimensions : initiatives de développement social associées à la «population», initiatives environnementales associées à la «planète», initiatives de développement économique associées

à la «prospérité», gouvernance associée à la «paix», et financement qui est un élément clé associé au «partenariat» (voir tableau O.1). Tout en faisant référence à un large éventail d'expériences, le chapitre s'appuie principalement sur des exemples liés aux zones urbaines des pays à revenu intermédiaire ou élevé, en raison de leur pertinence pour Séoul.

Le chapitre se termine en identifiant les principaux défis à relever pour réaliser tout le potentiel de l'ESS et formuler des recommandations politiques

Tableau O.1. Initiatives de développement local et ODD

<ul style="list-style-type: none"> S Initiatives de développement social E Initiatives environnementales \$ Initiatives de développement économique G Gouvernance F Financement 	Zones correspondantes des ODD	Personnes	1 PAS DE PAUVRETÉ 2 FAIM «ZERO» 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 6 ÉAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
		Planète	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 14 VIE AQUATIQUE 15 VIE TERRESTRE
		Prospérité	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 10 INÉGALITÉS RÉDUITES
		Paix	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	
		Partenariat	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS	

pour la création d'un environnement favorable et pour promouvoir la localisation et la puissance transformatrice des ODD.

S Initiatives de développement social local et ESS

Depuis les années 1960, le nombre d'organisations et d'entreprises de l'ESS (OEES) dans le secteur de la prestation de services sociaux, en particulier dans les pays développés, a augmenté. Dans certains pays et régions, la participation des OEES à la prestation de services sociaux fait partie intégrante du développement de politiques sociales plus intégratrices. Les OEES fournissent des services sociaux en suscitant et en renforçant des réseaux dits de proximité afin d'accroître la solidarité au sein de la communauté locale et de favoriser un soutien mutuel entre pairs parmi les résidents (Oosterlynck et al. 2015, Evers, Ewert et Brandsen 2014). Guidés par les valeurs fondamentales de coopération, démocratie, inclusion, solidarité et durabilité, certains types de OEES fournissent ces services de manière à autonomiser les populations locales et à répondre à leurs demandes. Le rôle de l'ESS dans la fourniture de services sociaux peut toutefois poser problème lorsqu'une telle prestation se substitue au rôle et à la responsabilité des agences publiques dans le contexte de la réduction des dépenses de l'État providence.

S Initiatives de développement économique local et ESS

Les projets de développement économique mis en œuvre et gérés localement, et de nature participative, sont généralement associés à divers avantages comparatifs et répondent mieux à l'évolution rapide des besoins locaux (Rodriguez-Pose et Tijmstra 2005, Canzanelli 2001). La mise en place d'institutions habilitantes et de politiques adaptées aux types spécifiques d'acteurs économiques locaux qui réinvestissent les excédents et les bénéfices sur place, dans les zones locales où ils exercent leurs activités, est une clé du succès du développement économique local (Bateman 2015, Bateman, Ortiz et Maclean 2011). En revanche, les modèles classiques de croissance économique locale, que ce soit par la création de nouvelles industries, le regroupement géographique d'entreprises ou la participation aux chaînes d'approvisionnement mondiales de grands

fabricants ou de détaillants, ne permettent souvent pas de créer des emplois décents ni de générer des revenus substantiels pour un réinvestissement local. L'ESS joue un rôle important dans les modes de production, de consommation et de réinvestissement durables qui peuvent créer des emplois supplémentaires en adoptant ce qui constitue en réalité un modèle de substitution des importations au niveau local. L'ESS a tendance à maximiser l'utilisation des atouts locaux tels que la beauté naturelle, les loisirs en plein air, les zones historiques, les compétences et le capital humain, les institutions artistiques et culturelles : pour la croissance et l'innovation et pour produire localement plutôt que d'importer. L'ESS a également tendance à limiter les sorties de ressources et les excédents générés par les populations locales et à les réinvestir de manière productive dans la région.

E Initiatives environnementales locales et ESS

Les politiques nationales en matière d'environnement et de changement climatique (ou les politiques supranationales, comme dans l'Union européenne) souffrent souvent d'un déficit d'informations sur la diversité des environnements naturels et politiques locaux. Pour résoudre ce problème, les gouvernements locaux et les mouvements environnementaux locaux, et souvent une combinaison des deux, se lancent dans diverses initiatives pour protéger les écosystèmes locaux. Cependant, des ressources financières limitées, une expertise technique et des capacités réduites pour sensibiliser les citoyens et mobiliser le soutien du public ; le manque de coordination entre plusieurs niveaux de gouvernance et des problèmes d'action collective empêchent souvent la mise en œuvre d'initiatives environnementales locales (Hardin 1982, Lubell 2002, Commission européenne 2017, Jordan et Liefferink 2004, Measham et al. 2011, John 2006).

Les OEES, indépendamment ou en partenariat avec d'autres acteurs locaux, peuvent potentiellement résoudre certains de ces problèmes. Ils peuvent jouer un rôle dans la sensibilisation des citoyens et la mobilisation du soutien du public par le biais de la mise en réseau. Les formes de financement innovantes adoptées par de nombreuses coopératives énergétiques, par exemple, montrent qu'il est possible de surmonter les contraintes financières. Les exemples incluent les coopératives d'énergie



renouvelable et les groupes d'auto-construction au Danemark, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni et les villages de bioénergie organisés en coopératives en Allemagne (Schreuer et Weismeier-Sammer 2010). L'implication du secteur social et social dans la transition énergétique à Séoul, évoquée au chapitre V, en est également un exemple.

G Gouvernance et ESS

La décentralisation démocratique, qui favorise la démocratie représentative et un gouvernement à l'écoute au niveau local, est une condition préalable à une gouvernance efficace au niveau local. Toutefois, la démocratie représentative doit être contrebalancée par une démocratie participative qui puisse garantir un dialogue ouvert et informé entre les parties prenantes ayant des points de vue différents à l'intérieur et au-delà des contextes locaux. La participation devrait être ouverte à de multiples parties prenantes, y compris des groupes de base, quelles que soient leurs identités politique, sociale, économique et culturelle. Cependant, dans la pratique, la participation favorise souvent des groupes et des intérêts particuliers et peut se révéler être purement cosmétique : les parties prenantes sélectionnées peuvent être consultées mais manquent de pouvoir décisionnel efficace (Zakaria

2007, Goldfrank 2011). Les principes et pratiques de l'ESS associés à l'autogestion démocratique et à la solidarité peuvent jouer un rôle clé dans la promotion d'une participation effective. L'ESS interagit également avec les gouvernements locaux par d'autres moyens, allant de la protestation au partenariat. Les partenariats impliquant l'ESS dans la fourniture de services sociaux peuvent aider à renforcer la légitimité des pouvoirs locaux dans des contextes de conflit civil, de décentralisation et de méfiance à l'égard des institutions de l'État. Grâce à des accords de partenariat avec le gouvernement local et diverses formes d'action collective, l'ESS peut autonomiser les personnes au sein de ses organisations et au-delà d'elles.

F Financement du développement local et ESS

L'ESS peut jouer un rôle important dans le financement du développement de multiples façons. Structuellement, l'ESS contribue à la diversification de l'économie locale. Avec sa variété de biens et de services qui répondent aux besoins locaux, elle arrête la «marche vers l'uniformité des formes de production, c'est-à-dire une économie de monoculture» et contribue ainsi à éviter la crise fiscale due à la dépendance des revenus de cette

économie de monoculture (Coraggio 2015). L'ESS, qui internalise davantage les coûts environnementaux et sociaux de l'activité économique que les entreprises à but lucratif, allège le fardeau fiscal des agences gouvernementales et autres qui doivent faire face à ces coûts (Millstone 2015).

Les banques locales ou communautaires constituent également une source importante de financement du développement local. Par rapport aux grandes institutions financières, elles ont tendance à accorder davantage de prêts aux petites et moyennes entreprises et aux start-ups. Les fonctions et les rôles des banques communautaires en matière de soutien à l'économie locale peuvent s'affaiblir dans des contextes où elles sont rachetées par de grandes banques ou en raison de l'évolution des technologies du prêt et de la déréglementation du secteur bancaire. Néanmoins, les institutions de financement de l'ESS, telles que les coopératives de crédit et les banques coopératives ont toujours tendance à mieux servir l'économie locale que les mégabancs, en particulier en période de crise financière (Ash, Koch et Siems 2015, Manitiu et Pedrini 2016, Bajo et Roelants 2011).

Localisation transformative des ODD à travers l'ESS : institutions et politiques publiques

Un éventail d'institutions et de politiques liées à l'ESS peut contribuer à la localisation des ODD de manière transformative. La localisation transformative est une localisation qui aide à traiter les causes structurelles de la pauvreté et des inégalités de manière équilibrée et à rééquilibrer les relations de pouvoir asymétriques en autonomisant les groupes pauvres et marginalisés (UNRISD, 2016).

Pour concrétiser la vision transformatrice du Programme 2030, les organisations et les entreprises de l'ESS doivent poursuivre une double stratégie qui implique non seulement une augmentation de leur nombre et de leurs activités, mais également la préservation et le renforcement de leurs valeurs fondamentales. Le modèle de gestion d'entreprise de Mondragon en est un exemple.

Les initiatives sociales locales, telles que les prestataires de services de santé et de soins autonomes de l'ESS au Québec, Canada, peuvent également faire partie de l'ESS. Elles sont souvent plus flexibles, répondent mieux aux besoins locaux et font bon usage des institutions locales. Pour être efficaces, elles doivent être en synergie avec le système de protection sociale national. Les alliances entre les acteurs de l'ESS et les mouvements sociaux visant à inverser les réductions d'effectifs de l'État providence, constituent l'un des éléments de l'équation politique permettant de parvenir à une telle synergie.

Les institutions et les politiques visant à rendre le développement économique local véritablement durable et inclusif dans la zone locale et au-delà d'elle, doivent reconnaître la nécessité de maximiser l'utilisation des atouts locaux existants, ainsi que de conserver et de réinvestir de manière productive les excédents des activités économiques locales. L'ESS peut jouer un rôle clé à cet égard.

La mise en œuvre effective de mesures environnementales locales nécessite le soutien des habitants et des citoyens, ainsi qu'un large éventail d'institutions et de politiques visant à résoudre les problèmes d'action collective qui entraînent un «déficit d'activisme environnemental ou un excédent de dégâts environnementaux» (Hardin 1982: 431, voir aussi Lubell 2002). L'ESS doit promouvoir la solidarité au sein des organisations et au-delà d'elles pour résoudre les problèmes d'action collective.

Une structure fiscale saine et durable obligeant les acteurs économiques avides de profits, à payer les coûts externalisés doit être mise en place pour soutenir le financement du développement durable dans le contexte local. La capacité de l'ESS à réduire les externalités négatives et, partant, l'inadéquation entre les coûts réels et les recettes constituent un élément important d'une telle structure fiscale.

Des mécanismes démocratiques locaux, permettant à de multiples parties prenantes aux idées diverses, y compris les OEES, de contester et de négocier des solutions politiques reflétant les conditions locales, doivent être mis en place.

Compte tenu de son réseau complexe de liens et de relations avec un large éventail d'acteurs des secteurs économique, social et environnemental, l'ESS est bien placé pour catalyser la création de diverses formes de coordination et de collaboration entre secteurs et à différents niveaux de gouvernance.

La démocratie représentative locale doit être complétée par une démocratie participative. La démocratie électorale et les mécanismes participatifs peuvent créer un environnement permettant à l'ESS de se développer d'une manière qui respecte ses valeurs fondamentales, qui sont essentielles pour la localisation transformatrice des ODD. Des institutions soigneusement conçues, qui favorisent la participation de divers groupes et renforcent le pouvoir de négociation des personnes défavorisées, sont essentielles pour rendre la démocratie participative durable et efficace.

Tout en poursuivant leur collaboration avec le gouvernement, qui peut jouer un rôle important dans la localisation et la réalisation des ODD, les OEES doivent minimiser le risque d'être instrumentalisées par la logique du marché ou par des objectifs politiques rétrécis.

Le contrôle local des circuits de production et de consommation par le biais d'acteurs de l'ESS économiquement et politiquement habilités doit être renforcé afin d'empêcher les sorties de revenus et d'actifs des zones locales, ainsi qu'une répartition injuste des coûts et des revenus environnementaux et sociaux à travers les mécanismes de la chaîne de valeur et du marché.

(CHAPITRE III)



Aujourd'hui, le secteur de l'économie sociale en République de Corée comprend différents types d'organisations, dont la plupart disposent d'un statut juridique. De la période coloniale à nos jours, le secteur a été façonné à la fois par des approches ascendantes et descendantes. Les premières ont été promues par des mouvements sociaux de base et des organisations de la société civile, souvent associés à des idéaux et pratiques politiques anticoloniales et antiautoritaires. Les secondes ont été promues par les autorités coloniales et les gouvernements qui ont suivi, pour réagir aux approches ascendantes par une combinaison de mesures. Certaines étaient de nature répressive, d'autres de nature incitative, souvent destinées à parrainer ou à contrôler des organisations et des entreprises de l'économie sociale. Divers codes juridiques, des politiques publiques et des jeux

de relations politiques ont abouti à des formes de coopératives «adultérées», par exemple, qui n'étaient pas guidées par des normes et des principes coopératifs tels que la gestion autonome démocratique.

Cadres juridiques et OEES

Depuis la fin des années 50, diverses lois ont conféré un statut juridique à diverses formes d'OEES, à commencer par les coopératives de producteurs (voir tableau O.2). Ces lois, dont certaines avaient des origines coloniales, conféraient au gouvernement un rôle de supervision et de réglementation important et limitaient la création de coopératives en imposant des exigences élevées en termes de fonds propres et de nombre de membres. Les coopératives fondées sur ces lois avaient tendance à agir en tant qu'agence

Tableau 0.2. Lois régissant les coopératives de producteurs

ANNÉE	LÉGISLATION	COOPÉRATIVES	MINISTÈRE CENTRAL AVEC MANDAT SPÉCIFIQUE
1957	Loi sur les coopératives agricoles (origine coloniale)	Coopératives agricoles	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales
1961	Loi sur les coopératives de petites et moyennes entreprises	Coopératives de petites et moyennes entreprises	Administration des petites et moyennes entreprises
1962	Loi forestière (d'origine coloniale)	Coopératives forestières	Service forestier de Corée
1962	Loi sur les coopératives de pêche (origine coloniale)	Coopératives de pêche	Ministère des océans et des pêches
1963	Loi sur les coopératives de production de tabac	Coopératives de production de tabac	Ministère de la stratégie et des finances
1980	Loi sur les coopératives forestières (origine coloniale)	Coopératives forestières	Service forestier de Corée
1982	Loi sur les coopératives de crédit communautaires	Loi sur les coopératives de crédit communautaires	Ministère de la stratégie et des finances

Source: Jang 2018

gouvernementale, conformément aux mandats dictés par les ministères centraux.

Les types de coopératives de producteurs mentionnées ci-dessus se distinguent d'autres formes d'OEES régies par des lois qui permettent plus de liberté et d'autonomie. Elles comprennent : les entreprises autonomes (SRE), les coopératives de consommation, les entreprises sociales (entreprises sociales certifiées [CSE] et les entreprises sociales pré-certifiées [PCSE]) et les coopératives sociales (voir tableau 0.3). Depuis la fin des années 90 en particulier, diverses formes de soutien aux politiques ont émergé pour promouvoir ces types d'OEES, notamment les entreprises sociales et les coopératives sociales. Enfin, l'univers de l'ES en République de Corée comprend également diverses entreprises à but lucratif mais à vocation sociale, ainsi que des organisations et entreprises qui financent des OEES, notamment des coopératives d'épargne et de crédit et d'autres organisations de soutien.

Tableau 03. Lois et directives contribuant à la croissance du secteur de l'ES

ANNÉE	LÉGISLATION	OEES	MINISTÈRE CENTRAL AVEC MANDAT SPÉCIFIQUE
1972	Loi sur les caisses populaires	Les coopératives de crédit	Ministère de la stratégie et des finances
1999	Loi sur les coopératives de consommation	Saenghyup et coopératives de consommation	Ministère de la stratégie et des finances
2007	Loi nationale sur la sécurité de la vie de base	Entreprises autonomes	Ministère de la santé et du bien-être social
2010	Loi sur la promotion de l'entreprise sociale	Divers PCSE et CSE	Ministère de l'emploi et du travail
2012	Lignes directrices ministérielles de mise en œuvre pour promouvoir les entreprises villageoises	Entreprises des villages	Ministère de l'intérieur et de la sécurité
	Loi-cadre sur les coopératives	Coopératives sociales	Ministère de la stratégie et des finances

Source: Ministère de la législation gouvernementale, 2018.

Caractéristiques des OEES en République de Corée

L'approche réglementaire descendante adoptée par les gouvernements successifs a abouti à une structure de gouvernance fragmentée ou «en silos» (Mendell et al. 2010, Mendell 2014). Le Ministère des finances et de la planification est chargé des coopératives sociales ; le ministère du Travail et de l'Emploi supervise les entreprises sociales (PCSE et CSE) ; les entreprises villageoises situées en zone urbaine sont réglementées et soutenues par le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, tandis que leurs homologues des zones rurales relèvent du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales; et les Entreprises auto-suffisantes (Self reliance enterprises) sont régies et soutenues par le ministère de la Santé et du Bien-être.

Les politiques récentes et les lois du gouvernement ont toutefois eu un impact positif sur la croissance du secteur de l'économie sociale en raison d'un

Tableau 04. Principales caractéristiques des principales OEES en République de Corée

	Entreprises Autonomes (SRE) (anciennes communautés autonomes)	Coopératives de consommateurs (y compris divers types de Saenghyup)	Entreprises sociales certifiées (CSE) et entreprises sociales pré-certifiées (PCSE)	Entreprises villageoises (VE)	Coopératives sociales
Nombre d'entités	1 334 (2016)	10 253 (2015)	1 877 (mars 2017)	1 446 (2016)**	688 (mai 2017)
Conditions liées aux travailleurs rémunérés	Plus d'un ou deux bénéficiaires de la NBSA ou une personne appartenant à la catégorie juridique de groupe vulnérable *	Aucun	Aucune, à l'exception de deux types d'ESC axés sur la fourniture d'emplois aux personnes appartenant à la catégorie juridique des groupes vulnérables *	Résidents aucun	Ministère responsable
Ministère responsable	Ministère de la santé et des affaires sociales (MOHW)	Commission du commerce équitable de la Corée (KFTC)	Ministère de l'emploi et du travail (MOEL)	Ministère de l'intérieur et de la sécurité	Ministère des finances et de la planification (MOFP)
Base légale	Loi nationale sur la sécurité des moyens de subsistance (NBSA) (2000)	Loi sur les coopératives de consommateurs (1999)	Loi sur la promotion des entreprises sociales (SEPA) (2007)	Directives de mise en œuvre du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MoIS)	Loi-cadre sur les coopératives (2012)
Statut organisationnel	Sociétés à but lucratif ou non lucratif	Coopératives de consommation	Entreprises sociales certifiées et entreprises sociales pré-certifiées	Formes diverses	coopératives
Soutien direct important du gouvernement	Soutien direct important du gouvernement	Non	Aide à la gestion, allègement fiscal, prêts, subvention pour salaires sur une échelle mobile	Soutien financier, éducation et formation en gestion	Non

Source: Kim, Yang et Kang 2016, Institut de recherche coopérative iCoop 2016, Agence coréenne de promotion des entreprises sociales 2018, Yoon et Choi 2017, Fondation coréenne de la promotion 2016, Agence de promotion des entreprises sociales coréennes 2017. Remarques: * Les personnes suivantes sont considérées juridiquement comme vulnérables. groupes: personnes dont le revenu familial est inférieur à 60% du revenu national moyen, personnes âgées de plus de 55 ans, personnes handicapées, victimes de la prostitution, bénéficiaires de subventions à la promotion de l'emploi, réfugiés de Corée du Nord, victimes de violence domestique, Loi sur l'appui familial monoparental, ressortissants étrangers mariés à des Coréens, libérés conditionnels et autres personnes désignées par des lois telles que la loi sur la protection des victimes de la criminalité et la loi-cadre sur la politique de l'emploi. ** Il s'agit du nombre d'entreprises villageoises officiellement financées par le Ministère de l'intérieur et de la sécurité. Le nombre d'entreprises villageoises a considérablement augmenté depuis 2000. Le nombre estimé était d'environ 12 000 en 2016, dont 3 500 ont bénéficié de l'appui de divers ministères, dont le MoIS.

certain nombre de mesures de soutien allant de la reconnaissance légale à l'aide financière aux entreprises de développement économique. Le secteur de l'économie sociale dans son ensemble représente environ 0,82% du total des emplois et représente environ 3,6% du PIB en 2016 (Kim 2017).

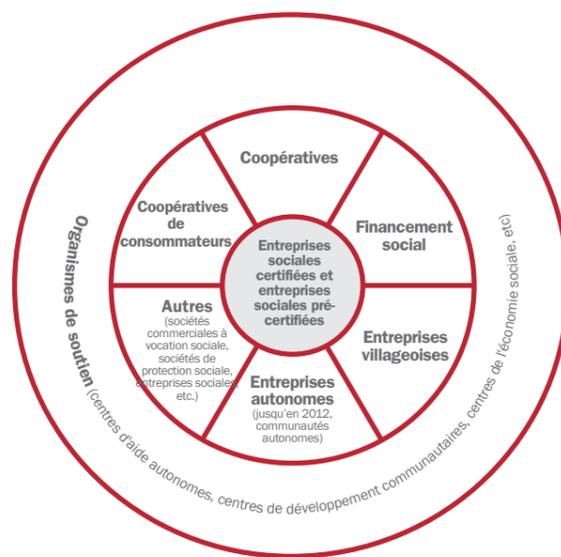
Le développement de l'ESS en République de Corée se caractérise par le fait que la croissance de ce secteur s'est produite dans le contexte de l'expansion de l'État-providence, contrairement à de nombreux autres pays où les gouvernements se sont tournés vers l'ESS dans un contexte d'austérité budgétaire. Néanmoins, certaines lois ont créé une double structure au sein du secteur de l'ESS, ce qui compromet souvent le potentiel de coopération

entre les OEES. Un exemple typique est la loi-cadre sur les coopératives, qui distingue les coopératives pouvant faire des bénéfices des coopératives sociales (sociétés à but non lucratif). Dans d'autres cas, tels que la loi sur la promotion des entreprises sociales (SEPA: Social Enterprise Promotion Act) et son processus de sélection des CSE, certaines lois risquent de promouvoir une forme d'isomorphisme institutionnel dans lequel le secteur de l'ESS ressemble au secteur à but lucratif, étant donné la classification de certains types d'entreprises à but lucratif en tant qu'entreprises sociales.

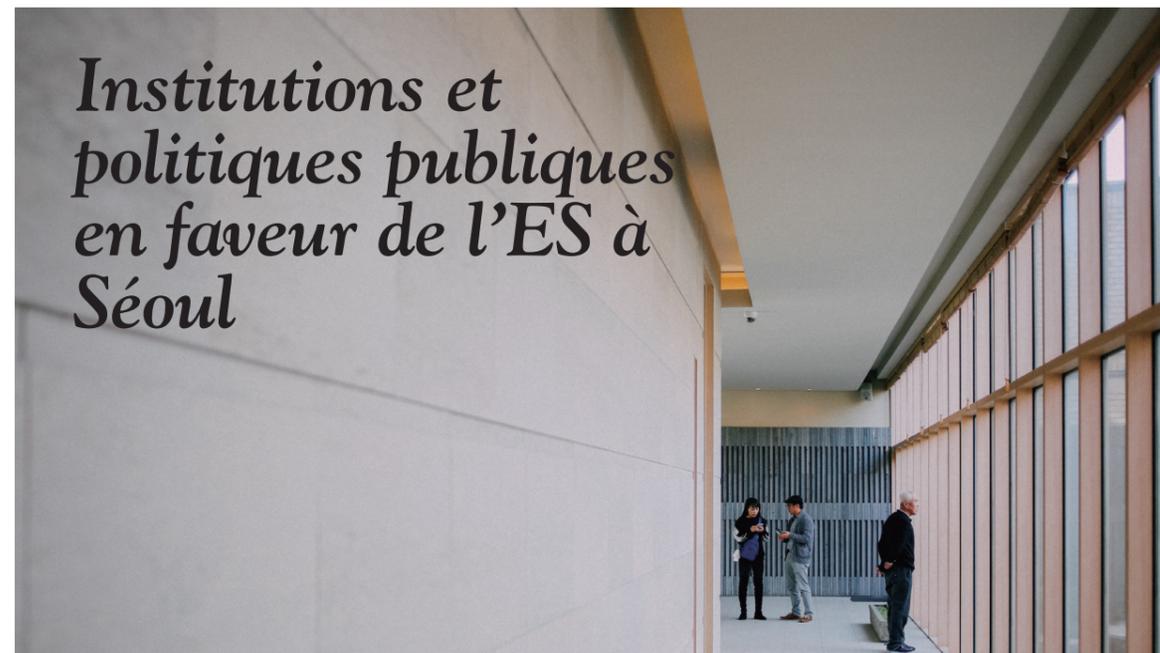
Les acteurs de l'ESS ont des intérêts, des objectifs et une interprétation différents du sens et de la raison d'être de l'ESS en République de Corée. En effet,

il existe une tension notable entre deux approches distinctes. Il s'agit (i) d'une approche économique alternative, particulièrement évidente dans les années 90, qui visait à contrôler socialement l'économie et à autonomiser les personnes défavorisées grâce au renforcement des capacités et à l'action collective des organisations de producteurs; et (ii) une approche de réduction de la pauvreté, apparue depuis le début des années 2000, qui considère l'ESS comme un outil permettant de réduire la pauvreté par la création d'emplois et la fourniture de services sociaux. La question clé est de savoir si les interactions entre ces différentes approches (approche ascendante / descendante; économie alternative / réduction de la pauvreté) peuvent créer un environnement favorable dans lequel les OEES réalisent leur potentiel par rapport aux objectifs sociaux, économiques et environnementaux énoncés dans les ODD sans sacrifier les valeurs et normes fondamentales de l'économie sociale telles que la gouvernance démocratique, la solidarité et l'inclusion sociale.

Graphique 0.1. Taxonomie des OEES en République de Corée



(CHAPITRE IV)

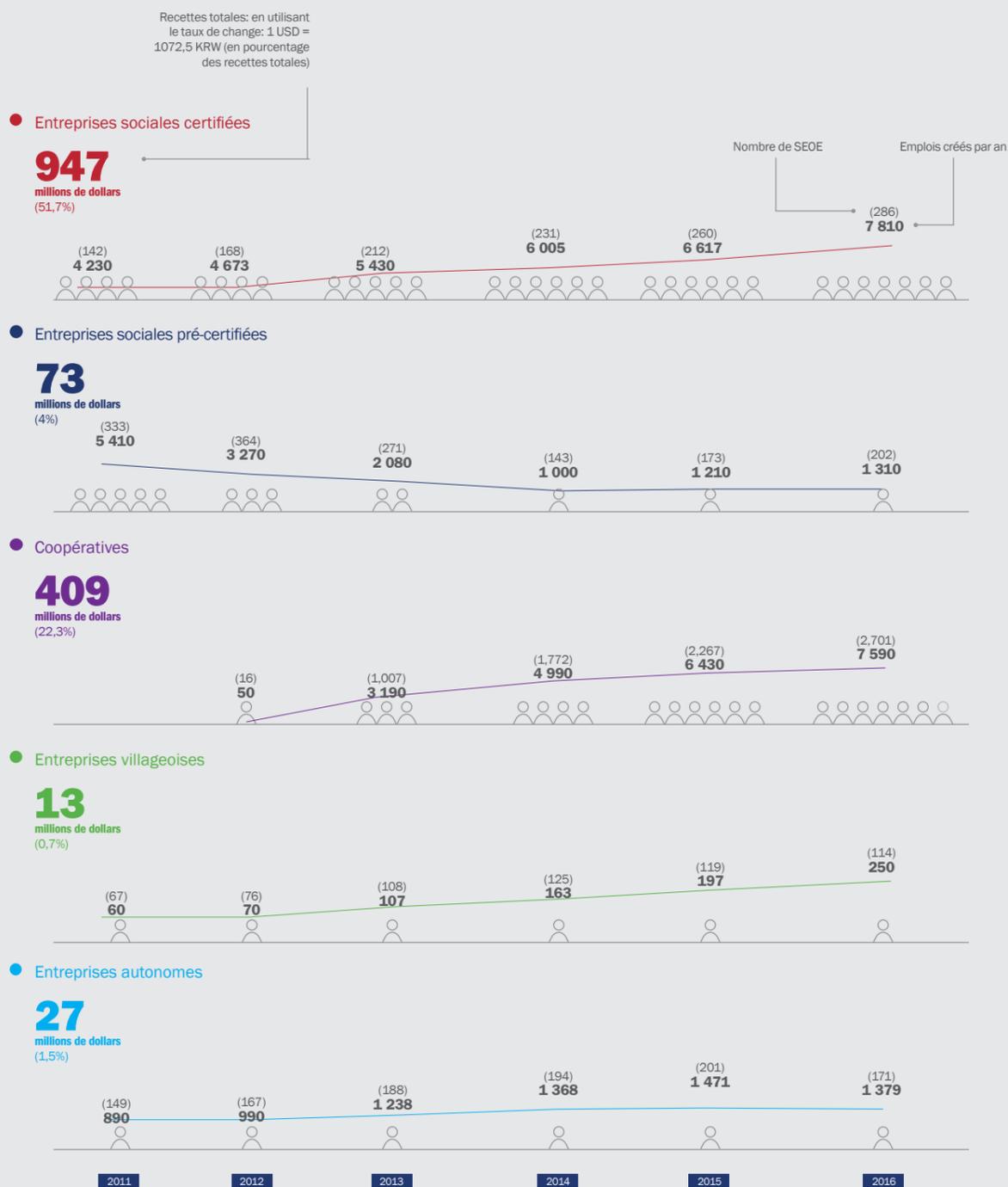


Les origines des OEES à Séoul, dans leur forme actuelle, remontent au mouvement coopératif dirigé par les églises catholiques, ainsi qu'aux organisations de producteurs créées par des activistes pour réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie dans les quartiers pauvres de la ville dans les années 1960 et 1970. Au milieu de la transition démocratique de la fin des années 80 et des années 90, de nombreux dirigeants de mouvements politiques anti-autoritaires se sont davantage intéressés aux questions de démocratisation économique et sociale. Ils ont renforcé les organisations existantes ou en ont créé de nouvelles, en entreprenant diverses activités pour améliorer la qualité de la vie de manière à approfondir la démocratie (Lim 2011). Ces organisations étaient associées à diverses causes : protection de l'environnement, justice économique, bien-être social, bien-être des femmes, protection des travailleurs étrangers et des consommateurs, entre autres. Avec près de la moitié des organisations de la société civile du pays, Séoul est devenue un terrain fertile pour de nouvelles idéologies et activités associées à divers mouvements économiques et sociaux (Lim 2011).

Un important outil de mise en œuvre des politiques publiques en réponse à la crise financière asiatique

Les activistes des mouvements sociaux et les organisations de la société civile engagées dans la lutte contre la pauvreté à Séoul ont ciblé les zones défavorisées et les habitants des bidonvilles en cherchant des solutions durables à long terme en renforçant les capacités des pauvres et en les organisant en travailleurs plutôt que de fournir une simple assistance matérielle. Par exemple, ils ont aidé des habitants de taudis qui travaillaient quotidiennement dans la construction à créer des coopératives d'ouvriers de la construction. Les femmes des bidonvilles se sont organisées en coopératives de producteurs, fournissant des services de couture ou produisant des cosmétiques faits main (Roh et al. 2010, Kwon 1993). Ces formes naissantes d'OEES sont devenues un outil important pour la mise en œuvre de politiques de lutte contre la pauvreté et le chômage au moment où la République de Corée a été frappée par la crise financière asiatique. Le secteur de l'ESS s'est encore développé à Séoul depuis le tournant du millénaire...

Graphique 0.2. Contribution des OEES à l'emploi et aux revenus à Séoul (2011-2016)



Source des données: Centre d'économie sociale de Séoul 2017

Du soutien direct à une approche écosystémique

Outre ces héritages historiques, plusieurs autres facteurs structurels et institutionnels ont façonné l'histoire du développement de l'ESS à Séoul. On peut citer : la décentralisation, les conditions fiscales comparativement meilleures à Séoul comme centre économique, le nombre croissant d'acteurs et d'organisations de l'ESS, une mairie favorable à cette économie sociale, et depuis 2011 l'appui du Gouvernement Métropolitain de Séoul (GMS) et du Conseil, ainsi que de certains exécutifs de district. Le résultat en a été l'émergence d'un écosystème composé d'acteurs et d'institutions multiples qui a beaucoup contribué à favoriser l'économie sociale.

Le changement de politique de l'administration du maire Park (2011 à ce jour), allant du soutien direct aux CSE et aux PCSE à la création d'un environnement propice à diverses formes d'ESS, a eu un impact particulièrement significatif sur la croissance de l'ESS à Séoul. Les éléments clés de l'écosystème ESS comprennent un partenariat secteur public-société civile, diverses organisations intermédiaires fournissant un soutien ainsi qu'une autonomie vis-à-vis du groupe de soutien, ainsi qu'un cadre favorable de lois et de politiques publiques. En outre, les politiques de Séoul visant à financer et à établir des marchés et des canaux de distribution pour les OEES, à renforcer les capacités en matière de gestion des OEES et à promouvoir les OEES au niveau des districts ont eu un impact positif sur la croissance des OEES, en particulier depuis 2012.

Limites, tensions et opportunités

Cependant, plusieurs problèmes doivent encore être résolus pour assurer la durabilité de l'écosystème, qui a jusqu'ici favorisé le développement de l'ESS à Séoul. Premièrement, le gouvernement métropolitain de Séoul a adopté une approche directe visant à soutenir les créations d'entreprises sociales - en créant un fonds d'investissement social par le biais duquel une aide financière publique est disponible pour certains types d'entreprises sociales opérant dans la ville - plutôt que par la promotion d'institutions financières de l'ESS comme les coopératives de crédit, en tant que source potentielle de financement pour d'autres OEES. Le revers de cette approche du développement de l'ESS est la dépendance vis-à-vis de la subvention de certains types d'OEES, tels que les CSE et les PCSE. Cela

soulève des préoccupations légitimes quant à leur durabilité si un jour, les subventions se réduisent. Il convient de noter ici que d'autres types d'OEES, telles que les coopératives sociales, qui reçoivent peu d'aide du gouvernement, ont un taux de léthargie élevé, c'est-à-dire qu'elles sont enregistrées et figurent dans les statistiques gouvernementales, mais qu'elles sont inactives. Il faut redoubler d'efforts pour créer une chaîne de valeur vertueuse en matière d'ESS qui implique à la fois des acteurs étatiques et non étatiques au sein de l'écosystème ESS de Séoul.

Deuxièmement, la durabilité politique est une autre préoccupation. Le développement de l'écosystème ESS et l'environnement politique favorable à Séoul se sont déroulés dans un contexte politique favorable associé à un soutien résolu du parti et du maire titulaires pour l'ESS. Reste à savoir si l'écosystème actuel et les OEES peuvent s'épanouir dans un environnement politique moins favorable.

Un troisième problème est lié à la structure bureaucratique cloisonnée qui traite des entités SEOE. Non seulement la réglementation et la promotion de l'ESS sont réparties entre différents ministères, mais les mécanismes de coordination entre les gouvernements centraux et locaux chargés de concevoir et de superviser les politiques de croissance de l'ESS sont sous-développés. Au sein de la mairie de Séoul, la coordination entre le bureau de l'innovation sociale (qui s'occupe des entreprises villageoises) et le département de l'économie sociale est faible. Les administrations de district sont souvent exclues des processus d'élaboration des politiques pertinents, même si ce sont elles qui appliquent les politiques du GMS et interagissent directement avec les OEES situées dans leurs limites administratives. En outre, il n'existe aucun ministère responsable pour coordonner et surveiller l'ensemble du processus de développement du secteur ESS en vertu du GMS.

Enfin, malgré leur croissance rapide en nombre, les OEES ont de plus en plus de difficultés à recruter du nouveau personnel et des travailleurs dotés des compétences, des connaissances et de l'expérience nécessaires (Jung 2013). Le faible salaire moyen est l'une des raisons pour lesquelles les personnes ayant un niveau d'éducation et de compétences plus élevé ne sont souvent pas attirées par le secteur. Les limitations liées aux ressources humaines et le déclin de certaines formes de soutien financier aux OEES posent la question de leur durabilité.

(CHAPITRE V)



L'évaluation des impacts de l'économie sociale et solidaire implique de savoir dans quelle mesure ses activités ont contribué à la réalisation des objectifs et buts économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que d'évaluer ses impacts politiques. De telles évaluations aident à déplacer la discussion, délaissant le débat sur les hypothèses à propos de ce qui fonctionne et pourquoi cela fonctionne, vers ce qui a réellement fonctionné et comment.

En ce qui concerne les variables économiques, les données de 2016 suggèrent que les résultats des évaluations des OEES sont mitigés. Ces données montrent de bonnes performances en termes de création d'emplois : selon les statistiques de 2016, les OEES ont créé chacune en moyenne 8,8 nouveaux emplois, tandis que la moyenne de toutes les entreprises nouvellement établies (y compris de nombreux OEES) était de 9,8 nouveaux emplois. La situation comparée des OEES est cependant très différente en ce qui concerne la génération de revenus. Le revenu moyen par OEES s'élevait à

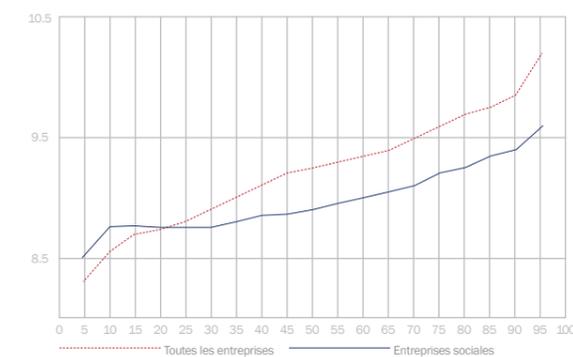
875 millions de KRW en 2016, soit à peine 24% du revenu moyen de toutes les entreprises nouvellement créées (Centre d'économie sociale de Séoul 2017). La contribution des OEES à Séoul au produit intérieur brut (PIBR) régional et à l'emploi total a légèrement augmenté, passant de 0,4% en 2014 à 0,5% en 2016 (Centre de l'économie sociale de Séoul 2017, 2015).

Bien que l'on ne dispose pas de statistiques complètes sur les rendements sociaux des OEES, il a été estimé que les CSE et PCSE à Séoul génèrent des rendements sociaux (tels que les salaires et les contributions aux principaux programmes d'assurance sociale) pour les groupes vulnérables, à un taux près de 13 fois supérieur au montant investi. Étant donné que le rapport entre le salaire total et les nouveaux investissements en 2016 était estimé à environ 71% dans le cas des entreprises à but lucratif avec plus de 50 milliards de KRW de fonds propres, les CSE et les PCSE jouent un rôle plus important dans la réduction de la pauvreté et des inégalités que les entreprises à but lucratif (Byeon 2017). Alors

que le salaire moyen dans les CSE et les PCSE est généralement inférieur à la moyenne nationale, le salaire moyen dans les 19% inférieurs de l'échelle des salaires dans les CSE et les PCSE est supérieur à celui des autres entreprises (Hwang 2016).

C'est ce quintile qui a tendance à refléter l'emploi de groupes vulnérables, tels que les travailleurs peu scolarisés et peu qualifiés.

Graphique 0.3. Registre naturel des salaires horaires par centile de salaire



Source: Hwang 2016: 21 (utilisé avec permission)

S'agissant des impacts sociaux de l'ESS à Séoul, il est important d'analyser la situation des SRE, dont les employés sont principalement issus de groupes pauvres et vulnérables. Leur taille, en termes de chiffre d'affaires et d'employés, a augmenté. Étant donné que les femmes représentent environ 65% des employés des SRE, ce type d'entreprise sociale contribue de manière significative à résoudre les problèmes rencontrés par les femmes vivant dans la pauvreté (Kim, Yang et Kang 2016). Le risque évident, toutefois, est que les emplois à bas salaire et à faibles compétences exigeant une main-d'œuvre abondante soient féminisés (UNRISD, 2010). Cela s'est produit, par exemple, dans les secteurs des soins infirmiers et des soins aux personnes âgées, les plus importants secteurs en termes de nombre d'employés, puisque les femmes représentaient 52% des travailleurs en 2016.

La plupart des OEES qui fonctionnent dans le cadre juridique SEPA et NBLSA (voir tableau 0.4) offrent à leurs travailleurs des prestations d'assurance sociale importantes. En 2013, par exemple, le taux de couverture de l'assurance-emploi nationale dans les

PCSE et les CSE était d'environ 96,8%, ce qui était bien supérieur à la moyenne nationale de 66,6% dans les entreprises à but lucratif (Institut de Séoul et Centre de l'économie sociale de Séoul 2016).

Dans le contexte de l'évolution démographique majeure en République de Corée, les limites du système de soins suscitent de plus en plus d'inquiétude. Les PCSE et les ESC des secteurs de la protection sociale génèrent des rendements sociaux élevés dans la fourniture de services sociaux, en particulier en ce qui concerne les soins aux personnes âgées et aux enfants. Chaque won coréen investi dans les CSE et PCSE de Séoul dans le secteur des soins comme les soins infirmiers / à domicile, le bien-être social et les soins de santé / enfants ont généré des rendements sociaux équivalents à KRW 31,0, 20,1 et 17,6, respectivement, en termes de revenus et de services sociaux fournis aux groupes vulnérables. Le retour global sur l'ensemble de la prestation de services de soins à Séoul est supérieur, générant des rendements sociaux équivalents à 39,6, 25,0 et 21,7 KRW, respectivement (Cho et Yoo, 2016).

En ce qui concerne l'impact sur l'environnement, les OEES de Séoul, en particulier les coopératives, ont largement soutenu les initiatives politiques du GMS en faveur d'une énergie sûre et durable. L'énergie solaire est un bon exemple. En 2014, le GMS a sélectionné sept sociétés et coopératives d'énergie pour installer des panneaux solaires dans des ménages individuels, dans le cadre d'un programme subventionné par le gouvernement. Quatre des sept étaient des coopératives, qui ont installé des panneaux solaires dans 18 591 ménages au cours de la période 2014-2017. Cela représentait environ 65% du total des ventes des sept entreprises (Hwang 2017). Leur contribution globale (5,58 GWh) à la production annuelle totale d'énergie solaire à Séoul (224,9 GWh) est toutefois encore faible (ministère du Commerce 2017). Si nous incluons les 15 autres coopératives d'énergie impliquées dans la production d'énergie renouvelable à Séoul (Korea Cooperatives 2017), et supposons (compte tenu de l'absence de données) qu'elles ont une capacité similaire pour installer des panneaux solaires par rapport aux coopératives participant au programme gouvernemental, les coopératives ont le potentiel de contribuer à la production d'énergie solaire à hauteur de 26,5 GWh, soit environ 12% de l'électricité

► En République de Corée, l'assurance sociale est financée par les contributions des gouvernements, des employeurs et des employés. Les employeurs des OEES sont plus susceptibles que les entreprises à but lucratif de payer leurs cotisations à l'assurance sociale et, par conséquent, leur couverture est supérieure.

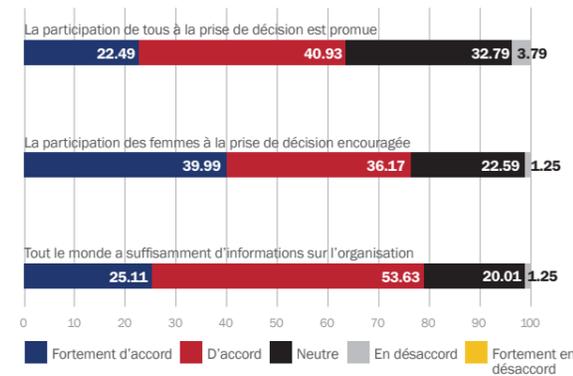
produite à Séoul par des panneaux solaires.

L'un des défis à relever pour encourager l'installation et l'utilisation de l'énergie solaire est le faible taux d'habitants propriétaires de leur logement à Séoul, qui était de 52,7% en 2016 (Ministère du Territoire, de l'Infrastructure et des Transports 2017). Étant donné que de nombreuses personnes vivent dans des logements locatifs où les propriétaires prennent pratiquement toutes les décisions relatives à la résidence, il est difficile pour les locataires d'installer des systèmes d'énergie solaire. Le fait que les économies d'énergie dépendent en grande partie de la décision des propriétaires signifie que le faible taux d'accession à la propriété immobilière pose un problème structurel aux personnes à faible revenu qui deviennent des producteurs d'énergie. Un récent plan du GMS, «City of the Sun», rendra obligatoire l'installation de panneaux solaires dans les logements sociaux nouvellement construits. Ce plan devrait accroître la part des logements équipés de panneaux solaires, en particulier ceux appartenant ou loués à des locataires à faible revenu (Gouvernement métropolitain de Séoul 2017b).

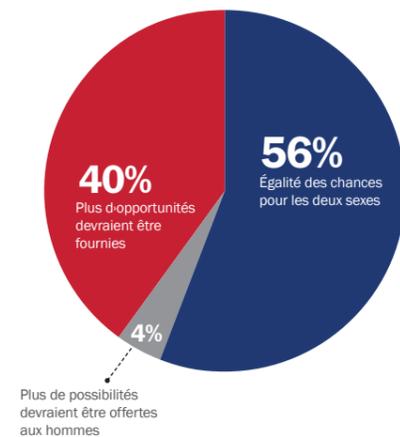
S'agissant des dimensions politiques liées à la gouvernance et à la participation, l'augmentation du nombre d'événements liés à l'ESS (dialogues sur les politiques publiques, ateliers, foires, séminaires, forums, conférences, etc.) au cours de la dernière décennie à Séoul témoigne de l'expansion du débat public qui a permis aux voix des OEESS de se faire entendre plus largement. Cependant, la prise de conscience croissante et la participation accrue des acteurs de l'ESS dans la sphère publique ont conduit à une politisation croissante de l'ESS à Séoul. Les dirigeants des OEESS et des organisations de soutien intermédiaires ont tendance à être des partisans du parti du Maire Park, et l'ESS est devenue un symbole politique du GMS sous ce maire (voir chapitre IV). Cela a généré des tensions entre le maire et divers responsables d'exécutifs de district qui n'appartiennent pas au même parti politique. En conséquence, ils ne participent pas au Conseil des gouvernements locaux pour l'ESS dirigé par les dirigeants des exécutifs de district appartenant au parti du maire Park. Cette politisation de l'ESS soulève de sérieuses questions sur la durabilité politique de l'ESS.

Cependant, le niveau élevé de sensibilisation aux normes démocratiques et à la solidarité dans le secteur de l'économie sociale à Séoul peut être un

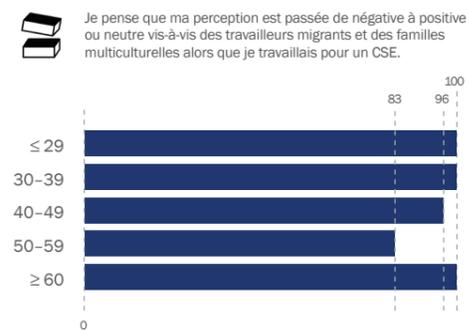
Graphique 0.4. Attitudes envers la participation au processus de prise de décision



Graphique 0.5. Attitudes à l'égard de la participation des femmes au travail



Graphique 0.6. Changement de perception influencé par le CSE, par groupe d'âge



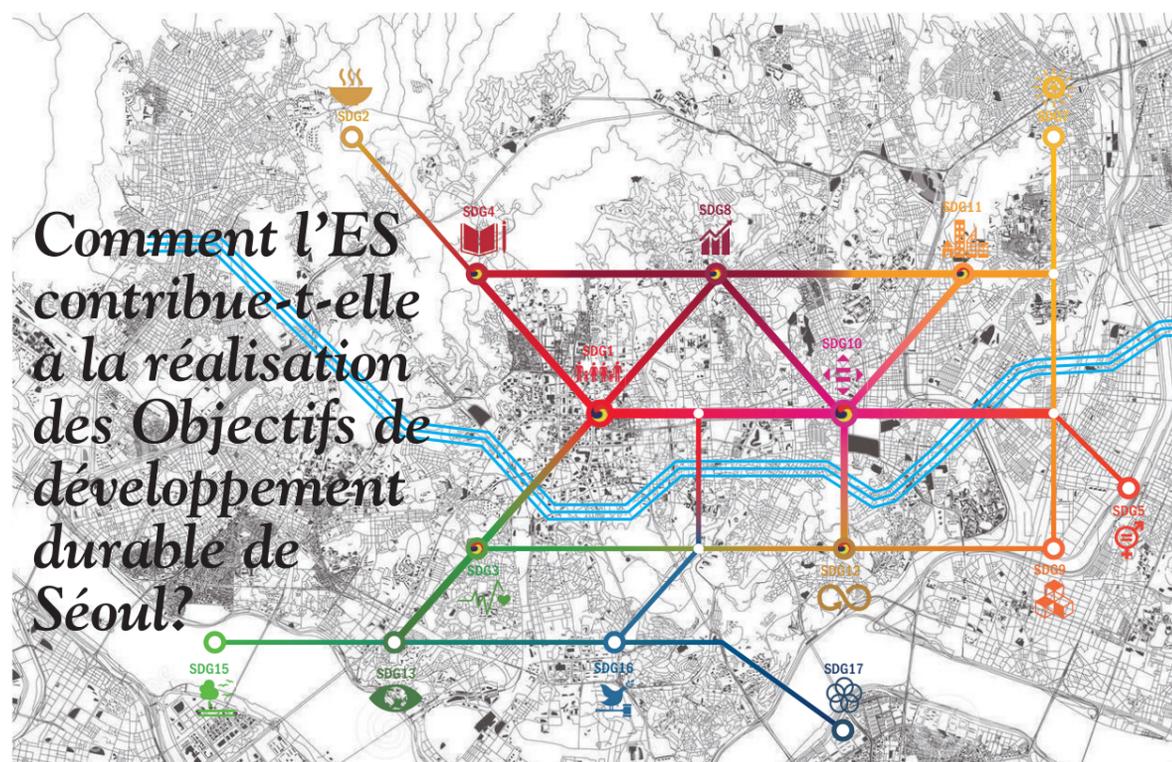
Note: 102 ESCE à Séoul étudiées par l'UNRISD en 2017

outil efficace pour réduire les tensions causées par la politisation. Une étude réalisée pour ce rapport par l'UNRISD a révélé que les CSE favorisaient les tendances démocratiques participatives et rendaient le milieu du travail plus égalitaire, inclusif et cohérent pour tous (voir les figures 0.4, 0.5 et 0.6). Il indique également que les CSE ont des effets positifs sur les perceptions et les attitudes à l'égard des familles multiculturelles et des travailleurs étrangers, confirmant le potentiel de l'ESS pour renforcer la solidarité à l'intérieur et au-delà des OEESS.

Malgré ces impacts positifs, la question de savoir si et dans quelle mesure l'impact de l'ESS est transformatrice est une question ouverte. Par exemple, malgré sa contribution à la création d'emplois pour les femmes et à l'augmentation

de leur participation à un travail rémunéré, de nombreuses opportunités se trouvent dans les emplois à faible salaire et à faible intensité de main-d'œuvre qualifiée, en particulier dans les SRE. Les contraintes structurelles génératrices d'inégalités dans l'accession à la propriété immobilière, qui entravent l'installation de panneaux solaires et donc la transition énergétique, ne constituent pas une préoccupation majeure des acteurs de l'économie sociale. Le sous-développement des méthodologies de collecte et d'analyse des données sur les impacts de l'ES sur le développement durable est un autre défi, notamment pour une prise de décision efficace. Les méthodologies et la collecte de données doivent encore être développées pour mesurer les impacts de l'ESS sur plusieurs dimensions du développement durable dans des contextes locaux spécifiques.

(CHAPITRE VI)



Comment l'ES contribue-t-elle à la réalisation des Objectifs de développement durable de Séoul?

Le processus de localisation des Objectifs de développement durable commence par l'établissement d'objectifs au niveau local qui reflètent les conditions économiques, sociales, environnementales et politiques locales spécifiques. Une hiérarchie d'objectifs et de buts de développement existe à tous les niveaux, du national au sous-national. Comme indiqué au chapitre I, le défi consiste à éviter les compromis et les contradictions qui auraient un impact négatif sur une dimension particulière du développement durable.

En République de Corée, diverses initiatives visant à promouvoir le développement durable, notamment la création d'organisations du secteur public et de la société civile œuvrant pour le développement durable, ont été menées dès 1992, sous l'influence du Sommet de la Terre et de son agenda local 21. De nombreuses organisations de la société civile et des gouvernements locaux ont commencé à collaborer pour établir des programmes locaux et mettre en œuvre des actions concrètes. La transition démocratique, la décentralisation et

les lois et réglementations globales relatives à la protection de l'environnement et à l'énergie ont créé un environnement favorable à diverses activités de développement durable (Lee et al. 2009). La Commission présidentielle sur le Développement durable (créée en 2000) et la loi-cadre sur le développement durable (2007) ont encouragé les initiatives locales et sont devenues des institutions centrales du développement durable.

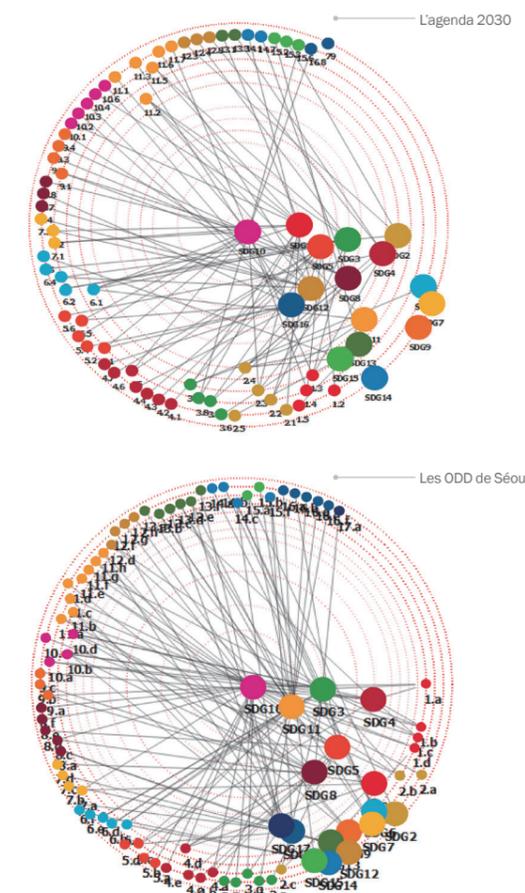
Cependant, à partir de 2008, le passage de la politique nationale du «développement durable» à la «croissance verte» a limité les types d'actions plus holistiques et intégrées entreprises précédemment. Les débats sur la croissance verte sont devenus hautement politisés lorsque le concept est devenu un symbole politique du parti au pouvoir au niveau national. L'initiative du GMS sur le développement durable n'a commencé qu'en 2011, quand un nouveau maire issu du parti de l'opposition a pris le pouvoir à Séoul. Cela a permis de créer un environnement politique favorable propice à l'établissement d'ODD localisés pour Séoul (« ODD pour S » ou ODD-S selon l'acronyme anglais) en

2017.

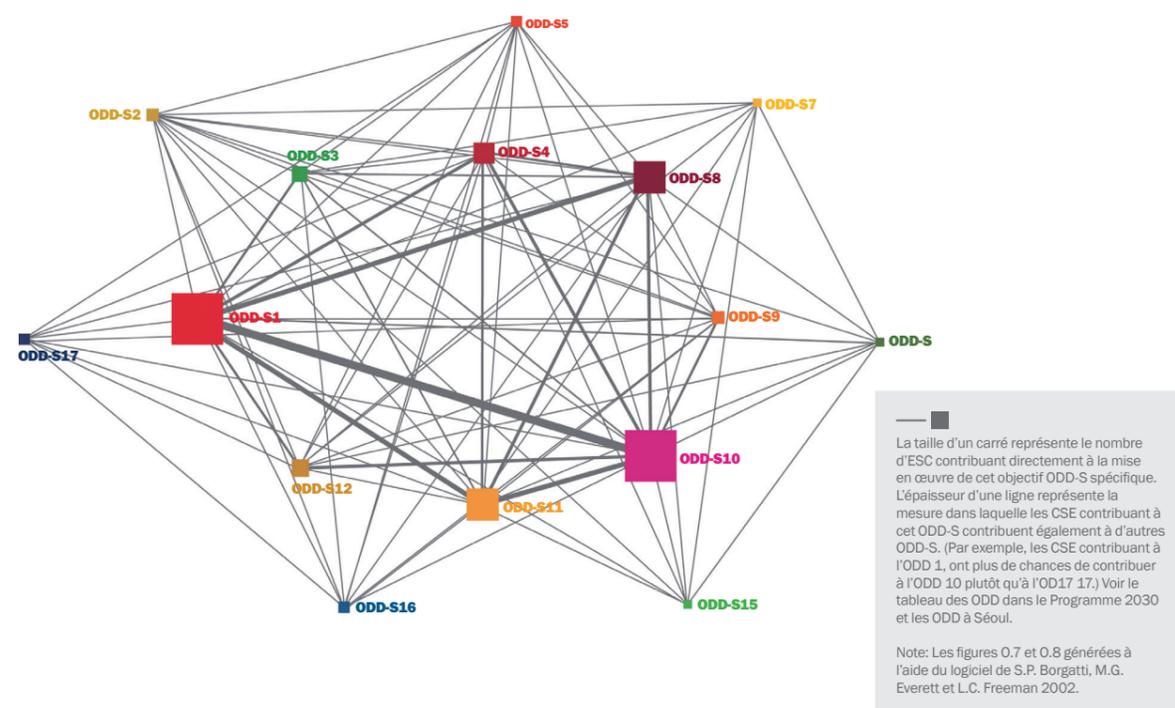
Adaptés aux conditions spécifiques de Séoul, les objectifs de développement durable comprennent 17 objectifs et 96 objectifs, correspondant en grande partie aux Objectifs de développement durable du Programme 2030. Le document cadre ODD-S relie chaque objectif et cible aux projets et politiques de l'équipe municipale GMS, tout en réinterprétant les objectifs mondiaux pour le contexte de Séoul. ODD-S 2, par exemple, met l'accent sur l'agriculture urbaine ; et le ODD-S 14 met l'accent sur la restauration de l'écosystème de la rivière Han (voir le tableau ODD dans le Programme 2030 et les ODD à Séoul). Tout au long du document, le principe sous-jacent de «ne laisser personne de côté», est au cœur du Programme 2030, et il sous-tend la plupart des objectifs et cibles. La vision transformatrice, qui nécessite de changer les structures génératrices d'injustice économique, sociale et environnementale, est moins visible.

Dans quelle mesure les objectifs de développement durable sont-ils intégrés ? Il n'y a pas de ODD-S qui ne soit pas pris en charge par des cibles associées à d'autres ODD-S. Une comparaison du Programme 2030 avec les ODD-S montre que les objectifs des autres ODD-S sont davantage pris en charge que

Graphique 0.7. Comment les ODD sont-ils soutenus par les cibles d'autres ODD ?



Graphique 0.8. Comment les CSE de Séoul contribuent aux ODD-S : tracer des voies



La taille d'un carré représente le nombre d'ESC contribuant directement à la mise en œuvre de cet objectif ODD-S spécifique. L'épaisseur d'une ligne représente la mesure dans laquelle les CSE contribuent à cet ODD-S contribuent également à d'autres ODD-S. (Par exemple, les CSE contribuant à l'ODD 1, ont plus de chances de contribuer à l'ODD 10 plutôt qu'à l'ODD 17.) Voir le tableau des ODD dans le Programme 2030 et les ODD à Séoul.

Note: Les figures 0.7 et 0.8 générées à l'aide du logiciel de S.P. Borgatti, M.G. Everett et L.C. Freeman 2002.

ceux du Programme 2030 (voir le tableau O.7). Cela est évident, par exemple, dans le cas des ODD-S-10 (Réduire toutes les formes d'inégalité), des ODD-S-3 (Garantir des vies saines et promouvoir le bien-être de tous les citoyens), des ODD-S-5 (Créer un environnement social avec une égalité des sexes et l'autonomisation des femmes), et ODD-S 8 (promouvoir une croissance économique inclusive et durable et un travail décent). Cela reflète en partie l'inquiétude grandissante suscitée à Séoul par les inégalités et la pénurie d'emplois, en particulier lorsqu'elles touchent les jeunes, ainsi que par la pauvreté. Cette inquiétude est elle-même liée à l'influence croissante des jeunes dans la mobilisation politique (Park, Ahn et Hahn). 2013). Il apparaît également que la plupart des objectifs associés à l'environnement bénéficient d'un soutien insuffisant par rapport aux cibles des autres objectifs de développement durable.

L'une des caractéristiques de l'ESS en tant que moyen de mise en œuvre des objectifs de développement durable, par rapport à d'autres acteurs du développement tels que les ONG et les entreprises privées à but lucratif, est qu'elle poursuit des objectifs sociaux, économiques et environnementaux explicites, même à des degrés divers. Ces préoccupations et fonctions multiples de l'ESS peuvent être une réponse à la question politique clé de savoir comment mettre en œuvre les ODD et réaliser «un développement durable dans ses trois dimensions - économique, social et environnemental - de manière équilibrée et intégrée» (paragraphe 2 de l'Agenda 2030).

Les OEESS de Séoul et les ODD : localiser les synergies

Pour cette étude, l'UNRISD a réalisé une analyse de réseau de 249 OEESS à Séoul, comprenant des CSE, des SRE, des entreprises villageoises et diverses coopératives (voir la figure O.8). L'analyse a révélé les résultats suivants:

- Les OEESS à Séoul disposent d'un fort potentiel pour contribuer à la réalisation de tous les ODD-S, en particulier de l'ODD-10 (réduire toutes les formes d'inégalité), de l'ODD-1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes), de l'ODD-11 (inclusion, villes sûres et durables pour tous les citoyens), ODD-S 8 (croissance économique inclusive et durable et travail décent),

ODD-S 4 (éducation de qualité et apprentissage tout au long de la vie), ODD-S 12 (consommation et production durables), ODD-S 3 (bonne santé et bien-être) et ODD-S 9 (infrastructures et industrialisation).

- En termes de fonctions multiples et interconnectées, les OEESS à Séoul qui contribuent au ODD-S 10 (réduire toutes les formes d'inégalité) ont plus de chances d'avoir des missions et des fonctions qui visent également les ODD-S 1, 4, 8 et 11. Elles abordent simultanément un ensemble de problèmes : réduire les inégalités ; mettre fin à la pauvreté ; promouvoir des villes inclusives et durables ; viser une croissance économique et un travail décent ; une éducation de qualité et un apprentissage tout au long de la vie. Elles s'engagent également fréquemment pour les objectifs de développement durable 3 et 9. Par exemple, un CSE étudié était une ONG fournissant des services de conseil aux travailleurs migrants étrangers et aux familles multiculturelles. Tout en poursuivant ses services de conseil, l'ONG est devenue une entreprise sociale fournissant des services d'éducation et de santé à ces groupes vulnérables, contribuant ainsi aux objectifs de développement durable 3, 4, 10 et 11.
- Les fonctions et missions des OEESS sur les ODD-S 2, 5, 7, 13, 15, 16 et 17 sont relativement moins importantes. Il est toutefois intéressant de noter que, si le nombre d'OEESS sur le ODD-S 2 (répartition entre urbain et rural et agriculture urbaine) et le ODD-S 5 (égalité des sexes) est petit, elles contribuent à une gamme aussi variée de ODD-S que les OEESS contribuant au ODD-S 10, à savoir les ODD-S 1, 3, 4, 8, 9, 11 et 12. En particulier, les OEESS sur le ODD-S 5 (égalité des sexes) participent à diverses activités associées à d'autres ODD-S. Cela indique que, même si le nombre d'OEESS engagées sur l'égalité des sexes est faible, elles tentent d'aborder les problèmes liés à l'égalité des sexes selon de multiples dimensions.
- Aucune OEESS n'a de mission ou de fonctions qui traitent des ODD-S 6 (eau saine et salubre) et 14 (restauration de la rivière Han). Compte tenu des nombreux projets du GMS associés à ces objectifs, les OEESS ont de nombreuses possibilités d'explorer les activités économiques associées, par exemple, à la restauration de la rivière Han - telles que le contrôle de la qualité de l'eau courante, le contrôle des eaux souterraines, le recyclage de l'eau de pluie, des stations

d'épuration respectueuses de l'environnement, et le contrôle de la qualité et de la sécurité de la rivière Han et d'autres rivières (gouvernement métropolitain de Séoul 2017a).

Les OEESS à Séoul ont le potentiel de créer des impacts divers et synergiques liés à de multiples objectifs de développement durable. Et il reste encore beaucoup à faire pour innover afin de réaliser les objectifs de développement durable de manière plus intégrée et plus équilibrée. Par exemple, les OEESS qui accordent la priorité aux objectifs économiques et sociaux doivent accorder plus d'attention aux ODD-S de l'environnement.

Il faudrait également encourager davantage l'entrepreneuriat social, en particulier dans les secteurs où les objectifs de développement durable sont étroitement interconnectés. Par exemple, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour développer des modèles innovants d'ES. Les pratiques des CSE contribuant à la distribution durable de denrées alimentaires fournissent des enseignements éclairants. Bien que peu nombreux, ils collaborent en divers domaines pour réaliser les objectifs de développement durable, notamment les objectifs ODD-S 2, 12 et 15.

(CHAPITRE VII)



Conclusion

L'étude de l'ES à Séoul offre un ensemble unique de leçons pour le développement d'institutions et de politiques publiques qui peuvent concrétiser le potentiel de l'ESS en tant que moyen de mise en œuvre des ODD au niveau local. Dans un contexte où le secteur de l'économie sociale a pris de l'expansion ces dernières années, Séoul a élaboré une stratégie de développement durable et a intégré cette dernière dans ses objectifs de développement durable localisés. L'expansion rapide du secteur de l'économie sociale et l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie d'ODD localisée se sont déroulées dans le cadre d'une structure de gouvernance participative.

Limites, tensions et opportunités

Malgré les différents aspects positifs du rôle de

l'ES à Séoul dans la localisation des ODD (voir les chapitres IV, V et VI), un certain nombre de limites et de tensions restent à résoudre.

Premièrement, le développement de l'ES par les gouvernements de district ou le GMS a entraîné une dépendance significative aux subventions. Cela soulève des questions quant à la durabilité des formes subventionnées d'OEES lorsque les subventions seront réduites ou supprimées. Les politiques doivent aller au-delà de l'utilisation des ressources publiques et créer un environnement dans lequel les OEES peuvent facilement accéder à des ressources financières abordables non étatiques. Lorsque de telles ressources sont fournies par des institutions financières de l'ES, cela peut créer une chaîne de valeur de l'ES où différents acteurs de cette ES se soutiennent mutuellement et peuvent développer le secteur dans son ensemble.

Deuxièmement, la mise en place de mécanismes

publics de gouvernance publique et participative pour l'ES à Séoul a considérablement renforcé les acteurs de l'ES. Cependant, dans un contexte où l'ES est devenue le symbole politique de la mairie actuelle, le développement ultérieur d'acteurs de l'ES investis de pouvoirs peut être contesté par l'opposition politique. La participation limitée des maires de district appartenant au parti d'opposition aux dialogues sur l'ES est une illustration typique. Donner plus d'indépendance et d'autonomie aux OEES peut contribuer à éviter l'instrumentalisation par un parti politique spécifique et la politisation de l'ES qui en résulte.

Une troisième contrainte concerne la structure bureaucratique cloisonnée pour traiter les OEES (voir les chapitres III et IV), et cela du niveau national au niveau local. La coexistence de lignes de responsabilité distinctes pour différentes OEES au sein des différents ministères, de la marge de manœuvre croissante des gouvernements locaux et de l'autorité actuelle du gouvernement central a entraîné la fragmentation de l'écosystème de l'ES. Les autorités de district sont souvent exclues des processus d'élaboration des politiques même si ce sont elles qui appliquent les politiques du GMS et doivent interagir avec les organisations de l'ES situées dans leurs zones administratives. En outre, il n'existe pas au sein du GMS de département faitier chargé de coordonner et d'accompagner tous les processus pertinents de réglementation et de prise en charge des OEES.

Quatrièmement, les OEES, en particulier les SRE, les CSE et les PCSE, risquent de créer des emplois peu rémunérés et à forte intensité de main-d'œuvre, en particulier pour les femmes. Cela est évident, par exemple, dans les plus grands secteurs d'activité des SRE, à savoir les soins infirmiers et les soins aux personnes âgées (voir chapitre V), où la majorité des employés sont des femmes.

Cinquièmement, bien que les employés des OEES les moins rémunérés gagnent plus que les employés les moins rémunérés des entreprises à but lucratif (voir le chapitre v), cet avantage comparatif ne tient pas pour les employés des tranches de salaires moyennes et supérieures. En conséquence, les OEES ont souvent du mal à recruter du personnel et des salariés dotés de compétences, de connaissances et d'expériences plus poussées. Cela limite leur capacité à se professionnaliser et à développer leurs activités.

Sixièmement, l'incohérence des politiques publiques, en particulier celles résultant des contraintes imposées par le gouvernement national, peut nuire à la capacité du groupe de stratégie sociale de réaliser les objectifs de développement durable. Le cas de l'installation de panneaux solaires à l'appui du ODD-7 illustre la nécessité de s'attaquer aux contraintes structurelles, telles que le faible taux d'accession à la propriété et le faible pouvoir de décision des locataires, parallèlement à l'expansion de l'ES.

Septièmement, divers mécanismes de financement des OEES doivent être développés de toute urgence. Bien que la croissance du fonds d'investissement social à Séoul (voir chapitre IV) marque une évolution positive, l'accès limité des OEES à d'autres sources de financement, telles que les coopératives de crédit, compromet le développement du secteur de l'ES. La politique du GMS en matière d'aide financière doit aller au-delà du secteur public et favoriser les liens entre les OEES et les institutions financières non étatiques, à des conditions équitables et abordables.

Sept moyens de soutenir les OEES en tant que moyens efficaces de mise en œuvre des ODD localisés

Si les leçons et les recommandations sont souvent spécifiques du contexte local et peuvent ne pas être directement transférables, elles fournissent des indications pouvant aider les décideurs et autres parties prenantes à identifier les contraintes, risques et opportunités réels ou potentiels, ainsi qu'à réfléchir aux solutions et innovations possibles. Les principales leçons et recommandations concernant la manière de faire des OEES un moyen efficace de mise en œuvre des ODD localisés peuvent être résumées comme suit.

- 1 Les politiques publiques en République de Corée accordent à la fois une reconnaissance juridique et un soutien aux organisations locales d'intégration citoyenne. Le GMS, en particulier, a aidé les entreprises d'expertise économique à se développer en fournissant un soutien direct et indirect, notamment des subventions et des achats préférentiels; favoriser les arrangements institutionnels tels que les partenariats public-société civile; et soutenir les partenariats et la création d'un écosystème de

l'ES. Cependant, les cadres politiques doivent également respecter et préserver l'autonomie des OEES, éviter de générer une dépendance et une cooptation excessives et garantir que les OEES conservent et renforcent leurs valeurs et principes fondamentaux. Une telle autonomie est cruciale pour minimiser les risques liés à l'instrumentalisation et à la politisation de l'ESS.

2 Le cas des OEES en République de Corée, en particulier à Séoul, laisse entrevoir la possibilité de créer des synergies entre l'ES et l'État providence - non pas dans le contexte de mesures de compression des dépenses ou d'austérité de l'État providence, comme c'est le cas dans certains pays- mais dans un contexte d'expansion de la politique sociale. Les OEES sont devenues des partenaires clés dans le développement social promu par l'État. Une vaste alliance avec les mouvements sociaux pour la démocratie et l'inclusion sociale et économique peut jouer souvent un rôle important dans le renforcement de la capacité des organisations de l'ESS à créer des synergies avec les politiques nationales (comme dans le cas de l'ES à Séoul à la fin des années 1990).

3 L'infrastructure organisationnelle et les ressources humaines dans le secteur de l'économie sociale ont été efficacement utilisées et mobilisées lorsque le groupe de travail a mis en place un partenariat participatif public-privé et une approche écosystémique. L'utilisation des ressources et des actifs locaux existants est cruciale pour le développement des OEES.

4 De nombreuses contraintes structurelles qui ne peuvent être résolues que par des politiques ou des cadres juridiques nationaux, entravent l'expansion et la croissance du secteur de l'économie sociale (comme dans le cas de l'installation de panneaux solaires). La cohérence et les synergies entre les différents niveaux de gouvernance doivent être restaurées et renforcées.

5 Le financement durable est un défi majeur pour les OEES à Séoul. Bien que le GMS ait lancé une série de politiques, telles que les marchés publics préférentiels et le fonds d'investissement social, elles se limitent à certains types d'OEES. De nombreuses

OEES, telles que les coopératives, ont un accès limité à ces fonds publics. Les politiques et les institutions publiques doivent créer un environnement favorable dans lequel les OEES peuvent facilement accéder à des financements privés sans porter atteinte à leurs valeurs et principes fondamentaux.

6 Les mécanismes démocratiques locaux, y compris la concurrence électorale et la gouvernance participative, ont joué un rôle crucial dans la croissance de l'ES à Séoul. La mise en garde est que ces mécanismes doivent éviter la politisation des OEES basée sur des choix politiques partisans. Des processus équitables et transparents d'appui aux OEES de manière à accroître leur autonomie et leur indépendance peuvent éviter une telle politisation.

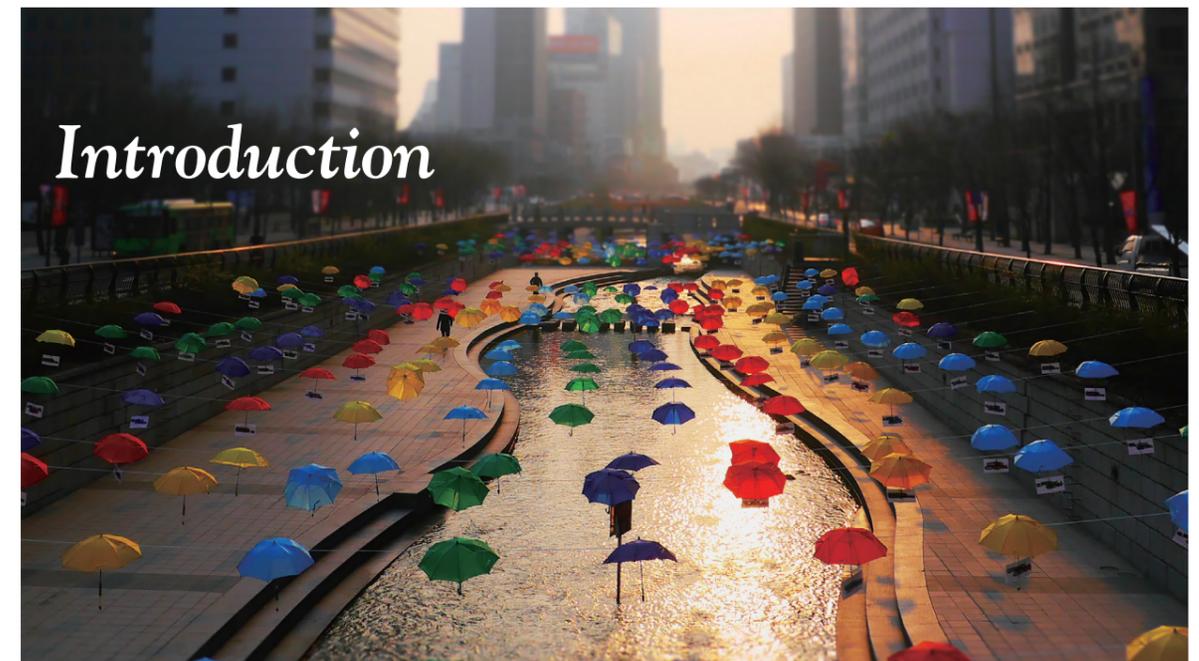
7 La priorité donnée par les OEES de Séoul à la création d'emplois et aux groupes vulnérables, sans constituer en soi un problème, peut constituer un obstacle potentiel à la poursuite d'une approche plus intégrée et plus équilibrée des objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Bien que la collaboration avec le gouvernement puisse maximiser l'impact des OEES sur la localisation des ODD, elle risque également d'être instrumentalisée par le gouvernement.

Références

- Ash, P., C. Koch, and T.F. Siems. 2015. "Too small to succeed—Community banks in a new regulatory environment." *Financial Insights* 4(4):1-4.
- Bajo, Claudia Sanchez, and Bruno Roelants. 2011. *Capital and the Debt Trap: Learning from Cooperatives in the Global Crisis*. Basingstoke and New York: Palgrave Macmillan.
- Bateman, M. 2015. "Rebuilding solidarity-driven economies after neoliberalism: The role of cooperatives and local developmental states in Latin America." In *Social and Solidarity Economy: Beyond the Fringe*, edited by P. Utting, 150-165. London: UNRISD and Zed Books.
- Bateman, M., J.P.D. Ortiz, and K. Maclean. 2011. *A post-Washington Consensus Approach to Local Economic Development in Latin America? An Example from Medellin, Colombia*. Background Note. London: ODI.
- Borgatti, S.P., M.G. Everett, and L.C. Freeman. 2002. *Ucinet for Windows: Software for Social Network Analysis*. Harvard, MA: Analytic Technologies.
- Byeon, Isul. 2017. *Estimates of the impact of circular tax of enterprise income on investment, dividend and wage* (in Korean). Winning entry in Statistics Korea's graduate student essay competition. Mimeo.
- Canzanelli, G. 2001. *Overview and Learned Lessons on Local Economic Development, Human Development, and Decent Work*. Universitas Working Paper. Geneva: ILO.
- Cho, Dalho, and In-hye Yoo. 2016. *Measurement and Analysis of Outcomes of Social Enterprises in Seoul* (in Korean). Seoul: The Seoul Institute, Seoul Social Economy Center.
- Corragio, J.L. 2015. "Institutionalising the social and solidarity economy in Latin America." In *Social and Solidarity Economy Beyond the Fringe*, edited by P. Utting, 130-149. London: UNRISD and Zed Books.
- Dinerstein, A.C. 2014. *The Hidden Side of Social and Solidarity Economy: Social Movements and the "Translation" of SSE into Policy (Latin America)*. Occasional Paper 9 Potential and Limits of Social and Solidarity Economy Series. Geneva: UNRISD.
- European Commission. 2017. *The EU Environmental Implementation Review: Common Challenges and How to Combine Efforts to Deliver Better Results*. Brussels: The European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions.
- Evers, A., B. Ewert, and T. Brandsen. 2014. *Social Innovation for Social Cohesion. Transnational Patterns and Approaches from 20 European Cities*. Liege: EMES European Research Network asbl.
- Goldfrank, B. 2011. *Deepening Local Democracy in Latin America: Participation, Decentralization and the Left*. Pennsylvania: Pennsylvania University Press.
- Hardin, R. 1982. *Collective Action*. Baltimore: Resources for the Future.
- Hwang, Duck-Soon. 2016. "The state of specific wage levels of social enterprises and its comparison with the wage level of standardised model workers" (in Korean)." *Monthly Labor Review* (June):7-24.
- Hwang, Taeho. 2017. "Dispute over the solar power supply business in Seoul" (in Korean)." *DongA News*, October 31.
- iCoop Cooperative Research Institute. 2016. *2016 Introduction to Cooperatives* (in Korean). Seoul: Alma.
- Jang, Jongick. 2018. *The State of the Framework Act on Cooperatives and the Proposal for its Improvement* (in Korean). Seminar on the Directions of Institutional Reforms in Social Economy Sectors, Seoul: Dongcheon.
- John, D. 2006. "Top-down, grassroots, and civic environmentalism: Three ways to protect ecosystems." *Frontiers in Ecology and the Environment* 4(1):45-51.
- Jordan, A., and D. Liefferink. 2004. "The Europeanization of national environmental policy." In *Environmental Policy in Europe: The Europeanization of National Environmental Policy*, edited by A. Jordan and D. Liefferink, 1-14. Abingdon, Oxfordshire: Routledge.
- Jung, Sang Hoon. 2013. 2013 "HRD plan for Seoul social economy" (in Korean). In *Hope Report*. Seoul: The Hope Institute.
- Kim, H., J. Yang, and J. Kang. 2016. *In-Depth Research on Self-Reliance Projects* (in Korean). Eumsung: Korea Employment Information Service.
- Kim, Seongki. 2017. "Employment issues and policy recommendations on social economy in Korea" (in Korean)." *Health and Welfare Policy Forum*:9.
- Kooiman, Jan. 1993. *Modern Governance: New Government-Society Interactions*. London: SAGE.
- Korea Cooperatives. 2017. *Cooperative Present Status* (in Korean). Accessed February 2. <http://www.coop.go.kr/COOP/state/majorStatistics1.do>
- Korea Local Promotion Foundation. 2016. *Research on the Master Plan to Promote Local Community* (in Korean). Seoul: Korea Local Promotion Foundation.
- Korea Social Enterprise Promotion Agency. 2017. *2017 Social Enterprise Financial Support Business Guidelines* (in Korean). Seoul: Korea Social Enterprise Promotion Agency.
- Korea Social Enterprise Promotion Agency. 2018. *Examination Standard of Social Enterprise Certification* (in Korean). Accessed March 19. http://www.socialenterprise.or.kr/foundation/valid_standard.do?dep1_kind=2.
- Kwon, Soonwon. 1993. "Revisit the measures against poverty: Promotion of escape-poverty movement through cooperatives" (in Korean)." *KDI Journal of Economic Policy* 15(2):65-87.
- Lee, Wonhee, Hye Young Lee, Jong Hyuk Park, Kyeong Tae Joo, Young Jo Choi, and Hyuck Joon Kwon. 2009. *Review of Historical Trends of Environmental Regulations and Research on Improvement Measures* (in Korean). Seoul: Korea Association of Public Administration.
- Lee, Yujin. 2013. "Why not install a mini-solar power generator in our apartment?" (in Korean)." *The Hankyoreh*, 30 January. Accessed 14 August 2017. http://ecotopia.hani.co.kr/?mid=media&act=dispMediaListArticles&tag=%EC%9D%B4%EC%9C%A0%EC%A7%84&document_srl=67762
- Lim, H. 2011. *Korean Democracy after 1987* (in Korean). Seoul: Korea University Press.
- Lubell, M. 2002. "Environmental activism as collective action." *Environment and Behaviour* 34(4):431-454.
- Manitui, D.N., and G. Pedrini. 2016. "The countercyclical role of Italian local banks during the financial crisis." *Applied Economics* 49(27):2679-2696.

- Measham, T.G., B.L. Preston, T.F. Smith, C. Brooke, R. Gorddard, G. Withycombe, and C. Morrison. 2011. "Adapting to climate change through local municipal planning: barriers and challenges." *Mitigation and Adaptation Strategies for Global Change* 16:889-909.
- Mendell, M. 2014. *Improving Social Inclusion at the Local Level Through the Social Economy*. Paris: OECD.
- Mendell, Margie, Roger Spear, Antonella Noya, and Emma Clarence. 2010. *Improving Social Inclusion at the Local Level Through the Social Economy: Report for Korea*. OECD Local Economic and Employment Development (LEED) Working Paper. Paris: OECD.
- Millstone, C. 2015. "Can social and solidarity economy organisations complement or replace publicly traded companies?" In *Social and Solidarity Economy: Beyond the Fringe*, edited by P. Utting, 86-99. London: UNRISD and Zed Books.
- Ministry of Government Legislation. 2018. *Information Centre of National Laws and Decrees* (in Korean). Sejong: Ministry of Government Legislation.
- Ministry of Land, Infrastructure and Transport. 2016. *2016 Status of Housing Situation* (in Korean). Seoul: Ministry of Land, Infrastructure and Transport.
- Ministry of Trade, Industry, and Energy and Korea Energy Agency. 2017. *2016 New and Renewable Energy Supply Statistics* (in Korean). Seoul: Ministry of Trade, Industry, and Energy and Korea Energy Agency.
- Mukherjee-Reed, A. 2015. "Taking solidarity seriously: Analysing Kerala's Judumbashree as a women's SSE experiment." In *Social and Solidarity Economy: Beyond the Fringe*, edited by P. Utting, 300-312. London: UNRISD and Zed Books.
- Oosterlynck, S., Y. Kazepov, A. Novy, P. Cools, T. Sarius, and F. Wokuvitsch. 2015. *Local social innovation and welfare state restructuring: analysing their relationship*. In *ImPROVE Working Paper*. Antwerp: Herman Deleeck Centre for Social Policy, University of Antwerp.
- Osssterlynck, S., Y. Kazepov, A. Novy, P. Cools, T. Sarius, and F. Wokuvitsch. 2015. *Local Social Innovation and Welfare State Restructuring: Analysing their Relationship*. *ImPROVE Working Paper No 15/15*. Antwerp: Herman Deleeck Centre for Social Policy - University of Antwerp.
- Park Won-ho, Ahn T.K., Hahn S. Kyu. 2013. "Framing the Issue of Economic Democracy during the 18th Presidential Election: A Survey Experiment (in Korean)." *Journal of Korean Politics*, 22(1):1-28.
- Rodriguez-Pose, A., and S. Tijmstra. 2005. *Local Economic Development as an alternative approach to economic development in Sub-Saharan Africa*. Report prepared for the World Bank. Accessed 5 July 2018. <http://siteresources.worldbank.org/INTLED/Resources/339650-1144099718914/AltOverview.pdf>.
- Roh, D., S. Lee, S. Kim, T. You, S. Lee, and K. Sohn. 2010. *Assessment and Strategies for Improving the Policy on Self-Reliance* (in Korean). Seoul: Korea Institute for Health and Social Affairs.
- Schreuer, A., and D. Weismeier-Sammer. 2010. *Energy Cooperatives and Local Ownership in the Field of Renewable Energy Technologies: A Literature Review*. Research Reports / RICC, 4. WU. Vienna: Vienna University of Economics and Business.
- Seoul Metropolitan Government. 2017a. *2017 Seoul's Sustainable Development Reporting Conference* (in Korean). Seoul: Seoul Metropolitan Government.
- Seoul Metropolitan Government. 2017b. "Seoul in my hands: Seoul, the city of the sun, installing the solar panel in one per three households" (in Korean). Accessed 12 February 2018. <http://mediahub.seoul.go.kr/archives/1127539>
- Seoul Social Economy Center. 2015. *2014 Report on the Performance of Seoul Social Economy Center* (in Korean). Seoul: Seoul Social Economy Center.
- Seoul Social Economy Center. 2017. *2016 Report on the Performance of Seoul Social Economy Centre* (in Korean). Seoul: Seoul Social Economy Center.
- The Seoul Institute and Seoul Social Economy Center. 2016. *Measurement and Analysis of Outcomes of Social Enterprises in Seoul* (in Korean). SI and SSEC.
- UCLG. 2017. *National and Sub-National Governments on the Way towards the Localization of the SDGs: Local and Regional Governments' Report to the 2017 HLPF*. Barcelona: UCLG.
- UNRISD. 2010. *Combating Poverty and Inequality: Structural Change, Social Policy and Politics*. Geneva: UNRISD.
- UNRISD. 2016. *Policy Innovations for Transformative Change: Implementing the 2030 Agenda for Sustainable Development*. Geneva: UNRISD.
- Yoon, S., and W. Choi. 2017. "56% of the government supported village enterprises suffering from financial difficulties (in Korean)." *Chosun Ilbo*, 20 October. Accessed 14 February 2018. http://news.chosun.com/site/data/html_dir/2017/10/20/2017102000270.html
- Zakaria, F. 2007. *The Future of Freedom: Illiberal Democracy at Home and Abroad*. New York and London: W.W.Norton and Company.

(Chapter I)



La mise en œuvre réussie du Programme de développement durable à l'horizon 2030 nécessitera une stratégie nouvelle et innovante pour sa localisation, c'est-à-dire son adaptation aux contextes locaux, qui s'appuie sur les aspects positifs des initiatives passées et sur leurs limites. Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) et leurs cibles doivent être adaptés aux circonstances locales pour concrétiser la vision de transformation inhérente au Programme 2030. En outre, les plans et stratégies locaux visant à atteindre les Objectifs de développement durable et leurs objectifs doivent être fermement fondés sur une approche intégrée et équilibrée du développement durable. Les programmes et projets existants ou nouvellement établis doivent être efficacement coordonnés dans un cadre cohérent propice à la réalisation des Objectifs de développement durable de manière inclusive, démocratique et durable. La localisation de l'Agenda 2030 est composée de deux processus qui se renforcent mutuellement: (i) un processus supra local qui influence les initiatives de développement local; et (ii) les initiatives de développement local, qui interprètent et traduisent parfois les objectifs et les initiatives de développement au niveau supra-local.¹ Ces processus comportent deux dimensions essentielles.

Premièrement, les objectifs et les cibles doivent être adaptés aux réalités et aux besoins locaux et priorités.

Deuxièmement, certaines conditions favorables, liées aux arrangements institutionnels, aux forces politiques et aux possibilités économiques, doivent être réunies. Ce chapitre identifie quatre conditions clés qui doivent exister et les moyens par lesquels l'économie sociale et solidaire (ESS) est propice à la création de telles conditions. Avant d'aborder ces questions, il est toutefois utile de passer brièvement en revue l'histoire contemporaine des efforts déployés pour localiser les initiatives de développement internationalement reconnues, afin d'identifier les aspects qui ont fonctionné et ceux qui n'ont pas fonctionné.

Localiser les initiatives de développement internationalement reconnues

L'attention portée à la dimension locale a été pertinente dans les discours et les pratiques de développement international depuis la Seconde Guerre mondiale. Il a été explicitement ou implicitement incorporé dans les paradigmes et

stratégies de développement classiques et a pris différentes formes. Par exemple, l'accent mis sur la participation locale active dans les projets des années 70 et 80 résultait d'une meilleure compréhension et d'une reconnaissance accrue des pratiques populaires, endogènes, populaires et de base. Quelle que soit son orientation idéologique, qu'elle soit radicale ou néolibérale, la participation populaire en tant que principe de base des stratégies de développement nationales a contribué à sensibiliser l'opinion à l'importance du développement local, qui prenait souvent la forme de projets axés sur les communautés et les villages (Wolfe et Stiefel 1994).

À cette époque, de nombreux acteurs clés du développement, en particulier ceux impliqués dans la recherche-action participative (RAP), ont commencé à passer de l'approche ascendante nationale à l'approche locale. Ils ont justifié ce changement en soulignant les limites des approches descendantes reposant sur les hypothèses de la théorie économique différentielle, qui, selon eux, ne permettaient pas de réduire la pauvreté dans de vastes zones de pays en développement. Les approches ascendantes ancrées localement étaient particulièrement pertinentes pour les projets visant à autonomiser les personnes marginalisées et à répondre aux besoins essentiels des secteurs les plus pauvres de la société, le développement agricole en zones rurales et les projets à petite échelle lancés par les communautés locales (Willis 2011, Peet et Hartwick 2009). Ces initiatives de développement local ont suivi des processus et des voies très différenciées pour répondre à divers besoins dans des conditions politiques, sociales, économiques et environnementales très variées (OCDE, 2001).

L'autonomisation, l'organisation et la participation des pauvres et l'autosuffisance locale sont des principes centraux sur lesquels reposent les initiatives de développement local progressistes des années 1970 (Pitt, 1976). Ces principes ont été compris et mis en avant comme un moyen de transformer les gens ordinaires en agents politiques capables d'influencer efficacement les décisions politiques.

Les années 1980 ont vu trois grands changements au niveau supra-local qui ont influencé la nature des initiatives de développement local. Premièrement, les initiatives de développement local ont attiré de plus en plus l'attention et sont devenues partie intégrante d'un programme politique important dans de nombreux pays de l'OCDE. Les «approches

basées sur le lieu» ont cherché à établir des politiques «spécifiques au lieu» pour répondre aux besoins locaux (Mendell 2014).

Deuxièmement, des institutions financières internationales telles que la Banque mondiale ont commencé à utiliser les principes sous-jacents aux initiatives de développement local des années 1970, à savoir l'autonomisation et la participation des populations, comme un moyen de «faire avancer les choses» plutôt que de corriger les inégalités relations et transformer les gens ordinaires en agents politiques. De cette manière, l'autonomisation commençait à perdre son aspect politique, car elle devenait de plus en plus utilisée principalement comme outil de valorisation du capital humain. Les projets participatifs ont écarté leur objectif de renforcer le pouvoir compensateur de groupes sociaux jusque-là exclus. Les projets visant à mobiliser collectivement pour définir et revendiquer les droits des personnes marginalisées ont été largement écartés (Chambers 1983, Pearse et Stiefel 1980, Cornwall et Brock 2005).

À la fin des années 1980, lorsque la décentralisation et la bonne gouvernance occupaient une place importante dans l'agenda politique (Olowu 2001), les stratégies de développement se concentraient sur les questions d'efficacité, de transparence et de responsabilité des gouvernements dans le cadre de l'ajustement structurel, plutôt que sur la participation et l'autonomisation au sens premier. Tout en soulignant qu'il importait de renforcer les institutions locales en tant que tâche urgente pour le développement, les institutions financières internationales n'étaient pas en mesure de mettre en place de mécanismes pour responsabiliser socialement et politiquement les populations et leur donner le contrôle des ressources locales (de Alcantara, 1994).

La décentralisation, en tant que décision descendante prise au niveau national, ne s'est pas toujours traduite par un réel changement au niveau local, pour de nombreuses raisons. Les structures locales telles que les systèmes de favoritisme, les racketteurs locaux ou d'autres formes de criminalité enracinée, et le trucage de vote, par exemple, peuvent tous nuire à une participation plus large. L'ajustement structurel néolibéral et la privatisation peuvent également saper les secteurs de services publics clés dans les zones locales, élargir les divisions au sein des communautés et accentuer les inégalités dans de

nombreux domaines (Westendorff, 2004).

Troisièmement, les effets négatifs du schéma de croissance économique dominant sur l'environnement devenaient de plus en plus visibles et faisaient partie de l'agenda politique, en particulier dans le Nord. Lorsque le concept de développement durable est entré dans le discours sur le développement international (par exemple, dans le rapport Brundtland), il a donné lieu à des processus de planification et de gestion participatifs au niveau local. Au milieu des années 90, par exemple, certaines autorités locales européennes mettaient en œuvre des initiatives de développement durable, tandis que les agences d'aide soutenaient des initiatives similaires dans les pays du Sud. Par exemple, le gouvernement néerlandais a parrainé un projet de «villes vertes» au Kenya, le gouvernement allemand a soutenu un «projet de matériel de formation en environnement urbain» en Asie et plusieurs accords de jumelage de villes entre municipalités du nord et du sud (Atkinson 2004).

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de 1992, également connue sous le nom de Sommet de la Terre de Rio, a mis en avant la dimension locale de l'environnement et du développement. Action 21 (le plan d'action non contraignant issu du sommet) indiquait que les autorités locales devaient parvenir à un consensus avec les groupes de parties prenantes au niveau communautaire pour lancer des processus de planification et de gestion du développement durable. Il a encouragé la création de réseaux de politiques et de pratiques composés de divers acteurs locaux pour introduire, interpréter, adapter et finalement mettre en œuvre les aspects les plus pertinents de l'Agenda 21 pour leurs communautés locales - ou Local Agenda 21 (LA 21) (Lafferty et Eckerberg 1998).

Pour résoudre des problèmes tels que la dynamique démographique, les établissements humains, la gestion des déchets solides et les eaux usées, Action 21 a suggéré (i) de lancer un processus de consultation avec la population et de parvenir à un consensus sur un Agenda 21 local pour la communauté d'ici 1996 ; (ii) lancer un processus de consultation visant à renforcer la coopération entre les autorités locales d'ici à 1993; (iii) renforcement des niveaux de coopération et de coordination dans le but d'améliorer l'échange d'informations et de données d'expérience entre les autorités locales

d'ici à 1994; et (iv) encourager les autorités locales à mettre en œuvre et à suivre des programmes visant à garantir la représentation des femmes et des jeunes dans les processus de prise de décision, de planification et de mise en œuvre (CNUED 1992).

Ces objectifs portaient sur les procédures plutôt que sur des objectifs de fond fondés sur la performance. Il a été avancé que c'était intentionnel puisque Action 21 avait essayé d'éviter de généraliser les problèmes locaux, compte tenu de la diversité des conditions locales (Lafferty et Eckerberg, 1998). Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'AL 21 ont été impressionnants en ce qui concerne la mise en place de mécanismes de consultation. À la fin des années 90, plusieurs milliers d'initiatives LA 21 avaient été lancées, soutenues par diverses associations d'autorités locales telles que le Conseil international pour les initiatives locales pour l'environnement (ICLEI) et des agences des Nations Unies telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (Geissel 2009).

Bien qu'il soit difficile de tester les revendications des initiatives de l'AL 21, les recherches indiquent qu'elles ont eu un impact réel dans de nombreux pays développés et en développement, notamment la conception de stratégies, la stimulation du débat sur les questions environnementales, l'inclusion de divers acteurs dans le processus décisionnel, et promouvoir la démocratie locale (Selman 1998).

En dépit de ces succès, les initiatives de LA 21 ont toutefois montré des difficultés à résoudre les contradictions et les compromis entre différentes priorités de développement, ainsi que les méthodes permettant de parvenir à un développement durable. Au Royaume-Uni, par exemple, bien que la réutilisation des friches industrielles urbaines soit acceptée comme une politique de planification judicieuse, les groupes LA 21 et les associations de quartiers s'opposent souvent au développement des terrains de jeu et des lotissements (Barton, 2000).

En outre, de nombreux mécanismes de consultation de LA 21 ont souvent fait partie du camp environnementaliste (et les approches environnementalistes marginalisent souvent les dimensions sociale et économique) et se préoccupaient rarement des causes profondes de la pauvreté, des inégalités et de la dégradation de l'environnement (Selman 2010). Les discussions autour des initiatives de LA 21 ressemblaient

souvent à celles sur le développement durable des années 80, qui ne remettaient en cause ni le cadre politique (néolibéral) dominant ni les mécanismes de redistribution recommandés. Action 21 et LA 21, dans le prolongement de celle-ci, n'ont pas non plus formulé de suggestion efficace pour modifier les structures sociales injustes ou les régimes politiques générateurs d'inégalités. L'approche de développement durable dans le cadre d'Action 21, malgré l'accent mis sur une approche intégrée et globale, laisse souvent chaque groupe de parties prenantes trouver sa propre voie (Atkinson 2004). Dans de nombreux cas, les initiatives de développement local ont été menées par différents groupes sans coordination entre eux. Ces groupes avaient parfois de graves conflits d'intérêts, par exemple entre les environnementalistes de la classe moyenne cherchant à «verdir» la ville et les citoyens pauvres dont le besoin le plus pressant était de maintenir leurs moyens de subsistance et d'avoir accès au logement par tous les moyens possibles (Mahadevia 2004).

Après l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2000, diverses agences internationales de développement telles que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont déployé des efforts pour localiser les OMD. Dans l'ensemble, toutefois, le cadre des OMD était axé sur les moyennes nationales. Aucun changement fondamental dans la politique locale par rapport aux objectifs convenus au niveau international n'ayant eu lieu, les efforts visant à localiser les OMD ne semblent pas avoir répondu aux attentes élevées en matière d'appropriation locale, de leadership et de partenariat pour le développement (Geissel 2009).

Le Programme 2030, adopté par tous les États membres des Nations Unies en 2015, est le résultat de négociations politiques entre de multiples parties prenantes. En conséquence, il contient des éléments de diverses approches et pratiques de développement, allant de la vision transformatrice radicale de la recherche-action participative au programme néolibéral axé sur le statu quo mentionné ci-dessus (Weber 2017). Ce qui compte, ce n'est pas la mise en œuvre des ODD tels qu'ils sont, mais comment ils sont utilisés pour concrétiser la vision de transformation exprimée dans le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 (Koehler 2016, UNRISD 2016). La localisation des ODD doit impliquer la conception et la mise en œuvre

d'initiatives de développement local basées sur la vision, les principes et les valeurs de transformation des ODD. La localisation des Objectifs de développement durable nécessite également que les initiatives de développement local reposent sur une approche intégrée et équilibrée, car elles doivent non seulement résoudre fonctionnellement les problèmes de secteurs spécifiques, mais aussi s'attaquer à des problèmes complexes et souvent contradictoires résultant d'interventions de développement diverses. Il existe deux types d'instruments permettant de localiser les Objectifs de développement durable: (i) réaligner les structures institutionnelles existantes avec le Programme 2030; et (ii) la création de nouvelles institutions et de politiques visant spécifiquement à atteindre les Objectifs de développement durable (voir Pyke 1998).

L'ESS en tant que moyen de mise en œuvre des ODD dans les contextes locaux

L'appel à la transformation de l'Agenda 2030, son principe de ne laisser personne de côté, et son accent mis sur la nature intégrée du développement durable nécessitent des approches novatrices permettant de résoudre les problèmes susmentionnés, qui ont miné la localisation des agendas de développement dans le passé, ainsi que de nouveaux défis. Le Programme 2030 accorde une attention particulière à l'autonomisation de toutes les personnes victimes de discrimination en raison de l'âge, du sexe, d'un handicap, de la race, de l'origine ethnique, de la religion, d'un statut économique ou d'un autre statut, en particulier des femmes et des filles. Cela nécessite de transformer les structures, les institutions et les relations de pouvoir asymétriques qui génèrent l'injustice sociale (UNRISD 2016).

Tous ces appels et exigences doivent être appliqués à l'adaptation des ODD et de leurs cibles aux contextes locaux de manière à favoriser la réalisation de la vision transformatrice et du principe de ne laisser personne de côté. Les plans et stratégies locaux visant à atteindre les objectifs de développement durable et les cibles doivent être fermement fondés sur une approche intégrée et équilibrée du développement durable. Les personnes touchées par l'exclusion sociale et la discrimination doivent être autonomisées par le biais de politiques et d'institutions démocratiques et participatives. L'économie sociale et solidaire, avec ses

caractéristiques et fonctions distinctes, peut potentiellement répondre à ces exigences d'approches novatrices et intégrées et de gouvernance participative dans le contexte local et au-delà.

Approche intégrée et équilibrée

L'accent mis sur l'indivisibilité des ODD au niveau mondial sera inévitablement accompagné au niveau local par des hiérarchies différentes d'objectifs et de buts de développement, chacun avec ses partisans et ses détracteurs. Par conséquent, le contexte local n'est pas simplement un site pour la mise en œuvre d'objectifs et de cibles déjà fixés au niveau supra-local. C'est un espace où les luttes politiques sur les priorités des objectifs de développement et l'utilisation des ressources, du pouvoir et de l'influence ont lieu.

Certains objectifs de développement durable et leurs objectifs se renforcent mutuellement, tandis que d'autres sont corrélés négativement (Bchir, Bassil et Khaled 2017, Zhou et Moinuddin 2017, OCDE 2016, UNRISD 2015). En outre, la manière de concilier des facteurs compatibles avec l'environnement, économiquement rentables et socialement acceptables fait toujours l'objet de négociations politiques. L'interdépendance des ODD et de leurs cibles peut être une source de conflit. Les préoccupations des environnementalistes concernant le changement de zonage de sites inédits pour des activités commerciales au nom de la création locale d'emplois, par exemple, illustrent les types de compromis que l'on peut constater à de nombreux endroits (voir Mahadevia 2004). Des tensions surgissent souvent entre l'impératif des projets qui produisent des résultats rapides et visibles et les stratégies de développement à long terme où les résultats ne sont évidents qu'après un certain temps (voir Feichtinger et Pregernig 2005).

Des tensions apparaissent également lorsque les politiques sont incohérentes entre les différents niveaux de gouvernement. Les politiques de croissance macroéconomique et de promotion de l'efficacité, par exemple, risquent d'évincer les objectifs sociaux et environnementaux, ce qui peut saper les efforts des politiques locales visant à mettre en œuvre les ODD de manière équilibrée. Il est donc nécessaire d'examiner non seulement les contextes et les capacités locaux, mais également de quelle manière les dynamiques locales sont influencées par leurs interactions avec les contextes régionaux, nationaux et internationaux. Certains facteurs

sont exogènes au contexte local et y sont transférés de manière fortuite ou délibérée. D'autres sont endogènes et peuvent ou non permettre un processus de développement automoteur.

Les tensions entre les objectifs ou une hiérarchie entre les objectifs ne sont pas nécessairement problématiques en soi, mais elles peuvent le devenir si aucun mécanisme ne permet de réconcilier les points de vue et les intérêts de manière démocratique et durable. Il est donc essentiel pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable de disposer de mécanismes qui (i) réduisent ou minimisent les tensions et les conflits qui surviennent au cours de la mise en œuvre; et (ii) assurer une approche intégrée et équilibrée pour rendre les objectifs et cibles compatibles, cohérents et synergiques.

Cependant, tous les mécanismes et toutes les approches ne sont pas transformateurs et durables. Par exemple, un processus de médiation des intérêts mené par les élites politiques peut amener une conciliation entre les parties concernées mais renforcer en même temps les structures injustes existantes. Même si les élites politiques peuvent promouvoir un changement plus radical qu'un mécanisme de médiation impliquant une gouvernance participative, il est peu probable qu'elles soient un moteur durable d'un changement structurel transformateur, car le processus s'éloigne de la participation généralisée des citoyens, essentielle pour assurer la durabilité politique (voir Feichtinger et Pregernig 2005).

En ce sens, une gouvernance locale intégrant des formes de démocratie participative et directe au sein des organes représentatifs est fondamentale pour une approche intégrée et équilibrée de la réalisation des ODD. Des dispositifs de gouvernance facilitant la collaboration à différents niveaux (international, régional, national, sous-national et local) et impliquant de multiples acteurs (État, marché, société civile et communauté) sont également cruciaux, car les problèmes de politique générale se recourent (Sano, 2012). La participation active et significative d'organisations non gouvernementales (ONG) compétentes en matière de politique peut également contribuer de manière significative à la réduction des tensions causées par des intérêts divergents, en exprimant les besoins de la population, en particulier les groupes jusque-là marginalisés, et en renforçant la réactivité et la responsabilisation des autorités locales

dans la localisation des ODD. Les ONG peuvent également faciliter la cohérence des politiques à différents niveaux de gouvernement par le biais de leurs réseaux, qui couvrent différents niveaux de gouvernance.

L'ESS est bien placé pour favoriser une approche intégrée et équilibrée en raison des caractéristiques suivantes. Premièrement, avec sa tendance à internaliser plutôt qu'à externaliser les coûts environnementaux et sociaux de ses activités économiques, il peut réduire les conflits et les tensions entre les objectifs. Deuxièmement, les pratiques et les relations fondées sur les principes de démocratie et de solidarité aident l'ESS à jouer un rôle moteur dans la réconciliation d'intérêts divers des acteurs locaux et faciliter leur coopération dans la gestion des ressources du pool commun. Son attention à l'inclusion et à la cohésion sociales fournit une base pour l'autonomisation des personnes vulnérables et jusque-là exclues, en particulier des femmes.

Troisièmement, étant donné ses relations avec un large éventail d'acteurs des secteurs économique, social et environnemental, l'ESS peut catalyser la création de diverses formes de coordination et de collaboration, condition préalable à une approche intégrée et équilibrée. Le Pacte Andalou d'Espagne, signé en 2006, est un bon exemple de collaboration multi-scalaire (locale et régionale), horizontale (collaboration interministérielle) et multi-acteurs dans laquelle l'ESS joue un rôle clé (Mendell 2014).² Enfin, à travers des alliances avec des mouvements sociaux, l'ESS a le potentiel de s'engager dans des formes de citoyenneté active, y compris la protestation et le plaidoyer afin de surmonter les contraintes structurelles et institutionnelles qui sapent les approches intégrées et équilibrées du développement et les possibilités de changement. Cela est évident, par exemple, dans le cas de diverses formes d'ESS associées à des mouvements indigènes en Amérique latine (Dinerstein 2013).

Concevoir des objectifs de développement spécifiques aux régions

L'adoption de plans nationaux pour les objectifs, les cibles et les indicateurs sans tenir compte des conditions locales risque d'ignorer les solutions pertinentes et, par conséquent, de provoquer un développement inégal. La priorisation des objectifs et cibles de développement au niveau national résulte souvent de la concurrence et des compromis politiques au niveau national et ne reflète pas

nécessairement la diversité des conditions et des besoins locaux (James 2006, Dar et Khan 2011). Divers exemples d'approches sectorielles en matière de santé, d'éducation et d'environnement en sont un exemple. Contrairement à l'intention initiale de fournir le chaînon manquant entre la réforme du secteur et la décentralisation, de nombreuses pratiques des approches sectorielles tendent à renforcer la position des organismes centraux par rapport aux autres acteurs et à restreindre l'espace disponible pour la définition des priorités locales, ce qui a par conséquent produit des résultats décevants (McNee 2012, van Reesch 2007).

Pour localiser les objectifs de développement durable, il est nécessaire de réinterpréter les objectifs afin de refléter les conditions spécifiques de la localité. Les ODD locaux doivent être décidés par le biais de mécanismes de gouvernance démocratique impliquant de multiples parties prenantes, comme souligné dans la cible 16.6 des ODD «Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux» et dans la cible 16.7 des ODD «Assurer une prise de décision réactive, inclusive, participative et représentative »

Les organisations d'ESS, qui s'appuient sur les principes directeurs de la gestion autonome, de la solidarité et de la coopération démocratiques, peuvent devenir un acteur clé dans l'établissement d'objectifs de développement spécifiques à chaque région. La participation active de certains groupes communautaires au processus de prise de décision en Équateur et en Bolivie en est un bon exemple (Utting, 2018). Le droit collectif des communautés de participer à la conception de projets et de lois affectant leurs terres ou leur environnement a été institutionnalisé dans ces pays. Les mécanismes de participation institutionnalisés associés à l'ESS ont facilité la mise en place d'initiatives spécifiques de développement local et l'allocation de ressources publiques pour leur mise en œuvre.

Autonomisation des acteurs

Les institutions démocratiques ne garantiront pas à elles seules la réalisation de la vision transformatrice du Programme 2030 si elles ne mobilisent pas efficacement les populations, en particulier les pauvres et les exclus, pour qu'elles deviennent des agents actifs du changement et empêchent les élites de saisir les institutions (2010). La capture d'élites est même répandue dans les zones des pays récemment démocratisés où des institutions de

«bonne gouvernance» ont été conçues de manière descendante ou imposées de l'extérieur. Les liens informels et formels entre les entreprises et les élites politiques façonnent la stratégie de développement, éventuellement de manière non propice à la mise en œuvre des ODD. Ils peuvent, par exemple, empêcher l'économie de se diversifier dans des industries productives associées à un travail décent et à des pratiques respectueuses de l'environnement (Mkandawire 2006).

Les organisations et les entreprises de l'ESS (OEESS), en particulier les coopératives, souvent associées à des luttes sociales plus vastes visant à défendre les intérêts des plus vulnérables, peuvent jouer un rôle clé dans la prévention de la capture de l'élite grâce à son pouvoir de négociation renforcé, en formant des alliances et en transformant mécanismes de démocratie participative nominale en réels.

En outre, un élément clé de la localisation des Objectifs de développement durable concerne l'émancipation et l'émancipation des femmes dans les sphères publique et domestique, ce qui peut avoir des retombées pour les femmes s'organisant collectivement dans les OEESS (Mukherjee-Reed 2015). Les exemples incluent les coopératives appartenant à des femmes, les groupes d'entraide, les mutuelles de santé et d'épargne et les organisations de crédit en Afrique; groupes forestiers communautaires en Inde et au Népal ; et entreprises sociales fournissant des services de proximité Europe occidentale ou Québec (Agarwal 2015, Utting 2018). Les organisations de soutien intermédiaires créées par les gouvernements locaux et centraux pour promouvoir l'économie sociale (ES) en République de Corée sont un autre bon exemple lié à la gouvernance démocratique (voir le chapitre IV). Ces organisations de soutien intermédiaires, composées de nombreux anciens praticiens de l'ES, jouent un rôle clé dans la responsabilisation des acteurs de l'ES, en particulier des personnes marginalisées et exclues, en les transformant en une contrepartie efficace dans les dialogues entre le gouvernement et la communauté SE (Kim 2016).).

Toutefois, les élites locales peuvent également s'emparer de l'ESS lorsqu'il existe une forte pression extérieure pour être économiquement durable (voir UNRISD, 1975). Une concurrence féroce et un accès limité aux ressources peuvent obliger les OEESS à se concentrer sur leurs valeurs fondamentales, telles que la démocratie, l'équité, la coopération et la

solidarité, au profit de la viabilité économique. Dans des cas extrêmes, une organisation ou un secteur spécifique de l'ESS peut lui-même monopoliser les subventions, influencer les nouveaux concurrents sur le marché et établir des prix, comme dans le cas des coopératives sucrières du Maharashtra, en Inde (Stigler 1971, Lalvani 2008, UNRISD 1975). De telles organisations peuvent compromettre la capacité d'autres acteurs locaux, y compris d'autres acteurs de l'ESS, à corriger des marchés inefficaces et inéquitables. Bien entendu, de tels comportements feraient obstacle à la localisation transformative des objectifs de développement durable. La capacité des OEESS à défier les structures de pouvoir injustes existantes peut être compromise ou étouffée si les OEESS sont contrôlées par des élites locales plutôt que gouvernées par des personnes. L'ESS doit également éviter d'être instrumentalisé par les autorités de l'État en vue de la réalisation d'objectifs politiques étroits, ce qui constitue un risque pour les mécanismes de soutien dirigés par le gouvernement. Les initiatives de l'Union européenne en faveur du développement local et de l'emploi en sont un exemple (voir chapitre II).

Une subsidiarité fondée sur la solidarité au-delà de la localité

En tant que premier point de contact avec les citoyens, les gouvernements locaux sont bien placés pour comprendre les besoins de leurs résidents (CGLU 2017). Cependant, répondre aux besoins locaux sans tenir compte du principe général de la solidarité ou des besoins d'autres localités peut être contradictoire du point de vue de la réalisation des objectifs de développement durable pour tous. C'est particulièrement le cas lorsque le capital et le travail sont de plus en plus mobiles. La réticence à accueillir les migrants, par exemple, peut sérieusement compromettre le principe de ne laisser personne de côté et, à terme, violer les droits de l'homme. Un gouvernement local qui applique des règles strictes en matière de protection de l'environnement peut involontairement pousser des industries polluantes vers d'autres régions sous-développées sans amélioration nette de l'environnement (Xu et Song, 2000). Un autre exemple est le comportement de certains gouvernements locaux, qui consiste à déréglementer ou à assouplir la réglementation et à réduire les impôts pour attirer les investissements extérieurs. Outre le modèle de développement insoutenable créé localement, le comportement raciste tend à entraîner un flux de capital et de revenus faussé provenant des communautés locales,

souvent vers les grandes villes déjà riches ou à l'étranger, ce qui aggrave les inégalités régionales (Yao et Zhang 2008).

Un mécanisme de pilotage et de coordination visant à renforcer la subsidiarité dans un contexte qui encourage la solidarité entre les zones locales est nécessaire pour éviter l'externalisation géographique des coûts environnementaux et sociaux et des flux de ressources géographiquement asymétriques. Un mécanisme de coordination de ce type repose sur une gouvernance interactive associant divers acteurs à différents niveaux de gouvernance (Kooiman, 1993). Une telle gouvernance interactive peut renforcer les réseaux horizontaux, verticaux et diagonaux au sein des acteurs et entre ceux-ci aux niveaux local, national, régional et mondial. L'ESS a joué un rôle de plus en plus important dans la gouvernance interactive. Outre le rôle des OEES et des organisations intermédiaires dans la gouvernance locale, divers réseaux et coalitions d'organisations l'ESS aux niveaux national, régional et mondial contribuent au renforcement des mécanismes de coordination dans différentes zones locales, car ils ont tendance à être attentifs aux conséquences négatives de la poussée territoriale. et tirez. L'échange de connaissances et d'expériences locales peut contribuer à la mise en place de solutions locales durables en collaboration avec des réseaux d'autorités locales, tels que Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et ICLEI (CGLU 2017). Fairtrade International, HomeNet (représentant les travailleurs domestiques) et La Via Campesina (représentant principalement les petits agriculteurs et les travailleurs agricoles) en sont des exemples notables. À titre d'exemple au niveau national, le vaste réseau d'associations de développement communautaire (Asociaciones de Desarrollo Comunal / ADC) au Costa Rica joue un rôle important dans la coordination de l'allocation des ressources de l'État pour le développement des infrastructures (routes, électricité, assainissement) et centres socioculturels (Utting 2015, Utting et Morales 2016, Utting 2018).

Économie sociale à Séoul

Ce rapport examine l'économie sociale (ES) à Séoul, en République de Corée, et comment elle contribue à la mise en œuvre et, en définitive, à la réalisation des ODD «localisés» de la ville. Compte tenu de l'engagement fort du gouvernement métropolitain de Séoul envers l'ES et les objectifs de développement

durable (ODD), l'expérience de la ville offre une occasion précieuse d'enrichir notre compréhension du processus de localisation des ODD et du potentiel et des limites de l'ES en tant que moyen de mise en œuvre pour les ODD.

Le terme «économie sociale» est utilisé en République de Corée pour désigner l'économie sociale et solidaire. Dans ce rapport, économie sociale (ES) et économie sociale et solidaire (ES) sont utilisées de manière synonyme³. À Séoul, les organisations ESS comprennent les entreprises sociales, les coopératives, les entreprises villageoises et les entreprises autonomes (voir le chapitre III).

Les «ODD localisés» désignent les objectifs et cibles définis par les localités sous-nationales en tenant compte des contextes régional et local, ainsi que l'identification des moyens de mise en œuvre et l'établissement d'indicateurs permettant de mesurer, de suivre et d'évaluer les progrès. À Séoul, les cibles des objectifs de développement durable localisés ont été définies par un large éventail de parties prenantes, notamment le gouvernement métropolitain de Séoul et des organisations de la société civile.

Ces dernières années, à l'échelle nationale et à Séoul, l'économie sociale a été mise à profit comme un important outil de mise en œuvre des politiques. C'est en partie une reconnaissance de facto de la croissance des organisations et entreprises de l'ES (OEES) qui a eu lieu au niveau local en réponse aux problèmes sociaux et économiques de la crise financière asiatique de la fin des années 1990 et du début des années 2000. Cela fait également partie d'une stratégie visant à élargir la politique sociale et à associer des acteurs non étatiques à la fourniture de services sociaux.

La croissance de l'ES s'est accélérée depuis 2011, lorsque le GMS a souligné son importance dans son programme d'action. Gérant son propre système de certification des entreprises sociales, le GMS a tenté de «jeter des bases solides pour la formation d'un écosystème d'économie sociale» (gouvernement métropolitain de Séoul 2017) en proposant un large éventail de politiques et de subventions. Il est important de noter qu'elle a ouvert le centre d'économie sociale de Séoul, qui vise à servir de centre de réseau pour différents acteurs de l'ES, à créer un système de soutien ciblé sur l'ES, à mener des recherches sur l'économie sociale, à planifier et à mettre en œuvre des politiques liées à l'économie

sociale et à renforcer la coopération organisations d'économie (Lee et Kim 2013).

Les organisations et entreprises de l'ES en République de Corée et à Séoul sont en pleine expansion en termes de types, de nombres, de volume des ventes et de leur contribution aux objectifs sociaux et environnementaux, à l'expansion de l'État providence et à la consolidation de la démocratie (voir chapitre III). Le nombre de OEES officiellement enregistrés à Séoul est passé de 341 en 2010 à 3 512 en 2016 (Centre de l'économie sociale de Séoul 2017). Les OEES, en particulier ceux de Séoul, jouent un rôle important dans la résolution des problèmes économiques, sociaux et environnementaux, notamment l'emploi, la prestation de services sociaux aux groupes marginalisés, le développement communautaire, la fourniture d'aliments nutritifs et sains et la protection de l'environnement.

Bien que l'accent ait été mis principalement sur le renforcement du rôle de l'économie sociale dans la création d'emplois et l'inclusion sociale, une question clé est aujourd'hui celle du rôle de l'économie sociale à Séoul dans la réalisation des ODD. Le GMS a activement promu les objectifs de développement durable. Il a créé le Comité de l'ordonnance municipale sur le développement durable en 2013, avant même l'adoption du Programme 2030. Ce comité, composé de représentants des secteurs public

ENCADRÉ I.1 La République de Corée et Séoul

La République de Corée est un État unitaire doté d'un système de gouvernement local à deux niveaux. Le niveau supérieur comprend Séoul et six autres métropoles et neuf provinces. Le niveau inférieur comprend les villes, les comtés (principalement dans les zones rurales) et les districts autonomes (qui existent dans les villes métropolitaines et à Séoul).

Séoul, la capitale de la République de Corée, est l'une des villes les plus densément peuplées du monde, ne couvrant que 0,6% du territoire du pays, qui compte 100 210 kilomètres carrés, mais abrite environ un cinquième de la population totale, qui compte 51 millions d'habitants. Capitale de la dynastie Yi, puis de la Corée coloniale japonaise, puis de la République de Corée, depuis plus de 500 ans au total, sa frontière géographique s'est progressivement élargie pour atteindre sa forme actuelle dans les années 1980. Alors que les banlieues, telles que la ville voisine d'Incheon et la province de Gyeonggi, ont commencé à se développer dans les années 1990, de nombreuses personnes ont quitté la ville pour y vivre, mais ont souvent continué à travailler à Séoul: en 2002, environ un quart de celles travaillant à Séoul se sont les zones. La banlieue croissante et les schémas de navettes associés montrent que la zone fonctionnelle de Séoul est beaucoup plus vaste que sa zone administrative (OCDE, 2005).

et privé, avait pour mandat d'établir des plans de développement durable pour Séoul, ainsi que de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de ces plans. En 2015, le GMS a publié le Plan de base pour le développement durable de la ville de Séoul, qui a été suivi d'une série de mesures visant à mettre en œuvre les objectifs de développement durable localement. À la suite de consultations auxquelles ont participé des groupes de la société civile et des milieux universitaires, le GMS a annoncé les objectifs de développement durable de Séoul, «17 façons de changer Séoul», en novembre 2017. Ces développements s'inscrivent dans une trajectoire prometteuse. Ils ouvrent des espaces pour répondre aux questions sur la manière dont les politiques de l'ES et les ODD sont liés, et quels sont les opportunités et les défis pour réaliser le potentiel de l'ES en tant que moyen de mise en œuvre des ODD localisés.

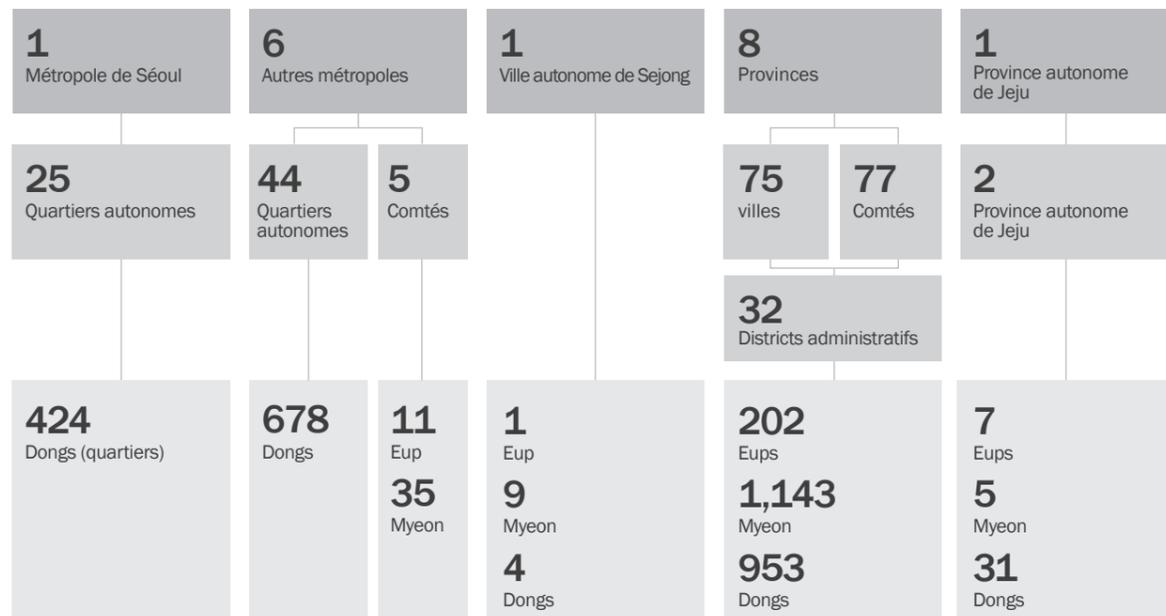
Structure du rapport

À travers l'analyse des politiques et des institutions de l'ES à Séoul et leur trajectoire de développement, et une évaluation des impacts économiques, sociaux, environnementaux et politiques de l'ES, le présent rapport vise à fournir une analyse et des informations fondées sur des preuves susceptibles sa contribution à la localisation des ODD et à leur mise en œuvre, et en tire des enseignements pouvant être appliqués dans d'autres localités.

Le rapport est structuré comme suit. Le chapitre II fournit un cadre conceptuel et explicatif pour les chapitres suivants sur le potentiel de l'ES à contribuer à la localisation des ODD à Séoul. Il explique les aspects nouveaux et novateurs de l'appel à la localisation de l'Agenda 2030, qui pourraient permettre de surmonter les limites et les difficultés des tentatives passées pour traduire les cadres de politique mondiaux en actions locales. Il examine de quelle manière l'ESS contribue à la localisation des ODD et examine les types d'institutions et de politiques de soutien qui peuvent aider l'ESS à réaliser pleinement son potentiel en tant que moyen de mise en œuvre des ODD.

Le chapitre III explique les origines historiques des EES en Corée au cours de la période coloniale japonaise (1910-1945) et explique comment les héritages historiques ont façonné leur développement. Il aborde ensuite la seconde moitié du XXe siècle, en accordant une attention particulière à l'influence structurelle et

Graphique I.1. Structure de l'administration publique en République de Corée



Remarque : Eup (ville), Myeon (canton) et Dong (quartier) sont les plus petites entités administratives. Source: Ministère de l'intérieur et de la sécurité 2016

institutionnelle sur le développement des SEEE de la démocratisation, de la crise économique et de l'expansion de l'État providence. Décivant le paysage de l'ES de Séoul dans le contexte national, le chapitre IV explique les institutions, les politiques, les organisations et les acteurs clés qui ont façonné la nature et la forme de l'ES à Séoul. Il prend en compte une série de facteurs politiques, notamment les revendications de la société civile et la politique des partis électoraux, qui posent des problèmes et créent des opportunités. Les chapitres V et VI expliquent comment les impacts générés par les OEES contribuent au développement durable. En examinant les données et les analyses existantes, le chapitre V montre l'impact des REEE de Séoul sur les dimensions sociale, environnementale et économique du développement. En outre, il présente les résultats d'une enquête menée par l'UNRISD sur l'impact des OEES sur l'attitude des membres à l'égard de la participation et de la solidarité démocratiques, aspects essentiels de la contribution des OEES à la gouvernance démocratique. Le chapitre VI explique le potentiel des EIE à Séoul en tant que moyen de mise en œuvre des ODD localisés de la ville. Basée sur une analyse qualitative des mandats des entreprises sociales certifiées de Séoul et des méthodes d'analyse de réseau, elle montre comment les OEES de Séoul contribuent à

la réalisation de certains groupes d'ODD et suggère comment les OEES de Séoul pourraient mieux traiter les ODD relativement marginalisés grâce à une approche plus intégrée et équilibrée. Sur la base des résultats, un chapitre de conclusion résume les leçons que l'on peut tirer de l'expérience de Séoul en matière de localisation des ODD et fournit des recommandations plus générales pour le développement de l'ESS en tant que moyen de mise en œuvre des ODD.

NOTES DE FIN

¹ Les initiatives de développement local font référence aux institutions, politiques et programmes basés dans une localité donnée et initiés par des acteurs locaux. Les initiatives de développement local sont principalement des approches ascendantes pour répondre à l'échec des politiques de marché et des gouvernements nationaux en matière de fourniture de ce qui est nécessaire pour améliorer la qualité de la vie. Certaines sont des approches purement ascendantes tandis que d'autres sont des approches ascendantes dans lesquelles les institutions supra locales aident les acteurs locaux à se lancer (Pyke 1998, Bamberger 1986). Ils visent à créer, renforcer et stabiliser des activités en utilisant au mieux les ressources d'une localité donnée pour améliorer la qualité de la vie.

² Le Pacte Andalou d'Espagne est une stratégie territoriale adoptée par plusieurs ministères, un syndicat et la confédération des entreprises sociales.

³ Pour une discussion sur les différentes utilisations des deux termes, voir Utting 2015: 386.

Références

Agarwal, B. 2015. "Demonstrating the power of numbers: gender, solidarity and group dynamics in community forestry institutions." In *Social and Solidarity Economy. Beyond the Fringe*, edited by P. Utting. London: UNRISD and Zed Books.

Atkinson, A. 2004. "Promoting Environmentalism, Participation and Sustainable Human Development in Cities of Southeast Asia." In *From Unsustainable to Inclusive Cities*, edited by D. Westendorff. Geneva: UNRISD.

Barton, H. 2000. "Conflicting perceptions of neighbourhood." In *Sustainable Communities: the Potential for Eco-neighbourhoods*, edited by H. Barton. London: Earthscan.

Bchir, M.H., L. Bassil, and N. Khaled. 2017. *Prototype model for Sustainable Development Goal Simulation*. Beirut: UN ESCWA.

Chambers, R. 1983. *Rural Development: Putting the Last First*. London: Longman.

Cornwall, A., and K. Brock. 2005. *Beyond Buzzwords: "Poverty Reduction", "Participation" and "Empowerment" in Development Policy*. In *Overarching Concerns Programme Paper*, edited by UNRISD. Geneva: UNRISD.

Dar, O.A., and M.S. Khan. 2011. "Millennium development goals and the water target: Details, definitions and debate." *Tropical Medicine & International Health* 16:540-544.

de Alcantara, C.H. 1994. *Structural Adjustment in a Changing World*. In *UNRISD Briefing Paper for World Summit for Social Development*. Geneva: UNRISD.

Dinerstein, A.C. 2013. *The Hidden Side of SSE: Social Movements and the Appropriation and "Translation" of SSE into Policy (Latin America)*. In *Draft paper prepared for the UNRISD Conference: Potential and Limits of Social and Solidarity Economy*. Geneva: UNRISD.

Feichtinger, J., and M. Pregernig. 2005. "Participation Versus Sustainability? Tensions Between Procedural and Substantive Goals in Two Local Agenda 21 Processes in Sweden and Austria." *European Environment* 15:212-227.

Geissel, B. 2009. "Participatory governance: Hope or Danger for Democracy? A Case Study of Local Agenda 21." *Local Government Studies* 35 (4):401-414.

James, J. 2006. "Misguided investments in meeting millennium development goals: A reconsideration using ends-based targets." *Third World Quarterly* 27:453-458.

Kim, T. 2016. "Analysis of Role of Provincial Level Intermediary Support Organizations in Social Economy Field." *Journal of Government Studies* 22 (2):81-125.

Koehler, G. (2016) "Tapping the Sustainable Development Goals for progressive gender equity and equality policy?" *Gender and Development* 4 (1):53-68.

Kooiman, Jan. 1993. *Modern Governance: New Government-Society Interactions*. London: SAGE Publications.

Lafferty, W.M., and K. Eckerberg. 1998. "Introduction: The Nature and Purpose of 'Local Agenda 21'." In *From the Earth Summit to Local Agenda 21: Working Towards Sustainable Development*, edited by W.M. Lafferty and K. Eckerberg. Abingdon and New York: Earthscan.

Lalvani, M. 2008. "Sugar Co-operatives in Maharashtra: A Political Economy Perspective." *The Journal of Development Studies* 44 (10):1474-1505.

Lee, E., and Y. Kim. 2013. *Social Economy and Public Policy Development: A South Korean Case*. socioeco.org

Mahadevia, D. 2004. "Sustainable Urban Development in India: An Inclusive Perspective." In *From Unsustainable to Inclusive Cities*, edited by D. Westendorff. Geneva: UNRISD.

McNee, A. 2012. *Rethinking Health Sector Wide Approaches through the lens of Aid Effectiveness*. In *Development Policy Centre Discussion Paper*. Canberra: Crawford School of Public Policy, The Australian National University.

Mendell, M. 2014. *Improving Social Inclusion at the Local Level Through the Social Economy*. Paris: OECD.

Ministry of the Interior and Safety. 2016. *Administrative Districts and Population Stats (in Korean)*. Sejong: Ministry of the Interior and Safety.

Mkandawire, T. 2006. *Disempowering New Democracies and the Persistence of Poverty. Democracy, Governance and Human Rights Programme Paper*. Geneva: UNRISD.

Mukherjee-Reed, A. 2015. "Taking solidarity seriously: Analysing Kerala's Judumbashree as a women's SSE experiment." In *Social and Solidarity Economy: Beyond the Fringe*, edited by P. Utting. London: Zed Books with UNRISD.

OECD. 2001. *Local Economic and Employment Development*. Paris: OECD.

OECD. 2005. *OECD Territorial Reviews: Seoul, Korea*. Paris: OECD.

OECD. 2016. *Better Policies for Sustainable Development 2016: A New Framework for Policy Coherence*. Paris: OECD.

Olowu, D. 2001. *Decentralization Policies and Practices under Structural Adjustment and Democratization in Africa. Democracy, Governance and Human Rights Programme Paper*. Geneva: UNRISD.

Pearse, A., and M. Stiefel. 1980. *Inquiry into Participation: A Research Approach*. Geneva: UNRISD.

Peet, R., and E. Hartwick. 2009. *Theories of Development*. New York and London: The Guilford Press.

Pitt, D. 1976. *Development from Below: Anthropologists and Development Situations*. Hague: Mouton.

Pyke, F. 1998. *Local development initiatives and the management of change in Europe*. In *Employment and Training Papers*. Geneva: ILO.

Sano, H. 2012. "The Brazilian National Environmental Policy: The Challenge of Plural Environmental Governance." *Development* 55 (1).

Selman, P. 1998. "Local Agenda 21: Substance or Spin?" *Journal of Environmental Planning and Management* 41(5):533-553.

Selman, P. 2010. "A sideways look at Local Agenda 21." *Journal of Environmental Policy and Planning* 2(1):39-53.

Seoul Metropolitan Government. 2017. "Social Economy" (in Korean). Seoul Metropolitan Government, accessed 1 March. <http://english.seoul.go.kr/policy-information/economy/social-economy/1-social-economy/>

Seoul Social Economy Centre. 2017. *2016 Report on the Performance of Seoul Social Economy Centre (in Korean)*. Seoul: Seoul Social Economy Centre.

Stigler, G. 1971. "Theory of Economic Regulation." *Bell Journal of*

Economics and Management Science 2(1):3-21.

UCLG. 2017. Local and Regional Governments' Report to the 2017 HLPF: National and Sub-national Governments on the Way towards the Localization of the SDGs. Barcelona: UCLG.

UNCED. 1992. "Agenda 21." United Nations Conference on Environment and Development, Rio de Janeiro, Brazil.

UNRISD. 1975. Rural Cooperatives as Agents of Change: A Research Report and Debate. Geneva: UNRISD.

UNRISD. 2010. Combating Poverty and Inequality: Structural Change, Social Policy and Politics. Geneva: UNRISD.

UNRISD. 2015. Transformations to Equity and Sustainability. Geneva: UNRISD.

UNRISD. 2016. Policy Innovations for Transformative Change: Implementing the 2030 Agenda for Sustainable Development. Geneva: UNRISD.

Utting, P. 2015. "Introduction: The challenges of scaling up social and solidarity economy." In Social and Solidarity Economy: Beyond the Fringe, edited by P. Utting. London: Zed Books with UNRISD.

Utting, P. 2018. Achieving the Sustainable Development Goals through Social and Solidarity Economy: Incremental versus Transformative Change, Knowledge Hub Working Paper 1. Geneva: UNTFSSSE and UNRISD.

Utting, P., and Y. Morales. 2016. Políticas públicas para la economía social y solidaria: hacia un entorno favorable. El caso de Costa Rica. Turin: ILO.

van Reesch, E. 2007. "Bridging the macro-micro-gap: micro-meso-macro linkages in the context of sector-wide approaches." In A Rich Menu for the Poor: Food for Thought on Effective Aid Policies. The Hague: Dutch Ministry of Foreign Affairs.

Weber, H. 2017. "Politics of 'Leaving No One Behind': Contesting the 2030 Sustainable Development Goals Agenda." Globalizations 14(3):399-414.

Westendorff, D. 2004. "Sustainable Development for Urban Poor: Applying a Human Rights Approach to the Problem." In From Unsustainable to Inclusive Cities, edited by D. Westendorff. Geneva: UNRISD.

Willis, K. 2011. Theories and Practices of Development. 2nd ed. London and New York: Routledge.

Wolfe, M., and M. Stiefel. 1994. A Voice for the Excluded: Popular Participation in Development, Utopia or Necessity? London: Zed Books with UNRISD.

Xu, X., and L. Song. 2000. "Regional Cooperation and the Environment: Do 'Dirty' Industries Migrate?" Review of World Economics 136(1):137-157.

Yao, Y., and X. Zhang. 2008. Race to the top and race to the bottom: Tax competition in rural China. In IFPRI discussion papers 799. Washington D.C.: International Food Policy Research Institute (IFPRI).

Zhou, X., and M. Moinuddin. 2017. Sustainable Development Goals Interlinkages and Network Analysis: A practical tool for SDG integration and policy coherence. Kanagawa: IGES.

(CHAPITRE II)



L'économie sociale et solidaire (ESS), qui se caractérise par la centralité, l'autogestion démocratique et la solidarité au sein et au-delà des organisations et des entreprises, a de plus en plus attiré l'attention des décideurs et des praticiens comme moyen de localiser les ODD. Compte tenu de son association avec des circuits locaux de production, d'échange et de consommation, l'ESS peut contribuer non seulement à la satisfaction des besoins essentiels, mais également à un développement économique local fondé sur une production et une consommation durables, ainsi que des réinvestissements locaux. Ses valeurs et ses principes centrés sur la démocratie, la solidarité et la cohésion sociale ont un potentiel considérable pour réduire les inégalités dans de multiples dimensions. Les modes de production et de consommation des organisations et entreprises de l'ESS (OEES) sont susceptibles d'être plus durables sur le plan de l'environnement, car ils ont tendance à être plus sensibles aux conditions environnementales locales que ceux des entreprises à but lucratif. De plus, étant donné la participation active des femmes, l'ESS peut avoir un impact significatif sur leur

autonomisation économique, sociale et politique. De plus, en tant que stratégie d'économie politique, l'ESS dénonce, boycotte et combat les structures génératrices d'injustices sociales, économiques et environnementales.

Afin de fournir un cadre conceptuel et explicatif aux chapitres suivants sur le potentiel de l'ESS à contribuer à la localisation et à la mise en œuvre des ODD à Séoul, ce chapitre répond aux questions suivantes : Comment l'ESS affecte-t-elle divers aspects du développement durable - sociaux, économiques, environnementaux et politiques ? Comment peut-elle, par conséquent, contribuer à la réalisation des ODD au plan local ? Quelles sont les institutions et les politiques de l'ESS qui puissent favoriser la mise en œuvre des ODD ? Et quelles sont, pour Séoul, les leçons apprises des expériences d'autres municipalités jusqu'à ce jour ?

Le chapitre est structuré comme suit. La première section présente diverses expériences d'initiatives de développement local correspondant à cinq domaines clés des ODD, à savoir les préoccupations sociales,

environnementales, économiques, de gouvernance et de financement. Il passe en revue les institutions existantes qui constituent le moyen potentiel de mise en œuvre des ODD au plan local et de leur interaction avec l'ESS. Tout en faisant référence à un large éventail d'expériences, l'accent est mis sur les cas urbains dans les pays à revenus moyens et élevés qui sont plus pertinents pour Séoul. Le chapitre se termine par les défis et les limites de l'ESS dans la réalisation de son potentiel et par des recommandations politiques pour la création d'un environnement propice à l'ESS et la promotion des ODD avec leur capacité transformatrice au plan local.

ESS et développement durable au plan local

Les initiatives de développement local sont diverses et complexes et constituent un mélange de différents éléments idéologiques et de pratiques. Divers acteurs sont impliqués, notamment les autorités locales et les agences gouvernementales nationales, les employeurs, les syndicats, les organisations communautaires et associatives, les agences de développement, les universités et diverses organisations de l'ESS telles que les coopératives, les sociétés mutuelles, les associations et les entreprises sociales.

Les initiatives de développement local en faveur des populations, de la planète, de la prospérité, de la paix et des partenariats (Nations Unies 2015) abordent un large éventail de problèmes, dont beaucoup correspondent aux objectifs de développement durable. Ils comprennent : le logement, les services de transports publics locaux, la rénovation des équipements publics, la gestion de l'eau, des déchets, de l'énergie et de l'environnement naturel, la garde des enfants, l'aide à domicile et l'aide aux jeunes en difficulté (Commission européenne 1995, 1997, 1998).

Les initiatives de développement social sont associées aux « gens », aux populations, les initiatives environnementales à la planète, les initiatives de développement économique à la prospérité, la gouvernance à la paix et le financement est un élément essentiel du « partenariat » (tableau II.1). Les sous-sections suivantes sur les initiatives de développement local mettent en particulier l'accent sur le potentiel de l'ESS pour mieux les harmoniser sur l'Agenda 2030.

S Initiatives locales de développement social

La répartition des responsabilités en matière de fourniture de services de sécurité sociale et de protection sociale varie d'un pays à l'autre. Dans de nombreux pays développés, les services sociaux personnels peuvent être fournis au niveau local par le gouvernement local, comme en Suède par exemple, ou par des organismes bénévoles à but non lucratif, comme aux Pays-Bas par exemple (Kramer 1985). L'aide sociale, les soins à domicile, les soins aux personnes âgées et les soins aux enfants sont quelques exemples des types de services fournis.

Le rôle des organisations de bénévoles à but non lucratif financés par des subventions, des contributions ou des paiements pour services rendus a constamment augmenté, à la fois dans les cas où l'État providence s'est développé et dans les cas où il a été réduit. Au cours des années 1960 et 1970, les organismes bénévoles, y compris diverses formes de OEESS, ont maintenu leur nombre et leur importance dans la prestation de services sociaux dans de nombreux États-providence du Nord. À partir des années 1980, avec le début de la contraction néolibérale de l'État providence, le nombre d'organismes bénévoles fournissant des services sociaux a augmenté et ils se substituent partiellement aux réductions du champ d'application de l'État providence ou à un mécanisme complémentaire (Kramer, 1985).

Diverses justifications ont été utilisées pour légitimer le recours à des agences bénévoles en tant qu'outils pour fournir des services sociaux. Au Royaume-Uni, les services insuffisants fournis par les départements de services sociaux des administrations locales et des ressources insuffisantes ont été invoqués comme l'une des principales raisons du changement. Aux Pays-Bas, les agences de volontariat étaient considérées comme des prestataires de choix par les utilisateurs. Dans des pays tels que les États-Unis et Israël, le gouvernement a encouragé la prestation de services sociaux par des agences de bénévoles, affirmant que ces dernières pourraient fournir des services plus économiques et de manière plus flexible que le gouvernement (Kramer, 1985).

Dans ce contexte, le nombre des OEESS dans le secteur de la prestation de services sociaux a augmenté. Par exemple, selon une étude concernant les activités des entreprises sociales européennes entre 2009 et 2010, les domaines d'activité les plus courants étaient l'éducation, la santé et le travail social, ainsi que les services communautaires et sociaux (voir tableau II.2). En Europe, ces OEESS sont soit des groupes de citoyens, soit des entreprises sociales dirigées par des entrepreneurs sociaux, créées pour répondre aux nouveaux besoins sociaux et aux défis nouveaux de la société. Des organisations traditionnelles à but non lucratif se lancent dans la commercialisation et la mise sur le marché de leurs services ; ou des « spin-outs » du secteur public, c'est-à-dire des groupes qui quittent le secteur public pour s'installer en tant que prestataires de services indépendants (Commission Européenne 2015).

Les OEESS fournissent des services sociaux en créant ou en renforçant des réseaux de proximité pour intensifier la solidarité au sein de la communauté et encourager le soutien mutuel entre pairs parmi les résidents (Oosterlynck et al. 2015, Evers, Ewert et Brandsen 2014). Des OEESS, guidées par les valeurs fondamentales de la coopération, démocratie, inclusion, solidarité et durabilité, fournissent ces services de manière à contribuer également à la responsabilisation des populations locales tout en répondant à leurs besoins.

La majorité des activités des OEESS concerne l'éducation, les services sociaux, les soins de santé. Toutefois, la gamme des services locaux innovants fournis par les OEESS et intégrés aux services sociaux fournis par le secteur public, est assez large : soutien à l'agriculture urbaine sur des terres publiques, aide au

Tableau II.2. Entreprises sociales dans cinq pays de l'UE selon les produits et services déclarés

	Secteurs industriels	Activités commerciales	Éducation	Services sociaux communautaires	Commerce de gros et de détail	Santé et travail social	Activités de services à la personne	Intermédiation financière	Construction	Agriculture, chasse, foresterie et pêche
Hongrie	26	23	11	8	32	0	0	0	0	0
Roumanie	0	34	13	0	39	14	0	0	0	0
Espagne	33	24	21	7	8	0	7	0	0	0
Suède	0	16	17	0	15	0	0	18	34	
Royaume-Uni	20	17	30	13	10	0	0	0	10	
Total	79	114	92	28	104	14	7	18	44	

Source : Commission européenne 2015

logement pour rénover par soi-même son logement, développement précoce du langage chez les enfants, programme de travaux publics, agriculture urbaine, coaching entre pairs, écoute réfléchie et conseils mutuels, visites et inspections préventives pour identifier les risques et les dangers, aménagement du territoire et urbanisme intégré à la politique sociale sectorielle (Evers, Ewert et Brandsen 2014).

Toutefois, lorsque l'ESS fournit localement des services sociaux en remplacement de services réduits fournis par les organismes publics des États-providence en contraction, les améliorations espérées du bien-être des personnes risquent de ne pas se vérifier. Cela se produit en particulier lorsque la prestation de services sociaux fournie par l'ESS reflète l'une des tendances suivantes : évolution vers des services sociaux ciblés (c'est-à-dire fournis uniquement aux personnes jugées dignes d'être soutenues) ou bien une approche résiduelle (c'est-à-dire lorsque l'État intervient temporairement uniquement dans le cas où la famille ou les marchés privés ne peuvent pas subvenir aux besoins sociaux) ; la politique sociale nationale transfère des responsabilités en matière de protection sociale vers des échelons inférieurs de l'administration sans fournir un financement correspondant ; responsabiliser davantage la société civile ; accroître la dépendance vis-à-vis des forces du marché ; quand les autorités locales réduisent les impôts et les avantages sociaux pour devenir plus attrayantes pour les entreprises et les ménages aisés (Mendell 2014, Banting et Costa-Font 2010). En revanche, il existe également des cas, comme à Séoul, où le rôle

Tableau II.1. Initiatives de développement local et ODD

Initiatives de développement local	Zones correspondantes des ODD	ODD correspondants																
		1 PAS DE PAUVRETÉ	2 FAIM «ZÉRO»	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	14 VIE AQUATIQUE	15 VIE TERRESTRE	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	10 INÉGALITÉS RÉDUITES	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
S Initiatives de développement social	Personnes																	
E Initiatives environnementales	Planète																	
\$ Initiatives de développement économique	Prospérité																	
G Gouvernance	Paix																	
F Financement	Partenariat																	

croissant de l'ESS dans la fourniture de services à la personne au plan local est étroitement lié à l'extension de l'Etat-providence (voir le chapitre III).

Les OEES impliquées dans la fourniture de services sociaux peuvent toutefois contribuer à inverser la tendance politique de la réduction des dépenses sociales, en particulier au plan local, en portant un discours et une pratique politique plus large. Voici un bel exemple, au Québec, dans les années 1990 : les transferts fédéraux avaient été réduits et le gouvernement provincial avait aussi réduit ses dépenses en matière de protection sociale. Les organisations de l'ESS, alliées au mouvement des femmes, ont non seulement participé activement aux nouvelles institutions régionales pour acteurs des services de santé et des services sociaux, mais également à celles qui œuvrent pour le développement économique et social régional. À la suite de ces pressions, le gouvernement a augmenté ses dépenses en infrastructures sociales et abondé ses politiques en matière de services de proximité, engageant des organisations de l'économie sociale en tant que fournisseurs de ces services (Graefe 2006, Mendell 2003, Banting 2005).

§ Initiatives de développement économique local

L'économie locale implique que les activités économiques se déroulent dans une zone géographique définie. En tant que sous-unité de l'économie nationale, elle présente plusieurs caractéristiques. Premièrement, les gouvernements locaux n'ont pas le même contrôle sur les questions macroéconomiques - tels que le commerce extérieur et les taux de change - que le gouvernement national et les décideurs. Deuxièmement, les économies locales ont souvent tendance à être plus spécialisées que les économies nationales, comme par exemple dans le cas d'une ville fortement dépendante de l'industrie de la défense ou de la sidérurgie. Troisièmement, les facteurs de production circulent plus facilement entre les économies locales qu'entre les économies nationales en raison de l'absence quasi-totale d'obstacles au commerce, de coûts de transport relativement bas, de la mobilité du travail et des capitaux, moins de préoccupations liées à la sécurité nationale ou à la politique, ou encore au contexte linguistique ou culturel (Clark 2010). En raison de ces caractéristiques, il est important pour les politiques économiques locales de fixer localement les ressources locales en réduisant les

pertes de capitaux et de main-d'œuvre, en diversifient les industries et en harmonisent l'économie locale sur les politiques macroéconomiques.

Mettre pleinement à profit le potentiel des ressources locales, à la fois physiques et humaines, a souvent été considéré comme un moyen essentiel du développement économique local, et cela peut contrecarrer les effets de la mondialisation ou prendre avantage sur celle-ci (Valler et Wood 2010, Rodriguez-Pose 2008, OIT 2006, Leigh et Blakely 2017). Les initiatives politiques axées sur l'économie locale et sur son potentiel de création d'emplois dans les pays de l'OCDE ont commencé dès les années 1970, lorsque la récession mondiale a frappé (Greffé, 2007). Les initiatives de développement économique local ont également été largement considérées comme une stratégie de développement dans les pays en développement au cours des quatre dernières décennies. La faible capacité de nombreux gouvernements nationaux à traiter localement certains problèmes économiques et sociaux a donné une certaine légitimité aux stratégies de développement économique local. Incapables de contrôler des facteurs exogènes tels que la crise de la dette, les ajustements structurels et la dévaluation massive de la monnaie, ainsi que les chocs politiques, de nombreux acteurs du développement se sont détournés des stratégies de développement nationales et se sont reportés vers des stratégies de développement locales (Ruggiero, Duncombe et Miner 1995).

Alors que la stratégie de développement nationale a tendance à être descendante, impliquant une approche sectorielle rigide et des projets industriels à grande échelle ou des investissements en infrastructures, la stratégie de développement économique local repose sur une approche ascendante, flexible et territoriale. Les projets de développement économique local gérés localement par des personnes qui se les approprient, répondent donc mieux à l'évolution rapide des besoins locaux et exploitent mieux les avantages comparatifs locaux (Rodriguez-Pose et Tijmstra 2005, Canzanelli 2001).

Toutefois, les agents économiques locaux tels que les petites et moyennes entreprises exerçant principalement leurs activités dans la localité même, peuvent être plus vulnérables aux problèmes financiers et juridiques et à la corruption que les grandes entreprises. Cela est dû aux investissements, au commerce, au crédit et à d'autres politiques

macroéconomiques conçues en fait pour de grandes multinationales (Khanna et Palepu 2000, Rajan et Zingales 1998, Beck, Demirguc-kunt et Maksimovic 2005).

Savoir mettre en place des institutions qui renforcent les capacités des acteurs et des politiques adaptées aux formes spécifiques de l'activité économique locale et conserver sur place les excédents et les bénéfices à réinvestir dans la région : voilà la clé du succès du développement économique local (Bateman 2015, Bateman, Ortiz et Maclean 2011). Dans un tel environnement institutionnel, l'ESS joue un rôle important dans la création d'un système de production, de consommation et de réinvestissement durable enraciné localement.

Parmi les bons exemples de contribution de l'économie sociale et solidaire à l'économie locale, citons les systèmes de monnaie locale complémentaire, les initiatives de développement communautaire et les chaînes alimentaires locales. En tant que tels, les OEES génèrent des externalités positives et favorisent des économies locales plus autonomes, tout en réduisant le commerce à longue distance avec ses externalités négatives. Les OEES peuvent également créer des marques régionales largement reconnues. Ces outils économiques peuvent contribuer à créer et à produire un capital symbolique collectif (c'est-à-dire une image de marque traduisant l'authenticité et le caractère unique de territoires spécifiques, ou un étiquetage de produits et services spécifiques à une région) de manière solidaire, comme dans le cas des attractions touristiques et des produits locaux, avec des marques mondiales, telles que les coopératives de viticulteurs du Médoc dans la région bordelaise (Curtis 2003, Harvey 2012, Barham 2003, Ulin 1996, 2002).

Une autre politique de développement économique local importante consiste à regrouper géographiquement et à interconnecter des entreprises très proches les unes des autres. Le groupement permet aux petites et moyennes entreprises de gagner en efficacité et en flexibilité grâce aux économies d'échelle qui ne profitent en général qu'aux grandes entreprises. Les exemples de réussite varient, allant de l'agriculture aux industries de haute technologie. Ils peuvent fonctionner soit au sein d'une même juridiction locale, ou bien à cheval sur des frontières. Cela a été une stratégie populaire pour le développement économique local, en particulier depuis la révolution industrielle, en

raison de sa capacité à favoriser la coopération et à créer des synergies entre entreprises (Porter 1998, Greffe 2007).

Diverses formes d'ESS, telles que les entreprises sociales et les coopératives, jouent également un rôle de premier plan dans le regroupement d'activités économiques. Les exemples suivants sont à citer : des ensembles d'entreprises autour du vin en Californie (États-Unis) ; un ensemble autour du textile de la laine à Prato, en Toscane (Italie) et des ensembles autour de l'industrie florale néerlandaise (Pinney 2005, Cavendish 2002, Gebhardt 2014). Les groupements industriels sont également importants dans les pays en développement, même si leur degré de réussite est variable. Parmi les exemples de réussite qui ont attiré l'attention des décideurs et des universitaires, on citera : l'industrie du tricot de coton à Tiruppur en Inde du Sud ; le groupe d'industries d'instruments chirurgicaux en acier inoxydable à Sialkot au Pakistan ; et des ensembles autour du vin, des fruits et des poissons dans plusieurs pays d'Asie et d'Amérique latine (Cawthorne 1995, Nadvi 2007, Galvez-Nogales 2010).

La croissance économique locale, que ce soit par la création de nouvelles industries, le regroupement géographique d'entreprises ou le recrutement de grands fabricants ou de détaillants, ne crée pas toujours d'emplois supplémentaires. Cela peut simplement déplacer des emplois d'une région à l'autre plutôt que d'en créer de nouveaux. Des institutions et des politiques soigneusement conçues doivent être mises en œuvre pour rendre le développement économique local véritablement durable et inclusif pour tous les citoyens. Les règles empiriques à respecter sont les suivantes :

- optimiser l'utilisation des atouts locaux distinctifs pour la croissance et l'innovation, tels que la beauté naturelle et les loisirs de plein air, un centre-ville historique, les écosystèmes des compétences locales et du capital humain ainsi que les institutions artistiques et culturelles ;
- ne pas importer ce qui peut être produit localement ;
- empêcher la sortie de ressources et d'excédents générés par les populations locales en les réinvestissant de manière productive dans la région (Wallimann 2014).

L'importance des stratégies de substitution des importations au niveau local est essentielle. En

coopération avec les autorités locales, l'ESS peut contribuer de manière significative à la pratique de ce modèle de substitution des importations de manière durable au niveau local. Les gouvernements locaux soutiennent les infrastructures, réglementent les autorisations d'utilisation des sols et de développement physique et proposent des programmes de formation professionnelle (Oduro-Ofori 2016). Tous ces éléments sont liés à des circuits de production, d'échange et de consommation localisés. Dans ces domaines également, l'ESS adopte des stratégies plus respectueuses de l'environnement local que celles des entreprises à but lucratif qui ont des liens socio-économiques faibles avec l'environnement local et ses résidents et se sentent moins responsables envers eux (Wallimann 2014). Dans le contexte d'un processus de substitution des importations, l'ESS contribue à conserver sur place une part plus importante des revenus et à générer des recettes fiscales pour la région en augmentant la valeur ajoutée, en stimulant la demande des consommateurs locaux pour des biens et services produits localement et en créant un environnement local vertueux, comme un cercle de production, de consommation et de réinvestissement (Greffé 2007). Les exemples incluent les points suivants, mais ne sont pas limités à eux : les sociétés et les banques communautaires, les coopératives de logement, les sociétés de secours mutuel, les systèmes de covoiturage, les coopératives agricoles pour l'agriculture soutenue par la communauté, les coopératives alimentaires et les systèmes de monnaie locale (Curtis 2003, Douthwaite 1996).

Cependant, de nombreuses organisations et entreprises de l'ESS, y compris les cas de réussite, sont de plus en plus sollicitées pour être plus compétitives et pour se développer aux niveaux national et international. Alors que les tensions augmentent entre la nécessité de fonctionner sur un marché concurrentiel et les valeurs coopératives telles que la démocratie économique et la solidarité, il est nécessaire de trouver de nouveaux moyens d'atténuer ces tensions. Des modèles coopératifs mixtes et le modèle de management utilisé par les coopératives de travailleurs de Mondragon : voici des exemples de tentatives visant à conserver les valeurs fondamentales de l'ESS tout en se développant à travers la création et l'acquisition de sociétés (Flecha et Ngai 2014). Les coopératives mixtes conservent la structure organisationnelle d'une entreprise appartenant à des travailleurs mais distribuent les droits de vote aux autres actionnaires en fonction

du montant du capital investi, principalement par les coopératives mères. Ce modèle de gestion d'entreprise peut aider à surmonter certaines contradictions inhérentes à l'expansion nationale et internationale des coopératives lorsque des modèles commerciaux non coopératifs sont utilisés dans les filiales. Ce modèle d'entreprise fournit des directives générales selon lesquelles chaque coopérative établit un système de gestion autonome dans ses filiales. Les directives excluent généralement les filiales des décisions concernant les lignes stratégiques prises par les coopératives mères (Bateman 2015, Flecha et Ngai 2014, Mondragon 2016).

La conception et la mise en œuvre de politiques publiques favorables prises par les gouvernements centraux et locaux, avec la participation active des citoyens, doivent jouer un rôle important en fournissant un capital à l'ESS locale, en renforçant les capacités technologiques et de gestion, et en facilitant un meilleur accès aux marchés (Bateman, Ortiz). et Maclean 2011, Bateman 2015).

E Initiatives environnementales locales

L'ampleur des défis écologiques et des risques de catastrophe dans les villes et zones peuplées a augmenté avec la rapidité et l'ampleur sans précédent de l'urbanisation. Les politiques nationales (ou supranationales dans le cas de l'UE) en matière d'environnement et de changement climatique souffrent toutefois souvent d'un déficit d'information sur la diversité locale. Elles ont tendance à être moins sensibles aux conditions environnementales et climatiques spécifiques aux zones locales, ce qui implique également des relations économiques, sociales et politiques complexes (Blake 1999).

Les gouvernements locaux et les mouvements environnementaux de base, ou une combinaison des deux, prennent souvent des initiatives pour protéger les écosystèmes locaux. Ils incluent un large éventail de programmes, par exemple pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des véhicules et des centrales électriques, des réglementations en matière de construction, des incitations locales pour la conservation de l'énergie, des installations pour les énergies renouvelables et une foule d'autres initiatives qui n'ont peut-être pas les mots de « climat » ou « environnement » dans leur nom, mais affectent la manière dont les risques environnementaux sont créés, gérés et répartis. Cependant, des ressources financières limitées, une

expertise technique et une capacité à sensibiliser les citoyens et à mobiliser le soutien du public entravent souvent la mise en œuvre d'initiatives environnementales locales. L'application effective de mesures environnementales nécessite également que les institutions et les politiques résolvent les problèmes d'action collective (Hardin 1982, Lubell 2002).

La mise en œuvre est également entravée lorsque la coordination entre plusieurs niveaux de gouvernement n'est pas efficace. Par exemple, les gouvernements locaux manquent parfois des ressources humaines et financières et / ou du savoir-faire pour mettre pleinement en œuvre les politiques et la réglementation de l'UE (Commission européenne 2017, Jordan et Liefferink 2004). Les agences supra-locales peuvent ne pas être intéressées par des problèmes environnementaux locaux dépassant leur autorité, ni financer des problèmes environnementaux importants au niveau local pour lesquelles elles n'ont pas de budget spécifique. Parfois, des initiatives environnementales locales innovantes qui nécessitent une coordination avec d'autres localités ou gouvernements nationaux peuvent ne pas être intégrées aux projets d'infrastructure transfrontaliers qui échappent au contrôle d'un gouvernement local spécifique (Measham et al. 2011, John 2006).

Les OEES, indépendamment ou en partenariat avec d'autres acteurs locaux, ont le potentiel de relever certains de ces défis. En particulier, l'ESS peut contribuer à sensibiliser les citoyens et mobiliser le soutien du public en utilisant ses puissants réseaux locaux. Les modèles de financement novateurs adoptés par de nombreuses coopératives énergétiques montrent que l'ESS peut aider à surmonter les contraintes financières. Les coopératives d'énergie renouvelable des pays du Nord, telles que les coopératives d'énergie éolienne et les groupes d'auto-construction en Belgique, au Danemark, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, ainsi que les villages de bioénergie organisés en Allemagne en sont de bons exemples (Schreuer et Weismeyer-Sammer 2010, Bauwens, Gotchev et Holstenkamp 2016).

La gestion de l'environnement local vise également à prévenir et à réduire l'impact des catastrophes naturelles en générant des changements systémiques généralisés dans les pratiques locales et en y engageant les populations vulnérables et

marginalisées (GNCSODR 2009). Des écosystèmes bien gérés, tels que les pentes de végétation d'arbres et d'arbustes denses et profondément enracinés, les forêts de mangroves, les zones humides, les plaines inondables et les deltas côtiers peuvent constituer des systèmes de protection contre les risques naturels tels que les inondations, les ouragans, les tsunamis et les avalanches. En plus de participer activement au renforcement et à la gestion des écosystèmes, l'ESS, en particulier lorsqu'elle s'appuie sur des communautés, joue également un rôle important dans la réduction des risques de catastrophe. En particulier, ses contributions à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à la protection de l'environnement, aux régimes d'épargne collectifs, à la redistribution des actifs et à la fourniture de services de base tels que l'éducation et les soins de santé peuvent aider à prévenir les catastrophes et leurs effets en réduisant la vulnérabilité des personnes et en augmentant leurs capacités d'adaptation. (Victoria 2002, Shaw 2016). À titre d'exemple, citons une organisation de l'ESS de gestion des déchets dirigée par des femmes à Mumbai, en Inde, qui a considérablement réduit les dégâts causés par les inondations grâce à un bon drainage (Surjan, Redkar et Shaw 2009).

Les acteurs locaux, en particulier les gouvernements locaux, cherchent à créer des écosystèmes sains, à réduire les conditions de vie dangereuses et à minimiser les risques de catastrophe. La participation proactive des résidents, en particulier de ceux qui pratiquent une agriculture de subsistance et de ceux dont les activités pourraient endommager des écosystèmes essentiels, est un élément crucial de cet effort politique. Un modèle qui vise à soutenir et à promouvoir le rôle des résidents dans la gestion d'écosystèmes sains est celui des paiements pour services écosystémiques (PSE) (Wunder, 2005).

Malgré les critiques formulées à l'égard des PSE - qu'elles soient liées à leur mise en œuvre technique ou à des objections morales contre la tarification économique de la nature - de nombreux projets locaux, axés principalement sur la conservation de la biodiversité, les services de bassin versant, la séquestration du carbone et la beauté des paysages, ont eu des effets positifs (Grima et al. 2016). De plus, l'étude récente de Grima et autres portant sur 40 cas en Amérique latine (dont environ 90% sont des projets locaux) a révélé un plus grand succès des initiatives de PSE lorsque des entités de l'ESS, telles que des associations à base communautaire, vendent

des services écosystémiques. Ces projets réussissent non seulement à atteindre les objectifs fixés, mais également à améliorer le bien-être environnemental, social et économique au-delà des objectifs énoncés. Par exemple, les initiatives de PSE impliquent souvent la commercialisation de la biodiversité, par exemple, en liant la conservation des oiseaux à la production de café par le biais de processus de certification ou en développant des activités d'écotourisme liées à la conservation de la faune (Kosoy, Corbera et Brown 2008). Les organisations de l'ESS impliquées dans des activités économiques respectueuses de l'environnement, telles que le commerce équitable et la foresterie communautaire, se sont avérées être gérées démocratiquement et avoir suscité une grande confiance chez leurs partenaires, autant de facteurs qui sont également essentiels au succès des initiatives de PSE (Grima et al. 2016).

G Gouvernance locale

La gouvernance locale est caractérisée par la proximité institutionnelle, organisationnelle et spatiale. C'est le canal le plus proche des citoyens lorsqu'ils accèdent aux services sociaux de base, participent aux décisions publiques, exercent leurs droits et remplissent leurs obligations. Les acteurs locaux sont plus susceptibles de faire face aux conflits et à la résolution des conflits entre eux, lorsqu'ils se retrouvent face à face dans un espace construit localement. En comparaison avec les acteurs nationaux, ils peuvent mobiliser des points de référence collectifs et communs lors de la création ou de la mise en application de règles et règlements, et ils peuvent également créer des organisations pour lier entre eux des acteurs dans un cadre cognitif relativement homogène. Ils sont plus facilement susceptibles de pouvoir raccourcir les distances pour coordonner des infrastructures de transport ou de communication que les acteurs aux niveaux national, régional et mondial (Gilly et Wallet, 2001). Ces facteurs offrent un environnement favorable pour la recherche de compromis durables entre divers intérêts dans un contexte local. Toutefois, ces caractéristiques locales peuvent également devenir une source d'instabilité et de dysfonctionnement, plutôt que de stabilité et de coordination, lorsque la localité est gravement divisée selon des critères tels que l'ethnicité ou l'allégeance politique (Gilly et Wallet, 2001). La mise en place de systèmes démocratiques de gouvernance locale peut permettre la coordination des politiques, leur adaptation aux conditions locales et la participation de groupes

divers, et cela est impératif (Giguere 2003).

Depuis les années 90, dans le contexte de la décentralisation dans les pays en développement, orientation promue par les principaux donateurs internationaux (Banque mondiale 1997, 1999, 2004, Nations Unies 2009), la gouvernance locale est devenue l'une des préoccupations majeures du discours et des pratiques de développement international. Dans le processus de décentralisation, peu de pays, en particulier dans les pays en développement, ont créé des espaces de concurrence politique démocratique permettant la démocratie représentative au niveau local. Des transferts appropriés de ressources ne se sont pas produits non plus. La décentralisation dans de nombreux pays en développement n'a pas non plus réussi à remédier au développement inégal des infrastructures et des institutions entre les régions et les communautés. Cette décentralisation asymétrique a aggravé les inégalités, en particulier dans les pays en développement, par exemple en Afrique (Olowu 2001). La décentralisation sans concurrence politique démocratique s'accompagne souvent de mécanismes de responsabilisation faibles ou d'une mauvaise gouvernance.

La décentralisation démocratique, qui permet la concurrence entre les partis politiques, avec la démocratie représentative et un gouvernement réactif au niveau local, constituent des conditions préalables à une gouvernance efficace au niveau local. La démocratie représentative doit être contrebalancée par une démocratie participative qui garantit un dialogue ouvert et informé entre divers acteurs ayant des points de vue différents au sein des contextes locaux et par-delà ces contextes. La démocratie représentative a le potentiel de réconcilier des vues divergentes et des actions différentes, mais elle peut aussi être une source de fragmentation. Elle doit être dotée de la capacité de forger un consensus démocratique. La démocratie participative peut à la fois réduire la possibilité de troubles politiques causés par des décisions unilatérales ou descendantes sur des questions sensibles et révéler les préférences variées des gens (Bucek et Smith 1999, Walsh 1996). La participation devrait être aussi ouverte que possible au public pour inclure des groupes de personnes, importants et diversifiés à la base, quelles que soient leurs identités politique, sociale, économique et culturelle. Cependant, sans solidarité forte, sans attitudes démocratiques ou conception efficace du mécanisme participatif, le renforcement

Tableau II.3. Rôles et fonctions des gouvernements locaux

Services	Fonctions	Rôle des gouvernements locaux et régionaux
Approvisionnement en eau	Alimentation en eau canalisée, distribution et traitement de l'eau ; fourniture ou supervision d'autres sources d'eau	Dans de nombreux pays, les gouvernements locaux en sont le fournisseur. Dans certains cas, ils supervisent l'ap provisionnement privé.
Assainissement et traitement des eaux usées	Fourniture d'égouts et autres services relatifs à l'assainissement ou à l'élimination des déchets liquides	Dans la plupart des pays, les gouvernements locaux en sont responsables, que le service soit fourni par des entreprises publiques ou privées.
Drainage	Fourniture de drains pluviaux et de surface	Dans la plupart des pays, les gouvernements locaux en sont responsables.
Routes, ponts, chaussées	Gestion et supervision des contrats, de la construction et de l'entretien	Généralement réparties entre les autorités locales et supranationales (souvent selon une hiérarchie des routes).
Ports et aéroports	Gérer et superviser les contrats, la construction et la maintenance	Partagent souvent la responsabilité entre les gouvernements infranationaux et nationaux.
Installations d'élimination des déchets solides	Gestion et supervision des installations telles que décharges, incinérateurs et décharges	Dans la plupart des pays, les gouvernements locaux en sont responsables.
Approvisionnement en électricité	Gestion des connexions	Généralement par le secteur privé ou par une agence nationale. Les gouvernements locaux peuvent jouer un rôle dans l'extension des connexions.
Espaces publics ouverts tels que parcs, places, places	Fourniture, gestion et supervision	Dans la plupart des pays, les gouvernements locaux en sont responsables.
Services de protection contre les incendies	Fourniture, gestion et supervision	Dans la plupart des pays, les gouvernements locaux en sont responsables.
Ordre public / police / alerte précoce en cas de catastrophe	Gestion	Dans la plupart des pays, le gouvernement national est responsable, bien que cette responsabilité soit souvent partagée avec les gouvernements locaux.
Soins de santé / santé publique	Prestation, gestion et supervision	Dans la plupart des pays, le gouvernement national est responsable, même si souvent cette responsabilité est partagée avec les gouvernements locaux (par exemple, les soins de santé primaires).
Éducation	Fourniture, gestion et supervision	Souvent de responsabilités partagées entre différents niveaux de gouvernement.
Protection de l'environnement (lutte contre la pollution et gestion des déchets toxiques / dangereux)	Gestion et supervision (par exemple, octroi de licences à certaines entreprises et marchés)	Dans la plupart des pays, le gouvernement national établit les normes minimales et les autorités locales les appliquent.
Toilettes publiques	Fourniture, gestion et supervision	Dans la plupart des pays, les gouvernements locaux en sont responsables.
Protection sociale et prise en charge	Fourniture, gestion et supervision	Dans la plupart des pays, le gouvernement national en est responsable, bien que les bureaux des gouvernements locaux jouent un rôle clé dans de nombreux services sociaux, y compris les soins.
Enregistrement des naissances et des décès	Gestion et supervision	Dans la plupart des pays, les gouvernements locaux en sont responsables.
Législation dans le domaine de la construction	Gestion et supervision	Responsabilité des autorités locales en matière de mise en œuvre, souvent un rôle dans la définition ou l'ajustement de la législation nationale.
Fourniture et entretien publics de logements	Fourniture, gestion et supervision	Dans certains pays, les gouvernements locaux sont responsables ou la responsabilité est partagée entre les différents niveaux de gouvernement.
Planification urbaine / territoriale	Fourniture, gestion et supervision.	Les gouvernements locaux en sont responsables.
Contrôles de l'utilisation des terres	Gestion et supervision	Dans la plupart des pays, les gouvernements locaux en sont responsables.
Développement économique local	Fourniture, gestion et supervision	De plus en plus partagés entre les gouvernements nationaux et infranationaux

Source : modification de l'auteur de CGLU 2012, tableau 1

de la participation directe des citoyens aux processus de décision risque de créer la tyrannie ou le chaos (Zakaria 2007, Goldfrank 2011). L'ESS, avec son autogestion démocratique et sa solidarité au sein et au-delà de ses organisations, peut jouer un rôle clé dans le développement de solides attitudes de solidarité et de démocratie. L'impact positif des organisations de l'ESS sur l'engagement de leurs salariés en faveur de la démocratie et de la solidarité était manifeste à Séoul (voir chapitre V).

Le gouvernement local est un acteur important de la gouvernance à multiniveaux. Par exemple, pour la plupart des citoyens, en particulier dans les pays économiquement avancés, le premier contact avec leurs systèmes nationaux de protection sociale et de prestation de services publics a lieu dans un contexte local. Les gouvernements locaux constituent souvent un point de référence important pour la qualité et la quantité des services sociaux (Rose 1999). En fait, les administrations locales des pays développés

et des pays en développement jouent un rôle important dans la fourniture, la maintenance et, le cas échéant, le développement d'une vaste gamme d'infrastructures et de services (voir tableau II.3).

L'ESS interagit avec les gouvernements locaux dans ce large éventail de domaines. Par exemple, lorsque l'infrastructure fondamentale des services publics est en place, mais que le marché et l'État ne répondent pas à des besoins et des demandes de plus en plus diversifiés, l'ESS peut chercher à apporter des solutions locales en créant de nouveaux services et biens. Dans les cas où l'infrastructure des services publics de base n'est pas disponible ou si l'accès aux services est limité, l'ESS peut fournir des services, à certains égards indépendamment des services publics (Fekete 2011). Lorsque les organisations de l'ESS se trouvent dans l'impossibilité d'éviter la sous-traitance de la prestation de services publics, cela reste préférable à la privatisation pure et simple des services au profit d'entreprises à but lucratif. La manière dont les services publics ont été sous-traités à des organisations et des entreprises du secteur social en République de Corée pendant et après la crise financière asiatique en est un bon exemple (voir le chapitre III).

Les partenariats public-privé entre l'ESS et les pouvoirs locaux, sous leurs différentes formes, créent un nouveau mode de gouvernance. Les organisations et les entreprises de l'ESS peuvent avoir différents statuts, de statut consultatif à défenseurs de causes ou des intérêts des utilisateurs, ou encore être prestataires de services. Parce que l'ESS est guidée par des valeurs et des principes fondamentaux tels que la coopération, la solidarité et l'autogestion démocratique, elle peut potentiellement renforcer la démocratie locale et renforcer les mécanismes de responsabilisation, en particulier dans les pays en voie de démocratisation. S'appuyer sur des OEES pour la fourniture de services sociaux peut aider à renforcer la légitimité du gouvernement local dans des contextes de conflit civil ou de manque de confiance dans les institutions de l'État. Un partenariat avec le gouvernement local peut renforcer l'autonomisation des populations, par la médiation des OEES ou par d'autres moyens, en renforçant les pratiques participatives et démocratiques telles que l'expression des revendications, la protestation et les alliances avec d'autres groupes similaires dans le cadre de la localité considérée ou dans un cadre plus large. Un partenariat avec les gouvernements locaux ou centraux peut également donner à l'ESS

une occasion d'accroître ses compétences en matière de politique et d'acquérir l'expertise nécessaire pour co-construire des politiques, comme on peut le voir dans le cas de Séoul (voir chapitres IV et V). La prestation de services publics par l'ESS tend à créer un environnement permettant une meilleure implication des utilisateurs dans la gestion des services, en particulier celle de groupes sociaux jusqu'alors exclus (Bucek et Smith, 1999).

Les partenariats entre l'ESS et les autorités locales fondés sur les services communautaires de base offrent une bonne opportunité pour l'autonomisation des femmes et peuvent jeter les bases d'une plus grande participation des femmes à la politique locale, en particulier lorsque des innovations juridiques et constitutionnelles la favorisent et la facilitent. On peut envisager des systèmes de quotas pour les femmes et d'autres mesures pour amener les femmes dans les administrations locales (UNRISD 2005). Les obstacles à l'entrée des femmes en politique - tels que la nécessité de voyager et de passer du temps loin de chez elles, un niveau d'éducation raisonnable, l'expérience de la compétition politique et la maîtrise d'un capital social - sont moins importants au niveau local qu'au niveau national. Une étude sur le Kudumbashree au Kerala (Inde), un État doté d'un gouvernement favorable aux femmes et prévoyant des quotas tels que le quota de femmes dans les conseils de village, montre que les organisations de l'ESS dirigées par des femmes augmentent considérablement l'impact positif sur le développement dans sa dimension économique, sociale et politique (Varier 2016), Kudumbashree 2017).

En fonction des idéologies sous-jacentes avec lesquelles les autorités nationales et locales opèrent et de la disponibilité des ressources, ces autorités ont des attitudes et des réponses différentes vis-à-vis des organisations et entreprises locales de l'ESS. Elles vont de l'hébergement proactif comme dans les cas du Québec et de Séoul, à la retenue ou à la persécution du mouvement de l'ESS, comme dans le cas de nombreuses communautés centrées sur les organisations des années 70 et 80 dans certains pays d'Europe orientale (Mendell 2003, Fonteneau et Develtere 2009, Mendell 2014). Même lorsque les gouvernements pratiquent un accommodement proactif, l'ESS se heurte à de nombreux obstacles pour renforcer la démocratie locale et renforcer la gouvernance locale. Si les activités de l'ESS sont

guidées par des programmes ou des projets initiés ou sélectionnés par les gouvernements locaux mais ne disposant pas de mécanismes participatifs adéquats, l'ESS a tendance à perdre son autonomie et à dépendre du gouvernement local. De telles activités peuvent porter atteinte aux valeurs de l'ESS telles que la démocratie, la solidarité et l'inclusion sociale (Mendell 2014, Fonteneau et Develtere 2009). La dépendance de l'ESS vis-à-vis de l'État, qu'il s'agisse du gouvernement local ou central, peut être liée à la soumission à l'autorité ou à l'évitement du conflit avec les organismes gouvernementaux, ce qui nuit à l'émergence d'une société civile active (Bucek et Smith 1999). Une trop grande dépendance vis-à-vis des financements du gouvernement et/ou de certains partis politiques peut également contribuer à une forte politisation des activités et des relations de l'ESS, ainsi que d'un biais partisan. Cela pourrait donc compromettre la durabilité politique de l'ESS, qui préoccupe de plus en plus les acteurs de l'économie sociale à Séoul.

F Systèmes locaux de financement du développement

Les sources de financement du développement local sont multiples. Elles incluent mais ne sont pas limitées aux catégories suivantes : les recettes des administrations locales (composées de transferts des administrations supérieures, les taxes et impôts locaux, les frais et redevances), les prêts et les investissements d'institutions financières locales (telles que la microfinance et les banques de développement locales), l'emprunt et l'émission d'obligations, et l'APD dédiée aux collectivités locales. Parmi ces sources, les taxes locales (y compris les charges et redevances) et les prêts et investissements d'institutions financières locales constituent une source particulièrement importante de financement du développement local et ont donc un impact sur la taille et l'impact de l'ESS sur le

développement local (GIZ 2012).

Les systèmes fiscaux des gouvernements locaux varient en fonction de leurs responsabilités, ainsi que du partage des taxes et des accords de dépenses entre les gouvernements centraux et locaux. Des statistiques récentes (OCDE 2016) montrent que, dans les pays de l'OCDE, les administrations infranationales perçoivent 24,3% du total des recettes fiscales des pays fédéraux et 11,7% des pays unitaires (voir tableau II.4). Les écarts internes au sein de ces groupes sont considérables. En Autriche, par exemple, seuls 5% des revenus des pays fédéraux vont au niveau infranational, contre 40% en Suisse. Dans les pays unitaires, il n'est que de 1% en République tchèque et en Estonie, contre 37% en Suède. Les pays à faible revenu dont les recettes fiscales représentent entre 10 et 20% du PIB (contre environ 40% dans les pays à revenu élevé) ont un niveau très faible de recettes fiscales locales. Par exemple, il représentait moins de 1% du PIB en Afrique subsaharienne en 2007 (FMI 2011).

Tant dans les pays développés que dans les pays en développement, la viabilité des finances publiques est essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable aux niveaux national et local, car une structure fiscale stable est un moyen essentiel d'améliorer constamment le niveau des services publics et des investissements dans les infrastructures. Les défis proviennent principalement de deux fronts : la diminution des revenus et l'inadéquation entre les coûts et les revenus. Une diminution de l'assiette fiscale due à une récession économique mondiale ou nationale, indépendante de la volonté des acteurs locaux, laisse peu de possibilités aux autorités locales pour résoudre les problèmes budgétaires qui en découlent. Toutefois, si la baisse du revenu par habitant est due aux pertes d'emplois dans un secteur économique spécifique de la région, telle que la baisse du prix d'une ressource naturelle

Tableau II.4. Attribution des recettes fiscales en pourcentage des recettes fiscales totales dans les pays de l'OCDE (moyenne non pondérée en 2014)

	Supranational	Gouvernement central	Administrations locales		Fonds de caisses de sécurité sociale
			États ou administrations régionales	Administration sous-étatique ou régionale	
Pays fédéraux *	0,5	53,4	16,7	7,6	22,2
Pays régional **	0,4	42,3	13,6	10,0	33,6
Pays unitaires ***	0,4	63,5	-	11,7	24,5

*Pays fédéraux: Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, États-Unis, Mexique, Suisse **Pays régional: Espagne (d'un point de constitutionnel, une pays non-fédéral avec structure politique hautement décentralisée) ***Pays unitaires: Chili, Danemark, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Luxembourg, Nouvelle Zélande, Norvège, Pays Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie (un état gouverné comme une seule entité au sein de laquelle le gouvernement central détient au final le pouvoir de décision et où les toute unité administrative - unités infranationales - exerce uniquement l'autorité que le gouvernement central a choisi de déléguer) Source: Tableau 2 dans OECD 2016 (modifié par l'auteur)

spécifique, la diminution du nombre de touristes ou la délocalisation d'une industrie majeure, les gouvernements locaux peuvent se préparer ou proposer des solutions. Les administrations locales peuvent économiser et créer un fonds de stabilisation budgétaire en période de prospérité économique pour couvrir les coûts de l'ajustement structurel local, tels que le financement de l'éducation et de la formation des travailleurs licenciés. Ils peuvent également diversifier la base économique locale pour rendre l'économie plus durable (Greenwood et Holt 2010).

L'ESS est bien placée pour contribuer à la diversification de l'économie locale. Avec sa variété de biens et de services qui répondent aux besoins locaux, elle peut arrêter la «marche vers l'uniformité des formes de production ou d'économie de monoculture», ce qui peut atténuer la pression fiscale due à la dépendance à l'égard des revenus d'un seul secteur (Corragio 2015).

La reconnaissance juridique du secteur de l'ESS et la reconnaissance juridique des organisations et entités de l'ESS renforcent et augmentent également l'assiette fiscale locale (Corragio 2015). Dans un contexte de croissance de l'économie informelle dans les pays développés comme dans les pays en développement, légitimer l'ESS est particulièrement important. Un système fiscal local bien conçu, tel qu'un droit de licence simple et nominal, peut conférer un statut formel à diverses formes d'organisations et de travailleurs économiques, allant des vendeurs de rue aux travailleurs de l'économie du spectacle. Cela les aide à participer au processus politique, à s'organiser et éventuellement à intégrer un système fiscal standard (FMI 2011). Certaines de ces entités peuvent partager les valeurs de l'ESS, développant ainsi ce secteur d'activité économique. Les dépenses des collectivités locales peuvent également promouvoir la contribution de l'ESS aux objectifs sociaux et environnementaux (Akhtar, Haha et Mikic 2017). L'ordonnance visant à promouvoir les marchés publics de services et de biens à fournir par l'ESS à Séoul (voir chapitre IV) en est un bon exemple.

Une structure fiscale solide et durable empêche toute disparité entre les recettes et les dépenses. Un pas dans cette direction consiste à faire payer aux acteurs économiques les coûts externalisés (Greenwood et Holt 2010). Par exemple, l'utilisation du sol par le secteur privé à des fins de développement résidentiel

ou commercial génère souvent des coûts induits qui ne sont pas incorporés dans les taxes sur cette utilisation. Ces derniers comprennent les coûts des nouvelles routes, des transports, du réseau électrique, des réseaux d'eau potable et d'égout, des écoles et des hôpitaux, ainsi que des coûts potentiels pour faire face aux problèmes environnementaux. Ces coûts indirects sont principalement transférés aux utilisateurs de ces terres et imposés à des tiers qui en retirent moins d'avantages que les promoteurs. En règle générale, les taxes payées par les promoteurs privés commerciaux ou résidentiels ne couvrent pas tous les coûts (externalisés) générés (Theobald 2001).

L'ESS, qui intègre les coûts environnementaux et sociaux tout en contribuant à la richesse de la communauté, contribue à réduire les risques de ce type de déséquilibre entre les revenus et les coûts (Millstone 2015). Parmi les moyens à utiliser pour éviter le déséquilibre, on peut citer les éléments suivants mais ce n'est pas une liste limitative : la coproduction de services ; la promotion d'une dynamique multipartite ; l'hybridation des ressources entre produits commerciaux, non commerciaux et ressources volontaires ; la protection environnementale ; le renforcement de l'équité sociale et communautaire ; la participation et le renouvellement de la gouvernance locale. Tout ceci a un impact significatif sur la réduction des coûts sociaux et environnementaux (Fraisie 2013). Les critères habituels de détermination des mécanismes fiscaux tendent toutefois à ne pas tenir compte de la contribution potentielle de l'ESS à la réduction des externalités négatives. Les marchés financiers sont une autre institution importante de financement du développement local. Dans de nombreux pays développés, les banques locales ou communautaires accordent davantage de prêts aux petites et moyennes entreprises et aux nouvelles entreprises (start-ups) que ne le font de grandes institutions de grande taille. Bien que les fonctions et les rôles des banques locales pour soutenir l'économie locale se réduisent, par exemple lorsque les banques communautaires sont acquises par de grandes banques ou en raison de l'évolution des technologies de prêt et de la déréglementation du secteur bancaire, les banques locales, les coopératives de crédit et les banques coopératives servent mieux l'économie locale que les grandes banques en période de crise financière (Ash, Koch et Siems 2015, Manitiu et Pedrini 2016). Les coopératives de crédit allemandes et les banques coopératives italiennes situées dans les zones rurales en sont un bon exemple (Choulet 2016, Green 2013,

Manitiu et Pedrini 2016).

Dans les pays en développement, c'est le secteur bancaire qui domine les marchés financiers avant que le marché des capitaux ne se développe. Cependant, une combinaison de facteurs empêche le secteur bancaire de consentir des prêts à long terme aux entreprises et aux gouvernements locaux. Ces facteurs sont les suivants : des marchés financiers sous-développés et instables, des taux d'épargne faibles, des taux d'inflation élevés ; une faible concurrence entre les banques ; une absence de cadre juridique pour les prêts d'entités non souveraines ; et le manque de connaissances institutionnelles et de capacités pour planifier et gérer les prêts à long terme pour les gouvernements locaux (GIZ 2012).¹

Différentes formes d'institutions financières de solidarité fondées sur la communauté, souvent appelées finance solidaire, peuvent aider à résoudre ces problèmes. Ils comprennent les cartes de crédit locales, les crédits pour l'agriculture urbaine et/ou biologique, les clubs d'échanges solidaires, les monnaies sociales pour la circulation locale (également appelées monnaies complémentaires) et l'épargne locale. La vaste gamme d'institutions de financement solidaire au Brésil offre un bon exemple de la manière dont elles contribuent à la conservation des ressources au plan local et à la démocratisation du système financier grâce à la gestion des ressources communautaires. Les fonds de solidarité renouvelables et les banques de développement communautaire ont une influence particulière au niveau local à travers le Brésil (de Franca Filho et Rigo 2015).

Conclusion

Les acteurs locaux, y compris les gouvernements, les entreprises, les organisations de la société civile et les OEES sont bien placés pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable grâce à leur approche intégrée et équilibrée des initiatives de développement local avec un fort potentiel pour changer les structures et les conditions locales générant des injustices et pour veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Ils ont un fort sentiment d'appropriation du développement local et ont le potentiel de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre des ODD au niveau local.

Ces avantages ne peuvent toutefois être mis à

profit que sous certaines conditions. La démocratie représentative locale doit être renforcée et équilibrée par une démocratie participative. Une coordination des politiques et des institutions entre les différents niveaux de gouvernement, élément important de la cohérence des politiques mises en œuvre, est également nécessaire.

La fourniture de services sociaux, cruciale pour la réalisation des ODD 1, 2, 3, 4, 5 et 6, doit être développée et développée de manière à renforcer l'État-providence plutôt que de le remplacer. Des politiques et des institutions visant à soutenir le développement économique local doivent être mises en place afin de faciliter la création de nouveaux emplois par les acteurs économiques locaux et le réinvestissement des excédents et des bénéfices sur place, dans la région même. De telles politiques et institutions peuvent contribuer au développement des infrastructures locales, créer des emplois décents et par conséquent réduire les disparités régionales évoquées par les ODD 8, 9 et 10.

Les politiques nationales en matière d'environnement et de lutte contre le changement climatique doivent être mieux adaptées aux conditions environnementales et climatiques spécifiques des diverses régions, ce qui implique des relations économiques, sociales et politiques complexes. Si la gouvernance à plusieurs niveaux de l'environnement et des changements climatiques est la clé du succès, elle est moins susceptible de réussir en l'absence d'une solide structure de mise en œuvre locale. La participation active des personnes sur le terrain est un élément crucial d'une structure de mise en œuvre locale forte. Tous les ODD liés à l'environnement et au changement climatique (7, 11, 12, 13, 14 et 15) insistent sur l'importance d'une structure de mise en œuvre locale forte ainsi que sur la nécessité de modifier les modes de consommation et de production.

La décentralisation a été un important programme de réforme de la gouvernance dans de nombreux pays en développement et pays émergents, mais elle comporte des défis et des opportunités pour les gouvernements qui mettent en œuvre les ODD. Elle peut potentiellement modifier les services publics afin qu'ils répondent mieux à des besoins divers dans des contextes divers sur le plan ethnique ou social, et peut aider à exploiter l'avantage relatif des décideurs locaux en matière d'information. Le niveau de décentralisation reste toutefois faible dans les pays

en développement, en particulier en ce qui concerne les impôts et les dépenses, et les administrations locales doivent faire face à un double fardeau : la pénurie de ressources avec des responsabilités accrues. L'austérité budgétaire, en particulier depuis la récession économique mondiale de 2008, a encore limité la capacité des gouvernements locaux à fournir des services sociaux adéquats pour leurs administrés (Ortiz et al. 2015). Des mécanismes visant à garantir que les collectivités locales reçoivent des transferts suffisants pour financer leurs responsabilités additionnelles et établir une structure fiscale saine doivent être mis en place.

L'ESS a un potentiel très fort en tant que moyen de mise en œuvre de nombreux ODD au niveau local en raison de ses principes et de ses pratiques caractéristiques : liens socio-économiques et proximité avec une localité spécifique et ses résidents, coopération, solidarité et autogestion démocratique. Elle doit être facilitée par un éventail de politiques publiques favorables à différents niveaux, des mécanismes de participation effective et des formes innovantes de financement. Sur le plan social, économique et environnemental, ainsi que sur le plan de la gouvernance et du financement, l'ESS a démontré dans de nombreux pays le rôle qu'elle pouvait jouer pour combler les lacunes laissées par les gouvernements ou les marchés, ou pour transformer des structures et des institutions injustes.

Cependant, à l'instar d'autres moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable, les organisations et les entreprises de l'ESS sont confrontées à des défis internes et externes et souffrent de principes, de valeurs et de pratiques contradictoires. Plus que toute autre chose, les cadres politiques néolibéraux et la gouvernance au niveau local transforment de nombreuses organisations du tiers secteur en partenaires pour la fourniture de services publics. Les OEES, qui peuvent dépendre de subventions du gouvernement, courent le risque de suivre des objectifs politiques étroitement définis, plutôt que de promouvoir les valeurs fondamentales de l'ESS. Si le soutien gouvernemental est utile pour renforcer l'ESS, il peut également diluer son potentiel de transformation et l'empêcher parfois de s'épanouir pleinement. Une conception institutionnelle et politique prudente est nécessaire pour promouvoir l'ESS de manière à ne pas perdre ses visions, principes et normes de transformation, de démocratie et de solidarité.

NOTES DE FIN

¹ La structure fiscale locale, c'est-à-dire la combinaison des redevances et des revenus, des taxes sur la propriété, des taxes sur les ventes, des droits d'accise et autres taxes, façonne les modèles de développement grâce à divers mécanismes incitatifs (ou dissuasifs) pour l'utilisation des terres, la planification des infrastructures, la production et la consommation de services sociaux et des investissements dans des secteurs ou industries particuliers.

Références

Akhtar, S., H. Haha, and M. Mikic. 2017. Innovative financing for development in Asia and Pacific. Bangkok: UN ESCAP and STEPI.

Ash, P., C. Koch, and T.F. Siems. 2015. "Too small to succeed - community banks in a new regulatory environment." *Financial Insights* 4(4):1-4.

Axelrod, R. 1984. *The evolution of cooperation*. New York: Basic Books.

Banting, K. 2005. "Canada Nation-building in a federal welfare state." In *Federalism and the Welfare State*, edited by H. Obinger, S. Leibfried and F.G. Castles. Cambridge: Cambridge University Press.

Banting, K., and J. Costa-Font. 2010. "Guest Editorial: Decentralization, Welfare, and Social Citizenship in Contemporary Democracies." *Environment and Planning C: Politics and Space* 28:381-388.

Barham, E. 2003. "Translating Terroir: the global challenge of French AOC labeling." *Journal of Rural Studies* 19(1):127-138.

Bateman, M. 2015. "Rebuilding solidarity-driven economies after neoliberalism: the role of cooperatives and local developmental state in Latin America." In *Social and Solidarity Economy: Beyond the Fringe*, edited by P. Utting. London: Zed Books with UNRISD.

Bateman, M., J.P.D. Ortiz, and K. Maclean. 2011. *A post-Washington consensus approach to local economic development in Latin America? An example from Medellin, Colombia*. London: ODI.

Bauwens, T., B. Gotchev, and L. Holstenkamp. 2016. "What drives the development of community energy in Europe? The case of wind power cooperatives." *Energy Research and Social Science* 13:136-147.

Beck, T., A. Demircug-kunt, and V. Maksimovic. 2005. "Financial and Legal Constraints to Growth: Does Firm Size Matter?" *The Journal of Finance* 60(1): 137-177.

Blake, J. 1999. "Overcoming the 'value-action gap' in environmental policy: Tensions between national policy and local experience." *The International Journal of Justice and Sustainability* 4(3):257-278.

Bucek, J., and B. Smith. 1999. "New Approaches to Local Democracy: direct democracy, participation and the 'third sector'." *Environment and Planning C: Government and Policy* 2000 18:3-16.

Canzanelli, G. 2001. Overview and learned lessons on local economic development, human development, and decent work. In

Universitas Working Paper. Geneva: ILO.

Cavendish, M. 2002. *Encyclopedia of World Geography: Italy and Greece*. New York: Marshall Cavendish.

Cawthorne, P. 1995. "Of networks and markets: The rise and rise of a South Indian town, the example of Tiruppur's cotton knitwear industry." *World Development* 23(1):43-56.

Clark, D. 2010. *Regional and Local Economics Lecture Notes*. Portsmouth: University of Portsmouth.

Corragio, J.L. 2015. "Institutionalising the social and solidarity economy in Latin America." In *Social and Solidarity Economy in Fringe*, edited by P. Utting. London: Zed Books with UNRISD.

Curtis, F. 2003. "Eco-localism and sustainability." *Ecological Economics* 46(1):83-102.

Douthwaite, R. 1996. *Short Circuit: Strengthening Local Economies for Security in an Unstable World*. Totnes: Green Books.

European Commission. 1995. *Local Development and Employment Initiatives: An Investigation in the European Union*. Luxembourg: Office of Official Publication of the European Communities.

European Commission. 1997. *First report on local development and employment initiatives: Lessons for territorial and local employment pacts*. Luxembourg: Office of Official Publication of the European Communities.

European Commission. 1998. *The Era of Tailor-Made Jobs: Second Report on Local Development and Employment Initiatives*. Luxembourg: Office for Official Publication of the European Communities.

European Commission. 2015. *A map of social enterprises and their eco-systems in Europe*. Brussels: European Commission.

European Commission. 2017. *The EU Environmental Implementation Review: Common challenges and how to combine efforts to deliver better results*. Brussels: The European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions.

Evers, A., B. Ewert, and T. Brandsen. 2014. *Social innovation for social cohesion. Transnational patterns and approaches from 20 European cities*. Liege: EMES European Research Network asbl.

Fekete, E.G. 2011. "Elements of Social and Solidarity Economy (SSE) in the Hungarian Local Development." *Club of Economic in Miskolc' TMP* 7(1):17-27.

Flecha, R., and P. Ngai. 2014. "The Challenge for Mondragon: Searching for the cooperative values in times of internationalization." *Organization* 21(5):666-682.

Fonteneau, B., and P. Develtere. 2009. *African responses to the crisis through the social economy*. Working document for the International Conference on the Social Economy, October 2009. Geneva: ILO.

Fraisse, L. 2013. "The social and solidarity-based economy as a new field of public action: a policy and method for promoting social innovation." In *The International Handbook on Social Innovation*, edited by F. Moulaert, D. MacCallum, A. Mehmood and A. Hamdouch. Cheltenham and Northampton: Edward Elgar Publishing Inc.

Galvez-Nogales, E. 2010. *Agro-based clusters in developing countries: staying competitive in a globalized economy*. Rome: FAO.

Gebhardt, A. 2014. *Holland Flowering: How the Dutch Flower Industry Conquered the World*. Amsterdam: Amsterdam University Press.

Giguere, S. 2003. "Managing Decentralisation and New Forms of Governance." In *Managing Decentralisation: A New Role for Labour Market Policy*, edited by OECD. Paris: OECD.

Gilly, J., and F. Wallet. 2001. "Forms of Proximity, Local Governance and the Dynamics of Local Economic Spaces: The Case of Industrial Conversion Processes." *International Journal of Urban and Regional Research* 25(3):553-570.

GIZ. 2012. *Financing Local Infrastructure. Linking Local Governemnt and Financial Markets*. Bonn and Eschborn: GIZ.

GNCSODR. 2009. "Clouds but little rain..." Views from the Frontline. A local perspective of progress towards implementation of the Hyogo Framework for Action. Teddington: Global Network of Civil Society Organisations for Disaster Reduction.

Goldfrank, B. 2011. *Deepening Local Democracy in Latin America: Participation, Decentralization and the Left*. Pennsylvania: Pennsylvania University Press.

Graefe, P. 2006. "Social Economy Policies as Flanking for Neoliberalism: Transnational Policy Solutions, Emergent Contradictions, Local Alternatives." *Policy and Society* 25(3):69-86.

Greenwood, D.T., and R.P.E. Holt. 2010. *Local Economic Development in the 21st Century*. Abingdon and New York: Routledge.

Grefe, X. 2007. "The Role of the Social Economy in Local Development." In *The Social Economy: Building Inclusive Economics*, edited by A. Noya and E. Clarence. Paris: OECD.

Grima, N., S.J. Singh, B. Smetschka, and L. Ringhofer. 2016. "Payment for Ecosystem Services (PES) in Latin America: Analysing the performance of 40 case studies." *Ecosystem Services* 17:24-32.

Hardin, R. 1982. *Collective action*. Baltimore: Resources for the Future.

Harvey, D. 2012. *Rebel Cities. From the Right to the City to the Urban Revolution*. London: Verso.

ICSU and ISSC. 2015. *Review of the Sustainable Development Goals: The Science Perspective*. Paris: International Council for Science (ICSU).

ILO. 2006. *A Local Economic Development Manual for China*. Geneva: ILO.

IMF. 2011. *Revenue mobilisation in developing countries*. Washington D.C.: IMF.

John, D. 2006. "Top-down, grassroots, and civic environmentalism: three ways to protect ecosystems." *Frontiers in Ecology and the Environment* 4(1):45-51.

Jordan, A., and D. Liefnerink. 2004. "The Europeanization of national environmental policy." In *Environmental Policy in Europe: The Europeanization of national environmental policy*, edited by A. Jordan and D. Liefnerink. Abingdon, Oxfordshire: Routledge.

Khanna, T., and K. Palepu. 2000. "Is group affiliation profitable in emerging markets? An analysis of diversified Indian business groups." *Journal of Finance* 55:867-891.

Kosoy, N., E. Corbera, and K. Brown. 2008. "Participation in payments for ecosystem services: Case studies from the Lacandon rainforest, Mexico." *Geoforum* 39(6):2073-2083.

Kramer, R.M. 1985. "The Welfare State and the Voluntary Sector: The Case of the Personal Social Services." In *The Welfare State and Its Aftermath*, edited by S.N. Eisenstadt and O. Ahmeir. London and Sydney: Croom Helm.

Kudumbashree. 2017. "History and Evolution." Kudumbashree, accessed 17 June. <http://www.kudumbashree.org/pages/178>

Leigh, N.G., and E.J. Blakely. 2017. *Planning Local Economic Development: Theory and Practice*. Los Angeles, London, New Delhi, Singapore, Washington D.C. and Melbourne: Sage.

Lubell, M. 2002. "Environmental Activism as Collective Action." *Environment and Behaviour* 34(4):431-454.

Manitui, D.N., and G. Pedrini. 2016. "The countercyclical role of Italian local banks during the financial crisis." *Applied Economics* 49(27):2679-2696.

Measham, T.G., B.L. Preston, T.F. Smith, C. Brooke, R. Gorrard, G. Whthycombe, and C. Morrison. 2011. "Adapting to climate

change through local municipal planning: barriers and challenges." *Mitigation and Adaptation Strategies for Global Change* 16:889-909.

- Mendell, M. 2003. "The social economy in Quebec." VIII Congreso Internacional del CLAD sobre la Reforma del Estado y de la Administración Pública, Panama.
- Mendell, M. 2014. *Improving Social Inclusion at the Local Level through the Social Economy*. Paris: OECD.
- Millstone, C. 2015. "Can social and solidarity economy organisations complement or replace publicly traded companies?" In *Social and Solidarity Economy: Beyond the Fringe*, edited by P. Utting. London: Zed Books with UNRISD.
- Mondragon. 2016. *Annual Report 2016*. Mondragon: Mondragon.
- Nadvi, K. 2007. "The cutting edge: collective efficiency and international competitiveness in Parkistan." *Oxford Development Studies* 27(1):81-107.
- Oduro-Ofori, E. 2016. *Decentralisation and Local Economic Development Promotion at the District Level in Ghana*. In *Decentralisation and Regional Development*, edited by E. Dick, E. Gaesing, K. Inkoom and T. Kausel: Springer.
- OECD. 2016. *Revenue Statistics 2016 Tax revenue trends in the OECD*. Paris: OECD.
- Olowu, D. 2001. *Decentralization Policies and Practices under Structural Adjustment and Democratization in Africa*. Democracy, Governance and Human Rights Programme Paper. Geneva: UNRISD.
- Oosterlynck, S., Y. Kazepov, A. Novy, P. Cools, T. Sarius, and F. Wokuvitsch. 2015. *Local social innovation and welfare state restructuring: analysing their relationship*. In *ImProvE Working Paper*. Antwerp: Herman Deleeck Centre for Social Policy—University of Antwerp.
- Pinney, T. 2005. *A History of Wine in America*. Vol. II. Berkeley, Los Angeles and London: University of California Press.
- Porter, M.E. 1998. "Clusters and the New Economic Competition." *Harvard Business Review* 76(6):77-90.
- Rajan, R.G., and L. Zingales. 1998. "Which capitalism? Lessons from the East Asian crisis." *Journal of Applied Corporate Finance* 11:40-48.
- Rodriguez-Pose, A. 2008. "Milestones and challenges of LED practice and academic research." *@local.glob* 5:22-4.
- Rodriguez-Pose, A., and S. Tijmstra. 2005. *Local Economic Development as an alternative approach to economic development in Sub-Saharan Africa*. Washington D.C.: World Bank.
- Rose, L. 1999. "Citizen (re)orientations in the welfare state: From public to private citizens?" In *Citizenship and Welfare State Reform in Europe*, edited by Jet Bussemaker. London and New York: Routledge and ECPR.
- Ruggiero, J., W. Duncombe, and J. Miner. 1995. "On the Measurement and Causes of Technical Inefficiency in Local Public Services: With an Application to Public Education." *Journal of Public Administration Research and Theory* 5(4):403-428.
- Schreuer, A., and D. Weismeier-Sammer. 2010. *Energy cooperatives and local ownership in the field of renewable energy technologies: A literature review*. In *Research Reports / RICC*. Vienna: Vienna University of Economics and Business.
- Shaw, R. 2016. *Community-based Disaster Risk Reduction*. In *Natural Hazard Science*. Oxford Research Encyclopedias.
- Sholz, J.T., and M. Lubell. 1998a. "Adaptive political attitudes: Duty, trust, and fear as monitors of tax policy." *American Journal*

of Political Science 42:903-920.

- Sholz, J.T., and M. Lubell. 1998b. "Trust and taxpaying: Testing the heuristic approach to collective action." *American Journal of Political Science* 42:398-417.
- Surjan, A., S. Redkar, and R. Shaw. 2009. "Community based urban risk reduction: Case of Mumbai." In *Urban Risk: An Asian Perspective*, edited by R. Shaw, H. Srinivas and A. Sharma. London: Emerald Publication.
- Theobald, D.M. 2001. "Land-use Dynamics beyond the American Urban Fringe." *Geographical Review* 91(3):544-64.
- Torres-Rahman, Z., G. Baxter, A. Rivera, and J. Nelson. 2015. *Business and the United Nations: Working together towards the Sustainable Development Goals: A Framework for Action*. Cambridge: Harvard Kennedy School.
- UCLG. 2012. *The role of local and regional authorities in the UN development agenda post-2015*. UCLG Position Paper. Barcelona: UCLG.
- Ulin, R.C. 1996. *Vintages and traditions: an ethnohistory of southwest French wine cooperatives*. Washington D.C.: Smithsonian Institution Press.
- Ulin, R.C. 2002. "Work as cultural production: Labour and Self-identity among Southwest French Wine-Growers." *Journal of Royal Anthropological Institute* 8:691-712.
- United Nations. 2009. *International Guidelines on Decentralization and Access to Basic Services for All*. Nairobi: UN-HABITAT.
- United Nations. 2015. *Transforming Our World: the 2030 Agenda for Sustainable Development*. New York: United Nations.
- UNRISD. 2005. *Gender Equality: Striving for Justice in an Unequal World*. Geneva: UNRISD.
- Valler, D., and A. Wood. 2010. "Conceptualizing local and regional economic development in the USA." *Regional Studies* 44:139-51.
- Variar, M. 2016. "The Kudumbashree story: How Kerala women's grassroots scheme grew into a multi-crore project." *The News Minute*, accessed 17 June. <http://www.thenewsminute.com/article/kudumbashree-story-how-kerala-womens-grassroots-scheme-grew-multi-crore-project-51420>
- Victoria, L. 2002. "Community based approaches to disaster mitigation." *Regional Workshop on Best Practice in Disaster Mitigation*, Bangkok.
- Wallimann, I. 2014. "Social and Solidarity Economy for Sustainable Development: Its Premises—and the Social Economy Basel example of practice." *International Review of Sociology* 10:1-11.
- Walsh, K. 1996. "Public services, efficiency and local democracy." In *Rethinking Local Democracy*, edited by D. King and G. Stoker. London: Macmillan.
- World Bank. 1997. *World Development Report 1997: The State in a Changing World*. Washington D.C.: World Bank.
- World Bank. 1999. *World Development Report 1999 / 2000: Entering the 21st Century—The Changing Development Landscape*. Washington D.C.: World Bank.
- World Bank. 2004. *World Development Report 2004: Making Services Work for Poor People*. Washington D.C.: World Bank.
- Wunder, S. 2005. *Payments for Environmental Services: Some Nuts and Bolts*. In *CIFPR Occasional Paper*, edited by CIFPR. Bogor: CIFPR.
- Zakaria, F. 2007. *The Future of Freedom: Illiberal Democracy at Home and Abroad*. New York and London: W.W. Norton and Company.

(CHAPITRE III)



L'économie sociale dans le contexte national : origines et développement en République de Corée

Les pratiques et les relations conceptualisées depuis sous le nom d'économie sociale et solidaire (ESS) existaient bien avant que le système de marché capitaliste moderne n'apparaisse en République de Corée. Depuis la période coloniale, lorsqu'un système de marché et d'exploitation s'est généralisé, diverses formes d'organisations et d'entreprises de l'ESS, certes souvent fragiles et petites, en termes d'impact et de taille, se sont développées de manière continue. Le concept d'économie sociale (l'ES), comme le concept d'ESS est connu en coréen, il a commencé à être utilisé dans les années 90 pour désigner diverses organisations et activités traitant de problèmes sociaux tels que le chômage et la pauvreté. Diverses parties prenantes, en particulier les gouvernements centraux et locaux et des acteurs de la société civile, ont contribué au développement de l'économie

sociale en tant que concept et pratique en mettant en place des institutions et des organisations pour la soutenir. En particulier, une série de lois accordant un statut juridique particulier aux organisations et entreprises qui privilégient les objectifs sociaux et environnementaux au détriment du profit, a joué un rôle important dans la croissance du secteur de l'économie sociale. De nouvelles formes d'entreprises ont également vu le jour avec des valeurs et objectifs sociaux, mais elles ne cherchaient pas spécifiquement à répondre aux critères nécessaires pour obtenir l'un des types de reconnaissance juridique associés à l'économie sociale. Sous différentes formes juridiques, allant des sociétés commerciales aux coopératives, des organisations et entreprises de l'économie sociale, ont vu le jour dans de nombreux secteurs industriels avec le soutien de programmes gouvernementaux destinés à de nouvelles entités

économiques créant des emplois. Elles ont également commencé à se regrouper en réseaux. En République de Corée, l'économie sociale comprend généralement toutes ces organisations, leurs relations mutuelles et leurs activités.

Ce chapitre explique les origines, le développement et l'état actuel de l'économie sociale en République de Corée. La section suivante décrit les origines historiques et l'évolution de l'économie sociale en République de Corée, de la période coloniale à nos jours. Le chapitre présente ensuite la structure actuelle de l'économie sociale dans le contexte national, en décrivant les principaux types d'organisations et d'entreprises de l'économie sociale (OEES), en mettant l'accent sur leurs caractéristiques clés, leurs principaux défis et opportunités, qui caractérisent également en partie l'économie sociale à Séoul.

Origines historiques de l'économie sociale en République de Corée

Comme dans tous les pays, la République de Corée a une longue tradition d'organisations informelles de l'ES. Les organisations d'entraide entre villageois de sociétés à dominante agricole du passé, telles que *dure* et *gye*, en sont d'excellents exemples. Au fur et à mesure de l'évolution des institutions de l'État et du marché, diverses formes d'organisations et d'organisations économiques, n'appartenant ni à l'État ni au marché, se sont développées.

La trajectoire de développement de l'ES en République de Corée est une combinaison d'un mouvement ascendant de la société civile et d'une approche descendante de l'État. Il diffère du modèle de développement typique de l'ES dans plusieurs pays européens où des acteurs de la société civile ont initié ou développé des OEES (Defourny et Develtere 1999, Salamon et Anheier 1998, Birchall 1997).

Deux facteurs majeurs, en particulier, ont contribué à façonner la trajectoire de l'économie sociale en République de Corée, impulsée par l'État : la domination coloniale centralisée par le Japon entre 1910 et 1945 ; et les gouvernements autoritaires ultérieurs dotés d'un pouvoir et d'un contrôle centralisés sur l'économie, la politique et la société. La planification centrale descendante et forte de la croissance économique par les gouvernements

autoritaires entre 1962 et 1986 a joué un rôle important dans la détermination d'une trajectoire dictée par l'État. À l'exception de la période de 1945 à 1962 marquée par une instabilité politique et économique, y compris la période de la guerre de Corée, la République de Corée a été dominée par les puissants gouvernements centraux des régimes autoritaires pendant près de huit décennies. Une approche ascendante (*bottom up*) de l'organisation des OEES en tant que contre-mouvement résistant à l'oppression politique et sociale était cependant également présente pendant les périodes du colonialisme japonais et des régimes autoritaires.

La transition de l'autoritarisme à la démocratie à la fin des années 80 et la crise financière asiatique de la fin des années 90 ont créé un nouveau contexte structurel pour la croissance du secteur de l'économie sociale en République de Corée. Diverses mesures gouvernementales, en particulier des lois spécifiques accordant un statut juridique aux OEES, ainsi que des organisations de la société civile puissantes, ont joué un rôle important dans la croissance rapide de l'ES au cours de cette période.

L'économie sociale pendant la période coloniale

On doit citer deux formes anciennes d'économie sociale au sein du marché capitaliste coréen : des coopératives financières appelées *Geum-yung Johap*, la première a été créée en 1907, et des coopératives agricoles appelées *Nong-hoe*, créées en 1926.¹ Ces coopératives et d'autres appartenant à divers secteurs industriels, ont été créées par les autorités coloniales japonaises de manière descendante. Bien qu'elles aient la structure organisationnelle des coopératives et qu'elles se nomment de fait coopératives, les autorités coloniales japonaises les contrôlent de facto et les utilisent comme vecteurs de politiques d'exploitation coloniale (Jang, 2000). Par exemple, *Nong-hoe* était un bras exécutif d'unités administratives dans les villages ruraux, utilisé pour mettre en œuvre la production obligatoire et l'exportation de certains produits agricoles spécifiques, tandis que *Geum-yung Johap* mobilisait des ressources financières d'une épargne utilisée pour l'économie de guerre.

Cependant, dans la première moitié de la période coloniale, des coopératives organisées de manière volontaire à la base ont également vu le jour. Dirigées par des intellectuels, des chefs religieux et communautaires et des militants du mouvement ouvrier, beaucoup de ces coopératives étaient

associées à la résistance contre le colonialisme japonais. Les secteurs dans lesquels ces coopératives opéraient étaient divers. Ils comprenaient l'agriculture, la pêche, l'achat et la vente de biens et de services. Les dirigeants de ces mouvements coopératifs ne visaient pas seulement à accroître les avantages de leurs membres; ils avaient aussi une mission politique, telle que reprendre le pouvoir économique aux entreprises japonaises.

Les autorités coloniales japonaises ont opprimé ce mouvement coopératif populaire, devenant particulièrement répressives à partir du début des années 1930, lorsque le Japon est entré en guerre avec la Chine (Kim et al. 2012, Jang 2013). Pour renforcer la sécurité dans la péninsule coréenne, les autorités ont durement opprimé et ont dissous toutes les coopératives organisées sur la base du volontariat, y compris les coopératives d'agriculteurs.

Tout en réprimant le mouvement des coopératives de base, les autorités coloniales japonaises ont lancé en même temps un mouvement de développement rural descendant (Yeom, 2010). L'une des composantes principales de ce mouvement consistait à regrouper les habitants des villages dans des clubs de femmes, des clubs de jeunes et des comités de développement rural, et d'établir des plans pour stocker les céréales, améliorer la trésorerie et réduire les dettes. Le mouvement a également mis l'accent sur les principes de l'entraide et du soutien mutuel. Cependant, ces principes étaient inspirés par l'idéologie selon laquelle la pauvreté était causée par la paresse des gens plutôt que par des problèmes structurels. Les autorités ont utilisé les principes d'entraide et de soutien mutuel pour consolider les structures injustes existantes plutôt que pour contribuer à leur transformation (Kim 2009b).

L'émergence de coopératives après l'indépendance

Après l'indépendance, de nombreuses coopératives ont été à nouveau créées à partir de la base, mais elles étaient nettement divisées en fonction de critères politiques, donnant lieu à des coopératives de gauche et de droite (Lee 2013). Pour sa part, le nouveau gouvernement de la République de Corée a adopté une stratégie descendante pour les coopératives dirigée par l'État. En réponse à cette stratégie impulsée par l'État, un mouvement volontaire partant de la base pour organiser des coopératives a vu le jour, même si sa taille et son pouvoir étaient modestes.

La contestation politique autour de la nature et des formes des coopératives agricoles était particulièrement vive dans l'économie essentiellement agricole de la République de Corée nouvellement indépendante, exacerbée par l'instabilité de l'économie et de la société rurales causée par divers facteurs. Parmi ces facteurs on doit noter au moins ceux-ci : la réforme agraire dite « menée à la barre », qui a entraîné un modèle de nombreux petits exploitants-proprétaires avec une faible productivité ; l'afflux d'aide au développement des États-Unis sous forme de céréales, ce qui a rendu les prix instables et inférieurs aux coûts de production en République de Corée même ; et des taux d'intérêt élevés, qui défavorisent particulièrement les producteurs agricoles dans un modèle de développement économique fondé sur la substitution aux importations (Kim 2014b, Yi et al. 2014, Yi 2014, Kwon et Yi 2010). La loi de 1957 sur les coopératives agricoles reflète cette intention du gouvernement de contrôler les coopératives d'agriculteurs à des fins politiques et économiques. Elle constitue la base sur laquelle les agriculteurs de la plupart des villages ont établi des coopératives (Kim 2014b, Kim 2009b).

Toutefois, au niveau des villages et des zones rurales, un petit nombre de coopératives créées spontanément à la base à petite échelle ont coexisté avec les coopératives créées en vertu de la loi sur les coopératives agricoles. Par exemple, les coopératives villageoises d'achat et de gestion de matériel agricole trop coûteux pour un ménage seul, étaient très répandues. Les coopératives organisées pour l'achat et la gestion de machines à moulin à céréales et les coopératives de stations de meunerie sont des exemples typiques de ces coopératives informelles ou volontaires en dehors de la loi (Kim 2009b, Lee 2011).

L'économie sociale sous les régimes autoritaires

Entre 1961 et 1988, deux gouvernements autoritaires ont resserré leur contrôle sur les coopératives et ont même utilisé activement divers types de coopératives comme moyen de mobiliser des ressources pour développer l'économie. Le gouvernement autoritaire du président Park (1961-1979), doté d'une solide planification économique centrale, cherchait à contrôler pratiquement toutes les organisations et entreprises économiques, grandes et petites (Amsden 2014). Le gouvernement Park a eu recours à la loi et à des politiques descendantes pour organiser et

contrôler les coopératives à ses débuts. Par exemple : la loi de 1961 sur les coopératives de petites et moyennes entreprises ; la loi sur les forêts (1961), qui comportait une clause sur les coopératives forestières (devenue loi sur les coopératives forestières en 1980) ; la loi sur les coopératives de pêche (1962) ; la loi sur les coopératives de production de tabac (1963) ; et la loi sur les caisses d'épargne populaires (1972). Les lois stipulaient que chaque coopérative sectorielle devrait être de facto administrée et contrôlée par le ministère correspondant à son secteur, ce qui a donné effectivement à chaque ministère le contrôle sur les coopératives. Sur la base de ces lois, le gouvernement pouvait également encourager les coopératives à créer des fédérations nationales. Ces fédérations nationales ont eu tendance à donner la priorité à la satisfaction des besoins du gouvernement en contrôlant la production de biens et de services, plutôt que de servir les intérêts de leurs membres (Jang 2013, Jang et Park 2013).

L'émergence des caisses d'épargne en tant que mouvement civique

Dans les années 1960, malgré le renforcement du contrôle gouvernemental sur les coopératives, un mouvement de base des coopératives s'est développé à la fois dans les zones rurales et urbaines. Il convient de noter en particulier la participation active de la communauté catholique à la création de ces coopératives de crédit (Sinhyup) et d'instituts d'enseignement et de recherche pour les coopératives dans de grandes villes telles que Séoul et Busan. Les coopératives de crédit accordant de petits prêts aux pauvres se sont rapidement étendues aux zones urbaines et rurales, en raison des inquiétudes suscitées par les conséquences négatives des pratiques d'usure généralisées des années 1960. Avec des taux d'intérêt élevés, l'usure a aggravé la situation financière des pauvres, en particulier des agriculteurs vivant d'une agriculture de subsistance et devant emprunter auprès de prêteurs pour acheter de l'engrais et des produits de première nécessité après de mauvaises récoltes (Kwon et Yi, 2010).

Le deuxième Concile du Vatican (Vatican II) (1962-1965), qui mettait l'accent sur la justice sociale d'une part, et d'autre part l'aide étrangère procurée par le Conseil mondial des caisses d'épargne populaires et par des caisses d'épargne populaires américaines, ont joué un rôle important dans la croissance de ces mouvements de base des coopératives de crédit. Le Vatican a influencé et mobilisé les églises catholiques et les travailleurs alors que l'aide financière étrangère

fournissait les ressources nécessaires (Jang 2013). Le mouvement des coopératives de crédit s'est rapidement répandu parmi les personnes à faible revenu et celles qui avaient des difficultés à accéder au système bancaire formel.

Les dirigeants des coopératives de crédit ont exercé des pressions sur le gouvernement à partir du début des années 1960. Considérant le rôle des coopératives de crédit dans le développement économique et social de la République de Corée, l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) a également fortement soutenu la légalisation sur les coopératives de crédit en fournissant une assistance technique. Reconnaisant que les coopératives de crédit étaient un moyen de mettre en œuvre Saemaul Undong, un programme national de développement rural lancé par le gouvernement en 1970, le gouvernement a également exploré les moyens d'utiliser les coopératives de crédit pour ses projets. La loi sur les caisses d'épargne populaires adoptée en 1972 conférait une reconnaissance et une protection juridiques aux caisses populaires déjà largement implantées (Kang 2010, Fédération nationale des coopératives de crédit de Corée 2011, Jang 2013).

La reconnaissance légale des caisses d'épargne populaires par la loi a joué un rôle positif dans la croissance du secteur des caisses populaires. En 1973, 277 coopératives de crédit, regroupant 300 000 membres au total, ont formé une fédération et, en 1982, leur nombre est passé à environ 1 500 avec environ un million de membres. En 1984, l'actif total des caisses populaires atteignait 931 millions USD, ce qui en faisait le quatrième plus important secteur des coopératives dans le monde, après les États-Unis, le Canada et l'Australie (Fédération nationale des coopératives de crédit de Corée, 2011).

Organisations économiques civiques dirigées par le gouvernement

Saemaul Undong, en particulier dans les zones rurales des années 1970, a constitué un autre aspect de l'encadrement des personnes par le biais d'activités sociales et économiques. Initié par le gouvernement Park, ce programme a adopté une stratégie similaire à celle du mouvement de développement rural du gouvernement colonial japonais, qui avait mobilisé main-d'œuvre et ressources pour le développement rural. Les Saemaul Undong ont démarré sous la forme de projets de modernisation des villages combinés à la Révolution verte dans la production de riz et à des programmes de modernisation des

infrastructures subventionnés par le gouvernement. Il visait à élever le niveau de vie des ménages ruraux et à leur assurer des revenus suffisants via la production de riz (Douglass 2014). Insistant sur le principe de la diligence, de l'entraide et de la coopération, les Saemaul Undong ont obligé les villageois à organiser divers groupes d'entraide, tels que des clubs de femmes et des clubs de jeunes. Ils ont créé des magasins communautaires ou des coopératives de consommation qui se sont engagés à acheter collectivement des produits de première nécessité pour les villageois. Les activités des clubs de femmes, telles que la gestion des magasins de village, des coopératives de consommateurs et des clubs d'épargne sont particulièrement remarquables. Souvent en collaboration avec des agences gouvernementales et des coopératives agricoles, elles ont fourni un espace formel où les femmes au niveau local sont devenues des agents du développement rural (Kim 2009b). Saemaul Geumgo, une forme de coopérative de crédit surveillée par les gouvernements locaux, a également été créée au sein de Saemaul Undong et fait concurrence aux coopératives de crédit de Sinhyup (Fédération nationale des coopératives de crédit de Corée, 2011).²

Les principes et les activités de toutes ces organisations populaires étaient fondés sur l'idée que la pauvreté était due à la paresse, similaire à celle du Mouvement pour le développement rural sous le régime colonial japonais. Les activités de coopération imposées par le gouvernement visaient à réduire la pauvreté par la participation forcée de la population à un projet de développement rural dirigé par l'État, plutôt que par la transformation des structures génératrices de pauvreté et d'inégalité.³

La propagation des différentes formes d'OEES pendant la transition démocratique

Lorsque la République de Corée est passée d'un gouvernement autoritaire à un gouvernement élu démocratiquement à la fin des années 80 et au début des années 90, les gouvernements élus démocratiquement ont également réformé diverses lois régissant les coopératives en incorporant des éléments de gestion autonome. La loi sur les coopératives agricoles et la loi sur les coopératives de petites et moyennes entreprises en sont de bons exemples. Toutefois, les coopératives qui avaient été créées sous les régimes autoritaires du passé et

qui représentaient la part du lion de l'économie sociale du pays n'ont pas modifié de manière significative leurs caractéristiques organisationnelles. Nonghyup (une coopérative agricole)⁴ en est un exemple typique. La mutualité et la démocratie, deux principes essentiels des coopératives, y faisaient particulièrement défaut (Jang 2012).

Organisations de producteurs et nouvelle politique sociale

Néanmoins, la transition de l'autoritarisme à la démocratie a ouvert un nouvel espace aux mouvements pour s'organiser à la base de manière autonome, ce qui a servi de socle à de nombreuses OEES d'aujourd'hui. Une tendance importante de ce mouvement a consisté à organiser les personnes pauvres et marginalisées dans des quartiers urbains pauvres où le système de protection sociale du gouvernement ne s'attaquait pas de manière substantielle à la pauvreté (Kim et al. 2012). Les anciens militants du mouvement démocratique dans les quartiers pauvres des villes ont commencé à organiser les résidents en différentes formes de groupes de producteurs pour lutter contre le chômage et la pauvreté. Les dirigeants de ces mouvements considéraient que les valeurs d'autonomie et de soutien de la collectivité étaient un cadre idéal pour améliorer les conditions économiques et sociales des personnes vulnérables et pauvres. Les participants ont effectué des travaux manuels, tels que l'artisanat, la réparation de maisons et des travaux de montage simples (n° 2007), qui pouvaient être facilement appris par des personnes peu instruites et peu qualifiées. Ces pratiques, même si leur portée et leur impact sont limités, ont servi de base au développement ultérieur et à l'institutionnalisation du secteur de l'économie sociale. Les participants à ce mouvement ont été les catalyseurs du mouvement actuel de l'économie sociale (Bidet 2012, Kim et Hwang 2016).

Le gouvernement élu démocratiquement de Kim Young-sam (1993-1998) était plus réceptif à l'idée de pluralisme institutionnel que les gouvernements précédents. Cela a créé un environnement favorable à la croissance des organisations de la société civile, avec plus de liens avec la société civile afin de montrer le changement radical par rapport à la dictature militaire (Coston 1998, Jang et al. 2016). Les objectifs du nouveau cadre de politique sociale du gouvernement Kim étaient conformes aux objectifs des militants qui s'étaient engagés dans la démocratisation économique et le renforcement

des capacités des citoyens pour améliorer leurs moyens de subsistance au niveau communautaire. Gouvernement et activistes ont souligné l'importance des politiques de protection sociale préventives pour créer des emplois et améliorer la compétitivité. (Groupe de planification populaire pour le bien-être national 1995, Yi et Lee 2005).

La nouvelle orientation des politiques économiques et sociales adoptée par le gouvernement Kim Young-sam, combinée à des caractéristiques relativement favorables à la société civile, a ouvert une fenêtre d'opportunité aux dirigeants d'organisations de la société civile et de mouvements sociaux. Ceux qui avaient participé aux organisations de producteurs des régions pauvres et des chercheurs sur ces sujets ont réussi à persuader le gouvernement de lancer un programme de soutien aux organisations de producteurs en tant que projet pilote de sa nouvelle politique sociale.

Le projet pilote a débuté avec la création de cinq centres autonomes de soutien communautaire en 1996. Le nombre de centres est passé à 20 en l'espace de deux ans. Les centres ont aidé les bénéficiaires de l'aide sociale en leur fournissant des fonds de démarrage et des consultations sur la création et la gestion d'organisations de producteurs. Ces organisations de producteurs jouissaient d'une autonomie considérable même si elles étaient financées par le gouvernement. Cependant, malgré les conditions favorables dont elles bénéficiaient, nombre de ces organisations de producteurs ont été dissoutes en raison de nombreux problèmes, tels que l'insuffisance de capitaux à réinvestir, le manque de compétences techniques et de gestion et les obstacles importants à la commercialisation de leurs produits et services (n° 2007).

Coopératives Saenghyup et sociétés de protection sociale

Dans le développement de l'ES, le leadership des femmes a été particulièrement important dans les coopératives Saenghwal (moyens de subsistance) ou Saenghyup à la fin des années 1980 (Kim 2014a). Le mouvement des coopératives Saenghyup visait à atteindre des objectifs sociaux et environnementaux plus larges, à la fois pour les consommateurs et les producteurs, plutôt que de répondre simplement aux besoins de ses membres grâce à l'achat de produits. C'était une rupture avec les différentes formes de coopératives de consommation qui se concentraient sur la fourniture de produits de première nécessité

dans les zones rurales dans les années 1970. Par exemple, les coopératives Saenghyup, souvent composées à la fois de consommateurs et de producteurs, ont mis en place un réseau d'échange solidaire de produits agricoles biologiques cultivés dans le respect de l'environnement. Les membres consommateurs pouvaient visiter les producteurs et ils partageaient les préoccupations de chacun quant aux divers aspects de leurs moyens de subsistance. L'autogestion démocratique a été intégrée à Saenghyup.

L'expérience réussie des mouvements Saenghyup dans les petites villes comme Anyang et Wonju a influencé de nombreux militants des mouvements coopératifs dans les grandes villes à la fin des années 1980. Les coopératives Hansalim,⁵ qui ont débuté à Séoul, en sont un excellent exemple. Le partenariat entre les activistes des organisations paysannes, qui avaient été des forces importantes dans le mouvement de démocratisation, et les activistes travaillant sur les questions de subsistance dans les zones urbaines, a été la base du Hansalim. Ils ont établi une relation de solidarité entre producteurs et consommateurs qui garantit la production de produits agricoles biologiques respectueux de l'environnement et l'amélioration des moyens de subsistance dans les zones rurales et urbaines.

Le mouvement de création de coopératives Saenghyup s'est rapidement étendu à l'ensemble du pays, en particulier dans les zones urbaines au cours des années 90. Le tableau ci-dessous montre l'évolution d'une association nationale de coopératives Saenghyup. La réduction du nombre total de coopératives est le résultat de la fusion de petites coopératives Saenghyup (Association nationale des coopératives Saenghyup 2003). Ces coopératives n'échangent pas seulement des produits agricoles, mais s'occupent également d'autres domaines tels que les fournitures scolaires et les services médicaux.

Les activistes des mouvements sociaux et des organisations de la société civile ont joué un rôle important dans la diffusion du mouvement: dirigeants de coopératives d'épargne et de crédit, dirigeants de communautés, dirigeants d'organisations de la société civile comme le YMCA, militants du mouvement syndical et chefs de partis politiques progressistes (Defourny et Kim 2011, Jacques et Shin-Yang 2011).

Alors que le nombre et la part de marché des coopératives Saenghyup augmentaient, elles avaient besoin d'une base légale pour mieux se protéger (elles n'avaient pas le statut juridique de coopératives). La concurrence accrue avec les magasins de vente au détail a été l'une des raisons pour lesquelles ils avaient besoin d'une protection juridique et d'un environnement plus favorable. Les coopératives de consommateurs ayant également des problèmes similaires, tant Saenghyup que les coopératives de consommateurs ont lancé une campagne visant à adopter une loi qui a finalement été promulguée en 1998.

Un autre volet d'activités liées à l'ES, lui aussi en pleine croissance, a été la fourniture de services sociaux. Le nombre d'organisations impliquées dans la fourniture de services de protection sociale à des personnes handicapées mentales et physiques et à des groupes socialement exclus s'est progressivement accru, contribuant ainsi à combler les lacunes des services publics qui ne s'étaient pas suffisamment développés pour couvrir l'ensemble de la population (Park et al. 2004, Jang et al. 2016). Il s'agissait notamment d'associations, de fondations et de sahoi bokji bubin (sociétés de protection sociale)⁶ fournissant des services de soins, d'éducation, de formation professionnelle et de recherche d'emploi à

des personnes handicapées.

La crise financière asiatique et la croissance des OEES

Avec la crise financière asiatique de 1997, le produit intérieur brut (PIB) par habitant de la République de Corée, qui était passé à 12 197 USD en 1996, est tombé à 7 355 USD en 1998. Le nombre de chômeurs est passé à 1 million au premier trimestre de 1998 et a atteint 1,75 million en 1999. Le taux de chômage au premier trimestre de 1999 était sans précédent, à 8,4% (Yi et Lee 2005, Ringen et al. 2011). La crise a mis en lumière les limites des programmes d'aide sociale pour surmonter des taux de chômage élevé et la polarisation croissante des revenus (Yi et Lee, 2005). Cependant, la situation offrait également à l'ES une occasion de démontrer sa résilience et son potentiel de résolution de problèmes dans un contexte de crise. Pendant ce temps, le gouvernement a activement utilisé l'ES comme outil de politique sociale essentiel pour s'attaquer aux problèmes économiques et sociaux provoqués par la crise.

Le Programme national de sécurisation des moyens de subsistance et des communautés et entreprises autonomes

Le gouvernement de la République de Corée a sollicité l'aide du Fonds monétaire international (FMI) en novembre 1997. En échange d'un plan de sauvetage sans précédent de 57 milliards USD, le FMI a imposé à la République de Corée, un ensemble standard de mesures d'ajustements structurels néolibérales et de libéralisation du marché. Le président de l'époque et tous les principaux candidats à la prochaine élection présidentielle ont dû accepter les conditions du plan de sauvetage, ce qui a provoqué gêne et humiliation parmi les citoyens (Ringen et al. 2011). Au milieu de la crise, le chef du parti d'opposition, Kim Dae-jung, a remporté l'élection présidentielle et, avec sa victoire, le pays a fait un pas important vers la consolidation démocratique.

La triple influence de la crise économique, du changement de pouvoir politique, de l'embarras et de la colère collectifs constituait le fond des réformes politiques et de l'action collective qui ont ensuite conduit à la naissance de l'ES en République de Corée.

Tableau III.1. Membres de l'Association Nationale des Coopératives Saenghyup

	TOTAL		SÉOUL ET SA BANLIEUE		AUTRES MÉTROPOLIS		PETITES VILLES ET ZONES RURALES	
	●	▲	●	▲	●	▲	●	▲
1987	65	100	13	20	21	32	31	48
1989	90	100	33	37	31	34	26	29
1991	77	100	21	27	30	39	26	34
1993	77	100	25	32	25	32	27	35
1995	78	100	33	42	19	24	26	33
1997	62	100	36	58	17	27	9	15
1999	57	100	34	60	13	23	10	18

● Nombre de coopératives Saenghyup ▲ Part %

Source: National Association of Saenghyup Cooperatives 2003

Dans sa réponse à la crise, le gouvernement Kim Dae-jung a entrepris une réforme importante du système de protection sociale afin d'améliorer le soutien public aux nouveaux chômeurs et à leurs familles. Au cœur de cette réforme de l'aide sociale se trouvaient les programmes nationaux de sécurisation des moyens de subsistance (NBSL) mis en place à partir de l'an 2000. En rupture, et dans ses principes et dans ses pratiques, avec le système d'aide antérieur qui était médiocre, le nouveau programme promet un système social fondé sur les droits humains et un Etat tenu responsable de garantir un niveau de vie minimum. Il s'agissait en partie d'une réponse politique à la demande de la société civile en faveur d'une plus grande responsabilisation en matière de protection sociale.

Le principe de protection sociale appliqué incluait dans le NBSL des mesures de «workfare» visant à améliorer l'employabilité des personnes et à promouvoir leur autonomie. La mise en place d'organisations de producteurs et de projets de travail susceptibles de créer des emplois pour les personnes vulnérables et pauvres, mais toujours capables de travailler, est devenue une composante majeure de la NBSL. Il y avait deux trajectoires. Dans l'une d'entre elles, le programme a mis en place des centres d'aide à l'autonomie au niveau local (SRAC) pour organiser les personnes pauvres et vulnérables en communautés autonomes de soutien mutuel (SRC) (Fondation pour l'autosuffisance 2015). Dans le second cas, les organisations de producteurs (organisées volontairement) sont devenues des SRC.

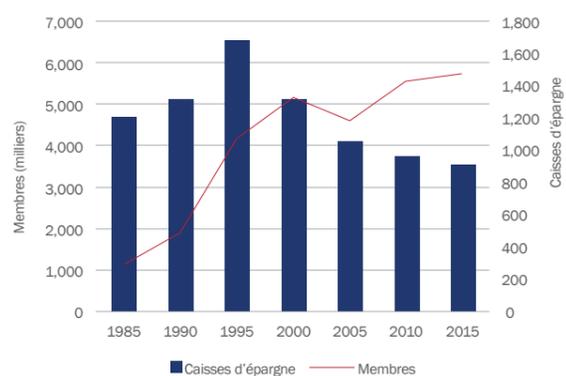
Divers mécanismes de soutien aux SRAC ont également été mis en place conformément aux termes de la loi sur le NBSL. Outre le paiement des services contractuels, le gouvernement a fourni des conditions préférentielles pour la passation de marchés publics et l'attribution de projets publics, la location gratuite de biens publics, le soutien financier à la recherche et développement, l'éducation et la formation et le soutien financier aux SRAC. De nombreuses organisations de la société civile qui soutenaient les chômeurs et travaillaient à la réduction de la pauvreté sont devenues des SRAC, et une grande partie de leur budget provient de paiements pour services via des programmes NBSL sous contrat (Bidet et Eum 2011). Le nombre de SRAC est passé de 90 en 2000 à 242 en 2003, couvrant toutes les régions du pays (n° 2007). En 2007, un SRAC central a été créé pour coordonner et soutenir les SRAC locaux.

Le nombre croissant de coopératives de crédit et de membres de Saenghyup

Les coopératives de crédit se sont progressivement développées et ont dépassé les quatre millions de membres en 1995, période au cours de laquelle les pratiques d'usure avaient pratiquement disparu du pays. Le nombre de coopératives de crédit a culminé à 1 671 en 1996 et a commencé à diminuer à partir de 1997 en pleine crise financière asiatique. De nombreuses coopératives de crédit ont été dissoutes ou fusionnées avec d'autres coopératives de crédit. Il convient de noter l'augmentation du nombre de membres, même pendant la crise financière asiatique, ce qui indique en partie la contribution des caisses populaires à la résolution des difficultés financières des personnes touchées par la crise, en particulier les pauvres (Fédération nationale des coopératives de crédit de Corée, 2011).

Les caisses populaires ont principalement contribué à l'offre de crédits pour les micro et petites entreprises en remplaçant les garanties matérielles par des garanties morales, telles que la surveillance par les pairs ou un mécanisme de confiance mutuelle garantissant le remboursement. De nombreux membres de coopératives de crédit connaissaient les avantages de la coopération car ils avaient participé à des activités mutuelles d'épargne et de crédit avant la crise financière. En pleine crise, lorsque la valeur des actifs de garantie a chuté, les coopératives de crédit sont devenues des institutions sur lesquelles on pouvait compter plutôt que de les éviter, à l'instar des banques traditionnelles (Fédération nationale des coopératives de crédit de Corée, 2011).

Graphique III.1. Nombre de caisses populaires et de leurs membres



Source: Fédération coréenne des caisses d'épargne et de crédit, Han et Kang, 2013.

Tableau III.2. Comparaison des principaux grossistes et détaillants des réseaux Saenghyup et à but lucratif

Année	iCOOP (alors la Confédération coréenne de Saenghyup)			HANSALIM			VENTE EN GROS ET AUX DÉTAILLANTS (À BUT LUCRATIF)
	●	▲	■	●	▲	■	
1998	-	6	633	-0.7	5	22208	11.19
1999	194.2	7	1,229	28.4	5	26551	-0.31
2000	180.6	15	2470	22.8	5	31511	8.9
2001	150.3	26	3330	47.2	6	41031	-3.99
2002	199.8	35	7538	39.1	8	60363	6.45
2003	179.5	46	11645	30.8	10	75636	-7.03
2004	172	58	15368	41.9	12	99761	8.13
2005	122.9	62	16808	15.3	14	115851	0.18
2006	128.3	62	20100	15.6	16	132787	-

Source: Lee 2008, Hansalim 2017

À partir de la fin des années 90, de nombreuses coopératives Saenghyup du pays affectées par la crise économique ont eu recours à diverses innovations en matière de gestion pour relancer la croissance. Une innovation particulièrement notable a été la mise en place d'un système logistique unifié géré par des fédérations de Saenghyups individuelles telles que la Confédération Coréenne de Saenghyup (actuellement iCOOP). Cela a aidé les Saenghyups à réduire considérablement les coûts de transport, de stockage et de livraison des marchandises aux clients (Yeom 2008). La loi sur les coopératives de consommation, adoptée en 1999, a fourni la base d'une croissance plus rapide du nombre de membres des coopératives de Saenghyup (Chang et Lee, 2009). Cela est démontré par la croissance rapide du volume des ventes, des revenus et des membres de quatre grands Saenghyups, ainsi que des fédérations iCOOP et Hansalim à la fin des années 1990 et au début des années 2000, lorsque la vente en gros et de détail à but lucratif a souffert d'une croissance ralentie.

Cependant, la loi obligeait les Saenghyups à respecter certaines conditions, telles que les restrictions imposées aux activités du secteur financier, et à ce que le capital initial requis soit légalement reconnu. Tout en sensibilisant la population et en protégeant les coopératives de Saenghyup, la loi excluait diverses formes de Saenghyups en raison de ces conditions juridiques. En 2007, environ 43% des activités des Saenghyups n'étaient pas légalement reconnues (Chang et Lee, 2009).

Le concept et la pratique de l'ES émergent en République de Corée

Bien que diverses formes d'organisation de l'ES se soient développées au cours de l'histoire coréenne, elles n'ont été conceptualisées et pratiquées comme une économie alternative à l'économie de marché à but lucratif qu'au début des années 2000. Bien que la NBSL ait créé un espace d'activités économiques à des fins sociales avec un élément de workfare, elle ne l'a pas conceptualisée en tant qu'ES. C'est la société civile qui a initié ce processus de conceptualisation de l'ES en englobant diverses activités économiques ayant des finalités sociales puis environnementales.

Juste après l'annonce de la décision du FMI de fournir un prêt assorti de conditions strictes en décembre 1997, les citoyens coréens ont transformé leur embarras et leur colère en une action collective visant à donner ou à vendre leurs bijoux en or à bas prix au gouvernement. L'idée derrière cette campagne, appelée Gold Collection Drive, était d'aider à rembourser le prêt plus rapidement (Kim et Finch, 2002). Les bijoux en or donnés ont été collectés par des banques commerciales et des organisations de la société civile. En quelques mois, 227 tonnes (d'une valeur de 3 milliards USD) d'or ont été collectées (Becker 2015).

Le gouvernement a décidé que le produit de l'or donné devrait être utilisé pour résoudre le problème du chômage de masse. Entre 1998 et 2002, environ 114 milliards de KRW (environ 90 millions USD) provenant de l'or donné ont été alloués à cette fin pour la compensation des travailleurs coréens.

Un Comité du mouvement populaire pour vaincre le chômage (PMCOU) a été créé en 1998 pour gérer ces fonds. Il était composé de représentants de communautés religieuses, de médias et d'organisations de la société civile. De petites OSC communautaires ayant des objectifs et des fonctions similaires ont rejoint le PMCOU et ont formé un réseau national d'environ 130 OSC en 2000 (Working Together Foundation 2013). Le PMCOU a utilisé l'or donné pour fournir des prestations, des services sociaux et de la nourriture à des personnes sans emploi, pauvres et vulnérables. Axé sur la lutte contre le chômage, le PMCOU s'est associé au gouvernement pour créer des centres d'autosuffisance (SRC) à travers le pays (Lee 2015). Avec l'aide de l'indemnisation et du bien-être des travailleurs, gérés par le gouvernement, le PMCOU a fourni des fonds pour certaines propositions d'activités pour des

entreprises à vocation sociale. Le partenariat public-privé et le principe de prise de décision démocratique étaient les caractéristiques sous-jacentes du PMCOU (Working Together Foundation 2013).

L'émergence de l'ES en tant que stratégie alternative

Alors que le taux de chômage officiel était tombé à 4% au début des années 2000, il a été estimé que le taux de chômage des groupes vulnérables et des pauvres était resté d'environ 14% (n° 2006).⁷ Les mesures alternatives d'emploi pour ces groupes étaient largement partagées par les organisations de la société civile, en particulier celles impliquées dans le PMCOU (Working Together Foundation 2013). Différents modèles d'entreprise sociale dans différents pays ont influencé les discussions du PMCOU sur les stratégies alternatives pour créer des emplois pour les groupes de personnes vulnérables et pauvres. On peut citer les exemples suivants : France active en France, Red Arana en Espagne, la loi sur les organisations à but non lucratif au Japon et système Center Link en Australie. Après une série d'études et de discussions sur les alternatives à l'approche de marché, le concept d'économie sociale a fait son chemin et a été adopté comme stratégie alternative du PMCOU (Working Together Foundation 2013).

Avec l'économie sociale comme stratégie clé pour générer des emplois décents pour les groupes vulnérables et les groupes de population pauvres, et avec les fonds restants de 40 milliards de KRW, le PMCOU est devenu une fondation constituée en société, appelée Working Together Foundation, créant des emplois décents, il vise les chômeurs de longue durée dans la quarantaine et la cinquantaine, les jeunes, les travailleurs occupant des emplois précaires, les femmes, les personnes handicapées et les adultes plus âgés. En supposant que ces groupes cibles reçoivent des subventions directes du NBSL en expansion, la Working Together Foundation a donné la priorité à diverses mesures visant à créer des emplois. Plus des deux tiers du premier budget annuel ont été dépensés pour aider les organisations locales de la société civile à fournir des services d'emploi et à former des chômeurs. Les entreprises sociales sont devenues l'un des principaux moyens de créer des emplois décents pour les groupes de personnes vulnérables et pauvres (Working Together Foundation 2013).

Bien que la Fondation ait soutenu des OEESS communautaires en finançant leurs coûts récurrents, le ministère de la Santé et du Bien-être social a également élargi son programme d'autosuffisance en

créant des centres d'aide autonomes aux niveaux de la province, de la métropole, du district et du comté. De nombreuses organisations locales soutenues par la Fondation ont passé un contrat avec le Ministère de la Santé et ont été converties en SRAC.

Projets d'emploi socialement utiles et ES

En 2003, le Ministère de l'Emploi et du Travail (MEL) a lancé le projet d'emploi socialement utile (SUEP), qui visait à apporter un soutien financier à la création d'emplois dans le secteur des services sociaux. Le SUEP s'est rapidement étendu à d'autres ministères. En 2007, 11 ministères au total avaient adhéré à ce projet, augmentant considérablement le budget et le nombre de bénéficiaires (N° 2008).

Tableau III.3. Projets d'emploi socialement utiles

	2003	2004	2005	2006	2007
Ministères impliqués	1 (ministère du Travail)	6	7	8	11
Budget (000 000 KRW)	730	9,490	16,910	67,820	129,450
Bénéficiaires	2,000	47,491	69,314	111,897	201,059

Source: No 2008

Bien que la plupart des avantages aient profité aux personnes occupant des emplois fournis par le gouvernement, certains sont également allés à différents types d'OEESS tels que les coopératives, les entreprises sociales et les entreprises autonomes (SRE). En 2006, 438 OEESS ont bénéficié du SUEP (N° 2008).

Législation concernant les entreprises sociales et les coopératives

Au fur et à mesure de la croissance de certains secteurs de l'économie sociale, la demande de reconnaissance juridique et de soutien gouvernemental s'est accrue. Les partis au pouvoir et les partis politiques d'opposition ont également reconnu le potentiel de l'ES en tant qu'outil pour créer des emplois dans un contexte de croissance sans création d'emploi et pour réduire la dépendance à l'aide sociale (Woo 2017). Les principaux acteurs de la société civile, en particulier ceux qui travaillent pour les OEESS, tels que les coopératives Saenghyup et les communautés autonomes, n'ont toutefois pas adopté de position unifiée. Par exemple, ceux qui travaillent dans les SRC et les projets d'emploi socialement utiles devraient recevoir plus de soutien du gouvernement par le biais de la loi, tandis

que certains activistes et chercheurs des OSC ont souligné que la législation pourrait entraîner une cooptation du secteur de l'ES par le gouvernement, ce qui pourrait porter atteinte à ses valeurs et principes (Kim 2009a).

Avant que les OEESS aient adopté une position unifiée sur la forme et le contenu de la législation, et sans consultation suffisante de la société civile, un projet de loi sur la promotion des entreprises sociales en tant qu'outil pour créer des emplois pour les personnes pauvres ou vulnérables a été promu par les partis de la majorité et de l'opposition, ensemble à l'Assemblée nationale. La loi sur la promotion des entreprises sociales (SEPA), qui contient divers mécanismes de soutien aux entreprises sociales, a été adoptée et promulguée en 2007. L'une des questions les plus controversées de la loi est sa stipulation qui veut que, pour être certifiées par le gouvernement, les entreprises sociales doivent remplir certaines conditions telles que la fourniture de services sociaux et la création d'emplois pour les personnes pauvres et vulnérables en République de Corée. Ces critères signifient que certaines formes d'OEESS ne peuvent pas être certifiées comme entreprises sociales et les excluent du soutien gouvernemental. Par exemple, les OEESS travaillant sur le secteur du commerce équitable pour aider les personnes pauvres ou vulnérables en dehors de la Corée, ou les entreprises respectueuses de l'environnement, ne peuvent être certifiées que si elles embauchent ou fournissent des services sociaux à des Coréens pauvres et vulnérables (Byeon 2017).

Le processus d'élaboration de la loi-cadre sur les coopératives (ACE) a présenté un schéma similaire à celui de la SEPA, en ce sens qu'il a été soutenu à la fois par les partis au pouvoir et par l'opposition. Influencé par l'Année Internationale des Coopératives en 2012, l'ACE est entrée en vigueur la même année. En imposant moins de conditions à la reconnaissance de la qualité de coopérative, cette législation permet plus de liberté de constituer des coopératives que les lois individuelles applicables à certains types de coopératives. La loi distingue les coopératives en tant que sociétés à but lucratif et les coopératives sociales en tant qu'organisations à but non lucratif qui ne sont pas autorisées à distribuer des dividendes à leurs membres. Il précise également que les coopératives sociales devraient fournir des services sociaux et aider à créer des emplois pour les groupes pauvres et vulnérables, ou contribuer à la création de biens publics. Tout en reconnaissant

légalement les coopératives à vocation sociale, la démarcation claire entre coopératives en tant que sociétés à but lucratif et coopératives sociales en tant qu'organisations à but non lucratif tend à saper le potentiel de croissance du secteur des coopératives sociales et sa viabilité économique. La loi ne prévoit pas de mécanismes de soutien du gouvernement pour les coopératives sociales, autres que les avantages généraux pour les organisations à but non lucratif. Malgré leur faible capacité fiscale, les gouvernements locaux ont mis en place des mécanismes de soutien aux coopératives sociales, reconnaissant leur potentiel de réduction de la pauvreté par la création d'emplois et la fourniture de services sociaux (Jang 2018).

Le paysage actuel du secteur de l'ES en République de Corée

Depuis la fin des années 50, diverses lois ont conféré un statut juridique à diverses formes de coopératives.

Tableau III.4. Lois régissant les coopératives de producteurs

ANNÉE	LÉGISLATION	COOPÉRATIVES	MINISTÈRE CENTRAL AVEC MANDAT SPÉCIFIQUE
1957	Loi sur les coopératives agricoles (origine coloniale)	Coopératives agricoles	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales
	Loi sur les coopératives de petites et moyennes entreprises	Coopératives de petites et moyennes entreprises	Administration des petites et moyennes entreprises
1961	Loi forestière (d'origine coloniale)	Coopératives forestières	Service forestier de Corée
1962	Loi sur les coopératives de pêche (origine coloniale)	Coopératives de pêche	Ministère des océans et des pêches
1963	Loi sur les coopératives de production de tabac	Coopératives de production de tabac	Ministère de la stratégie et des finances
1980	Loi sur les coopératives forestières (origine coloniale)	Coopératives forestières	Service forestier de Corée
1982	Loi sur les coopératives de crédit communautaires	Loi sur les coopératives de crédit communautaires	Ministère de la stratégie et des finances

Source: Jang 2018

Tableau III.5. Lois et directives contribuant à la croissance du secteur de l'ES

ANNÉE	LÉGISLATION	OEES	MINISTÈRE CENTRAL AVEC MANDAT SPÉCIFIQUE
1972	Loi sur les caisses populaires	Les coopératives de crédit	Ministère de la stratégie et des finances
1999	Loi sur les coopératives de consommation	Saenghyup et coopératives de consommation	Ministère de la stratégie et des finances
	Loi nationale sur la sécurité de la vie de base	Entreprises autonomes	Ministère de la santé et du bien-être social
2007	Loi sur la promotion de l'entreprise sociale	Divers PCSE et CSE	Ministère de l'emploi et du travail
2010	Lignes directrices ministérielles de mise en œuvre pour promouvoir les entreprises villageoises	Entreprises du village	Ministère de l'intérieur et de la sécurité
2012	Loi-cadre sur les coopératives	Coopératives sociales	Ministère de la stratégie et des finances

Source: Ministère de la législation gouvernementale, 2018.

Ces lois, dont certaines avaient des origines coloniales, visaient, d'une part, à préciser les rôles et les fonctions de contrôle et de réglementation du gouvernement, et à restreindre la création de coopératives en imposant des exigences complexes, telles qu'un capital initial important et un certain nombre de membres nécessaire à la création pour être certifié. Les coopératives fondées sur ces lois sont fortement supervisées et réglementées par le gouvernement et ont fonctionné comme une filiale annexe des ministères centraux qui avaient des mandats exclusifs pour ces coopératives.

Contrairement à ces coopératives, d'autres formes d'OEES reposent sur des lois postérieures établies à partir de la fin des années 1990, qui offrent plus de liberté et d'autonomie et parfois des mécanismes de soutien. Ainsi, en République de Corée, l'univers des OEES comprend des organisations fondées sur des lois et ordonnances spéciales, des entités qui financent les OEES (telles que les coopératives de crédit), diverses sociétés à vocation sociale et divers organismes d'appui.

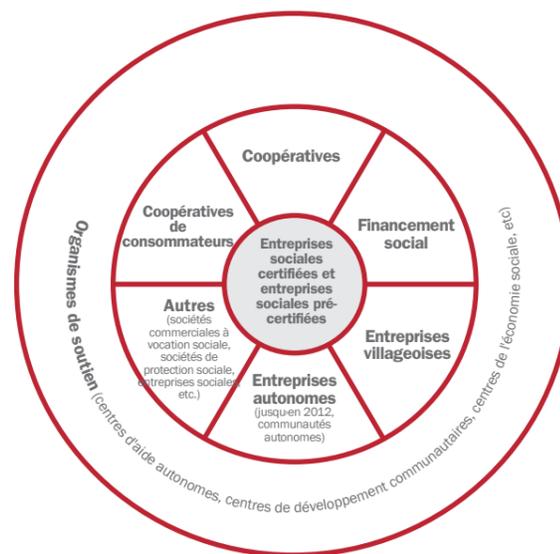
Le secteur de l'ES, au sens large - c'est-à-dire les coopératives de producteurs telles que les coopératives agricoles et de pêche créées en vertu de la loi sur les coopératives agricoles (1957) et de la loi sur les coopératives de pêche (1962) - devait occuper 0,82% du nombre total des employés de la République. de Corée et représentent environ 3,6% du PIB en 2016 (Kim 2017).

Les sections suivantes se concentrent sur les OEES basées sur la législation depuis la fin des années 1990.

Entreprises autonomes (SRE)

Les entreprises autonomes sont créées par un ou deux bénéficiaires de la loi NBLs, ou par des personnes appartenant à des catégories juridiques de groupes vulnérables, et au moins un tiers des employés doivent être bénéficiaires de la NBLs. Les SRE ont le statut juridique de coopératives ou de sociétés. Le soutien du gouvernement est diversifié. Il comprend les prêts aux entreprises avec un taux d'intérêt réduit, les fonds de démarrage, les coûts d'installation des machines et des équipements, les subventions salariales dégressives, la location gratuite de terrains appartenant à l'État et les achats publics préférentiels de biens et de services. Des subventions pour les coûts salariaux peuvent être versées aux bénéficiaires du NBLs, aux non-bénéficiaires et aux experts pour une durée maximale de cinq ans, six mois et cinq ans respectivement (Kim, Yang et Kang 2016).

Graphique III.2. Taxinomie des OEES en République de Corée



Entre 2000 et 2016, 1 760 SRE ont été créés. Cependant, 426 SRE ont été fermés ou sont en sommeil, c'est-à-dire qu'elles ont cessé leurs activités. En 2016, 562 SRE étaient pris en charge par les SRAC. Les SRE exercent principalement des activités dans des secteurs peu spécialisés, à forte intensité de main-d'œuvre, tels que le nettoyage, la réparation de la maison, la livraison, les soins infirmiers et les soins ménagers, et la restauration.

La plupart des SRE sont petites. Celles qui ont moins de quatre travailleurs, représentent plus de 50% des TPE, tandis que celles comptant plus de 10 travailleurs ne représentent qu'environ 10% de toutes les TPE en 2016 (Central Self-Sufficiency Foundation 2016). De nombreuses SRE sont devenues des CSE parce qu'elles ont pour objectif d'aider les groupes de personnes pauvres et vulnérables (voir ci-dessous et le tableau III.11).

Coopératives Saenghyup

Depuis 1999, le secteur des coopératives Saenghyup s'est développé dans divers domaines tels que les aliments biologiques, les services médicaux, les services de garde d'enfants et les fournitures scolaires. Comme le montre le tableau III.8, le nombre total de membres des 146 grandes coopératives Saenghyup pour des transactions dans l'alimentation biologique a atteint près d'un million et le montant total des ventes a dépassé 10 000 milliards de KRW (environ 10 milliards USD) en 2015. Le volume était presque la même que celle des dépanneurs à travers le pays. Le nombre total de magasins coopératifs a atteint 519 à la fin de 2015 (voir tableau III.9).

Entreprises sociales certifiées et pré-certifiées

Les entreprises sociales certifiées (CSE) et les entreprises sociales pré-certifiées (PCSE) sont basées sur la loi sur la promotion des entreprises sociales (SEPA). L'un des principaux objectifs de la loi est de fournir des critères d'octroi de la certification aux entreprises sociales, ce qui leur permet de recevoir différents types de soutien du gouvernement (voir tableau III.10). Les types de soutien comprennent les éléments suivants : soutien financier pour les coûts liés aux terrains et aux équipements, achat préférentiel dans le processus de passation des marchés, réduction des impôts et des subventions pour l'assurance sociale, et soutien à la gestion, à l'administration et aux salaires.

La loi spécifie cinq types d'objectifs sociaux pour

les entreprises sociales qui sont étroitement liés aux critères de certification. Les objectifs sont les suivants : fourniture d'emplois ; prestation de services sociaux ; contribution de la communauté locale ; fins mixtes et autres. Le SEPA insiste particulièrement sur la création d'emplois pour les groupes de personnes vulnérables, comme les sans-abri, les chômeurs de longue durée, les pauvres et les personnes handicapées, dont le nombre s'est multiplié depuis la crise financière de 1997 et les mesures d'austérité qui ont suivi. Diverses formes d'organisations et d'entreprises d'économie sociale, y compris certaines ayant un statut juridique en tant que société à but lucratif, ont été certifiées. Bien qu'un processus d'examen rigoureux soit en place pour certifier les CSE, l'inclusion des sociétés à but lucratif comporte un risque d'isomorphisme organisationnel, c'est-à-dire que les OEES peuvent assumer certaines des caractéristiques des acteurs et des institutions du marché, au moment où la proportion d'entités économiques augmente parmi les organisations de l'ES. (Utting 2016).

À partir de 2009, le gouvernement a établi un ensemble moins exigeant de critères de certification pour les entreprises sociales pré-certifiées (voir tableau III.10). Le ministère de l'Emploi et du Travail a encouragé les entités économiques et sociales engagées dans des projets d'emploi socialement utiles à rechercher une certification en tant que PCSE (et, finalement, CSE), et a également donné aux gouvernements locaux le pouvoir d'identifier des PCSE (potentiels) dans leurs régions. En 2017, sur 918 PCSE de type local, 171 se trouvaient à Séoul (voir tableau III.13).

Comme l'illustre la figure III.3, le nombre de PCSE et de CSE a augmenté au cours des 10 dernières années. En novembre 2016, 3 253 entités avaient demandé à être certifiées et 1 864 OEES ont été certifiées en tant que CSE. 1 672 des OEES certifiés comme CSE sont actifs dans les affaires (Agence de promotion des entreprises sociales coréennes 2016). Le nombre d'emplois créés par les CSE est passé à 36 558 à la fin de 2016, dont 22 647 sont occupés par des personnes appartenant à des groupes vulnérables.

Environ 60% des CSE étaient auparavant des PCSE, ce qui démontre le rôle important des PCSE dans la promotion de l'entreprise sociale. En ce qui concerne les objectifs sociaux, le nombre de CSE axées sur la création d'emplois est élevé et représente 70% de toutes les CSE. Les sociétés à but

Tableau III.6. Principales caractéristiques des principales OEES en République de Corée

	Entreprises Autonomes (SRE) (anciennes communautés autonomes)	Coopératives de consommateurs (y compris divers types de Saenghyup)	Entreprises sociales certifiées (CSE) et entreprises sociales pré-certifiées (PCSE)	Entreprises villageoises (VE)	Coopératives sociales
Nombre d'entités	1 334 (2016)	10 253 (2015)	1 877 (mars 2017)	1 446 (2016)**	688 (mai 2017)
Conditions liées aux travailleurs rémunérés	Plus d'un ou deux bénéficiaires de la NBLSA ou une personne appartenant à la catégorie juridique de groupe vulnérable *	Aucun	Aucune, à l'exception de deux types d'ESC axés sur la fourniture d'emplois aux personnes appartenant à la catégorie juridique des groupes vulnérables *	Résidents aucun	Ministère responsable
Ministère responsable	Ministère de la santé et des affaires sociales (MOHW)	Commission du commerce équitable de la Corée (KFTC)	Ministère de l'emploi et du travail (MOEL)	Ministère de l'intérieur et de la sécurité	Ministère des finances et de la planification (MOFP)
Base légale	Loi nationale sur la sécurité des moyens de subsistance (NBLSA) (2000)	Loi sur les coopératives de consommateurs (1999)	Loi sur la promotion des entreprises sociales (SEPA) (2007)	Directives de mise en œuvre du ministère de l'intérieur et de la Sécurité (MoIS)	Loi-cadre sur les coopératives (2012)
Statut organisationnel	Sociétés à but lucratif ou non lucratif	Coopératives de consommation	Entreprises sociales certifiées et entreprises sociales pré-certifiées	Formes diverses	coopératives
Soutien direct important du gouvernement	Soutien direct important du gouvernement	Non	Aide à la gestion, allègement fiscal, prêts, subvention pour salaires sur une échelle mobile	Soutien financier, éducation et formation en gestion	Non

Source: Kim, Yang et Kang 2016, Institut de recherche coopérative iCoop 2016, Agence coréenne de promotion des entreprises sociales 2018, Yoon et Choi 2017, Fondation coréenne de la promotion 2016, Agence de promotion des entreprises sociales coréennes 2017. Remarques: * Les personnes suivantes sont considérées juridiquement comme vulnérables. groupes: personnes dont le revenu familial est inférieur à 60% du revenu national moyen, personnes âgées de plus de 55 ans, personnes handicapées, victimes de la prostitution, bénéficiaires de subventions à la promotion de l'emploi, réfugiés de Corée du Nord, victimes de violence domestique, Loi sur l'appui familial monoparental, ressortissants étrangers mariés à des Coréens, libérés conditionnels et autres personnes désignées par des lois telles que la loi sur la protection des victimes de la criminalité et la loi-cadre sur la politique de l'emploi. ** Il s'agit du nombre d'entreprises villageoises officiellement financées par le Ministère de l'intérieur et de la sécurité. Le nombre d'entreprises villageoises a considérablement augmenté depuis 2000. Le nombre estimé était d'environ 12 000 en 2016, dont 3 500 ont bénéficié de l'appui de divers ministères, dont le MoIS.

lucratif représentent environ 60% de tous les statuts juridiques, suivies des sociétés à but non lucratif. Cela indique un nombre croissant de sociétés à but lucratif ayant des missions sociales, ainsi que le risque d'isomorphisme institutionnel.

Les CSE sont classées en cinq types différents en fonction de leur objectif principal : offre d'emploi, fourniture de services sociaux, contribution à la communauté locale, mixte et autre. La part des CSE classées en tant que type de fourniture d'emploi est passée de 46,4% en 2009 à 69,7% en 2016, tandis que les parts de CSE prestation de services sociaux et de contribution à la communauté locale ont diminué (KSEPA, 2016) (voir tableau III.12).

La part des CSE fournissant des prestations de services sociaux (prestations sociales et crèches) a

Tableau III.7 : Nombre et profil des Entreprises Autonomes

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre	-	-	1.339	1.339	1.334
	Nettoyage (23.3%)	Nettoyage (19.6%)	Nettoyage (19.8%)	Nettoyage (22.8%)	Nettoyage (16.3%)
	Soins infirmiers et aux personnes (9.9%)	Restauration et service traiteur (9.7%)	Restauration et service traiteur (12.3%)	Réparation de la maison (21.9%)	Réparation de la maison (12.8%)
	Réparation de la maison (8.8%)	Réparation de la maison (9.1%)	Livraison (11.1%)	Restauration et service traiteur (14.7%)	Soins infirmiers (10.6%)
	Restauration et service traiteur (8.4%)	Soins infirmiers et aux personnes (6.6%)	Réparation de la maison (9.9%)	Livraison (13.6%)	Restauration et service traiteur (9.4%)
	Collecte recyclage (6.5%)	Livraison (6.6%)	Soins infirmiers et aux personnes (3.9%)	Soins infirmiers et aux personnes (10.0%)	agriculture, élevage et pêche (7.8%)

Source: Kim, Yang, and Kang 2016; Central Self-Sufficiency Foundation 2015, 2016

Tableau III.8. Nombre de membres et ventes de Saenghyups spécialisés dans l'alimentation biologique (milliards KRW)

	1998	2003	2008	2013	2015
iCOOP Corée	1,5 (0,7)	27,8 (11,6)	1 301 (54,7)	4 279 (195)	5 256 (238)
Hansalim	11,7 (22,2)	49,5 (76,5)	1 326 (170,8)	3 045 (410)	3 625 (535)
Dure saenghyup	2,1 (-)	13,6 (15,9)	368 (44,6)	1 017 (142)	1 162 (176)
Minwoohoe saenghyup	1,2 (3,0)	5,7 (9,5)	114 (17,2)	170 (30)	210 (38)
Total	16,5 (25,9)	96,5 (113,6)	3 109 (287,2)	8 510 (777)	10 253 (987)

Remarque: 1 000 membres entre parenthèses. Sources: Rapports annuels de chaque fédération des quatre coopératives de consommateurs.

Tableau III.9. Part du volume des ventes par type (2014)

	Volume des ventes (milliards de KRW)	Part (%)
Grand magasin	29	17,4
Grand magasin de style Walmart	39	23,4
Supermarché	35	21,0
Dépanneur (ou kiosques)	13	7,8
Commerce de détail sans magasin (centre commercial en ligne, etc.)	41	24,6
Quatre grandes coopératives de consommateurs (iCoop Corée, Hansalim, Dure Saenghyup, Minwoohoe Saenghyup)	10	6,0
Total	167	100

Source: Nam 2015

diminué - passant de 16,8% en novembre 2012 à 8,2% à la fin de 2016. Cette tendance, qui témoigne d'une augmentation des CSE de fourniture d'emplois, reflète en partie les politiques axées sur

Tableau III.11. Profils d'entreprises sociales certifiées

Parcours vers l'entreprise sociale certifiée à partir de *	Entreprise sociale pré-certifiée (998)	Entreprise autonome (164)	Entreprise villageoise (31)	Atelier de personnes handicapées (131)	Entreprise de village rural (10)	Coopérative (112)	Autres (458)	
	Sans but lucratif					À but lucratif		
Statut légal	Société de droit civil (251)	Organisation civile à but non lucratif (101)	Sociétés de protection sociale (87)	Coopératives rurales (77)	Coopératives sociales (47)	Sociétés de droit commercial (987)	Sociétés rurales (46)	Coopératives (73)
Entreprises sociales certifiées par finalité sociale	Mise à disposition d'emplois (1 171)	Prestation de services sociaux (103)	Contribution à la communauté locale (62)	Mixte (169)	Autres (167)			
Entreprise sociale certifiée par secteur	Culture et arts (12,1%)	Nettoyage (10,2%)	Éducation (8,3%)	Environnement (6,8%)	Service d'aide sociale (6,3%)	Soins infirmiers et aide à domicile (5,8%)	Garde d'enfants (2,4%)	Autres (53,9)

* Double comptage possible. Source: Agence de promotion des entreprises sociales coréennes 2016

Tableau III.10. Critères et soutien : PCSE et CSE

	PCSE	CSE
Critères	Organisations et entreprises ayant un statut juridique Emploie des travailleurs rémunérés pendant plus de trois mois	Organisations et entreprises ayant un statut juridique Emploie des travailleurs rémunérés pendant plus de trois mois
	Réalisation de la valeur sociale (par exemple, fourniture de services sociaux et d'emplois aux personnes vulnérables) A une constitution A une constitution Réinvestissement de 2/3 des bénéfices (dans le cas d'entreprises commerciales)	Réalisation de la valeur sociale (par exemple, fourniture de services sociaux et d'emplois aux personnes vulnérables) A une constitution A une constitution Les parties prenantes participent au processus de prise de décision Comptes de recettes pour plus de 50 pourcentage des coûts de main-d'œuvre Réinvestissement de 2/3 des bénéfices (dans le cas d'entreprises commerciales)
Soutien direct	Subventions pour les coûts salariaux des travailleurs Subventions pour les coûts salariaux des experts	Subventions pour les coûts salariaux des travailleurs Subventions pour les coûts salariaux des experts
	RD Consultation en gestion Allègement fiscal Soutien à quatre grandes primes d'assurance nationales Prêts Marchés publics préférentiels de produits et services	Recherche et développement Consultation en gestion Prêts Détails de la subvention pour les coûts salariaux
Détails des subventions aux coûts salariaux	Couverture des coûts salariaux pendant trois ans (Salaire minimum pour les travailleurs et salaire médian pour un professionnel. Barème dégressif par années de soutien)	Couverture des coûts salariaux pendant trois ans (Salaire minimum pour les travailleurs et salaire médian pour un professionnel. Barème dégressif par années de soutien)

Source: Agence de promotion des entreprises sociales coréennes 2016

la création d'emplois et privilégient des indicateurs parfois biaisés tels que le nombre d'emplois plutôt que les valeurs sociales.

La loi sur la promotion des entreprises sociales stipule également que les collectivités locales doivent apporter leur soutien aux entreprises sociales certifiées. Enfin, elle permet aux ministères centraux de certifier les OEES en tant que PCSE. En 2016, environ 1 000 PCSE avaient été sélectionnés par les ministères centraux.

Graphique III.3. La croissance des CSE et PCSE et le nombre d'employés dans les CSE en République de Corée

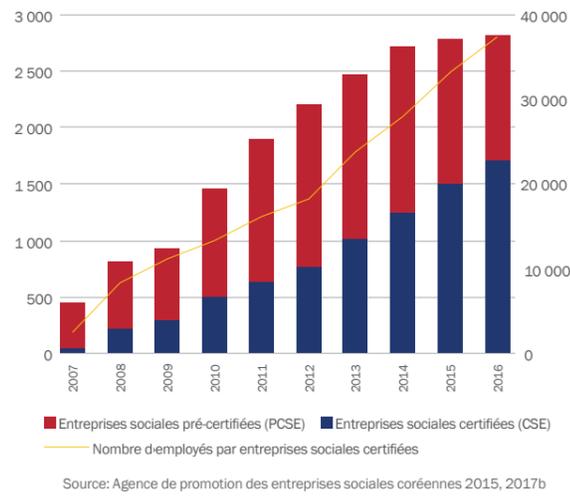


Tableau III.12. Types d'entreprises sociales certifiées actives classées par mission

	2009	2012	2016
Création d'emplois	134 (46,4)	473 (61,1)	1 194 (69,7)
Prestation de services sociaux	37 (12,8)	54 (7)	107 (6,2)
Mixte	77 (26,6)	128 (16,5)	171 (10)
Contribution à la communauté locale	41 (14,2)	8 (1)	67 (3,9)
Autres	-	111 (14,3)	174 (10,2)
Total	289 (100)	774 (100)	1 713 (100)

Source: Agence de promotion des entreprises sociales de Corée 2017a, Kim et Hwang 2016

Entreprises villageoises

En 2010, le Ministère de l'intérieur et de la sécurité a établi des directives ministérielles pour promouvoir les entreprises villageoises. Le SEPA a également été modifié afin d'ajouter la catégorie de «contribution à la communauté locale» aux catégories d'entreprises sociales existantes (Bidet et Eum 2015a). Un certain nombre de ministères ont ensuite présenté divers programmes communautaires locaux et projets connexes fondés sur les lois et ordonnances locales, afin de créer des communautés plus autonomes en mobilisant des ressources locales. À la fin de 2015, le nombre de programmes liés aux communautés dépassait le chiffre de 20 (Fondation de la promotion locale de la Corée 2016a) (voir tableau III.14).

L'un des principaux objectifs de ces programmes était de fournir des emplois aux résidents et aux groupes marginalisés et de les aider à participer activement à des activités économiques qui contribueraient directement au développement de leurs zones

résidentielles (Bidet et Eum 2015b).

Les entreprises villageoises sélectionnées par divers ministères sont des entités commerciales implantées localement qui mènent des activités économiques dans le but principal de favoriser le développement de leurs zones résidentielles. Ils visent à répondre aux besoins non satisfaits des résidents tout en apportant des avantages socioéconomiques durables aux niveaux individuel et social (Fondation de la promotion locale de la Corée 2017). Selon le Programme des entreprises villageoises du Ministère de l'intérieur et de la sécurité, le titre d'entreprise villageoise peut être attribué à différents types d'organisations, y compris les sociétés à but lucratif, les coopératives, les sociétés à but non lucratif et les sociétés agricoles, si elles sont gérées et gouvernées principalement par les résidents.

Une entreprise villageoise doit remplir les conditions suivantes : (i) être créée par au moins cinq personnes,

Tableau III.13. Entreprises sociales pré-certifiées (pourcentage)

PCSE sélectionnées par les ministères centraux (à partir de juin 2016)	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales	Administration du patrimoine culturel	Ministère de l'égalité des sexes et de la famille	Ministère de la santé et du bien-être social	Ministère de l'unification	Service forestier de Corée	Ministère de l'environnement	Total 100		
	6	9	16	13	10	24	22			
PCSE sélectionnées par les gouvernements locaux (en novembre 2017)	Gangwon	Gyeonggi	Gyeongnam	Gyeongbuk	Ulsan	Incheon	Jeongnam	Jeongbuk	Total 918	
	55	132	51	85	31	49	45	47		
	Jeju	Choongnam	Choongbuk	Gwangju	Daegu	Daejeon	Busan	Séoul		
	22	32	35	24	45	28	59	171	7	

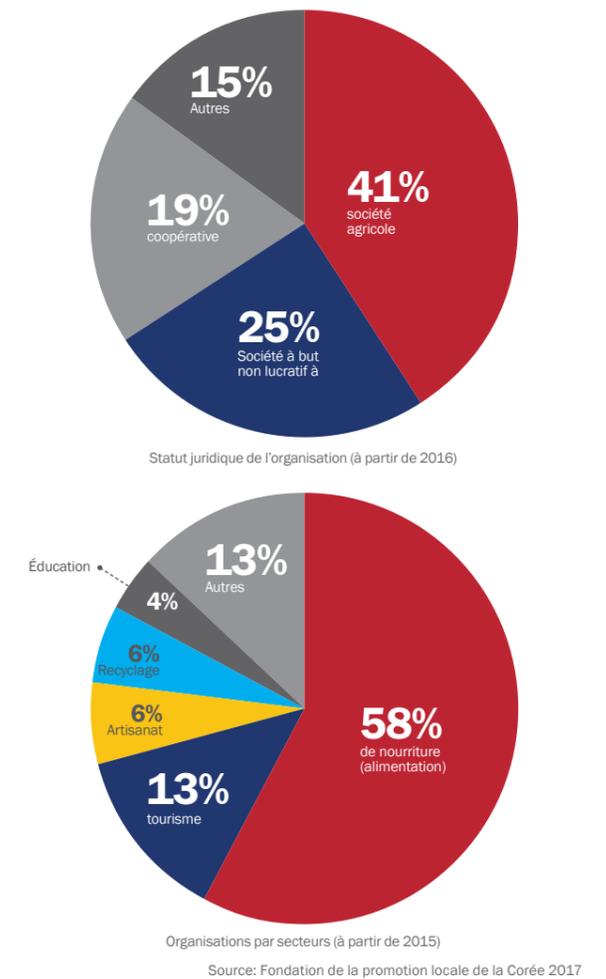
Source: Système d'information d'entreprise sociale 2018

Tableau III.14. Programmes communautaires et base juridique correspondante

Ministère	Principaux programmes	Base juridique
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Entreprise communautaire Village axé sur l'information Projet d'appui aux zones frontalières Hope Village 	<ul style="list-style-type: none"> Loi sur le gouvernement électronique Loi spéciale sur le soutien à la zone frontalière
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires Rurales	<ul style="list-style-type: none"> Entreprise communautaire agricole Réaménagement de villages ruraux Village de fermes vertes Village d'expérience 	<ul style="list-style-type: none"> Rearrangement of Agricultural and Fishing Villages Act spéciale sur l'amélioration de la qualité de vie des agriculteurs et des pêcheurs et la promotion du développement en milieu rural
Ministère des Terres, de l'Infrastructure et des Transports	<ul style="list-style-type: none"> Régénération urbaine Renforcement de la vitalité urbaine Amélioration des conditions de vie dans les zones urbaines vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> Loi spéciale sur la promotion et le soutien de la régénération urbaine
Ministère de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> Villages avec un excellent environnement naturel 	<ul style="list-style-type: none"> Loi sur la conservation de l'environnement naturel
Ministère des Océans et des Pêches	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités des villages de pêcheurs 	<ul style="list-style-type: none"> Loi sur les villages de pêcheurs et les ports de pêche Loi spéciale favorisant l'aménagement de villages de pêcheurs spécialisés
Ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Développement culturel dans les villes Développement du tourisme culturel 	<ul style="list-style-type: none"> Loi sur la promotion de la culture régionale Loi sur la promotion du tourisme Loi sur la promotion de la culture et des arts
Service Forestier de Corée	<ul style="list-style-type: none"> Développement des villages de montagne 	<ul style="list-style-type: none"> Loi sur la promotion du développement de la foresterie et des villages de montagne
Administration du Patrimoine Culturel	<ul style="list-style-type: none"> Préservation du site du patrimoine culturel 	<ul style="list-style-type: none"> Loi sur la protection du patrimoine culturel

Source: (Institut de recherche coréen sur l'administration locale 2014)

Graphique III.4. Statut juridique et secteurs des entreprises villageoises



toutes originaires du village où l'entreprise est située ; si le nombre de propriétaires est supérieur à cinq, la proportion de résidents dans l'entreprise doit être supérieure à 70% ; (ii) le capital total de ces cinq propriétaires devrait représenter au moins 10% du budget total de fonctionnement de l'entreprise ; (iii) la part du plus gros investisseur ne doit pas dépasser 30% du capital total ; (iv) l'entreprise doit mobiliser principalement des ressources locales pour les activités économiques et au moins 70% de la main-d'œuvre doit être composée de résidents (ce qui constitue la principale différence entre les exigences des coopératives sociales et des entreprises villageoises) ; et v) plus de 50% des bénéficiaires doivent être économisés à titre de réserve de réinvestissement (Fondation de la promotion locale de la Corée 2017). Une fois certifiés, les entreprises villageoises peuvent recevoir un financement de démarrage de 50 000

USD en plus des services liés aux entreprises, tels que la formation à la gestion, le support comptable et le support informatique du gouvernement.

En décembre 2016, 1 446 VE étaient certifiés par le Ministère, ce qui avait créé 16 101 emplois (Korea Local Promotion Foundation 2017). Bien que les activités menées par les EV soient diverses, les activités principales peuvent être divisées en divers types indiqués à la figure III.4.

En milieu rural, le modèle Entreprises villageoises a été lancé par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAFRA) en 2010. Au cours des dernières décennies, l'exode rural a entraîné un vieillissement de la population et un déclin rapide des zones rurales, ce qui a entraîné à son tour un ralentissement économique. Le MAFRA a promu les EV comme moyens pour traiter les problèmes spécifiques des zones rurales, et comme modèle alternatif susceptible de rajeunir les communautés rurales sur la base de la participation volontaire des villageois (MAFRA 2011). Fondés sur un intérêt et un soutien mutuels, les EV visent à contribuer au développement de leurs villages en créant des emplois et des revenus, et en mobilisant les ressources locales pour le développement économique et social. Une fois certifiés, ils reçoivent un financement du gouvernement pour les opérations, le marketing, le développement technologique et la publicité, ainsi que des services de conseil pour les deux prochaines années (Hong 2011). En 2014, il y avait un total de 867 entreprises villageoises agricoles à travers le pays, générant 24 749 emplois (KDI 2014).

Coopératives autres que les coopératives Saenghyup

La loi-cadre sur les coopératives a simplifié le processus et réduit les conditions nécessaires à la création de deux types de coopératives : les coopératives en tant que sociétés à but lucratif et les coopératives sociales en tant que sociétés à but non lucratif. Contrairement aux exigences plus complexes énoncées dans les huit lois pour les coopératives de secteurs spécifiques (sept lois dans le tableau III.4 et la loi sur les caisses d'épargne populaires), la FAC accorde le statut juridique de coopérative à toute organisation comptant au moins cinq membres, une constitution coopérative, un investissement initial (sans seuil minimum) et un processus décisionnel démocratique qui soumet les documents nécessaires à son gouvernement local. La FAC définit les

Tableau III.15. Nombre cumulé de types de coopératives

	2013	2014	2015	2016
Coopératives à but lucratif	2 943	5 938	7 880	9 763
Coopératives sociales	102	262	362	582
Fédérations	12	35	47	56
Total	3 057	6 235	8 289	10 401

Source: Ministère de la stratégie et des finances en Corée du Sud (chaque année)

coopératives comme des organisations qui achètent, produisent, vendent et / ou fournissent des services basés sur le principe coopératif dans le but de servir les intérêts de leurs membres et de contribuer au développement de la communauté.

En fournissant une définition légale des coopératives sociales, il reconnaît et soutient également des coopératives à vocation plus sociale ou plus orientées vers leur mission. Les coopératives sociales sont définies comme des activités visant à renforcer les droits et le bien-être des membres de la communauté, ou à fournir des services sociaux ou des emplois aux personnes vulnérables. Elles doivent être des organisations à but non lucratif, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas autorisées à distribuer des dividendes à leurs membres, contrairement à d'autres types de coopératives.

Lorsque la FAC a été adoptée, la République de Corée, d'un pays doté d'un système de lois spécial pour les coopératives, comme le Japon, est devenue un pays doté d'un système mixte de lois générales et de lois spéciales pour les coopératives, comme la France, ce qui signifie une base juridique plus large permettant des formes de coopératives plus diverses (Jang, 2016).

Comme le montre le tableau III.15, le nombre de coopératives fondées sur le FAC a considérablement augmenté sur une courte période : 10 401 coopératives ont été créées au cours des quatre premières années suivant l'entrée en vigueur du FAC. De ce nombre, 9 763 étaient des coopératives à but lucratif, telles que des coopératives de petits entrepreneurs, des coopératives de pigistes, des coopératives de travail associé et des coopératives de renforcement de la communauté, tandis que 582 étaient des coopératives sociales à but non lucratif. Environ 120 000 personnes ont participé à la création de coopératives et investi environ 160 milliards de KRW (environ 176 millions USD ; soit 1 457 USD par personne) au moment de leur

création. Les activités des coopératives nouvellement créées comprennent le commerce, l'agriculture, la fabrication, les services de restauration, l'hébergement, le recyclage, l'énergie solaire, l'éducation, la culture, les services sociaux et la consultation.

Autres formes d'économie sociale

Enfin, un nombre croissant d'organisations ont mis l'accent sur la réalisation d'objectifs sociaux tels que la réduction de la pauvreté, des inégalités et du chômage, la protection de l'environnement et le renforcement de la cohésion sociale. Ils n'ont pas le statut juridique spécifique prévu par les lois sur les coopératives ou les entreprises sociales. De nombreuses entreprises sociales, associations et fondations qui offrent aux membres de la communauté un microcrédit, des services aux entreprises et des services sociaux tels que l'éducation et le conseil font partie de cette catégorie. Par exemple, Sahoe yeondae eunhang (Banque de solidarité sociale), Sinnaneun johap (Union joyeuse), Hamkke ilhaneun jaedan (Fondation Working Together) et Hankook saghejukkyungje yondae hoyi (Réseau de solidarité pour l'économie sociale en Corée) font partie de ce secteur de l'économie sociale. Bien que l'on ne connaisse pas le nombre d'organisations d'économie sociale de ce type, elles jouent un rôle important dans le développement du secteur de l'économie sociale en République de Corée.

Les organisations intermédiaires et les organisations d'OEESS individuelles sont également très importantes dans l'univers de l'ES. Toutes les lois spéciales des entités des OEESS comportent des clauses pour des organisations intermédiaires telles que les SRAC, l'Agence de promotion de l'entreprise sociale coréenne et les centres d'aide aux entreprises villageoises. Les OEESS individuelles organisent également des conseils aux niveaux régional et national au sein desquels les organisations membres et les entreprises échangent informations et expériences et apprennent les unes des autres.

Financement social

La finance sociale vise à allouer efficacement des ressources financières pour obtenir des résultats principalement sociaux et environnementaux, ainsi que, dans certains cas, un rendement financier. Malgré l'augmentation de la demande de financement de la part du secteur en expansion de l'ES, les institutions, mécanismes et instruments

de financement social sont encore sous-développés en République de Corée (Jang 2012). Par exemple, la FAC ne contient aucune clause permettant la création de coopératives dans le secteur de la finance et des assurances. Et les coopératives existantes présentant un potentiel de financement social, telles que les coopératives de crédit et les coopératives de crédit communautaires, ont tendance à consentir des prêts à des entités commerciales plutôt qu'à des OEESS car elles estiment que les premières sont plus fiables pour le remboursement.⁸

Les principales institutions, mécanismes et instruments de financement social en République de Corée peuvent être classés comme publics et privés. Les principales sources de financement social public sont les suivantes : les subventions des gouvernements central et locaux ; les prêts des organismes gouvernementaux ; et des fonds pour les start-ups. Le gouvernement passe également des contrats avec des institutions privées qui gèrent un fonds public pour l'ES. Un exemple typique est le fonds d'investissement social à Séoul.

Dans le secteur privé, plusieurs organisations accordent des prêts aux OEESS. Les principales organisations sont Sahoe yeondae eunhang (banque de solidarité sociale), Miso geungyung jungang jaedan (Fondation financière Miso Central), Sinnaneun johap (Union joyeuse), Hamkke ilhaneun jedan (Fondation Working Together) et SK Group (Jang et Park 2013). Il est à noter que certains des grands conglomérats ont mis en place des institutions de soutien pour l'ES et accordent des prêts au secteur de l'ES (comme dans le cas du groupe SK). Certaines organisations donnent également des fonds pour l'ES au gouvernement. Le gouvernement métropolitain de Séoul a initié des investissements sociaux au niveau des administrations locales en créant le Fonds d'investissement social en 2013 (voir chapitre IV).

Conclusion

Le secteur de l'ES en République de Corée a été formé à la fois par des approches ascendantes et descendantes. La première était motivée par des mouvements sociaux de base et des organisations de la société civile et était souvent associée à des idéaux et pratiques politiques anticoloniaux et anti-autoritaires. Les autorités coloniales et les gouvernements coréens ont également lancé ou réagi à ces approches ascendantes. Ils ont eu recours

à des mesures répressives ou incitatives, et parfois aux deux, pour contrôler (ou parfois coopérer) ces approches ascendantes à des fins politiques. L'approche descendante, en particulier son fort contrôle sur certaines coopératives par le biais de codes juridiques, a donné lieu à des formes de coopératives adultérées qui ne sont pas fondées sur des normes et des principes coopératifs essentiels tels que la gestion autonome démocratique.

Le style réactif et bureaucratique de l'approche descendante des gouvernements ont également entraîné une grave fragmentation des structures de gouvernance et une approche en silo du secteur de l'ES (Mendell et al. 2010, Mendell 2014). Par exemple, le ministère des Finances et du Plan est le ministère en charge des coopératives sociales, tandis que le ministère du Travail et de l'Emploi est chargé des entreprises sociales. Les entreprises villageoises sont réglementées et soutenues par le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité et ont des variantes dans les zones rurales qui sont réglementées et soutenues par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. Les entreprises autonomes, qui entretiennent des liens institutionnels historiques avec le NBSL, sont régies et soutenues par le ministère de la Santé et du Bien-être.

Les politiques et les mesures prises récemment par les gouvernements pour promouvoir diverses formes d'OEES ont toutefois eu un impact positif sur la croissance du secteur de l'économie sociale, avec un soutien allant du statut juridique à l'assistance financière. En particulier, la croissance de l'ES dans le contexte de l'expansion de l'État providence est une caractéristique notable de la République de Corée par rapport à d'autres pays, en particulier de nombreux pays de l'Union européenne qui se sont tournés vers l'ES dans un contexte d'austérité budgétaire. Cependant, certaines législations ont créé une double structure au sein de l'ES, ce qui compromet souvent le potentiel des OEES en matière de coopération inter-organisationnelle. La manière dont la FAC distingue les coopératives en tant que sociétés à but lucratif des coopératives sociales en tant que sociétés à but non lucratif en est un exemple. Dans d'autres cas, comme on peut le voir dans le cas du SEPA et de sa sélection de CSE, certaines lois courent le risque d'isomorphisme institutionnel en permettant une proportion excessive de sociétés à but lucratif d'entrer dans le secteur de l'ES.

Différents intérêts, objectifs et interprétations ont façonné la nature et les formes des acteurs parmi les OEES, ce qui a créé des tensions entre deux approches distinctes des OEES. L'une repose sur une approche économique alternative, comprenant le contrôle social de l'économie et l'autonomisation des personnes défavorisées grâce au renforcement de leurs capacités et à l'action collective, comme on le voit par exemple dans les organisations de producteurs des années 90. La seconde est une approche de réduction de la pauvreté, interprétant l'ES comme un outil permettant de réduire la pauvreté par la création d'emplois et la fourniture de services, qui prévaut depuis le début des années 2000. La question qui se pose est de savoir si et comment les interactions entre l'approche ascendante recherchant une économie alternative plus démocratique et l'approche descendante mettant l'accent sur l'aspect productif du bien-être peuvent se combiner de manière à créer un environnement propice dans lequel les OEES pourront réaliser pleinement leur potentiel social et économique et atteindre leurs objectifs environnementaux. En contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable sans pour autant sacrifier les valeurs et normes fondamentales de l'économie sociale telles que la démocratie, la solidarité et l'inclusion sociale.

NOTES DE FIN

¹ Les Nong-hoe sont considérés comme le précurseur organisationnel d'un type de coopérative agricole appelée Nonghyup, qui est maintenant le plus grand sous-secteur du secteur de l'économie sociale en République de Corée. Les coopératives agricoles primaires et leur fédération employaient plus de 77 000 travailleurs en 2015 et plus de 1 000 coopératives agricoles primaires sont reconnues comme un type d'organisation de l'ES dans le projet de loi, Loi fondamentale sur l'économie sociale, proposé par le Parlement en 2015.

² Saemaul Geumgo a acquis sa propre base juridique lors de l'adoption de la loi sur les coopératives de crédit communautaire en 1982.

³ Les résultats positifs en termes de réduction de l'écart de revenu entre zones rurales et urbaines et d'amélioration du niveau de vie dans les zones rurales au cours des années 1970 peuvent être attribués à la combinaison de politiques redistribuant les ressources des zones urbaines aux zones rurales, telles que la réforme agraire, les politiques d'achat de céréales favorables à l'agriculture et les subventions gouvernementales combinées avec Saemaul Undong. On ne peut les attribuer seulement à la politique de Saemaul Undong (Douglass 2014, Im 1997). Des recherches comparatives sur deux études de cas de villages ont également montré que Saemaul Undong n'était pas le seul facteur d'amélioration du niveau de vie. Cela suggère que l'engagement volontaire des villageois était plus efficace pour augmenter les revenus que les initiatives au sein de Saemaul Undong (Kim 2009b).

⁴ Nonghyup est la plus grande coopérative de jadis et d'aujourd'hui en République de Corée et se classe comme la quatrième plus grande coopérative au monde en termes de chiffre d'affaires (ICA-Euricse, 2017).

⁵ Les mots coréens indigènes han et salim se rejoignent pour créer le sens de «sauver tous les êtres vivants». Hansalim a pour mission de préserver les denrées alimentaires, l'agriculture, la vie et la planète.

⁶ Sahoi bokji bubin est une organisation à but non lucratif régie par une loi spéciale sur les sociétés de protection sociale (Social Welfare Services Act of 1970). En République de Corée, il existe d'autres sociétés régies par des lois spéciales telles que hakyu bubin (sociétés d'écoles privées), jongyo bubin (sociétés religieuses), euryo bubin (sociétés médicales) et tuiksu bubin (sociétés publiques spéciales) (Kim et Hwang, 2002).

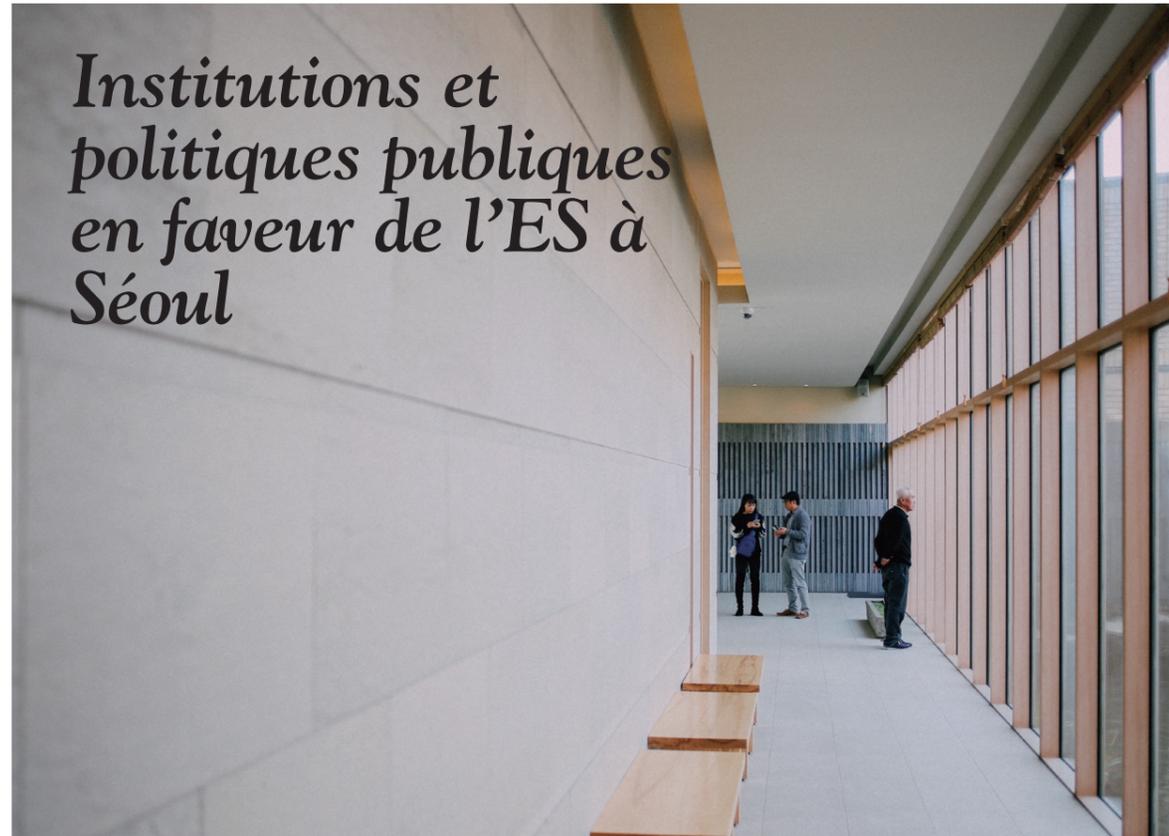
⁷ Comme il n'existe pas de seuil de pauvreté officiel en République de Corée, les critères d'éligibilité des programmes d'aide publique servent à identifier ou à désigner les groupes pauvres et vulnérables. Par exemple, la loi NBSL fixe le niveau de revenu de ses bénéficiaires au revenu médian normalisé plus 30% (loi NBSL, article 8, 2014). D'autres exemples incluent des critères d'éligibilité des programmes d'assistance, utilisés pour identifier les «groupes vulnérables», y compris les personnes qui ont des difficultés à acheter les services sociaux dont elles ont besoin au prix du marché, les personnes qui ont des difficultés à être employées dans les conditions normales du marché du travail, les personnes à revenu inférieur de moins de 60% de la moyenne nationale, personnes âgées de plus de 55 ans, personnes handicapées, victimes de la prostitution, bénéficiaires de subventions de promotion de l'emploi, réfugiés de Corée du Nord, victimes de violence domestique, bénéficiaires du programme de protection du parent monoparental, ressortissants étrangers mariés à des Coréens et les libérés conditionnels (Décret d'application de SEPA 2007).

⁸ Entretien avec Seok Jo-son et Young Woo-you, 2017.

Références

- Amsden, A.H. 2014. "Securing the Home Market: A New Approach to Korean Development." In *Learning from the South Korean Development Success*, edited by I. Yi and T. Mkandawire. Basingstoke and New York: UNRISD and Palgrave Macmillan.
- Becker, A. 2015. Koreans' gold donations - a model for Greeks. In DW, edited by Deutsche Welle.
- Bidet, E. 2012. "Overcoming Labor Market Problems and Providing Social Services: Government and Civil Society Collaboration in South Korea." *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly* 41(6):1215-1230.
- Bidet, E., and H. Eum. 2015a. Social Enterprise in South Korea: General Presentation of the Phenomenon. In ICSEM Working Papers. Liege: The International Comparative Social Enterprise Models (ICSEM) Project.
- Bidet, E., and H.Eum. 2015b. Social Enterprise in South Korea: General Presentation of the Phenomenon. In ICSEM Working Papers. Liege: The International Comparative Social Enterprise Models (ICSEM) Project.
- Bidet, E., and H. Eum. 2011. "Social Enterprise in South Korea: History and Diversity." 7(1):69-85.
- Birchall, J.. 1997. *The International Cooperative Movement*. Manchester: Manchester University Press.
- Byeon, Hyungseok. 2017. "Ten years of Korean social enterprises, social change and new development strategy" (in Korean). Social Enterprises, its 10 Years, Social Change and New Development Strategy, Seoul.
- Central Self-Sufficiency Foundation. 2015. *Whitepaper on Self-Support Companies* (in Korean). Seoul: Central Self-Sufficiency Foundation.
- Central Self-Sufficiency Foundation. 2016. *White paper on Self-Sufficiency* (in Korean). Seoul: Central Self-Sufficiency Foundation.
- Chang, Won-Suk, and Ji-Eun Lee. 2009. "The Performance and Problems of Consumer Cooperatives in Korea" (in Korean). *The Korea Journal of Cooperative Studies* 27(1):179-201.
- Coston, J. M. 1998. "A Model and Typology of Government-NGO Relationships." *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly* 27(3):358-382.
- Defourny, J., and P. Develtere. 1999. *The Social Economy: the Worldwide Making of a Third Sector*. Liege: Universite de Liege.
- Defourny, J., and S. Kim. 2011. "Emerging models of social enterprise in Eastern Asia: a cross-country analysis." *Social Enterprise Journal* 7(1):86-111.
- Douglass, M. 2014. "The Saemaul Undong in Historical Perspective and in the Contemporary World." In *Learning from the South Korean Developmental Success: Effective developmental cooperation and synergistic institutions and policies*, edited by I. Yi and T. Mkandawire. Basingstoke and New York: UNRISD and Palgrave Macmillan.
- Han, I., and Y. Kang. 2013. "A Hidden Contributor to the Korean Miracle: The Korean Credit Union Movement." *Journal of Money and Economy* 8(2):23-45.
- Hansalim. 2017. *White Paper of 30 Years of Hansalim: I live thanks to you* (in Korean). Seoul: Hansalim.
- Hong, Sung-Woo. 2011. "Study on the Policy Competition among Government Agencies for Community Regeneration (in Korean)." *Dispute Resolution Studies Review* 9(3):39-74.
- iCoop Cooperative Research Institute. 2016. *2016 Introduction to Cooperatives*. Seoul: Alma.
- Im, Soohwan. 1997. "A Political Economy Analysis on the Small Farm System under Park Government: Egalitarianism, Capitalism and Authoritarianism (in Korean)." *Korean Political Science Review* 31(4):109-130.
- Jacques, D., and S. Kim. 2011. "Emerging models of social enterprise in Eastern Asia: a cross-country analysis." *Social Enterprise Journal* 7(1):86-111.
- Jang, Jongick. 2012. "The role and challenges of Korean cooperative sector in the era of the framework act on cooperatives (in Korean)." *Journal of Korean Social Trends and Perspectives* 86: 289-320.
- Jang, J.. 2013. "Cooperative law in Republic of Korea." In *International Handbook of Cooperative Law*, edited by D. Cragogna, A. Fici and H. Henry. Berlin: Springer.
- Jang, Jongick. 2018. "The State of the Framework Act on Cooperatives and the Proposal for the Improvement (in Korean)." Seminar on the Directions of Institutional Reforms in Social Economy Sectors, Seoul.
- Jang, Jongick, Hoon Hong, Jeongsik You, Taehwan Kim, and Jonghyun Park. 2016. *The Seoul Social Economy: A Study of Performance Measurement and Policy Evaluation* (in Korean). Seoul: The Seoul Institute and Seoul Social Economy Center.
- Jang, Jongick, and Jonghyun Park. 2013. "The Mechanism of Social Finance and Its Implications for Social Economy in Korea (in Korean)." *The Review of Social & Economic Studies* 40:123-59.
- Kang, Seung-Hee. 2010. "50 Years of Credit Union Movement in Korea." *The Korean Journal of Cooperative Studies* 28(1):147-169.
- KDI. 2014. *A study on the Actual Condition of Rural Community Companies* (in Korean). Seoul: Korea Development Institute.
- Kim, Howon, Jiyeon Yang, and Jiseong Kang. 2016. *In-depth Research on Self-Reliance Projects* (in Korean). Eumsung: Korea Employment Information Service.
- Kim, Hyungmi, Chanhee Yum, Wongak Jeong, Miyeon Lee, and Eunmi Chung. 2012. *Origin and development of the Korean Consumer Cooperative Movement* (in Korean). Seoul: Green Tree.
- Kim, Jeongwon, and Duck-soon Hwang. 2016. "History and reality of Korean social enterprise (in Korean)." In *History of Korean Social Economy: Exploring the Theory and Reflection of Experience*, edited by Sinyang Kim, 145-210. Seoul: Hanul Academy.
- Kim, Kiseop. 2014a. *Wake up! Cooperatives* (in Korean). Seoul: Dullyuk.
- Kim, Minseok. 2014b. "Policy Discourse on the National Agricultural Cooperative Federation in the 1950s (in Korean)." *Journal of Studies on Korean National Movement* 78:133-174.
- Kim, S., and J. Finch. 2002. "Living with Rhetoric, Living against Rhetoric: Korean Families and the IMF Economic Crisis." *Korean Studies* 26(1):120-139.
- Kim, Seongki. 2017. "Employment issues and policy recommendations on social economy in Korea (in Korean)." *Health and Welfare Policy Forum* 9:58-69.
- Kim, S.. 2009a. "The Dynamics of Social Enterprises in South Korea: Between Alternative and Stopgap." 2nd EMES International Conference on Social Enterprise, Trento.
- Kim, Youngmi. 2009b. *Their Saemaul Movements* (in Korean). Seoul: Purun Yeoksa.
- Korea Local Promotion Foundation. 2016a. *A Study on the Establishment of a Master Plan for Revitalizing Local Communities* (in Korean). Seoul: Korea Local Promotion Foundation.
- Korea Local Promotion Foundation. 2016b. *Research on the Master Plan to Promote Local Community* (in Korean). Seoul: Korea Local Promotion Foundation.
- Korea Local Promotion Foundation. 2017. *Village Community Issue Prism* (in Korean). Seoul: Korea Local Promotion Foundation.
- Korea Research Institute for Local Administration. 2014. *A Study on Policy Support for Advanced Community* (in Korean). Wonju: Korea Research Institute for Local Administration.
- Korea Social Enterprise Promotion Agency. 2015. *Social Economy Guidebook* (in Korean). Seongnam: Korea Social Enterprise Promotion Agency.
- Korea Social Enterprise Promotion Agency. 2016. *A Guide to Social Enterprise* (in Korean). Seongnam: Korea Social Enterprise Promotion Agency.
- Korea Social Enterprise Promotion Agency. 2017a. *A Guide to Social Enterprise* (in Korean). Seongnam: Korea Social Enterprise Promotion Agency.
- Korea Social Enterprise Promotion Agency. 2017b. *Social Enterprise Status* (in Korean). Seongnam: Korea Social Enterprise Promotion Agency.
- Korea Social Enterprise Promotion Agency. 2017c. *State of Cooperatives* (in Korean). Seongnam: Korea Social Enterprise Promotion Agency.
- Korea Social Enterprise Promotion Agency. 2018. *Social Enterprise* (in Korean). Seongnam: Korea Social Enterprise Promotion Agency.
- Kwon, H., and I. Yi. 2010. "Economic Development and Poverty Reduction in Korea: Governing Multifunctional Institutions." *Development and Change* 40(4):769-792.
- Lee, E. 2015. "Social Enterprise, Policy Entrepreneurs, and the Third Sector: The Case of South Korea." *Voluntas* 26:1084-1099.
- Lee, Kyeongran. 2013. "Origin of the Korean Modern Co-operative Movement and Living Co-operative Association(in Korean)." *Critical Review of History* 102:40-71.
- Lee, Sanghoon. 2008. "Management Assessment of iCOOP Saenghyup (in Korean)." In *Cooperation, Ethics of Livelihoods*, edited by iCoop Saenghyup Alliance. Pajoo: Purun Namu.
- Lee, Sung Jin. 2011. "Research on the Data for Namchil Park, Leftwing Activist in Incheon during the Liberation Period (in Korean)." *Inchen Studies* 7:293-327.
- MAFRA. 2011. *A study on the human resource development program for activation of rural community companies* (in Korean). Seoul: Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs.
- Mendell, M. 2014. *Improving Social Inclusion at the Local Level Through the Social Economy*. Paris: OECD.
- Mendell, M., R. Spear, A. Noya, and E. Clarence. 2010. *Improving Social Inclusion at the Local Level Through the Social Economy: Report for Korea*. In *OECD Local Economic and Employment Development (LEED) Working Papers*. Paris: OECD.
- Ministry of Government Legislation. 2018. *Information Centre of National Laws and Decrees* (in Korean). Sejong: Ministry of Government Legislation.
- Nam, Seonghyun. 2015. *Prospectus of Retail Business in 2016* (in Korean). Seoul: Kiwoom Securities.
- National Association of Saenghyup Cooperatives. 2003. *20 Years History of National Association of Saenghyup Cooperatives* (in Korean). Seoul: National Association of Saenghyup Cooperatives.
- National Credit Union Federation of Korea. 2011. *Korean Credit Union Movement 50th Anniversary Book* (in Korean). Daejeon: National Credit Union Federation of Korea.
- National Credit Union Federation of Korea. Each year. *Credit Union Statistics*. Daejeon: National Credit Union Federation of Korea.
- No, Dae-myung. 2006. "Study on Job Creation for the Hard-to-employ Populations (in Korean)." *Disability and Employment* 16(1):115-146.
- No, Dae-myung. 2007. "Ten Years of Self-Support Programmes" (in Korean). Conference to celebrate the establishment of Central Self-Sufficiency Foundation, Seoul.
- No, Dae-myung. 2008. "Social Enterprises and Social Services in Korea" (in Korean). *Public Health and Welfare Forum* 4:62-85.
- Park, T., K. Jung, S. W. Sokolowski, and L. M. Salamon. 2004. "South Korea." In *Global Civil Society: Dimensions of the Nonprofit Sector*, edited by Lester M. Salamon and S. Wojciech Sokolowski. Bloomfield: Kumarian Press.
- People's Planning Group for National Welfare. 1995. *Basic Plan for National Welfare to Promote Globalization of Quality of Life* (in Korean). Seoul: People's Planning Group for National Welfare.
- Ringen, S., H. Kwon, I. Yi, T. Kim, and J. Lee. 2011. *The Korean State and Social Policy*. New York: Oxford University Press.
- Salamon, L. M., and H. K. Anheier. 1998. "Social Origins of Civil Society: Explaining the Nonprofit Sector Cross-Nationally." *Voluntas* 9(3):213-248.
- Social Enterprise Information System. 2018. *Social Enterprise Information System*. Seongnam: Social Enterprise Information System.
- Utting, P. 2016. *Mainstreaming Social and Solidarity Economy: Opportunities and Risks for Policy Change*. Background Paper, edited by UNTFSSSE. Geneva: UNTFSSSE.
- Woo, Seok Hoon. 2017. *Social Economy Goes Beyond the Left-Right* (in Korean). Seoul: Munye Chulpansa.
- Working Together Foundation. 2013. *Work: The World Made by Work* (in Korean). Seoul: Working Together Foundation.
- Yeom, Bokkyu. 2010. "Interface of 'Resistance' and 'Adaptation' through the Movements of Land and House Borrowers in the 1920s and 30s" (in Korean). In *Publicness of Colonialism: Distance between Reality and Metaphor*, edited by H. Yoon. Seoul: Chaekgwahamke.
- Yeom, Chanhee. 2008. "Ten Years History and activities of Saenghyup Movement" (in Korean). In *Cooperation, Ethics of Livelihood*, edited by iCOOP Saenghyup Alliance. Pajoo: Purun Namu.
- Yi, I. 2014. "How Could the Enhancement of Education and Health Contribute to Economic Growth in South Korea?" In *Learning from the South Korean Developmental Success: Effective Developmental Cooperation and Synergistic Institutions and Policies*, edited by I. Yi and T. Mkandawire. London: Palgrave with UNRISD.
- Yi, I., O. Cocoman, Y. Chung, and H. Rhee. 2014. "Effective Aid and Development Cooperation in South Korea." In *Learning from the South Korean Development Success*, edited by I. Yi and T. Mkandawire. Basingstoke and New York: UNRISD and Palgrave Macmillan.
- Yi, I., and B. Lee. 2005. "Development Strategies and Unemployment Policies in Korea." In *Transforming the Developmental Welfare State in East Asia*, edited by Huck-Ju Kwon. Basingstoke: UNRISD and Palgrave.
- Yoon, S., and W. Choi. 2017. "56% of the government supported village enterprises suffering from the financial difficulties" (in Korean). Seoul: Chosun Ilbo.

(CHAPITRE IV)



Institutions et politiques publiques en faveur de l'ES à Séoul

Institutions et politiques en faveur de l'ES à Séoul. L'origine de l'économie sociale à Séoul, dans sa forme actuelle, remonte à des mouvements coopératifs inspirés par l'Église catholique et à des organisations de producteurs créées par des militants pour réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie dans les années 1970. Ils ont été à l'origine des idéologies et des acteurs qui ont contribué à façonner un écosystème d'ES dans la ville. Divers facteurs structurels, institutionnels et politiques aux niveaux central, métropolitain et sous-métropolitain (district) de Séoul, ont joué un rôle important dans la définition des trajectoires de développement de l'ES. Les politiques électorales aux niveaux central, métropolitain et de district de Séoul ont toujours été étroitement associées au degré de durabilité des politiques et des institutions créées par un parti ou un gouvernement spécifique.

Après le chapitre précédent sur le contexte national, ce chapitre passe en revue les facteurs historiques

et institutionnels aux niveaux métropolitains et de district de Séoul qui ont une influence sur la nature et les fonctions de l'ES à Séoul. Il porte une attention particulière à la mise au point de mécanismes visant à promouvoir la participation de multiples parties prenantes, les interactions entre les acteurs, l'institutionnalisation de l'ES aux niveaux métropolitain et de district de Séoul et la question de la cohérence des politiques mises en œuvre. Il conclut par une synthèse des limites, des tensions et des opportunités pour l'ES à Séoul, en particulier en ce qui concerne la durabilité des politiques en faveur des OEES.

Les origines de l'ES à Séoul

Émergence de mouvements sociaux visant à réduire la pauvreté

Dans le processus d'industrialisation rapide des années 1960, le nombre de migrants des zones

rurales vers la ville a doublé et le nombre d'habitants des bidonvilles est passé à plus d'un million, soit environ 20% de la population de Séoul en 1970 (Comité de rédaction pour l'Histoire de Séoul 1996, Kwon, Yoon et al. 2006). Face à la croissance rapide des bidonvilles et à la prolifération des habitations illégales, le gouvernement central et le gouvernement métropolitain de Séoul ont réagi en démolissant des taudis et en relogant de force des résidents illégaux dans les banlieues de Séoul. Cela a provoqué des manifestations de l'opposition, notamment des émeutes de résidents de bidonvilles. Au niveau local, les activistes de la société civile, en particulier ceux associés aux Églises catholique et protestante, ont commencé à organiser les habitants pour se protéger contre les politiques de réinstallation forcée et pour améliorer les conditions de vie (CISJD 1986, Kim 2011).

Dans les années 1970, alors que le nombre de migrants des zones rurales vers les zones urbaines travaillant dans le secteur informel augmentait et que les espaces disponibles pour la réinstallation dans les banlieues diminuaient, le GMS (Gouvernement Métropolitain de Seoul, acronyme anglais) a changé son approche en la matière, passant de la réinstallation à la réhabilitation des bidonvilles. Ce développement n'a toutefois pas profité aux résidents. Les maisons nouvellement construites étaient trop chères pour être achetées par les habitants des bidonvilles. Environ 55% des résidents vivaient dans des logements en location et seulement 20% environ avaient les moyens de s'offrir le logement réaménagé (Kim et Yoon, 2001). Pour les habitants des bidonvilles, le seul moyen de conserver leur résidence était de résister à la réhabilitation des bidonvilles. Réprimant la résistance des résidents ayant recours à la force physique, le gouvernement a démoli le logement illégal existant en échange d'un paiement financier minimal. Les citoyens pauvres ont dû quitter leurs zones résidentielles. Ces travailleurs peu rémunérés et du secteur informel ont commencé

à se concentrer dans d'autres zones de Séoul où les politiques de réaménagement n'avaient pas encore été mises en œuvre. Ces zones manquaient d'infrastructures essentielles et de services publics.

Les mouvements sociaux qui ont été actifs dans ces zones entre les années 1960 et 1980 ont souvent été les alliés de mouvements antiautoritaires de démocratisation, car ils protestaient efficacement contre la répression violente exercée par un gouvernement autoritaire (Chung 1985, Kim 1989, Kim 1999). Une forme précoce d'ES, souvent appelée «la communauté des gens pauvres», a émergé de ces mouvements sociaux dans des zones d'habitation illégale dans les années 1960 et 1970 (voir le schéma IV.1). Les chefs religieux et les étudiants universitaires ont souvent tenté d'organiser les résidents pour qu'ils entreprennent des activités économiques dans les quartiers résidentiels clandestins, dans le but de les aider à sortir de la pauvreté absolue et à protéger leurs zones résidentielles (Lim 2002).

Mouvements coopératifs

Le mouvement coopératif illustre un autre aspect de l'approche ascendante. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, l'influence de l'Église catholique sur le mouvement coopératif a été particulièrement notable. L'Église catholique a créé l'Institut d'éducation coopérative, dont le siège est à Séoul. Dans les années 1960 et 1970, il donnait des cours de formation de deux à sept semaines sur la gestion des coopératives et le développement communautaire. De 1962 à 1971, l'Institut d'éducation coopérative a formé 2 074 participants, pour la plupart jeunes (20 ans) et masculins; les participantes ne représentaient que 13,5% du total (Fédération nationale des coopératives de crédit de Corée, 2011). Selon son propre rapport d'évaluation de 1970, l'Institut avait formé 1 252 personnes entre 1962 et 1970 ; en 1970, 347 de ces stagiaires travaillaient à Séoul en tant que dirigeants de coopératives et 80% d'entre eux sont devenus dirigeants de coopératives à travers le pays (Park 1970).

Graphique IV.1. Zones de logement illégal à Séoul



Source: Kim 1999

Tableau IV.1. Profils des étudiants de l'Institut d'éducation coopérative (1962-1970)

Sexe (%)		Lieu d'exercice (%)		Religion (%)		
Hommes	Femmes	Séoul	En dehors de Séoul	Catholiques	Protestants	Autres (bouddhistes, athées, etc.)
86,5	13,5	27,7	72,3	38,1	11,6	50,3

Source: Park 1970

Ces dirigeants de coopératives ont joué un rôle important dans la création de coopératives de crédit, de coopératives de consommation et de coopératives médicales. Il est intéressant de noter que de nombreux diplômés de l'Institut d'éducation coopérative ont activement adhéré à l'approche descendante du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté. Nombre d'entre eux ont participé au Conseil central du Mouvement national pour la reconstruction (1964-1975), un bras exécutif du gouvernement qui a mobilisé des gens contre le communisme et pour améliorer le niveau de vie, principalement par un travail au sein de clubs d'épargne communautaires organisés au plan local des communautés (Park 1970).

Démocratisation et ES

Au milieu de la transition démocratique à la fin des années 80 et dans les années 90, de nombreux dirigeants de mouvements antiautoritaires de la société civile se sont davantage intéressés aux questions de démocratisation économique et sociale. Ils ont renforcé des organisations existantes ou créé de nouvelles organisations à vocation économique et sociale, entreprenant différentes activités pour améliorer la qualité de la vie et renforcer la démocratie naissante (Lim 2011). Ces organisations œuvraient dans divers secteurs : protection de l'environnement, justice économique, protection sociale, égalité des sexes ou protection des travailleurs et des consommateurs étrangers. Séoul, où étaient localisées près de la moitié des organisations de la société civile (OSC), est devenu le terreau de nouvelles idéologies et activités associées à divers mouvements économiques et sociaux (Lim 2011).

En ciblant les bidonvilles, les activistes des mouvements sociaux et les organisations de la société civile travaillant sur les problèmes de pauvreté à Séoul, ont cherché des solutions durables et à long terme telles que le renforcement des capacités des résidents ou l'organisation des pauvres en travailleurs plutôt que la fourniture d'une assistance matérielle. Par exemple, ils ont aidé des habitants de bidonvilles qui travaillaient quotidiennement dans la construction à créer des coopératives de travailleurs de la construction. Les femmes des bidonvilles se sont également organisées en coopératives de producteurs fournissant des services de couture ou produisant des produits cosmétiques artisanaux (Kwon 1993, No, Lee et al. 2010).

Le gouvernement Kim Young-sam (1993-1998), qui a

instauré un contrôle civil ferme sur l'armée, a créé un environnement favorable pour ces formes naissantes d'OEES. En mettant en place divers canaux de communication par lesquels la société civile pouvait exprimer ses opinions sur la politique à suivre, le gouvernement s'est efforcé de répondre aux attentes de l'électorat. Le nouveau cadre de politique sociale mis en place par le gouvernement, a mis l'accent sur des politiques de protection sociale productives et préventives. Cette politique était également en harmonie avec les formes naissantes des OEES visant à améliorer durablement les conditions économiques des populations pauvres et vulnérables plutôt que de fournir une aide à court terme (Groupe de planification populaire pour le bien-être national 1995, Yi et Lee 2005). Ceux qui avaient été impliqués dans les communautés de producteurs des zones pauvres de Séoul et d'autres villes, ainsi que des chercheurs en sciences politiques, ont réussi à persuader le gouvernement de lancer un projet pilote Self Reliance Community Project. En 1996, le projet pilote a mis en place cinq centres d'aide à l'autonomie (SRAC) pour soutenir des activités économiques, dont trois dans des quartiers pauvres de Séoul (Park 2004, Institut de recherche sur les politiques pour l'autosuffisance, 2009, No, Lee et al., 2010).

Alors que le nombre de ses membres et sa part de marché augmentaient, le secteur Saenghyup a également joué un rôle important dans la diffusion de ce type de coopératives à Séoul. Les coopératives de Saenghyup ont mis en place des associations de logisticiens pour réduire les frais généraux et le secteur a participé activement au processus d'élaboration des politiques visant à établir une base juridique pour Saenghyups, ce qui a conduit à l'adoption de la loi sur les coopératives de consommateurs en 1999 (Yeom 2008).

NBLS et communautés et entreprises autonomes

Dans le cadre de ses politiques sociales plus progressistes et expansionnistes en réponse à la crise financière asiatique de la fin des années 90, le gouvernement Kim Dae-jung, a particulièrement mis l'accent sur « l'activation des dépenses sociales » et sur l'aspect productif des SRAC. Cela a constitué un outil politique majeur pour lutter contre la pauvreté et le chômage (Ringgen, Kwon et al. 2011, Kim, Yang et al. 2016).

La loi nationale NBLS de 2000 sur la sécurité des moyens de subsistance (voir chapitre III) stipulait

que les centres d'aide à l'autosuffisance (SRAC) devaient être renforcés et que le gouvernement envisageait de créer au moins un SRAC dans chaque zone administrative avec une gouvernance autonome locale. En 2014, le nombre de SRAC avait atteint le chiffre de 260.

Chargé de mettre en œuvre le NBLS, le MoHW a sous-traité des SRAC aux organisations non gouvernementales qui avait accumulé expérience et expertise en matière de réduction de la pauvreté, en particulier celles de diverses OSC travaillant dans des zones pauvres de logement illégal à Séoul. Diverses organisations travaillant sur la question du chômage ont également passé un contrat avec le MoHW et sont devenues des SRAC.

Les SRAC ont aidé les pauvres et les bénéficiaires du NBLS à créer de petites entreprises appelées entreprises autonomes (SRE) ou des organisations menant des activités économiques appelées communautés autonomes (SRC). Ils ont dispensé un enseignement et une formation, et octroyé des subventions financières du gouvernement à ces SRE et SRC.

Facteurs influençant les trajectoires de développement de l'ES à Séoul

Outre les personnes formées par des cours destinés aux mouvements coopératifs et aux mouvements sociaux actifs dans les zones pauvres de Séoul, de nombreux facteurs structurels et institutionnels ont contribué à la croissance de l'ES à Séoul. Par exemple, mais la liste n'est pas limitative: la décentralisation, à travers une politique électorale au niveau local en 1995; les conditions fiscales comparativement meilleures à Séoul en tant que centre économique par rapport au reste du pays ; la croissance du nombre et de la force des acteurs de l'économie sociale de la société civile; un maire favorable à l'économie sociale; la création d'un écosystème pour l'ES, en particulier le soutien du gouvernement et du conseil métropolitain de Séoul et des gouvernements de district.

Tableau IV.2. Centres d'aide à l'autonomie, y compris aux niveaux provincial et central

		SEOUL	TOTAL
1996 1997 1998 1999	Phase pilote	3	5
		4	10
		4	17
		4	20
2000 2001 2002 2003 2004 2005 2014	Dans le cadre du NBLS	11	70
		26	169
		27	192
		29	209
		31	242
		31	242
		31	242
		32	260

Source: Institut de recherche sur les politiques d'autosuffisance 2009, Kim, Yang et al. 2016, Centre d'autosuffisance de la province de Séoul 2016

Décentralisation

La décentralisation est devenue un élément central de l'agenda politique du processus de démocratisation qui a débuté avec l'élection présidentielle de 1987. Après une série d'avancées et de revers, les premières élections locales pour les conseillers de toutes les unités administratives se sont tenues en 1991. Avec les élections nationales de conseillers et de chefs de gouvernements locaux en 1995, la République de Corée a rétabli un système de gouvernance décentralisée avec une représentation démocratique locale à grande échelle après des décennies de régime autoritaire. Le système de représentation démocratique locale a créé un nouvel espace politique dans lequel les politiciens locaux et les citoyens ont pu interagir en ce qui concerne les politiques publiques affectant directement la société locale. Les gouvernements locaux, dirigés par des maires ou des gouverneurs élus, ont commencé

à renforcer leur capacité à mettre en œuvre des politiques publiques répondant aux demandes locales et à mobiliser des ressources pour celles-ci (Bae et Kim, 2012).

Après la crise financière asiatique, les arguments en faveur d'une décentralisation plus poussée ont gagné en force dans la société, en partie à cause des critiques formulées à propos de l'incapacité du gouvernement central à empêcher les turbulences financières. Une série de lois et d'organisations ont été mises en place pour accélérer le transfert des responsabilités et tâches centrales aux administrations locales à la fin des années 1990 et dans les années 2000. Cela comprend la loi sur la promotion des autorités centrales (1999) ; le Comité présidentiel pour la promotion de la déconcentration (1999) ; la feuille de route pour la décentralisation (2003) ; et la loi spéciale sur la promotion de la décentralisation (2004). L'administration du président Roh (2002-2007) a connu un changement important dans les relations centre-autorités locales. Il a donné la priorité à la décentralisation et pris des mesures pour redistribuer les ressources des administrations centrales aux administrations locales (Bae et Kim, 2012). La marge de manœuvre des gouvernements locaux en ce qui concerne le nombre de tâches administratives décidées au niveau local est passée de 41,7% du total des affaires des gouvernements locaux en 2002 à 58% en 2005 et à 63,5% en 2009 (Ko 2016). Malgré cette marge de manœuvre accrue, il reste toutefois l'héritage d'un État central fort, notamment en ce qui concerne la division des affaires gouvernementales. La prise de décision est encore largement entre les mains du gouvernement central, bien que la mise en œuvre soit principalement une responsabilité des gouvernements locaux. Par exemple, de l'année 2000 aux environs de 2015, près de 70% du total des tâches administratives ont été du ressort du gouvernement central (Ko 2016).

Cette coexistence d'un espace politique croissant pour les gouvernements locaux et d'un vaste espace politique confié au gouvernement central a également des implications pour la structure fragmentée de l'écosystème ES de Séoul. Par exemple, en plus des institutions et organisations créées par le GMS, le KSEPA (une agence du ministère de l'Emploi et du Travail) dispose de sa propre organisation sous contrat couvrant Séoul. Par exemple, le microcrédit coréen Sinnanun Johab, qui travaille pour KSEPA, n'a aucune relation officielle

avec le GMS.

Bien que la marge de manœuvre des gouvernements locaux se soit élargie, la plupart des gouvernements locaux n'ont pas véritablement la capacité de concevoir et d'appliquer des politiques, en partie à cause du manque de ressources financières et de leur faible autonomie financière (Seong 2000, Bae et Kim 2012). Cependant, le GMS était relativement mieux placé que les autres gouvernements locaux en ce qui concerne l'indépendance fiscale. Séoul, en tant que centre économique, a un niveau plus élevé de recettes fiscales et non fiscales locales. Le degré élevé d'indépendance financière crée une capacité politique plus forte comparée aux autres gouvernements locaux pour mettre en œuvre des politiques répondant aux besoins locaux.

Le GMS, cependant, n'a pas pleinement exploité cette autonomie politique et sa capacité à concevoir et à mettre en œuvre des politiques en matière d'ES avant 2011, année du début du mandat d'un maire respectueux de l'économie sociale. Les politiques d'ES sous l'ancienne administration (Maire Oh, juillet 2006 à août 2011) visaient à mettre en œuvre des politiques nationales visant à promouvoir les entreprises sociales - autrement dit, à sélectionner et à fournir un soutien financier aux CSE et aux PCSE. Le programme unique «Entreprises sociales de type Séoul» mis en place par l'administration Oh était en fait une variante du programme PCSE. Les gouvernements de district n'étaient pas non plus actifs dans le développement du secteur de

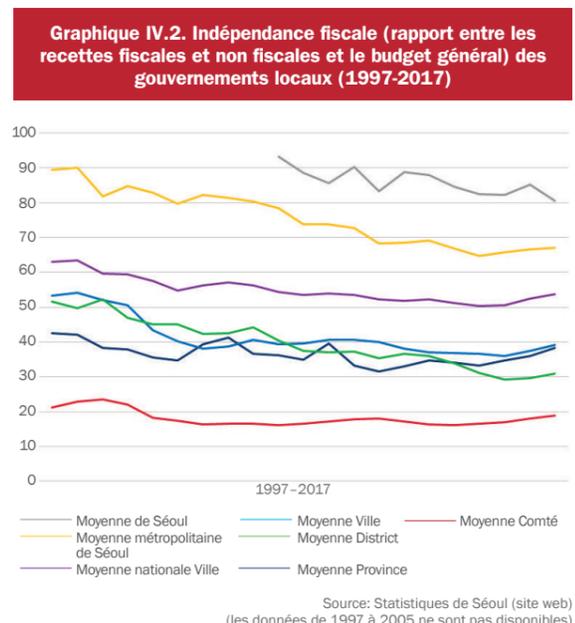


Tableau IV.3. Affiliation politique des présidents, des partis majoritaires au SMC et des maires

Président	Roh Moo-Hyun (2003-2008) (Parti démocratique du millénaire → Parti Yeollin Uri)	Lee Myung-Bak (2008-2013) (Grand parti national → Parti de la nouvelle frontière)	Park Geun-Hye (2013-2016) (Parti de la nouvelle frontière)	Moon Jae-In (2017-) (Parti démocratique de Corée)
Parti majoritaire du Conseil Métropolitain de Séoul	Grand parti national (102 sièges sur 106) (2006-2010)	Parti démocrate (79 sièges sur 106) (2010-2014)	Parti démocrate → Nouvelle alliance politique pour la démocratie → Parti démocrate de Corée (77 sièges sur 106) (2014-2018)	
Maire	Oh Se-hoon (Grand parti national) (2006-2010)	Oh Se-hoon (Grand parti national) (2010-2011)	Park Won-soon (Parti Démocratique) (2011-2014)	Park Won-soon (Parti démocrate → Nouvelle alliance politique pour la démocratie → Parti démocrate de Corée) (2014-2018)
Maire de district	Les 25 maires de district sont affiliés au Grand Parti national.	21 maires de district sur 25 sont affiliés au parti démocrate. 4 maires (districts de Gangnam, Seocho, Songpa et Jungang) sont affiliés au Grand Parti national.		20 maires de district sur 25 sont affiliés à la nouvelle alliance politique pour la démocratie. 5 maires (Gangnam, Seocho, Songpa, Jungang et Jung) sont affiliés au parti New Frontier.

Source: Commission électorale nationale; Site du conseil métropolitain de Séoul

l'ES; ils ont en grande partie effectué des tâches administratives liées à l'ES, telles que mandatées par le GMS (Kim, 2011). Ce n'est qu'en 2011 (et à la fin de l'administration Oh) que des politiques et des institutions spécifiques à l'ES, reflétant la localité spécifique de Séoul, ont été mises en place.

L'affiliation des maires à un parti politique et leurs relations avec le gouvernement central constituent également un facteur important qui affecte le développement de l'ES dans le contexte de la décentralisation. Bien que le SEPA et les FAC aient bénéficié d'un soutien politique multipartite, les partis ont clairement différencié leurs attitudes à l'égard de certaines questions. Comment promouvoir et réglementer le secteur de l'économie sociale en est un exemple. La politique partisane au niveau local a tendance à être exacerbée lorsque différents partis ont la présidence, la mairie ou le contrôle de la majorité des conseils des gouvernements locaux. En particulier, lorsque la majorité des conseils locaux sont affiliés à un parti différent de celui du maire, ils sont plus susceptibles de bloquer, de retarder ou de fausser les initiatives politiques du maire. En ce sens, le maire Park Won-soon (l'actuel président sortant), qui a présenté une nouvelle initiative politique en faveur de l'ES, a créé un environnement politique favorable au niveau local.

Croissance des acteurs de l'économie sociale au sein de la société civile

Les gouvernements centraux et locaux n'ont pas

considéré que les formes d'OEES telles que les SRE, les SRC et les coopératives, faisaient partie intégrante de l'ES à la fin des années 1990 et au début des années 2000. La structure de gouvernance fragmentée répartie entre différents ministères a renforcé cette perception. Ce sont les organisations de la société civile qui ont conceptualisé l'ES en englobant des activités économiques similaires et en soulignant les valeurs et les principes communs guidant la trajectoire du développement organisationnel de différentes OEES. Les OSC de Séoul ont été au centre de cette conceptualisation de l'ES.

Le Comité du mouvement populaire pour vaincre le chômage (PMCOU), créé en 1998 pour gérer les fonds donnés par les citoyens pendant la crise financière asiatique (voir le chapitre III) en est une belle illustration. Son siège à Séoul a commencé à jouer un rôle important dans la création d'un réseau de différentes formes d'OEES à Séoul et au-delà. Les OSC de village travaillant sur la réduction de la pauvreté et la création d'emplois ont rejoint le PMCOU et ont formé un réseau national d'environ 130 OSC à partir de l'an 2000 (Working Together Foundation 2013).

Bien que le taux de chômage soit tombé à 4% en 2001, la part des emplois précaires a augmenté et les personnes pauvres et vulnérables telles que les chômeurs de longue durée, les jeunes, les femmes et les personnes handicapées ont été de plus en

plus exclues du marché du travail. En réponse à cela, le PMCOU s'est fixé pour objectif de créer des emplois décents et socialement utiles et a introduit l'économie sociale comme concept de base pour ces activités (voir chapitre III). En 2003, PMCOU est devenue la Fondation populaire pour vaincre le chômage - Société pour travailler ensemble (PFOU-SWT, elle a pris le nom de «Working Together Foundation» en 2008) avec des fonds d'un montant de 42,7 milliards de KRW (environ 40 millions de USD). L'organisation a été fondée sur des principes et des valeurs clés étroitement liés à ceux de l'économie sociale et solidaire : solidarité, coopération, focalisation sur les groupes de population vulnérables, création d'emplois décents et socialement utiles, tels que la fourniture de services sociaux dans la communauté, la promotion des entreprises sociales et la promotion des organisations communautaires et des entreprises sociales (Working Together Foundation 2013). Sur la base de ces valeurs et principes, elle est passée de la prestation de services aux chômeurs, principale forme de soutien au PMCOU, au renforcement des capacités des communautés pour créer des emplois décents et socialement utiles (Working Together Foundation 2013). Le PFOU-SWT entretenait un partenariat étroit avec le gouvernement, notamment par le biais de projets gouvernementaux visant à créer des emplois socialement utiles dans la prestation de services sociaux.

Une autre source de croissance du nombre d'acteurs de l'ES à Séoul est l'ajout de nouvelles SRE et SRC, grâce au soutien accru du NBL et d'OSC telles que PFOU-SWT. Entre 2000 et 2016, 209 SelfReliance Enterprises ont été créées à Séoul et plus de la moitié d'entre elles ont été organisées volontairement sans soutien gouvernemental (Nam 2016).

Mandature de maire favorable à l'économie sociale

Après la promulgation du SEPA en 2007, le GMS sous la responsabilité du maire Oh a commencé à mettre en place des institutions et des politiques pour l'ES, telles que l'ordonnance sur la promotion des entreprises sociales de Séoul (SSEPO) (2009). Il a également établi les conditions et les critères d'une entreprise locale pré-certifiée de type Séoul (S-PCSE), une variante locale de PCSE sélectionnée par les gouvernements locaux conformément au SEPA. En conséquence, Séoul avait deux types de PCSE : les PCSE de type Séoul avec des critères moins stricts que les PCSE ordinaires et les PCSE avec les

Tableau IV.4. Entreprises autonomes (2000-2016)

	Séoul	Busan	Daegu	Incheon	Gwangju	Daejeon	Ulsan	Gyeonggi	Gangwon
Nombre d'établissements	209	181	94	74	82	43	41	166	100
Avec un soutien du Gouvernement	99	54	40	18	23	12	10	71	30
Fermeture	32	49	1	32	22	13	21	12	12
Taux d'échec de l'entreprise (nombre d'entreprises fermées / nombre total d'entreprises en %)	15,3	27,1	1,1	43,2	26,8	30,2	51,2	7,2	12,0
	Chungbuk	Chungnam	Jeonbuk	Jeonnam	Gyeonbuk	Gyeongnam	Jeju	Sejong	République de Corée
Nombre d'établissements	81	80	150	166	131	128	24	10	1760
Entreprises qui ont fermé	23	30	38	30	35	44	4	1	542
Taux d'échec de l'entreprise (nombre d'entreprises fermées / nombre total d'entreprises en %)	21,0	26,3	224,0	45,8	6,9	35,2	25,0	20,0	24,2

Source: Fondation Central Self-Sufficiency Foundation 2016

critères définis par le SEPA. Les deux disposaient d'un soutien similaire, comme des contributions financières aux coûts salariaux des travailleurs.

Les politiques de l'ES de l'administration Oh étaient conformes aux cadres juridiques nationaux. Le rôle principal de l'administration Oh a été d'augmenter le nombre de PCSE et d'apporter un soutien financier direct, plutôt que de créer un environnement favorable aux diverses formes d'OEES.

Plusieurs problèmes se sont révélés rapidement. Premièrement, en 2007, le gouvernement central a commencé à réduire les transferts financiers destinés aux entreprises sociales. Le budget du gouvernement central a été considérablement réduit en 2010, l'année même où l'administration Oh a lancé les PCSE de type Séoul. Le budget a encore été réduit en 2013. Sans le soutien du gouvernement central, le budget du GMS était insuffisant pour couvrir l'augmentation rapide du nombre de PCSE de type Séoul (Do 2014).

Deuxièmement, l'accent mis sur un soutien financier direct aux PCSE de type Séoul a eu une conséquence inattendue. Les entreprises à but lucratif ont commencé à se faire passer pour des entreprises sociales afin de recevoir des subventions. Par exemple, environ 25% des PCSE de type Séoul ont été disqualifiés au cours de la deuxième année et environ 25% des 221 cas sélectionnés pour audit avaient été victimes d'une fraude à la subvention, comme un emploi fantôme et un salaire inférieur au salaire minimum (Eom 2011, Kim 2011).

La politique de l'administration Oh relative à l'ES se caractérise également par le fait qu'elle n'accorde que peu d'importance à la participation civique, facteur important pour le succès du développement de l'ES. Par exemple, le plan de base pour les entreprises sociales annoncé par l'administration Oh en 2010 n'incluait pas la participation en tant qu'élément clé de la politique de promotion (gouvernement métropolitain de Séoul, 2010). Il manquait un mécanisme efficace pour inclure la société civile dans le processus de sélection des PCSE de type Séoul et, en conséquence, les responsables du GMS ont dominé le processus de sélection (Yi 2016).

Park Won-soon, un ancien avocat spécialisé dans les droits civils qui a dirigé un mouvement visant à protéger les droits des petits actionnaires contre les grands conglomérats en République de Corée

et fondateur d'une entreprise sociale, a succédé à la mairie du GMS lors d'une élection partielle en 2011 après la démission de M. Oh (Park 2013). L'administration du maire Park (depuis 2011) a procédé à un changement de politique important en matière d'ES, passant d'un soutien direct aux CSE et aux PCSE à la création d'un environnement favorable aux diverses formes d'OEES, appelé écosystème ES. Deux facteurs ont contribué à ce changement de politique. Premièrement, de nombreux acteurs et parties prenantes de l'économie sociale ont commencé à réfléchir à la durabilité de leurs entreprises et organisations, en particulier lorsque le premier groupe de PCSE et de CSE a commencé à manifester de l'instabilité financière lorsque le soutien financier du gouvernement a été réduit. Deuxièmement, les critères de sélection des PCSE et des CSE pour recevoir un soutien financier direct excluaient souvent des formes plus variées d'OEES, qui avaient également des objectifs sociaux et environnementaux, mais ne remplissaient pas nécessairement les critères de certification officiels.

L'écosystème de l'ES

Le premier élément constitutif de l'écosystème de l'ES est constitué par les organisations engagées dans le partenariat public-société civile. Ce modèle de gouvernance basé sur les partenariats à Séoul a marqué un changement par rapport à la formulation des politiques antérieures dirigées par le GMS et une mutation vers un modèle de co-construction de politiques publiques par le gouvernement et la société civile (Mendell 2014).

Fin 2011, peu après l'entrée en fonction du maire Park, le GMS a mis en place un réseau composé de responsables de la société civile issus de diverses OEES, dont certains ont directement participé à l'équipe de campagne électorale du maire Park. Les dirigeants de la société civile de ce réseau ont proposé de créer un groupe spécial, le Conseil de consultation sur les politiques civiques et gouvernementales pour l'économie sociale (CGPCCSE). Ses mandats étaient (i) d'établir et de diffuser une stratégie de développement de l'économie sociale; (ii) contribuer à renforcer la durabilité de l'économie sociale; et (iii) améliorer la qualité de vie par le biais de l'économie sociale (Centre d'économie sociale de Séoul 2014).

Bien que la CGPCCSE ne soit ni une organisation ayant un statut juridique, ni une partie du GMS, elle a eu, grâce au soutien du Maire Park, une influence significative sur l'élaboration des politiques relatives

Tableau IV.5. Entreprises sociales à Séoul (2011)

	PCSE Type Séoul	PCSE	CSE
Critères	<ul style="list-style-type: none"> Organisations et entreprises officiellement reconnues comme entités économiques au sens du SEPA. Créer une valeur sociale (par exemple, fournir des services sociaux et des emplois aux personnes vulnérables). 	<ul style="list-style-type: none"> Les organisations et entreprises officiellement reconnues comme entités économiques au sens du SEPA Engagent des travailleurs rémunérés pendant plus de trois mois Créent une valeur sociale (par exemple, fournir des services sociaux et des emplois aux personnes vulnérables dans le cas d'entreprises commerciales) 	<ul style="list-style-type: none"> Les organisations et entreprises officiellement reconnues comme entités économiques au sens du SEPA Engagent des travailleurs rémunérés pendant plus de trois mois Créent une valeur sociale (par exemple, fournir des services sociaux et des emplois aux personnes vulnérables) disposent de plus de 50% de coûts de main-d'œuvre Réinvestir 2/3 des bénéfices (dans le cas d'entreprises commerciales)
Aide financière	Coûts salariaux couverts pendant deux ans (salaire minimum des travailleurs et salaire médian d'un professionnel. Barème dégressif par années de soutien)	Coûts salariaux couverts pendant trois ans (salaire minimum des travailleurs et salaire médian d'un professionnel. Barème dégressif par années de soutien)	Coûts salariaux couverts pendant trois ans (salaire minimum des travailleurs et salaire médian d'un professionnel. Barème dégressif par années de soutien)
Numéro	411	6	153

Source: Cho, Kim et al. 2012

à l'ES. Composé de responsables municipaux, d'entrepreneurs sociaux, de chercheurs et de militants sociaux, le CGPCCSE a tenu de fréquentes réunions pour coordonner les opinions de ses membres provenant de différents secteurs (Lee 2014). Le maire Park a souvent participé à ses réunions et défini les ordres du jour. Les responsables municipaux considèrent la CGPCCSE comme l'une des plus importantes institutions de l'ES. La CGPCCSE est rapidement devenue un lieu «d'interaction positive et de haut niveau de communication» entre les responsables municipaux et des acteurs non publics, fournissant une «orientation pour la fixation d'objectifs et l'élaboration de politiques publiques » pour l'ES (Svara, 2003, p.157). Les responsables municipaux chargés des politiques de l'ES consultent plus fréquemment les personnes participant à la conception de la politique CGPCCSE en matière d'ES.

La CGPCCSE a également affecté les comportements des activistes de la société civile. Les acteurs de la société civile, en particulier ceux participant à la CGPCCSE, ont commencé à s'intéresser davantage à leur rôle consistant à «rassembler un ensemble fragmenté de partenaires et de citoyens autour d'une vision partagée» et à créer des réseaux pour renforcer leur légitimité en tant que représentants de la société civile (voir Greasley et Stoker 2008: 723-724). La CGPCCSE est devenue une organisation essentielle pour renforcer les partenariats public-société civile. Cela a permis de résoudre des

problèmes tels que le manque d'interaction et de confiance entre les différentes formes d'organisations de l'ES, telles que les entreprises sociales, les coopératives, les entreprises communautaires et les entreprises d'entraide (Lee 2014). Sur le modèle de la CGPCCSE, une autre organisation de partenariat civil-public pour les coopératives, le groupe de travail civil-public sur les coopératives, a été créée en 2012. Il a joué un rôle de catalyseur dans la création de centres de consultation et de promotion des coopératives au niveau du district (Séoul, Social Economy Centre 2016).

Une autre composante importante de l'écosystème de l'ES est constituée par les organisations intermédiaires qui jouissent d'une grande autonomie par rapport au gouvernement et opèrent indépendamment du gouvernement et des acteurs de l'ES (Honig 2004). C'est la CGPCCSE qui a initié la création de la première organisation intermédiaire. En réponse, l'administration du maire Park a encouragé les gouvernements de district à créer de nouvelles organisations intermédiaires susceptibles de faciliter la communication entre les gouvernements et les différents acteurs de l'ES. Les organisations intermédiaires ont établi différents types de relations avec le gouvernement. Certaines d'entre elles sont basées sur des contrats avec le GMS ou les gouvernements de district.

La première organisation intermédiaire pour l'ES au niveau du GMS était le Centre d'Économie Sociale

de Séoul (SSEC), créé en 2013. Il était hébergé par le Réseau d'Économie Sociale de Séoul (SSEN), un réseau d'organisations d'OEESS à Séoul. Bien que composé de militants de la société civile, le SSEC est principalement financé par les ressources gouvernementales consacrées au travail sous-traité, ce qui comprend l'élaboration et la mise en œuvre de plans et de politiques de promotion de l'ES et de soutien aux OEESS (Seoul Social Economy Center 2014). Il jouit d'une grande autonomie par rapport au GMS : ce dernier évalue la performance plutôt que d'interférer dans les activités. Depuis sa création, le SSEC a fourni une large gamme de services de soutien non seulement pour les CSE et les PCSE, mais également pour diverses autres formes d'OEESS (économie sociale de Séoul 2014). La création de la SSEC a également marqué un changement d'orientation de la politique des entreprises sociales telles que définies par le SEPA vers le soutien à d'autres formes d'OEESS (Centre d'économie sociale de Séoul 2014).

Le troisième élément de l'écosystème est le cadre juridique. Depuis 2013, l'administration du maire Park a promulgué une série d'ordonnances visant à promouvoir et à soutenir l'ES. Cela inclut l'ordonnance municipale sur le soutien à la promotion des coopératives (2013) ; l'ordonnance municipale sur les achats publics et l'aide à la commercialisation des produits des organisations de l'économie sociale (2014), et l'ordonnance-cadre pour l'ES (FOSE) en 2014.

Le FOSE est particulièrement remarquable puisqu'il conceptualise officiellement l'écosystème en faveur de l'ES. Contrairement à l'ordonnance de 2009 sur la promotion des entreprises sociales de Séoul, la FOSE de 2014 vise clairement non seulement les CSE et les PCSE, mais également l'ensemble de l'économie sociale, y compris diverses OEESS ainsi que des organisations intermédiaires visant à créer de la valeur sociale. Ces formes de valeur sociale comprennent par exemple : la création d'emplois stables et décents ; la régénération de la communauté ; l'égalité des sexes ; l'inclusion des personnes vulnérables ; la réponse aux besoins de la communauté ; une production et un commerce éthiques ; la préservation durable de l'environnement naturel ; et la réalisation des intérêts sociaux, économiques, culturels et environnementaux liés au travail, au bien-être, aux droits de l'homme et à l'environnement. Le FOSE de Séoul constitue une rupture nette par rapport à l'objectif plus étroit du

gouvernement central en matière de lutte contre la pauvreté et de création d'emplois.

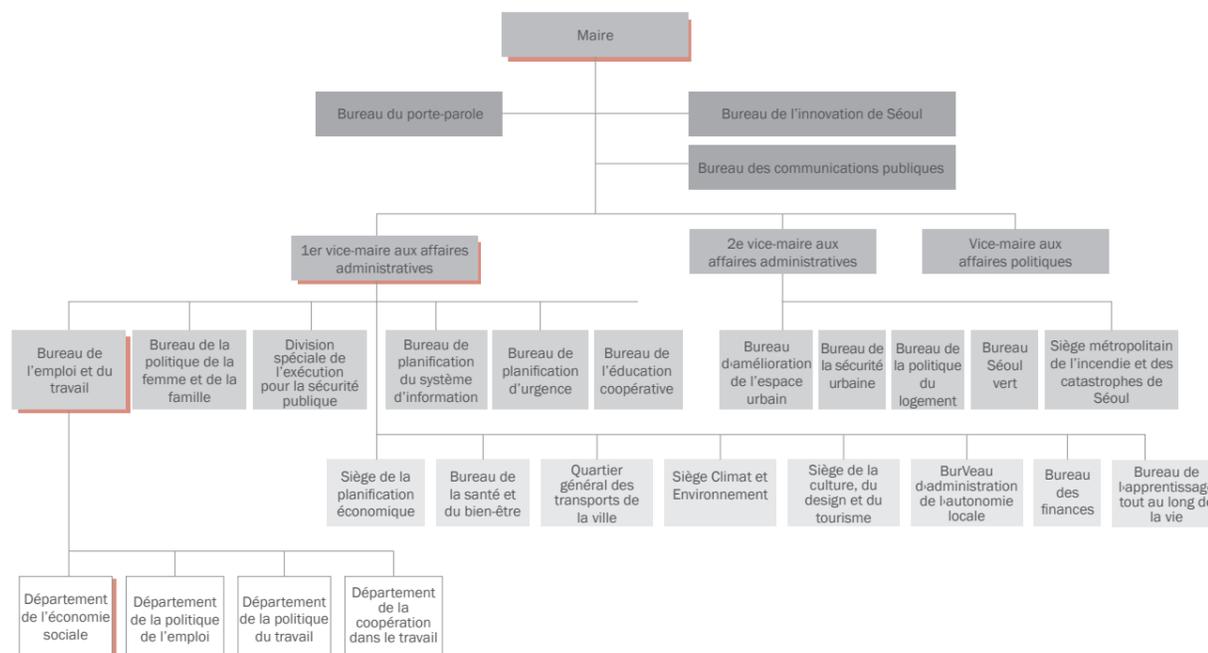
Il est à noter que le FOSE souligne également l'importance d'établir des réseaux à l'intérieur et à l'extérieur de Séoul. Il stipule que le maire devrait soutenir la création d'un réseau mondial d'économie sociale fondé sur des partenariats public-société civile visant à promouvoir la coopération internationale pour le partage des connaissances, l'éducation et la formation. Cela a conduit à la création du Global Social Economy Forum, un réseau international pour les acteurs de l'économie sociale. Il stipule également la création d'un cycle vertueux de l'ES dans lequel des organisations de l'ES sont créées et développées ; des marchés sont créés pour l'ES ; les différentes parties prenantes sont encouragées à participer à tous les niveaux de gouvernance ; et le surplus de l'ES est réinvesti. Dans le cadre du FOSE, 16 des 25 gouvernements de district de Séoul ont mis en place des organismes intermédiaires pour coordonner et organiser les acteurs de l'ES dans leurs districts et ont reconnu que ces organisations constituaient un moyen important de développement des économies et des communautés locales.

Gouvernement métropolitain de Séoul

Le GMS est l'une des institutions les plus importantes de l'écosystème de l'ES de Séoul. Le maire, les responsables de la ville et les membres du conseil métropolitain de Séoul sont les principaux acteurs du GMS. Bien que toutes les sous-unités du GMS soient en quelque sorte associées à l'écosystème pour l'ES, les éléments suivants jouent un rôle clé : la division Communauté villageoise du Bureau de l'innovation sociale ; le Département de l'économie sociale relevant du Bureau de l'emploi et du travail, qui s'occupe de l'écosystème de l'ES, y compris la promotion des entreprises villageoises et des coopératives ; et le Département de l'appui à l'autosuffisance du Bureau de la santé et de la protection sociale, qui s'occupe des SRE et des SRC. Le bureau de la politique de la femme et de la famille s'occupe également des soins dans les communautés villageoises.

Il existe quatre équipes dans le département d'économie sociale du GMS, qui compte 18 postes de fonctionnaires municipaux, dont le chef du département. Puisqu'il traite d'une variété d'OEESS et de l'écosystème de l'ES, il s'agit de la principale organisation pour l'ES du GMS. Comme le montre la figure IV.3, il est à noter que le département relève

Graphique IV.3. Organigramme du gouvernement métropolitain de Séoul (à partir de 2017)



Source: l'auteur

Graphique IV.4. Populations et autonomie fiscale par district



Source: Institut coréen de recherche sur l'administration locale (chaque année)

du Bureau de l'emploi et du travail, dont le principal mandat est lié à l'emploi. À l'aide des contributions de la CGPCCSE, c'est cette équipe qui a élaboré le Plan global de soutien à l'économie sociale pour la création d'un écosystème d'économie durable, annoncé en avril 2012, qui définit les politiques visant à créer un écosystème pour l'économie sociale.

La création de nouvelles synergies est entravée par les silos bureaucratiques des différents départements traitant des OEES. Les fréquents changements de personnel accentuent ce problème de silo. En général, la durée maximale du mandat des fonctionnaires municipaux dans le même département est de cinq ans. Les chefs de département et les équipes ont tendance à être changés plus souvent. Les taux de rotation élevés empêchent les autorités municipales d'acquérir des connaissances sur les politiques et les expériences en matière d'ES au cours de longues périodes de travail avec des acteurs de cette ES.

Conseil métropolitain de Séoul

Le Conseil métropolitain de Séoul (CMS) compte 114 membres élus, dont 96 élus dans les circonscriptions locales et 10 par représentation proportionnelle tous les quatre ans. Le CMS dispose d'un pouvoir législatif indépendant pour promulguer, réviser et abolir les ordonnances municipales. Depuis 2012, le CMS a promulgué une série de lois municipales visant à promouvoir les OEES (voir tableau IV.6) (Kim et al., 2016).

Tableau IV.6. Ordonnances municipales sur l'économie sociale à Séoul

En vigueur à compter du	Titre
28 mai 2009	Ordonnance municipale sur la promotion des entreprises sociales
30 juillet 2012	Ordonnance municipale sur la création et l'administration du fonds d'investissement social
1er novembre 2012	Ordonnance municipale sur la promotion et le respect du commerce équitable
Mars 28 mars 2013	Ordonnance municipale sur les coopératives de soutien
20 mars 2014	Ordonnance municipale sur les achats publics et l'aide à la commercialisation des produits des organisations de l'économie sociale
14 mai 2014	Ordonnance-cadre sur l'économie sociale

Source: Kim, et al. 2016

Le pouvoir du CMS d'examiner et d'établir des projets de loi budgétaires et de vérifier l'exécution appropriée du budget est également un facteur important pour déterminer la trajectoire du développement du secteur de l'ES à Séoul. Étant

donné que le CMS examine le budget et les comptes de manière rigoureuse, le maire a tendance à ne pas aller à l'encontre des avis des membres du conseil pour faire approuver les budgets. Étant donné le pouvoir du CMS dans le processus budgétaire, la congruence de l'affiliation politique du maire et du parti majoritaire du CMS est d'une importance cruciale. Depuis que le maire Park a rejoint son parti juste avant son élection, il a eu du mal à mobiliser le soutien des conseillers affiliés à son parti au début de son mandat. Mais il était dans une meilleure position que son prédécesseur, car son parti a eu la majorité au CMS pendant tout son mandat (Yi, 2017) (voir tableau IV.3).

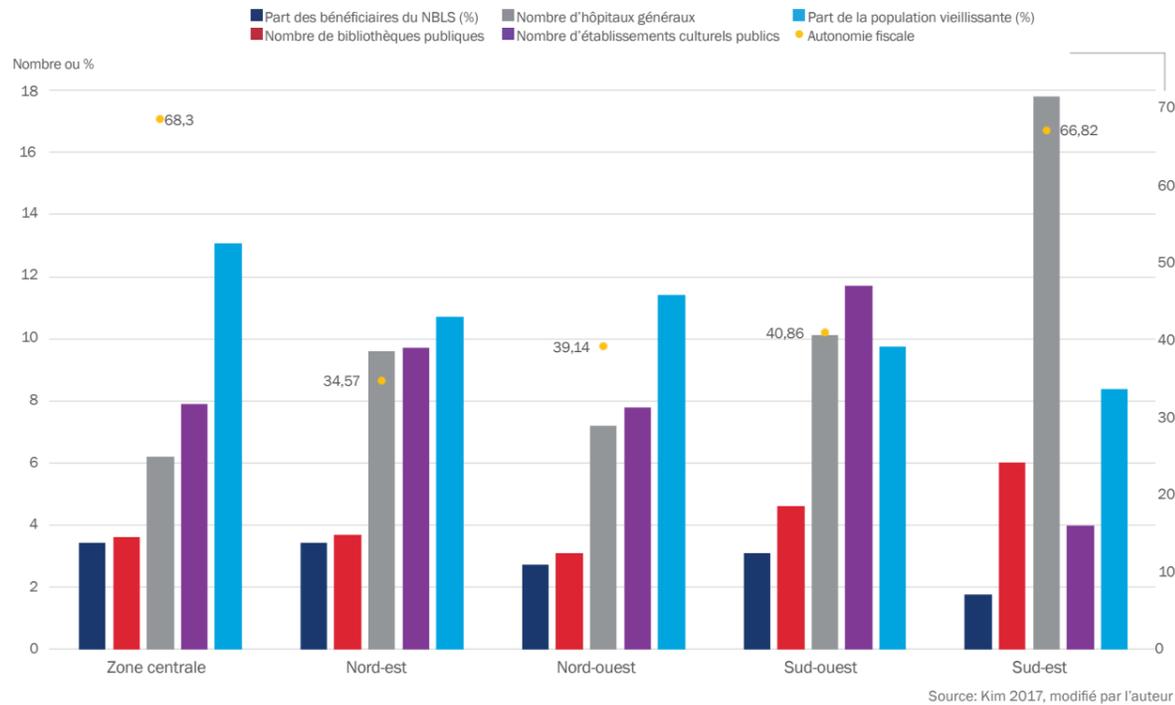
Gouvernements de district

Il y a 25 districts autonomes (Jachi-Gu) à Séoul. La ville présente un développement économique et social inégal, en particulier entre les zones résidentielles nouvellement développées du sud de Séoul, qui abritent des logements coûteux et des résidents à revenu élevé, et les quartiers pauvres. Les revenus des impôts fonciers des districts du sud-est de Séoul sont considérablement plus élevés, représentant près de 80% des recettes de l'administration du district, alors que ce district a à sa charge moins de bénéficiaires des programmes d'assistance sociale tels que le NBSL (voir les figures IV.4, IV.5 et IV.6).

Le chef de chaque gouvernement de district autonome (DG) est le maire de district qui est élu localement. Chaque gouvernement de district a son conseil de district composé de conseillers élus. Par rapport aux arrondissements de New York, Bezirke à Berlin et arrondissements à Paris, par exemple, les districts de Séoul (et les gouvernements de district) jouissent d'une plus grande autonomie (Ha et Yang, 2001).

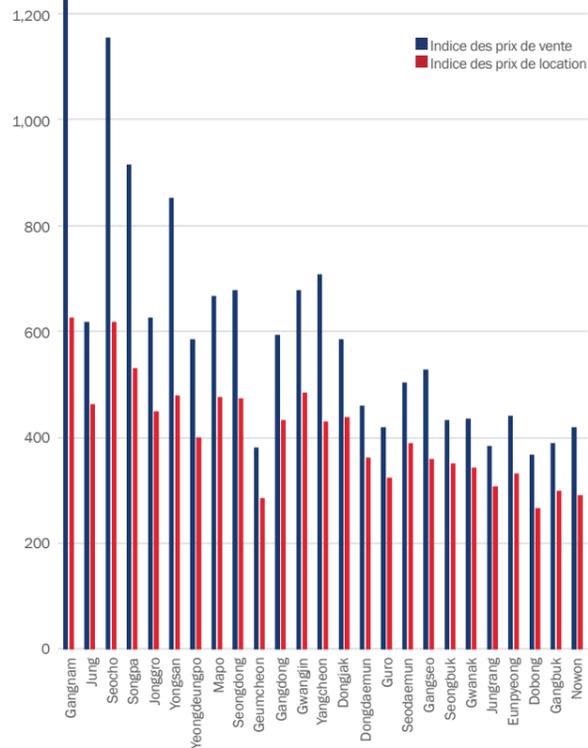
La marge de manœuvre des DG pour l'ES a augmenté après 2009, lorsque le CMS leur a délégué la fonction de soutien aux PCSE dans leurs efforts pour obtenir la certification CSE (Shin 2010). Il a ensuite pris de l'ampleur à partir de 2012, lorsque le groupe de travail a encouragé les directions générales à identifier des problèmes sociaux et économiques spécifiques au district, tout en les aidant à établir des réseaux d'ES au niveau du district, en encourageant les directions à promulguer des ordonnances sur l'ES et par la création de centres de soutien à l'ES au niveau du district (Hong 2011, Institut Karl Polanyi Asia 2016). La réponse des DG à cet

Graphique IV.5. État social et économique de Séoul (par zone, 2015)



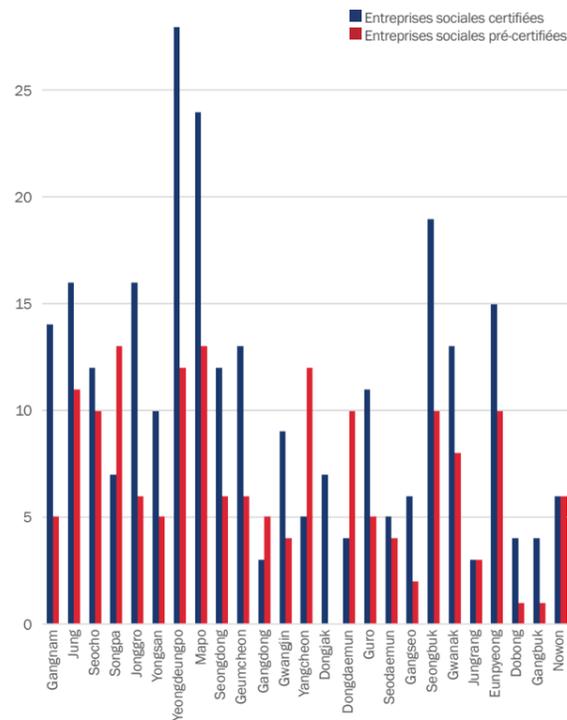
Source: Kim 2017, modifié par l'auteur

Graphique IV.6. Indice des prix des appartements (par arrondissement, 2017)



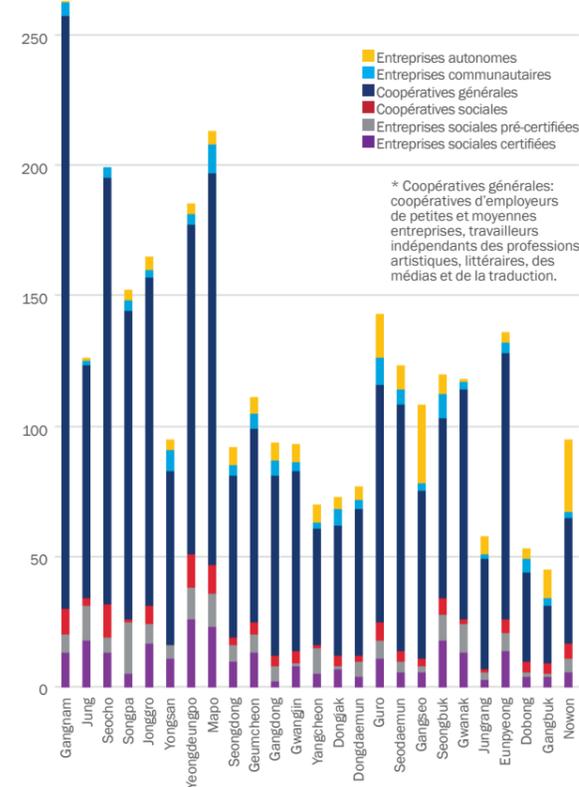
Source: <http://price.joinsland.joins.com/area/>

Graphique IV.7. Entreprises sociales (par district, février 2017)



Source: archive GMS <http://economy.seoul.go.kr/archives/67775>

Graphique IV.8. Taille des OEES (par district, 2015)



* Coopératives générales: coopératives d'employeurs de petites et moyennes entreprises, travailleurs indépendants des professions artistiques, littéraires, des médias et de la traduction.

Source: Institut Karl Polanyi en Asie 2016, Centre d'autosuffisance de la province de Séoul 2016

encouragement a varié. Certains DG ont été enclins à soutenir et à promouvoir les organisations de l'ES, tandis que d'autres y ont prêté moins d'attention. Certains ont eu recours aux politiques publiques de l'ES pour développer le district au sens large, tels que Seongbuk, Seongdong, Dongjak, Dobong, Geumcheon et Gwanak, tandis que d'autres ont mis l'accent sur la capacité de l'ES à créer des emplois (Karl Polanyi Institute Asia 2016).

Cette variation dans la mise en œuvre de la politique de l'ES reflète les intérêts divergents des dirigeants de district liés à l'ES, la capacité des gouvernements de district à mettre en œuvre la politique et la capacité des réseaux de la société civile de district à mobiliser des ressources pour les réseaux de l'ES (Voorberg, Bekkers et al. 2015, Lee et Jung 2017). Par exemple, l'attention des maires de district sur les politiques de l'ES a varié, comme le montre l'analyse des manifestes électoraux des maires élus (voir tableau IV.7). Les deux dernières capacités sont également des facteurs importants pour expliquer les variations au niveau du district dans le développement des OEES (voir Figure IV.9).

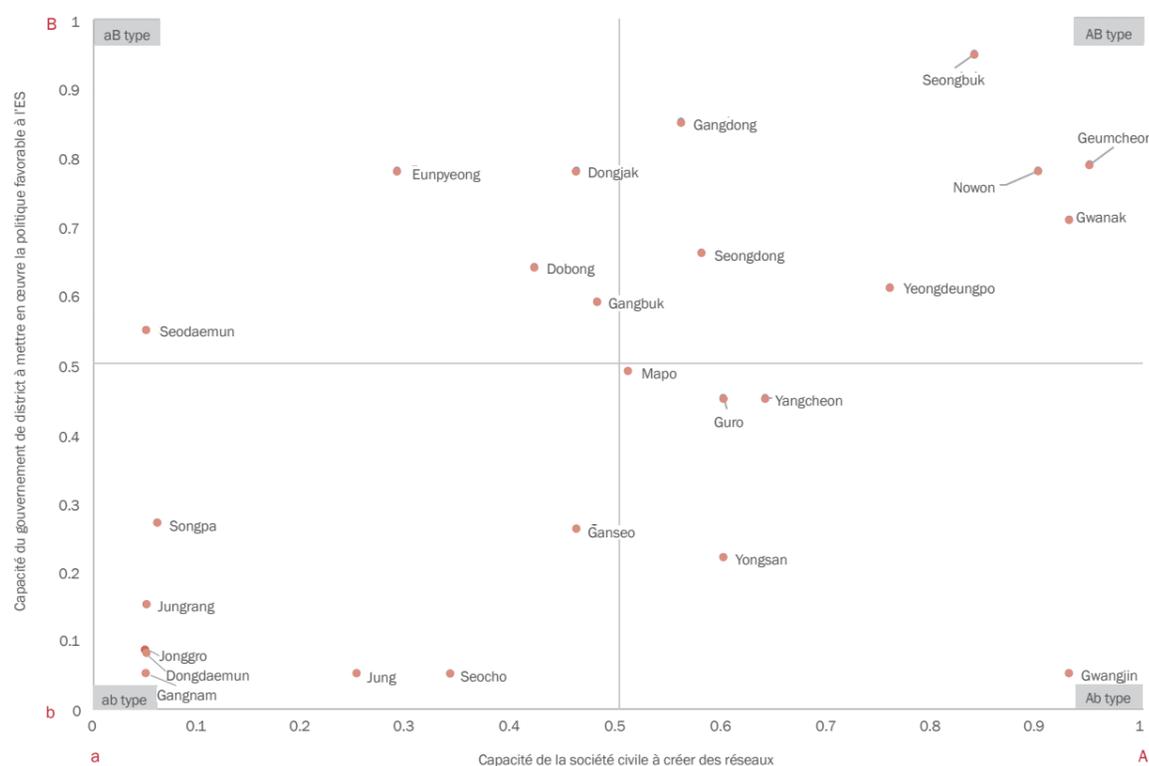
Par exemple, le district de Seongbuk, qui jouit d'une faible autonomie fiscale mais de capacités supérieures de gouvernement et d'une société civile active, compte un nombre élevé de CSE et de PCSE (voir les graphiques IV.4, IV.7, IV.8 et IV.9). Le maire de district de Seongbuk, l'un des alliés politiques du maire Park, avait participé au groupe d'étude organisé par le maire avant même de devenir maire de district. En revanche, le nombre de CSE et de

Tableau IV.7. Politiques en faveur de l'économie sociale dans les programmes électoraux des maires de district

	2010 élection du maire	Changement de pouvoir entre les partis politiques	2014 élection du maire
Gangnam	Oui	Non	Oui
Jung	Oui	Non	Oui
Seocho	Oui	Non	Oui
Songpa	Oui	Non	Oui
Jungnang	Oui	Non	Oui
Jonggro	Oui	Non	Oui
Yongsan	Oui	Non	Oui
Yeongdeungpo	Oui	Non	Oui
Mapo	Oui	Non	Oui
Seongdong	Oui	Non	Oui
Geumcheon	Oui	Non	Oui
Gangdong	Oui	Non	Oui
Gwangjin	Oui	Non	Oui
Yangcheon	Oui	Non	Oui
Dongjak	Oui	Non	Oui
Dongdaemun	Oui	Non	Oui
Guro	Oui	Non	Oui
Seodaemun	Oui	Non	Oui
Gangseo	Oui	Non	Oui
Seongbuk	Oui	Non	Oui
Gwanak	Oui	Non	Oui
Eunpyeong	Oui	Non	Oui
Dobong	Oui	Non	Oui
Gangbuk	Oui	Non	Oui
Nowon	Oui	Non	Oui

Source: Gouvernement métropolitain de Séoul 2016b

Graphique IV.9. Indices des capacités des gouvernements de district et de la société civile par district



Notes: (a) Faible capacité de la société civile basée au niveau des districts à créer des réseaux de l'ES; (A) Forte capacité de la société civile basée au niveau des districts à créer des réseaux de l'ES en termes d'investissement dans une unité d'administration pour l'ES, création de partenariat civil-public et mise en place d'une infrastructure de l'ES; (b) la faible capacité du gouvernement de district à mettre en œuvre la politique de l'ES; (B) Forte capacité du gouvernement de district à mettre en œuvre la politique de l'ES en termes de solidarité au sein du réseau des OEESS, de leadership et d'influence sur le réseau des OEESS et de pouvoir politique du réseau des OEESS. Source: Lee et Jung 2017

PCSE n'est que légèrement supérieur à la moyenne de 17,3 dans le district de Gangnam, qui jouit de la plus grande autonomie budgétaire, mais de la capacité la plus faible du gouvernement et de la société civile. Parmi les cinq maires de district affiliés au parti politique opposé au maire Park, le maire de Gangnam a été le seul à inclure l'ES dans son manifeste électoral (voir tableau IV.7). Le nombre de coopératives à but lucratif qui s'attachent à protéger les intérêts et le bien-être de leurs membres plutôt qu'à créer de la valeur sociale est plus élevé à Gangnam que dans les autres districts (voir Figure IV.8).

Engagement des entreprises privées envers l'ES.

Le secteur des entreprises privées contribue au renforcement de l'écosystème favorable à l'ES à Séoul. Par exemple, les chaebols, les grands conglomérats d'entreprise familiale et les grandes entreprises informatiques ont financé des entrepreneurs sociaux pour créer des organisations intermédiaires et fournir un large éventail de services

de soutien, tels que du capital-risque et des bureaux à prix réduit aux entreprises sociales de la ville, dans des domaines allant de la mode aux produits environnementaux, à la culture, à l'éducation, aux finances, à l'alimentation, à l'agriculture, aux soins, à l'assainissement et à la santé et aux animaux domestiques (Kim 2017). Sopoong, par exemple, a soutenu plus de 30 entreprises sociales entre sa création en 2008 et 2017 en fournissant un financement de démarrage, des consultations et des conseils en matière de gestion et en créant des réseaux avec d'autres entreprises sociales et des investisseurs. Sopoong affirme que son soutien a conduit à la création d'une valeur d'entreprise de 4,22 milliards de KRW (Sopoong 2017).

L'engagement du secteur privé pour l'ES présente à la fois des opportunités et des risques. Les ressources financières fournies par les entreprises privées aux OEESS sont susceptibles de contribuer à réduire la dépendance financière de ces OEESS à l'égard des fonds publics. Dans le même temps, toutefois, le fait que le secteur privé mette l'accent sur des critères

entrepreneuriaux lorsqu'il sélectionne les entités OEESS à soutenir, peut entraîner la prédominance de stratégies axées sur le marché et risquer de dissocier les entités de l'ES de leur contexte social et communautaire ou de saper leurs valeurs fondamentales de solidarité et d'inclusion (Hwang 2017, Mendell 2017)

L'ES à Séoul, et les politiques et institutions qui la soutiennent

Politiques de Séoul pour un écosystème favorable aux OEESS

Les politiques du GMS visant à créer un écosystème en faveur de l'ES sont diverses. Elles peuvent être classées en cinq domaines : financement des OEESS ; achat de biens et services des OEESS ; création de marchés pour les OEESS ; renforcement des capacités de gestion; et promotion des OEESS au niveau du district.

Pour financer les OEESS, le GMS a levé un total de 53 milliards KRW (environ 53 millions USD) - 50 milliards KRW du budget du GMS et 3 milliards KRW de sources privées - à la fin de 2013, ce qui lui avait permis de créer le Fonds d'investissement social. Depuis son lancement, ce Fonds a fourni 32,8 milliards de KRW de prêts à des entreprises sociales, des projets de logement social, des projets d'agences de soutien intermédiaires et d'autres projets à impact social. En mars 2017, le Fonds disposait de 70,2 milliards de KRW (environ 70,2 millions USD), dont 52,6 milliards de KRW sur le budget de la ville et de 17,6 milliards de KRW provenant de sources privées. Bien que ce type de financement soit crucial pour la croissance de l'ES, cela ne va pas sans problème. Le Fonds d'investissement social dépend fortement des sources gouvernementales, ce qui exacerbe la dépendance de l'ES à l'égard du gouvernement. Un autre problème est la priorité accordée aux prêts par rapport à un programme d'investissement. Par exemple, en 2017, le budget d'investissement s'élevait à 160 millions de KRW (seulement 1% du montant en prêts). Cela contraste nettement avec le cas du Québec, qui est souvent considéré comme un bon exemple de financement réussi de l'économie sociale et solidaire par le biais de politiques axées sur l'investissement (Kim et al., 2016; Lee, et al., 2017).

Les instruments clés des deuxième et troisième catégories sont les marchés publics de produits provenant de sociétés OEESS et l'aide au

Tableau IV.8. Marchés publics du Gouvernement métropolitain de Séoul pour les produits de l'ES (milliards de KRW / millions USD)

	2012	2013	2014	2015	2016
Achat auprès des OEESS	44	62,2	67,9	67,8	80
Achat public à des fins sociales *	n/a.	883,5	1300	n/a.	n/a.

* L'achat public à des fins sociales est un programme d'achat public destiné aux entreprises à vocation sociale. Elles comprennent: les OEESS et les établissements de production avec des personnes gravement handicapées, les petites entreprises possédées ou exploitées par des personnes handicapées ou des femmes, et les petites usines et magasins. En 2013, on comptait 13 235 entreprises de ce type, représentant 1,7% des petites et moyennes entreprises. Source: Gouvernement métropolitain de Séoul 2016a

développement de canaux de commercialisation. Depuis 2012, le GMS a augmenté les achats publics de produits d'organisations d'économie sociale. L'ordonnance municipale sur les achats publics et le soutien marketing des produits des organisations de l'économie sociale (2014) fournit une base légale à l'achat des produits et services de l'ES par le GMS (Kim, et al., 2016). Le volume des marchés publics passés aux OEESS a doublé en cinq ans (voir tableau IV.8).

La quatrième catégorie de politiques visant à créer un écosystème de l'ES consiste à renforcer la capacité de gestion des OEESS. Dans ce domaine politique, le GMS collabore étroitement avec l'Agence de promotion de l'entreprise sociale de Corée (KSEPA), qui met en œuvre les politiques pertinentes du gouvernement central (Lee, et al., 2017). Les instruments politiques clés pour le renforcement des capacités sont l'éducation et la formation. Le GMS a créé des plates-formes pour soutenir le développement des ressources humaines, il a conçu des systèmes de développement des ressources humaines pour différents secteurs et districts, publié des manuels d'économie primaire et intermédiaire sur l'économie sociale et créé des programmes de recherche collaborative avec des universités et des organismes de recherche.

Le GMS fournit également des services d'aide à la gestion et de consultation par l'intermédiaire d'organisations intermédiaires, ainsi que des locaux avec des bureaux et des subventions directement aux entreprises de développement immobilier. En particulier, en ce qui concerne la fourniture de bureaux, le GMS a transformé les terrains et les bâtiments appartenant au GMS en zones de bureaux spécialisés pour l'économie sociale, souvent appelées clusters ou hubs de l'ES. Son objectif est de fournir

aux OEESS des bureaux et des équipements à des loyers abordables et de créer des zones d'activités pouvant générer des synergies entre les OEESS (Kim, et al., 2016). Par exemple, le GMS a créé le parc d'innovation de Séoul en utilisant un espace public de 109 727 m² dans la ville. Des organisations intermédiaires en économie sociale, dont le SSEC et le centre de soutien aux coopératives de Séoul, ainsi qu'une centaine d'organisations en économie sociale et de laboratoires, sont situées dans le parc d'innovation de Séoul afin de pouvoir collaborer facilement.

La dernière catégorie de politiques visant à créer un écosystème favorable à l'ES promeut l'économie sociale au niveau du district. Elles comprennent des politiques visant à soutenir la création d'un écosystème pour l'économie sociale au niveau du district et à lever les obstacles spécifiques au développement de l'ES également au niveau du district. Pour le premier point, le projet de développement de l'écosystème socio-économique local (LSEEDP) lancé en 2012 est l'instrument politique clé. Les tâches principales du LSEEDP sont le renforcement de l'écosystème pour l'ES, y compris le renforcement des capacités des acteurs de l'économie sociale, la constitution d'une base de ressources partagées localement et la mise en œuvre de projets stratégiques adaptés aux contextes locaux. Dans le cadre de LSEEDP, les idées de projet visant à créer un écosystème pour une ES locale sont soumises au GMS par les acteurs au niveau du district chaque année, et ce dernier soutient les idées sélectionnées pendant trois ans (Kim et al., 2016). À la fin de 2016, 17 districts participaient au LSEEDP. Les politiques ont également contribué à la création d'un partenariat public-privé au niveau du district.

Depuis 2017, des conseils ou des comités d'économie sociale ont été formés dans 20 des 25 districts de Séoul, donnant lieu à la formation de partenariats systématiques entre les bureaux de district, la société civile et les réseaux et acteurs de l'économie sociale.

En outre, depuis 2015, le GMS met également en œuvre le projet de développement de la zone d'économie sociale (ZES), qui encourage les administrations de district à identifier et à utiliser les ressources locales pour résoudre des problèmes locaux spécifiques. Le GMS fournit une assistance budgétaire aux gouvernements de district pour des projets inclusifs et participatifs adaptés à leurs besoins spécifiques. Les gouvernements de district peuvent demander l'aide budgétaire individuellement ou en groupe. Pour recevoir une assistance du GMS, soit 500 millions de KRW (environ 500 000 USD) sur trois ans pour chaque projet, le projet du demandeur doit comporter une phase préliminaire d'au moins six mois, puis être examiné par le GMS. Avec l'objectif de développer 12 ZES à Séoul d'ici 2018, le GMS a initialement choisi six districts en août 2015 (Kim et al., 2016).

Les OEESS à Séoul

Le nombre d'OEESS (à l'exception des entreprises sociales, pour lesquelles les statistiques officielles ne sont pas disponibles) était d'environ 3 500 en 2016. Ce nombre est en augmentation constante depuis 2007, avec une augmentation particulièrement rapide depuis 2012, année où le GMS a modifié l'orientation de sa politique pour l'ES, passant d'un soutien financier direct à la création d'un écosystème pour le secteur de l'ES dans son ensemble. Les recettes totales et les emplois créés ont également augmenté depuis 2012. Le nombre

de PCSE a toutefois diminué en partie à cause de ce changement de politique, mais surtout du fait que le programme concernant les PCSE de type Séoul, que le GMS avait directement soutenu, a été supprimé progressivement en 2013.

Cependant, le nombre réel d'OEESS contribuant à l'économie et à la société de Séoul est inférieur à ce que montrent les statistiques officielles, car environ 36% d'entre elles sont en sommeil, ce qui signifie qu'ils ont cessé leur activité économique ou n'ont jamais commencé (Centre économique et durable de Séoul 2017).

En décembre 2016, les OEESS de Séoul avaient un chiffre d'affaires total de 1 960 milliards de KRW (environ 1,96 milliard USD), soit environ 0,5% du PIB de Séoul, et employaient 19 800 personnes, soit 0,5% du nombre total des emplois à Séoul. Les OEESS ont démontré un fort avantage comparatif en créant des emplois plutôt qu'en générant des revenus. Selon les données de 2016, les OEESS ont créé en moyenne 8,8 nouveaux emplois, tandis que la moyenne de toutes les entreprises nouvellement créées (y compris de nombreuses OEESS) était de 9,8 nouveaux emplois. La situation comparée des OEESS est cependant très différente en ce qui concerne la génération de revenus. Le revenu moyen par OEESS s'élevait à 875 millions de KRW en 2016, soit à peine 24% du revenu moyen de toutes les entreprises nouvellement créées (Centre d'économie sociale de Séoul 2017).

Bien que la contribution des OEESS à l'ensemble de l'économie soit faible, leur impact sur l'emploi des personnes pauvres et vulnérables est considérable. On estime qu'environ 40% des emplois des OEESS appartiennent à des groupes vulnérables et pauvres (gouvernement métropolitain de Séoul 2016, Centre d'économie sociale de Séoul 2017).

Parmi les types d'OEESS, les coopératives de consommateurs, les CSE et les PCSE ont les revenus les plus élevés par organisation ou entreprise. Il est à noter que les revenus des CSE ont presque doublé en 2013, alors que ceux des PCSE ont considérablement diminué. Cette différence est en partie due au maintien du soutien direct aux CSE par le ministère de l'Emploi et du Travail (MEL) alors que le programme PCSE de type Séoul (pour lequel le groupe de soutien financier avait fourni un soutien financier direct) a été supprimé. Les entreprises villageoises ont enregistré les performances les plus

médiocres en termes de revenus et de création d'emplois par entreprise, mais leur production a néanmoins doublé entre 2011 et 2016.

Coopératives

Le secteur le plus important de l'ES est celui des coopératives. Celles-ci sont régulées par six des huit lois spéciales sur les coopératives (voir chapitre III), ou la loi-cadre sur les coopératives de 2012. On peut toutefois se demander si toutes les coopératives fondées sur ces six lois spéciales doivent être considérées comme faisant partie de l'ES. Les coopératives agricoles, les coopératives de petites et moyennes entreprises, les coopératives forestières, les coopératives de pêche, les coopératives de production de tabac et la Saemaul Geumgo (nouvelle union d'épargne villageoise) ont un statut juridique de sociétés à but non lucratif, mais elles distribuent leurs excédents à leurs membres, ce qui contredit la définition des sociétés sans but lucratif. Leurs structures de gestion sont moins démocratiques et dépendent davantage du gouvernement. Leurs activités privilégient souvent la recherche du profit par rapport aux objectifs sociaux.

Les coopératives fondées sur la loi sur les caisses d'épargne populaire et la loi sur les coopératives de consommateurs sont toutefois plus démocratiquement gérées et plus attachées à des objectifs sociaux. En 2016, 127 coopératives de crédit étaient en activité à Séoul. Environ la moitié d'entre elles étaient basées sur des zones géographiques localisées, les autres ayant été créées par des membres travaillant pour la même organisation ou par des membres ayant des liens professionnels. Ces coopératives de crédit comptent actuellement environ 740 000 membres, avec un actif de 9 000 milliards de KRW (environ 9 milliards USD) et des prêts de 5 500 milliards de KRW (gouvernement

Tableau IV.9. Principales organisations et entreprises de l'économie sociale *

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CSE	14	48	68	114	147	169	212	231	260	286
PCSE			Créées en 2010	218	328	363	221	143	173	202
Coopératives (à la fois coopératives à but lucratif et sociales)				Créées en 2012	16	1007	1772	2267	2701	
Entreprises villageoises			Créées en 2010	62	76	108	125	119	114	
Entreprises Autonomes		na	na	na	149	167	188	194	201	171
Saenghyup	na	na	na	na	27	28	30	32	34	38
Total	na	na	na	na	713	819	1766	2497	3054	3512

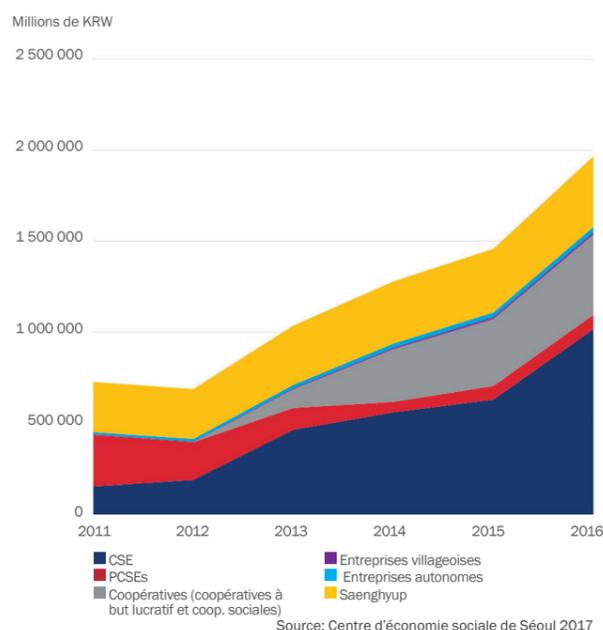
* En raison de la structure fragmentée de l'enquête sur les OEESS, certaines peuvent être comptées en double dans plusieurs secteurs de l'ES. Source: Non, Lee et al. 2010, Cho 2012, Centre d'économie sociale de Séoul 2017

Tableau IV.10. Types de coopératives actives par objectif et par répartition des membres

Type	Objectif	Nombre de coopératives (%)
Coopératives de travailleurs indépendants	Renforcer les activités des membres	190 (40)
Coopérations de pigistes	Renforcer les activités des membres	129 (26,9)
Coopératives d'employés	Pour créer et garantir l'emploi des membres	9 (1,9)
Coopératives de villageois	Pour rajeunir la communauté	96 (20)
Coopératives sociales	Pour atteindre diverses finalités sociales	56 (13,2)
Total		480 (100)

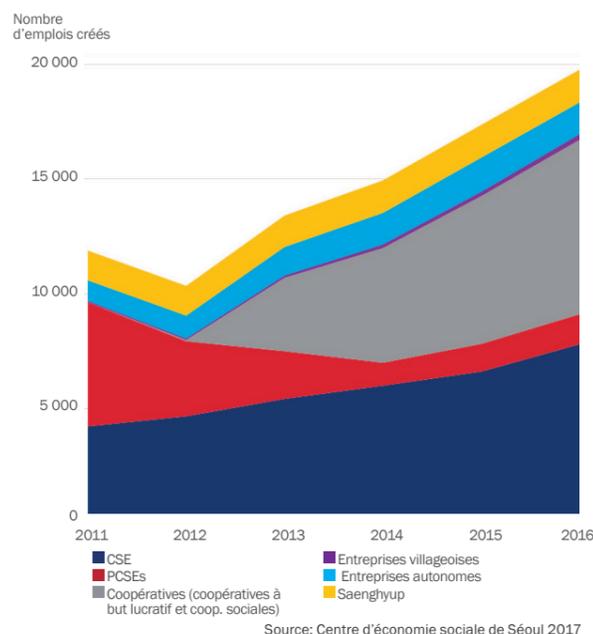
Source: Données du recensement sur les coopératives, 2015; Ministère du plan et des finances; Jang, 2017b

Graphique IV.10. Revenus des principales OEES



Source: Centre d'économie sociale de Séoul 2017

Graphique IV.11. Emplois créés par les OEES



Source: Centre d'économie sociale de Séoul 2017

métropolitain de Séoul 2017).

Cependant, la plupart des coopératives de crédit n'accordent pas de prêts aux entreprises d'économie sociale pour deux raisons principales. Premièrement, les coopératives de crédit n'ont pas défini de critères de prêt spécifiques pour les OEES, en particulier celles qui ont le même statut que les sociétés à but non lucratif. Par exemple, les procédures de liquidation des coopératives, différentes de celles habituellement utilisées par les sociétés à but lucratif, réduisent considérablement leur capacité de remboursement et compliquent le processus. Les coopératives de crédit ne disposent pas de règles spécifiques sur les prêts aux coopératives, ce qui explique cette différence. Deuxièmement, les coopératives de crédit sont réticentes à accorder des prêts aux OEES, même si ces dernières ont le même statut que les sociétés à but lucratif, car de nombreuses OEES ne disposent ni d'actifs en garantie ni d'un historique de performances commerciales suffisant pour répondre aux critères d'évaluation de la capacité de remboursement. Cette réticence à octroyer des prêts aux OEES est également due en partie à la diminution de la part des prêts fondés sur le crédit auprès de coopératives de crédit en République de Corée. Alors que la taille totale des prêts a augmenté, la part des prêts fondés sur le crédit - dont le secteur de l'économie sociale est le plus susceptible de bénéficier - a diminué au

cours des 10 dernières années. En 2016, les prêts fondés sur le crédit provenant de coopératives de crédit représentaient en moyenne 6,5% du total des prêts. La plupart des prêts étaient basés sur des sûretés (Joo 2017) (voir graphique IV.12). Seules les quelques coopératives de crédit qui mettent l'accent sur la promotion des OEES collaborent activement avec les OEES à Séoul. Par exemple, la Dongjak Credit Union a consenti des prêts d'un montant de 4 500 millions de KRW à 58 OEES en 2016,

Tableau IV.11. Objectifs organisationnels des coopératives à Séoul (réponses au sondage de 2016)

	Augmentation du revenu des membres	Amélioration de la sécurité de l'emploi pour les membres	Augmentation du bien-être des membres	Augmentation du réinvestissement	Renforcement de la compétitivité des membres	Réalisation des valeurs sociales
Coopératives sociales (11,7)	1,8	14,3	1,8	0	0	57,1
Coopératives de travailleurs indépendants (39,6)	41,6	5,8	4,7	1,1	24,7	21,6
Coopératives de pigistes (26,9)	38	29,5	14,7	0,8	10,1	3,9
Coopératives de travailleurs (1,9)	0	22,2	11,1	0	11,1	55,6
Coopératives de consommateurs (1,5)	0	28,6	14,3	0	0	57,1
Coopératives de villageois (18,5)	0	0	0	0	0	98,9

Les chiffres entre parenthèses représentent la part estimée des coopératives. Source: Jang 2017

soit 45% du total des prêts consentis par les caisses populaires de Séoul à des OEES. (Lee et al., 2017) (Joo 2017). La réticence des caisses populaires à financer les OEES réduit considérablement leur capacité à se développer et à créer des chaînes de valeur vertueuses.

Les coopératives de consommateurs ou Saenghyup sont également des coopératives régies par des principes démocratiques et des valeurs sociales. En 2016, il y avait 23 coopératives de consommateurs à Séoul, dont la plupart commercialisaient des produits agricoles biologiques. Elles avaient 349 000 membres en 2015. Hansalim, qui compte 58 magasins et 253 000 membres à Séoul, est la plus grande coopérative de consommateurs de la République de Corée.

Le nombre de coopératives basées sur le FAC à Séoul était d'environ 2 900 en 2017, soit 25,3% du total des 11 444 coopératives fondées sur le FAC en République de Corée (Seoul Coop Support Centre 2017). Elles sont composées de coopératives générales ayant le même statut que les sociétés à but lucratif et de coopératives sociales qui ont le statut juridique de sociétés à but non lucratif. Les «coopératives générales» comprennent les coopératives constituées d'indépendants, de pigistes, d'employés et de résidents du village (voir tableau IV.10).¹

Il est à noter que le nombre de coopératives, en particulier de coopératives générales, a nettement augmenté depuis 2012. Le groupe de coopératives le plus important est constitué par les travailleurs indépendants. Les coopératives créées par des indépendants, comme des chercheurs indépendants, des écrivains, des conférenciers, des traducteurs, des développeurs informatiques, des concepteurs Web, etc., constituent le deuxième groupe en importance. Ces deux types de coopératives représentent 66,9% de toutes les coopératives. Cela reflète en partie le nombre croissant d'indépendants et de travailleurs indépendants qui ont choisi les coopératives comme forme d'organisation pour protéger, promouvoir et représenter leurs intérêts (Jang, 2017a; Jang, 2014). Le nombre de coopératives de villageois ayant pour objectif organisationnel d'améliorer les conditions économiques et sociales dans les communautés locales est également important.

L'une des caractéristiques du secteur coopératif est la diversité des degrés d'engagement envers les valeurs et les objectifs sociaux. Les coopératives de résidents du village et les coopératives d'employés font partie

de celles qui font preuve d'un fort engagement à l'égard des valeurs et des objectifs sociaux. En tant que tels, même si elles ont un statut juridique identique à celui des organisations à but lucratif, elles devraient également figurer parmi les éléments constitutifs essentiels de l'ES à Séoul (voir tableau IV.11) (Jang 2017).

En revanche, un nombre important d'organisations de l'ES, telles que des coopératives de travailleurs indépendants ou des employeurs de petites entreprises et de petites entreprises, ont un engagement plus faible envers la solidarité au-delà de leurs organisations.

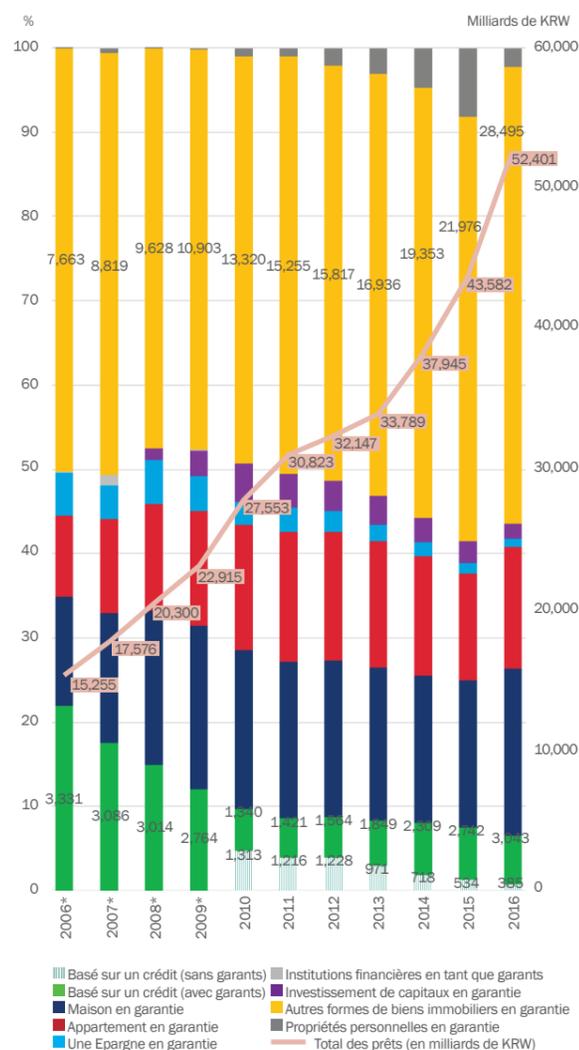
Le revers de la médaille de la croissance rapide des coopératives est l'augmentation du nombre de coopératives dormantes qui ont cessé leurs activités économiques ou n'ont jamais commencé. Selon une enquête menée en 2015, environ la moitié des coopératives sont en sommeil pour trois raisons principales : le manque de capacité à établir des modèles et des stratégies d'entreprise ; le manque de membres pour entreprendre une activité économique et le manque de financement (Centre d'économie sociale de Séoul 2016). Cela souligne l'importance d'un soutien accru pour le renforcement des capacités des acteurs de l'ES.

La performance des coopératives non dormantes (c'est-à-dire celles qui fonctionnent réellement) mesurée par leur contribution à la productivité et à la création d'emplois n'a pas été meilleure que celle des autres types d'OEES. Par exemple, le revenu par coopérative en 2015 était de 162,1 millions de KRW (145 000 USD) et 2,8 emplois ont été créés par coopérative (voir tableau IV.12); alors que le chiffre d'affaires par CSE était de 2 428,9 millions de KRW et de 430,7 millions de KRW pour les PCSE. La création moyenne d'emplois pour les CSE et les PCSE était de 7,0 par organisation (voir tableau IV.16).

Entreprises autonomes (SRE)

En raison de leur base légale dans le NBL et de la forte influence du Ministère du travail et de l'emploi (MoEL), les SRE peuvent être les moins influencées par le GMS par rapport aux autres types d'OEES. En 2015, 201 SRE employaient 1 481 travailleurs à Séoul (voir tableau IV.13). Trente centres de soutien SelfReliance (SRSC) ont fourni une assistance à ces entreprises. La plupart des SRE travaillent dans le secteur des services à forte intensité de main-

Graphique IV.12. Composition des prêts accordés par des caisses populaires



Source: Fédération coréenne des coopératives de crédit

d'œuvre. Ils comprennent les secteurs suivants : le nettoyage (48 entreprises / 179 employés), la formation professionnelle et l'éducation des personnes handicapées (27/266), la cuisine (20/64) et la prestation (18/50) de programmes de repas livrés à domicile, la réparation de logements (14 ans) / 25), les soins infirmiers et soins à domicile (12/704), blanchisserie (8/13), services de sous-traitance ou sous-traitance (7/72), lavage de voiture (7/20) et livraison de biens (7/22).

Les SRE ont différents statuts juridiques. La plupart d'entre elles sont des entreprises commerciales, mais un nombre croissant de SRE deviennent des coopératives. En 2015, 66,2% des SRE étaient des entreprises commerciales, tandis que 28,1% (en 2016) étaient des coopératives sociales (Centre de l'autosuffisance de la province de Séoul 2016). La durabilité des SRE est une préoccupation, mais leur performance est meilleure que celle des entreprises à but lucratif. Sur 218 SRE, 17 ont été fermées en 2015 ; ce taux de fermeture est inférieur au taux d'échec de la même année. En 2015, 126 parmi les SRE étaient en activité depuis plus de quatre ans et 59 depuis plus de huit ans (Centre de l'autosuffisance de la province de Séoul 2016). En raison de leur volonté de créer des emplois pour les groupes pauvres et vulnérables, de nombreuses SRE ont été certifiées CSE ou PCSE (voir chapitre III).

Entreprises villageoises (VE)

Les entreprises villageoises sont le résultat de nombreux projets de développement communautaire. Plus de huit lois ont été adoptées pour favoriser le développement des communautés locales et de nombreux ministères mettent en œuvre des projets fondés sur cette législation, y compris des projets concernant la communauté

locale et l'autonomie des résidents par le Ministère de l'Intérieur ; projets de régénération urbaine du ministère des Terres, de l'Infrastructure et des Transports ; projets de communautés rurales du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales ; projets de communautés culturelles du Ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme ; et des projets d'utilisation d'écoles fermées par le ministère de l'Éducation. Depuis 2010, date à laquelle le ministère de l'Intérieur a adopté une ordonnance ministérielle visant à promouvoir les entreprises communautaires, le nombre d'entreprises communautaires (ou entreprises villageoises) a rapidement augmenté dans les zones urbaines et rurales.

Depuis l'ordonnance de 2010, le GMS a également encouragé les projets de développement communautaire visant à favoriser l'engagement volontaire des résidents, sur la base de trois principes (Ahn, Wi et al. 2016) :

- Mobilisation des ressources de la communauté villageoise. Les ressources doivent être mobilisées par les résidents en premier lieu, les lacunes sont comblées par le GMS.
- Fourniture de services différenciés : le groupe de gestion offre des services sur mesure aux organisations communautaires en fonction de leurs caractéristiques.
- Incubation des organisations communautaires : le GMS collabore de manière proactive avec la communauté pour développer des organisations communautaires en fournissant des services de consultation et d'accompagnement.

L'unité administrative du GMS pour les VE, l'équipe de projet pour les entreprises villageoises, a été créée sous l'égide du Bureau de l'innovation sociale plutôt que du Bureau de l'emploi et du travail, auquel appartient le Département de l'économie sociale. Cela indique que le GMS a mis l'accent sur l'aspect d'innovation sociale des entreprises publiques, qui visent à répondre à des besoins locaux spécifiques et à contribuer à la régénération des communautés urbaines plutôt qu'à la création d'emplois (gouvernement métropolitain de Séoul, 2015).

Le GMS a également adopté une ordonnance sur la création de communautés villageoises à Séoul en 2012 afin de promouvoir les projets de développement communautaires villageois. Sur la base de cette ordonnance, le GMS a commencé à sélectionner et à soutenir les entreprises villageoises de type Séoul.

Les réseaux de résidents pour le développement communautaire, qui se dessinaient déjà au niveau du district avec le soutien des gouvernements de district, sont devenus la base des centres de soutien aux écosystèmes de la communauté au niveau du district. En 2016, il y avait 3 074 projets de développement communautaires à Séoul, dont 2 981 ont été mis en place sans le soutien du gouvernement (Korea Local Promotion Foundation 2016).

Le nombre d'EV de type Séoul est passé de neuf en 2010 à 114 en 2016 avec le soutien du gouvernement. Ils entreprennent des activités dans divers secteurs de l'économie. Selon les recherches effectuées en 2015, ils se répartissent comme suit : éducation (14), soins (4), alimentation (21), culture et art (6), services urbains tels que tourisme, rénovation de logements, santé et assainissement, livraisons (39), ateliers artisanaux (9), cafés (8), ateliers de fabrication de meubles écologiques (3) et recyclage (10) (Ahn, Wi et al. 2016).

Les VE de type Séoul ont un taux de survie inférieur à celui des PCSE et des SRE. En 2015, environ 31% des VE de type Séoul jamais installés avaient été fermés. Cela est en partie dû à la faiblesse de leur écosystème, en particulier à la petitesse du marché pour leurs produits et à la période relativement courte de deux ans au cours de laquelle ils reçoivent un soutien financier direct (Centre d'économie sociale de Séoul 2016). Pour résoudre ce problème et promouvoir les VE de type Séoul, le GMS et les gouvernements de district ont accru leur soutien et mis en place des organisations intermédiaires au niveau du district. Le marché créé par le GMS et les gouvernements de district est l'un des éléments clés de l'écosystème des entreprises communautaires (Korea Local Promotion Foundation, 2016).

Entreprises sociales certifiées (CSE) et entreprises sociales pré-certifiées (PCSE)

Conformément à la loi SEPA (Social Enterprise Promotion Act) de 2007, tous les types de personnes morales définies par le code civil, les lois commerciales, les lois sur les coopératives et les lois spéciales sur les organisations à but non lucratif peuvent être sélectionnés comme CSE et PCSE, à condition de répondre aux critères spécifiés. Par exemple, ils doivent embaucher plus d'un certain nombre de travailleurs appartenant à des groupes de personnes vulnérables. Les CSE et PCSE à Séoul engagent relativement plus de travailleurs appartenant à ces groupes que dans les

Tableau IV.12. Recettes et emplois créés par les coopératives à Séoul

	2013	2014	2015	2016**
Nombre de coopératives en activité *	1 007	1 722	2 267	2 701
Recettes des coopératives en activité (millions de KRW)	102 526	289 133	367 440	440 000
Revenu par coopérative (millions de KRW)	101,8	167,9	162,1	162,9
Emplois créés par les coopératives en activité	3 190	4 990	6 340	7 590
Emplois créés par coopérative	3,2	2,9	2,8	2,8

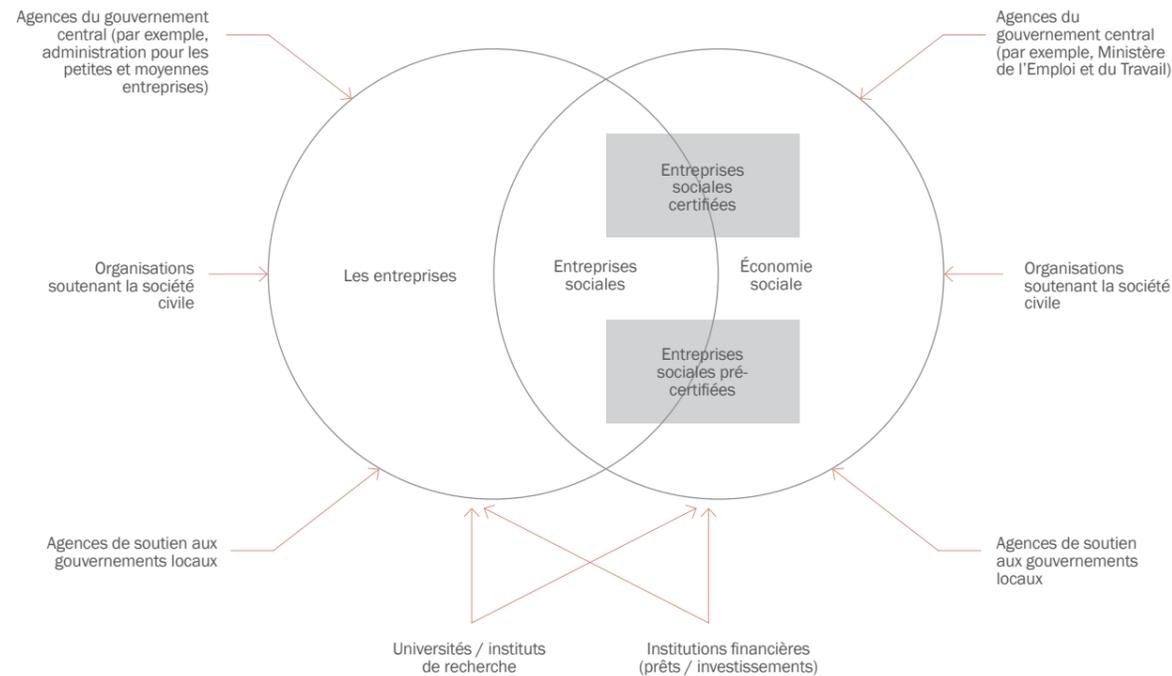
*Estimations. Source: Centre d'économie sociale de Séoul 2016, Centre d'économie sociale de Séoul 2017. Données basées sur les informations internes de KSEPA. ** Données 2016 du Centre d'économie sociale de Séoul 2017 et basées sur des informations internes. Données 2013-2015 du Centre d'économie sociale de Séoul 2016

Tableau IV.13. Entreprises Autonomes (SRE)

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de SRE de district/ nombre d'emplois	170/1 073	167/1 208	188/1 238	194/1 384	201/1 481
SRE au niveau de la Métropole	1/299	1/299	1/299	2/317	4/345

Source: Seoul Province Self-Sufficiency Center 2016

Graphique IV.13. Écosystèmes d'entreprises sociales et entreprises de l'économie sociale



Source : Modification de Seong, Hwang et al. 2014: 14

Tableau IV.14. Comparaison des travailleurs et des salaires des entreprises sociales en 2016

	Travailleurs de groupes vulnérables		Nombre de bénéficiaires NBLs		Salaire moyen des travailleurs des groupes vulnérables (000 KRW) [A]		[B] - [A]	Moynne nationale des Salaires des travailleurs des groupes vulnérables (000 KRW) - [A]
	Nombre de travailleurs	%	Nombre de travailleurs	%	Salaire moyen des travailleurs des groupes vulnérables (000 KRW) [A]	Salaire moyen des travailleurs (000 KRW) [B]		
Séoul	4 342	18,2	267 023	16,4	1 304	1 984	680	43
Busan	1 387	5,8	149 528	9,2	1 169	1 269	100	178
Daegu	568	2,4	107 763	6,6	1 266	1 487	221	81
Incheon	1 428	6,0	100 301	6,2	1 147	1 570	423	200
Gwangju	1 003	4,2	69 420	4,3	1 232	1 800	568	115
Daejeon	321	1,3	54 490	3,3	1 145	1 832	687	202
Ulsan	604	2,5	18 776	1,2	1 327	1 622	295	20
Autres endroits	14 205	59,5	863 313	52,9	1 347*	1 827*	480	0
Total	23 858	100	1 630 614	100	n.a	n.a	n.a	n.a

*Moynne nationale
Source: Fondation de coopération universitaire-universitaire de l'Université d'Incheon 2017

Tableau IV.15. Types de CSE classées par catégorie juridique

	2009	2016
Associations et fondations	73 (25,3)	255 (14,9)
Organisations civiles à but non lucratif	38 (13,1)	103 (6,0)
Sociétés de protection sociale	41 (14,2)	87 (5,1)
Autres organisations à but non lucratif	11 (3,8)	82 (4,8)
Coopératives sociales	n.a.	53 (3,1)
Coops	n.a.	76 (4,4)
Entreprises de droit commercial	126 (43,6)	1 057 (61,7)
Total	289 (100)	1 713 (100)

Source: Agence de promotion des entreprises sociales de Corée, 2017; Kim et Hwang, 2016

autres grandes villes de la République de Corée, à l'exception d'Ulsan. Cela est dû en partie au nombre relativement élevé de pauvres vivant à Ulsan, comme l'indique la part de la ville parmi les bénéficiaires du NBLs. Alors que les travailleurs des groupes vulnérables dans les CSE et PCSE à Séoul gagnent plus que les travailleurs comparables dans les autres grandes villes (sauf Ulsan), l'écart de salaire à Séoul entre les travailleurs des groupes vulnérables et les travailleurs des groupes non vulnérables est plus important que dans les autres grandes villes, indiquant un niveau élevé d'inégalité des salaires (voir tableau IV.14).

En 2016, il y avait 280 CSE et 202 PCSE à Séoul. La majorité d'entre elles avaient le statut juridique de sociétés à but lucratif et la part des CSE et des PCSES ayant le statut juridique de sociétés à but lucratif est passée de 43,6% en 2009 à 61,7% en 2016.

Les CSE et les PCSE de Séoul ont des origines diverses qui ont considérablement affecté leur nature politique et économique. Les principales catégories sont les suivantes, en fonction des origines : les SRE ou SRC, dont la plupart avaient le statut juridique de sociétés fondées sur le droit commercial ou de coopératives fondées sur le FAC 2011, sociétés de protection sociale embauchant ou au service de personnes handicapées ; des sociétés exerçant des activités respectueuses de l'environnement et de la société, la plupart d'entre elles ayant été créées par des activistes de mouvements écologistes ou

d'organisations de la société civile ; et les sociétés développées avec le soutien substantiel des interventions de grands conglomérats en matière de responsabilité sociale des entreprises.

Le chiffre d'affaires par entreprise et le nombre d'emplois créés par entreprise pour les CSE ont augmenté de manière continue, tandis que ceux des PCSE ont diminué de 2011 à 2016. Les CSE ont obtenu de meilleurs résultats que les PCSE, à la fois en chiffre d'affaires par entreprise et en emplois créés par entreprise, en particulier depuis 2013. En raison du maintien du soutien direct des CSE par le Ministère de l'éducation, et de la fin du programme PCSE de type Séoul pour lequel le GMS avait fourni un soutien financier direct. Toutefois, dans l'ensemble, les critères applicables aux CSE et leur contrôle de la qualité peuvent être considérés comme l'une des principales raisons de leurs performances comparativement meilleures en ce qui concerne les revenus et les emplois créés.

Entreprises sociales

À Séoul, certaines organisations utilisent des pratiques de gestion classiques pour atteindre un objectif ou un objectif social en plus de générer des bénéfices. Ces entreprises accordent une importance égale au motif du profit et au motif social. Ces diverses formes d'entreprises et d'organisations ayant des degrés d'engagement social et environnemental différents sont communément appelées entreprises sociales en République de Corée (Paton 2003, Darby et Jenkins 2006). Elles ont tendance à avoir des taux inférieurs de certification gouvernementale en tant que PCSE ou CSE.

Divers organismes des secteurs public et privé ont mis en place des systèmes de soutien aux entreprises sociales, tels que des concours d'idées et de créations d'entreprise, des consultations de gestion et un soutien financier. Dans de nombreux cas, les entreprises sociales ayant bénéficié d'un soutien à leurs débuts étaient plus susceptibles d'être viables. Celles qui ont remporté des concours et des concours organisés par le gouvernement ou le secteur privé avaient tendance à être les plus durables (Seong, Hwang et al. 2014).

Bien qu'il n'y ait pas de statistiques officielles sur les entreprises sociales, sur la base du nombre de participants au concours organisé par le KSEPA, le nombre d'entreprises sociales à Séoul peut être estimé à plus de 100 en 2011 au début du concours

Tableau IV.16. Recettes et emplois créés par les CSE et PCSE

	2011	2012	2013	2014	2015	2016*
Nombre d'emplois créés par les CSE	4 230	4 673	5 430	6 005	7 280	7 810
Revenus des CSE (en millions de KRW)	153 615	190 358	465 520	561 067	631 504	1 018 160
Nombre de CSE	147	169	212	231	260	286
Recettes par CSE (millions de KRW)	1045,0	1126,4	2195,8	2428,9	2428,9	3560,0
Emplois créés par CSE	28,8	27,7	25,6	26,0	28,0	27,3
Nombre d'emplois créés par les PCSE	5 140	3 270	2 080	1 000	1 210	1 310
Revenus des PCSE (millions de KRW)	284 409	207 092	119 948	57 443	74 511	78 780
Number of PCSEs	328	363	221	143	173	202
Recettes par PCSE (millions KRW)	867,1	570,5	542,8	401,7	430,7	390,0
Emplois créés par PCSE	15,7	9,0	9,4	7,0	7,0	6,5

Source: Centre de l'économie sociale de Séoul 2016, Centre de l'économie sociale de Séoul 2017. Données basées sur des informations internes du KSEPA.
* Données pour 2016 provenant du Centre d'économie sociale de Séoul 2017 et fondées sur des informations internes. Données 2013-2015 du Centre d'économie sociale de Séoul 2016.

(Seong, Hwang et al. 2014). À Séoul, la part des participants à des projets sociaux dépasse 40% (la moyenne nationale est de 37,6%) et près de la moitié d'entre elles sont des femmes (Seong, Hwang et al. 2014).

Organisations et réseaux intermédiaires

Le nombre d'organisations et de réseaux d'OEES et d'organisations intermédiaires a augmenté ces dernières années. On peut citer ici : le Conseil des coopératives de Séoul, le Conseil des entreprises sociales de Séoul, le Conseil des entreprises du village de Séoul, le Conseil des entreprises autonomes de Séoul et le Conseil de l'économie sociale de Séoul. Des réseaux d'OEES individuelles ont également été mis en place au niveau des districts. Les organisations intermédiaires ou d'infrastructure soutenant l'économie sociale, y compris les associations créées volontairement, les associations et fondations existantes et les services de vulgarisation des collègues, se sont également développées au cours des dernières années. Les organisations d'infrastructure fonctionnent à la fois dans le cadre d'un partenariat public-société civile et uniquement d'organisations privées.

Conclusion

À Séoul, le secteur de l'économie sociale a connu une croissance remarquable depuis 2007. Diverses OEES se sont créées et de plus en plus de ressources gouvernementales et civiques sont désormais investies dans le secteur de l'économie sociale. Depuis le début des années 2010, le changement d'orientation des priorités, qui consistait à passer d'un soutien direct aux OEES à la création d'un

écosystème en faveur de l'ES, parallèlement à l'adoption de la loi-cadre sur les coopératives, a eu un impact particulièrement positif sur l'expansion du secteur de l'ES dans son ensemble, notamment sous les diverses formes des OEES. Le GMS et les gouvernements de district ont également joué un rôle important dans l'expansion du secteur de l'économie sociale en créant des partenariats public-société civile.

Cependant, plusieurs problèmes doivent encore être résolus dans le cadre de ce processus de création d'un écosystème pour l'ES, dynamique à Séoul. Premièrement, le revers de ce développement de l'ES mené par le GMS ou le gouvernement de district est la dépendance à la subvention de nombreuses OEES. Comparées aux CSE et aux PCSE, les coopératives bénéficiant d'un faible soutien du gouvernement ont un taux de dormance élevé, ce qui soulève des doutes quant à la viabilité et la durabilité des OEES qui bénéficient d'un soutien financier du gouvernement si le niveau de soutien venait à baisser. Le problème tient en partie au fait que les décideurs restent dans leur zone de confort. Par exemple, le GMS a mis en place un fonds d'investissement social destiné à fournir un soutien aux OEES, mais n'a pas activement collaboré avec d'autres sources de financement alternatives pour ces OEES, telles que les caisses d'épargne populaire. Des efforts supplémentaires doivent être consentis pour créer une chaîne de valeur vertueuse au sein de l'écosystème de l'ES de Séoul.

Deuxièmement, la durabilité politique est une autre préoccupation puisque les politiques actuelles du GMS visant à créer un écosystème pour l'ES ont

été conçues et appliquées dans un environnement politique relativement favorable, du moins au niveau du GMS. En particulier, de nombreuses organisations basées sur des partenariats qui ont contribué à la création de l'écosystème de l'ES n'ont pas de base légale, mais simplement un fort soutien de la part du maire Park. Reste à savoir si l'écosystème et les OEES peuvent s'épanouir dans un environnement politique plus hostile.

Le troisième problème est la structure bureaucratique cloisonnée qui traite des OEES. Par exemple, les gouvernements locaux gagnent de plus en plus de marge de manœuvre, mais le gouvernement central continue de disposer d'une marge de manœuvre considérable, ce qui a des implications pour la structure fragmentée de l'écosystème en faveur de l'ES de Séoul. De plus, au sein de l'hôtel de ville, le Bureau de l'innovation sociale qui s'occupe des entreprises villageoises n'a pas de mécanisme de collaboration étroit avec le ministère de l'Économie sociale. Les administrations de district sont souvent exclues du processus d'élaboration des politiques même si ce sont elles qui appliquent les politiques du GMS et entretiennent des interactions directes avec les organisations de l'ES situées dans leurs limites administratives. Il n'existe aucune administration responsable pour coordonner et accompagner l'ensemble du processus dans le cadre du GMS.

Enfin, malgré l'augmentation rapide du nombre d'OEES, elles ont de plus en plus de difficultés à recruter du personnel et des employés possédant les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires. Le faible salaire moyen est l'un des facteurs qui rendent les OEES moins attrayantes pour les salariés plus instruits et hautement qualifiés.

NOTES DE FIN

¹. Données d'enquête sur des échantillons représentatifs de chaque type de coopérative collectées en 2014.

². La loi définit comme «groupe vulnérable» les personnes qui ont des difficultés à acheter les services sociaux dont elles ont besoin aux prix du marché ou qui ont des difficultés à trouver un emploi sur le marché du travail à des conditions normales. La définition légale inclut également les personnes disposant de moins de 60% du revenu national moyen, les personnes de plus de 55 ans, les personnes handicapées, les victimes de la prostitution, les bénéficiaires de subventions de promotion de l'emploi, les réfugiés de Corée du Nord, les victimes de violence domestique, les programme de protection des parents isolés, ressortissants étrangers mariés à des Coréens et les libérés conditionnels (Décret d'application de la SEPA, 2007).

Références

- Ahn, Hyeonchang., Seongnam Wi and ChangbokYou. 2016. Village communities (in Korean). Seoul: Seoul Institute.
- Bae, Y. and S. Kim. 2012. Civil society and local activism in South Korea's local democratization. Research Collection. Singapore: Singapore Management University.
- Central Self-Sufficiency Foundation. 2016. White paper on Self-Sufficiency (in Korean). Seoul: Central Self-Sufficiency Foundation.
- Cho, Dalho, Beomsik Kim and Bong Choi. 2012. Outcomes and Policies of Social Enterprises in Seoul (in Korean). Seoul: Seoul Development Institute.
- Cho, Kwonjoon. 2012. A Study on the Third Sector Policy in Seoul: Focused on the Non-profit Organizations (in Korean). Seoul, The Seoul Institute.
- Chung, Dongjick. 1985. Research on the Urban Poor (in Korean). Seoul, Achim.
- Chung, Jinmin. 2003. "Ideological tendency and rearrangement of political parties in South Korea" (in Korean). Korean Party Studies Review 2(1): 95-118.
- CISJD. 1986. Situations of Community and Community Movements (in Korean). Seoul: Christian Institute for the Study of Justice and Development.
- Darby, L. and H. Jenkins. 2006. "Applying sustainability indicators to the social venture business model." International Journal of Social Economics 33(5/6): 411-431.
- Do, Hyeongrae. 2014. Social Economy, Human rather than Money, 7 Years of Contrast in Social Enterprises (in Korean). Seoul: News Media.
- Editorial Committee of Seoul's History. 1996. 600 Years History of Seoul. Seoul: Seoul Metropolitan Government.
- Eom, Jiwon. 2011. 25 % of Seoul type Social Enterprises showing antisocial behavior. The Hangeyore. Seoul: The Hangeyore.
- European Commission. 2017. Capacity Building. https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/index.php?title=Special:Pdfprint&page=9EDF:_Capacity_building. Accessed August 25, 2017
- Greasley, S. and G. Stoker. 2008. "Mayors and Urban Governance: Developing a Facilitative Leadership Style." Public Administration Review 68(4): 722-730.
- Ha, Hyesoo and Giyoung Yang. 2001. "Debates and Alternatives on the Reorganisation of Autonomous Districts in Metropolitan Cities" (in Korean). Research of Local Government 5(1): 27-48.
- Hong, Seongwoo. 2011. "Comparative Analysis on the State of Certification and Certification System of Social Enterprises in South Korea" (in Korean). The Journal of Korean Policy Studies 11(1): 257-279.
- Honig, M. I. 2004. "The New Middle Management: Intermediary Organisations in Education Policy Implementation." Educational Evaluation and Policy Analysis 26(1): 65-87.
- Hwang, Seongwon. 2017. Catch the eat-and-run social ventures... the headache of universities (in Korean). Daily University News. Seoul: Daily University News.
- Incheon University Industry-Academic Cooperation Foundation. 2017. 2016 Social Enterprises Performance Analysis (in Korean). Ministry of Employment and Labour & Korea Social Enterprise Promotion Agency.
- Jang, Jongick. 2017. "Characteristics of the Cooperatives Established Based Framework Act on Cooperatives and Their Policy Implications" (in Korean). The Korean Journal of Cooperative Studies 35(2): 81-101.
- Jang, Jongick. and Cung Sik Yoo. 2017. "An Evaluative Analysis of the Social Economy Sectors in Seoul Metropolitan Area" (in Korean). Journal of Regional Studies and Development 26(3): 5-29.
- Joo, S. 2017. "Future of credit unions made by the collaboration between cooperatives (in Korean)." Cooperatives Journal 29(Winter): 110-118.
- Jung, Sanghoon. 2013. 2013 HRD Plan for Seoul Social Economy Hope Report (in Korean). Seoul: The Hope Institute.
- Karl Polanyi Institute Asia. 2016. A Study on the State of Social Economy Policies of 25 Districts in Seoul (in Korean). Seoul: Karl Polanyi Institute Asia.
- Kim, Dongchoon. 2011. "The Background and Character of the 1971 8.10 People's Resistance at Gwangju Grand Housing Complex" (in Korean). Space and Society 21(4): 5-33.
- Kim, Hyeonjung. 2017. The effects of regional social quality on citizens' happiness: A case of 25 autonomous districts of the Seoul Metropolitan City. Ph.D Thesis. Seoul: Seoul National University.
- Kim, Howon, Jiyoung Yang and Jiseong Kang. 2016. In-depth Research on Self-Reliance Projects (in Korean). Eumsung, Korea Employment Information Service.
- Kim, Joonhyeon. 2011. "An Exploratory Analysis about Local Self-Sufficiency Governance Structure in Seoul: Kang-nam and Kwang-gin Cases" (in Korean). Seoul Studies 12(3): 107-128.
- Kim, Kyeongha. 2017. Change makers, the reason why they gather in one place (in Korean). Chosun.com Seoul: Chosun.com http://news.chosun.com/site/data/html_dir/2017/07/24/2017072402058.html
- Kim, Kwangjung and Ilseong Yoon. 2001. Urban Regeneration and the Landscape of Seoul in the 20th Century (in Korean). Seoul, Twentieth Century: Growth and Change of the Last 100 Years. Seoul: Seoul Institute.
- Kim, Suhyeon. 1999. "Research on Displaced Persons in Seoul- From the perspective of displaced persons" (in Korean). The Journal of Seoul Studies 13: 213-243.
- Kim, Seon Gab. 2011. Seoul type Social Enterprises shouldn't be like this! (in Korean) Seoul: Councilor Office of Kim Seon Gab.
- Kim, Youngseok. 1989. Characteristics of Korean Society and Urban Poor Movements (in Korean). Seoul, Achim.
- Ko, Kwangyong. 2016. "A Study on System and Performance of Intergovernmental Affairs Devolution" (in Korean). Legislation and Policy 8(1): 57-81.
- Korea Local Promotion Foundation. 2016. Research on the Master Plan to Promote Local Community (in Korean). Seoul: Korea Local Promotion Foundation.
- Korea Research Institute for Local Administration (Each Year). Comprehensive Report on Fiscal Analysis: Local Governments (in Korean). Wonju: Korea Research Institute for Local Administration.
- Kwon, Soonwon. 1993. "Revisit the Measures against Poverty: Promotion of Escape-Poverty Movement through Cooperatives" (in Korean). KDI Journal of Economic Policy 15(2): 65-87.
- Kwon, Taehwan, Ilseong Yoon and Sehoon Chang. 2006. Urbanization and Urban Problems in Korea (in Korean). Seoul: Dahae.
- Lee, Eunae. 2014. Current State and Tasks for Public-Private Governance of Social Economy in Seoul (in Korean). Debate on Social Economy Promotion in JeJu. JeJu.
- Lee, Kyung-mi and Won-oh Jung. 2017. "A Study on the Types and Characteristics of the Social Economy Ecosystems in Seoul: A Fuzzy-Set Ideal Type Analysis" (in Korean). Social Welfare Policy 44(1): 135-160.
- Lee, Nae Young. 2011. "Main Source of Ideological Conflict in Korea: Public Polarization or Elite Polarization?" (in Korean). Korean Party Studies Review 10(2): 251-287.
- Lim, Hyukbaek. 2011. Korean Democracy after 1987 (in Korean). Seoul, Korea University Press.
- Lim, Kyeongsoo. 2002. "Crisis of the Urban Poor and Community Movements" (in Korean). The Journal of the Korean Urban Administration Association 15(1): 69-86.
- Mendell, M. 2014. Improving Social Inclusion at the Local Level through the Social Economy. Paris: OECD.
- Mendell, M. 2017. "Reflections on the evolving landscape of social enterprises in North America." Policy and Society 29(3): 243-256.
- Nam, Yoonhyung. 2016. Clue to the solution and the state of revolving door start-ups of small-sized businesses. Seoul: Korea Small Business Institute.
- National Credit Union Federation of Korea. 2011. Korean Credit Union Movement 50th Anniversary Book. Daejeon: National Credit Union Federation of Korea.
- National Credit Union Federation of Korea. Each year. Credit Union Statistics. Daejeon: National Credit Union Federation of Korea.
- Park, Heeseop. 1970. "The Role of Cooperative Education Institute in Social and Economic Development" (in Korean). Samok 15.
- Park, J. 2004. Developmental Trajectories of the Urban Poor Movements after the Great Struggle for Democracy (1987) (in Korean). 15 Year History of Korean Civil Society Movement 1987-2002. Editorial Committee of Korean Civil Society Annal. Seoul: Siminu Shinmun.
- Park, Won-Soon. 2013. Forging Ahead with Cross-Sector Innovations. Stanford Social Innovation Review. Stanford: Stanford University.
- Paton, R. 2003. Menaging and measuring social enterprises. Thousand Oaks, CA: Sage.
- People's Planning Group for National Welfare. 1995. Basic Plan for National Welfare to Promote Globalization of Quality of Life. Seoul: People's Planning Group for National Welfare.
- Ringin, S., H. Kwon, I. Yi, T. Kim and J. Lee. 2011. The Korean State and Social Policy: How South Korea Lifted Itself from Poverty and Dictatorship to Affluence and Democracy. New York: Oxford University Press.
- No, Daemyeong, Sojeong Lee, Suhyeon Kim, Taekyoon You, Seonwoo Lee and Kicheon Sohn. 2010. Assessment and Strategies for Improving the Policy on Self-reliance (in Korean). Seoul: Korea Institute for Health and Social Affairs.
- Self-Reliance Policy Research Institute. 2009. White Paper on 15 Years of Self-Reliance Activities (in Korean). Seoul: Self-Reliance Policy Research Institute.
- Seong, Jimi, Junwook Hwang and Juyeop Ahn. 2014. Measures to promote social enterprises through the support of social ventures (in Korean). Sejong: Korea University of Technology and Education.
- Seong, K. 2000. Delayed Decentralization and Incomplete Democratic Consolidation. Institutional Reform and Democratic Consolidation in Korea. L. J. Diamond and D. C. Shin. Stanford, CA., Hoover Institute Press.
- Seoul Coop Support Center. 2017. The State of Seoul's Cooperatives (in Korean). Seoul: Seoul Coop Support Center.
- Seoul Metropolitan Government. 2010. Seoul Metropolitan Government, 110 Seoul-type Social Enterprise Nominated. Job Creation for the Vulnerable Kicked into High Gear (in Korean). Seoul: Seoul Metropolitan Council.
- Seoul Metropolitan Government. 2015. White Paper on Seoul's Village Enterprises: Records of 1056 Days. Seoul (in Korean). Seoul: Seoul Metropolitan Government.
- Seoul Metropolitan Government. 2016a. Best cases of public procurement of social economy goods and services (in Korean). Seoul: Seoul Metropolitan Government.
- Seoul Metropolitan Government. 2016b. Policy Dialogue for Promotion of Social Economy (in Korean). Seoul: Seoul Metropolitan Government.
- Seoul Metropolitan Government. 2017. Seoul Statistical Information System (in Korean). Seoul: Seoul Metropolitan Government.
- Seoul Province Self-Sufficiency Center. 2016. 2015 Report on the state of self-reliance projects (in Korean). Seoul: Seoul Province Self-sufficiency Center.
- Seoul Social Economy Center. 2014. 2014 Report on the Performance of Seoul Social Economy Center (in Korean). Seoul: Seoul Social Economy Center.
- Seoul Social Economy Center. 2016. 2011-2015 Seoul Social Economy Promotion Policy: Five-Year Performance and Future Tasks (in Korean). Seoul: Seoul Social Economy Center.
- Seoul Social Economy Center. 2017. 2016 Report on the Performance of Seoul Social Economy Centre (in Korean). Seoul: Seoul Social Economy Center.
- Seoul Social Economy Centre. 2014. Brief: Seoul's Social Economy, Spring and Wind (in Korean). Seoul: Seoul Social Economy Centre.
- Shin, K. 2010. Suggestions to Support Social Enterprises in Seoul (in Korean). Seoul: Seoul Development Institute.
- Sopoong. 2017. "Social power of networked group." Retrieved 9 January, 2017, from <http://sopoong.net/>
- United Nations Development Group. 2008. UNDG Capacity Assessment Methodology: User guide for national capacity development. New York: UNDG
- Voorberg, W. H., V. J. J. M. Bekkers and L. G. Tummers. 2015. "A Systematic Review of Co-creation and co-production: Embarking on the social innovation journey." Public Management Review 17(9): 1333-1357.
- Working Together Foundation. 2013. Work: The World made by Work (in Korean). Seoul: Working Together Foundation.
- Yeom, Chanhee. 2008. Ten Years History and activities of Saenhyup Movement (in Korean). Cooperation, Ethics of Livelihood. iCoop Saenhyup Alliance. Pajoo: Purun Namu.
- Yi, I. and B. Lee. 2005. Development Strategies and Unemployment Policies in Korea. Transforming the Developmental Welfare State in East Asia. H.-J. Kwon. Basingstoke: UNRISD and Palgrave.
- Yi, J. Y. 2016. Governance Modes and Policy Instruments: An Analysis of Social Enterprise Policy in Seoul Metropolitan Special City, South Korea. Ph.D Thesis. Bristol: University of Bristol.

(CHAPITRE V)



Les principes de solidarité, de coopération, d'équité et de démocratie sur lesquels repose l'économie sociale et solidaire (ESS) suggèrent que cette approche du développement est capable de construire une société plus équitable, plus durable et plus inclusive (Hillenkamp, Laville et Birchfield 2013, Utting 2015, Groupe de travail inter-institutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire 2014). L'ESS est bien placée pour jouer un rôle dans la mise en œuvre de l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030 en raison de son rôle dans la critique des modèles de croissance économique non durable, la dégradation de l'environnement, l'exclusion et la vulnérabilité sociales affectant les jeunes et les personnes marginalisées par le chômage et les inégalités, entre autres facteurs (McMurtry 2015, UNRISD 2016).

Pour évaluer la contribution de l'ESS à la réalisation des objectifs et cibles de l'Agenda 2030, et en particulier des ODD localisés, nous devons dépasser les idées reçues et les preuves anecdotiques et

évaluer rigoureusement les impacts de l'ESS dans des contextes locaux spécifiques. Cela implique à son tour de voir dans quelle mesure les activités de l'ESS ont une incidence sur les objectifs et les cibles économiques, sociaux et environnementaux. De telles méthodes aident à déplacer la discussion passant d'hypothèses sur ce qui fonctionne et pourquoi, vers ce qui a fonctionné et comment. Il permet aux parties prenantes de l'ESS d'affiner leurs activités et leurs projets pour mieux répondre aux besoins des populations et de fonctionner plus efficacement. Si on identifie les forces et les faiblesses sur la base de preuves, les acteurs de l'ESS peuvent tirer parti de l'expérience des autres, améliorer leurs styles de gestion et de fonctionnement et identifier des moyens de collaborer avec d'autres économies pour créer des synergies. L'évaluation d'impact sensibilise également le public à la pertinence de l'ESS en tant que moyen de mise en œuvre des objectifs de développement tels que les ODD. Cette reconnaissance est essentielle pour mobiliser un soutien politique et financier en faveur de l'ESS.

Ce chapitre détaille les impacts de l'ES à Séoul sur certains objectifs liés aux dimensions économique, sociale et environnementale du développement. L'une des principales forces de l'ESS, souvent négligée lors de la prise en compte des impacts, réside dans les éléments liés à l'autogestion démocratique, à la solidarité et à l'autonomisation, c'est-à-dire aux dimensions politiques de l'ESS. Sur la base des données existantes concernant les impacts de l'ESS sur le développement durable et de notre propre enquête sur les perceptions des salariés des OEES, le chapitre évalue l'impact potentiel des OEES sur les quatre dimensions du développement.

Le chapitre est structuré comme suit. La première section identifie les méthodologies et les outils de mesure utilisés pour l'évaluation de l'impact de l'ESS, en expliquant les avantages et les inconvénients de chaque méthode. Ensuite, nous décrivons notre approche pour interpréter les données sur les impacts de l'ES à Séoul et présentons les données et les résultats des analyses précédentes. La section suivante examine les impacts liés aux dimensions économique, sociale et environnementale du développement. Sur la base des résultats de notre enquête, nous discutons ensuite des impacts politiques de l'ESS. L'enquête a évalué les perceptions des acteurs de l'ES à Séoul sur la participation à l'élaboration des politiques publiques, l'autonomisation des femmes et l'inclusion sociale des familles multiculturelles et des travailleurs migrants étrangers (définis officiellement comme des groupes vulnérables). Le chapitre se termine en identifiant les limites des preuves existantes pour évaluer l'impact de l'ES à Séoul et en suggérant des orientations pour la poursuite du développement d'une méthodologie d'évaluation de l'impact.

Méthodologies pour mesurer l'impact de l'ESS

L'évaluation de l'impact de l'ESS est une tâche ardue, car ses activités sont de plus en plus diverses et font intervenir divers acteurs de différents secteurs et avec des objectifs différents. L'application d'une approche unique, telle que la monétisation des résultats, qu'ils soient économiques ou sociaux, peut ne pas être appropriée car divers types d'activités d'ESS génèrent des impacts multiples, dont certains ne sont pas facilement quantifiables en termes de valeur monétaire. Les impacts liés à la dimension politique, tels que l'autogestion démocratique, en sont un

exemple typique.

Diverses méthodes ont été utilisées pour mesurer les différents impacts de l'ESS. Ces méthodologies et mesures peuvent être grossièrement classées en quatre groupes. La première catégorie comprend les méthodes qui prennent en compte les avantages escomptés des investissements par rapport à leurs coûts. Les méthodes les plus couramment utilisées dans cette catégorie sont les deux méthodes traditionnelles d'analyse coût-efficacité (CEA, selon l'acronyme anglais) et d'analyse coût-bénéfice (CBA) (Commonwealth of Australia 2006, Banque mondiale 2010). Ces méthodologies mesurent la valeur du retour financier ou du bénéfice d'une intervention par rapport au coût total de sa réalisation. Par exemple, le retour sur investissement social (SROI), construit sur la logique de la CBA, mesure les impacts et les résultats de l'ESS en analysant les coûts et en quantifiant les valeurs sociales et environnementales en termes monétaires et en les comparant aux coûts de réalisation de ces valeurs (Layard et Glaister 1994, Rotheroe et Richards 2007). Certains inconvénients des approches CEA et CBA sont toutefois évidents. Par définition, il est impossible d'attribuer des prix du marché à des choses qui ne peuvent pas être échangées, telles que le bien-être (Rauscher, Schober et Milner 2012). Ils ont tendance à ignorer les résultats sociaux impossibles à quantifier ou à compter (Wood et Leighton 2010). De plus, bien que les valeurs monétaires des biens et des services changent constamment, ces méthodes échouent souvent à saisir ces changements, qui sont des points de référence des impacts sociaux qu'elles sont censées mesurer (Ebrahim et Kasturi 2010).

La deuxième catégorie comprend les méthodologies et les mesures basées sur des approches de planification de la gestion. L'approche du cadre logique, développée en 1969 par l'Agence américaine pour le développement international (USAID), et ses variantes telles que l'approche de la théorie du changement développée dans les années 1990 (UNICEF 2014) et le modèle logique (Ebrahim et Kasturi 2010). Celles-ci sont conçues pour cartographier les changements ou les progrès d'une intervention ou d'un programme en établissant des liens entre les intrants requis pour les activités, et les produits, les résultats et, finalement, les impacts. Ils sont particulièrement utiles pour comprendre le chemin qui mène à l'impact recherché ; pour suivre et suivre les progrès de l'investissement ; et

pour illustrer les facteurs nécessaires pour produire un impact. Bien qu'efficaces, ces approches ont été critiquées pour leur simplification excessive des procédures d'analyse. Par exemple, le modèle logique est basé sur un processus linéaire simple de cause à effet, mais le monde réel est plus complexe que cela en raison de la présence de plusieurs voies (souvent non linéaires) menant au changement (Vogel 2012). Les problèmes de développement ont de nombreuses causes qui ne peuvent pas être facilement démêlées et consignées sous forme d'organigramme. Un programme spécifique ou une intervention telle que la construction d'un plus grand nombre d'écoles ne peut traiter tous les facteurs et toutes les raisons du faible taux de scolarisation.

Une troisième catégorie regroupe les approches axées sur la mesure des innovations orientées vers la durabilité. Certaines études ont montré qu'il était difficile d'analyser le succès d'une organisation en utilisant uniquement des données financières (Brignall et Modell 2000, Maltz, Shenhar et Reily 2003). Cela a suscité un intérêt pour les approches intégrées multidimensionnelles dans lesquelles les aspects environnementaux et sociaux sont aussi importants que les aspects économiques (Figge et al. 2002). Cela reflète également le fait qu'un nombre croissant d'organisations veulent que leur succès économique aille de pair avec la justice sociale et la protection de l'environnement, et adoptent des modèles d'entreprise plus durables fondés sur des approches de triple résultat. Les directives de reporting telles que ISO 26000 et la Global Reporting Initiative (GRI) facilitent l'évaluation du travail d'une organisation en fonction de sa contribution à l'amélioration des objectifs de développement économique, social et environnemental (Global Reporting Initiative 2017, Organisation internationale de normalisation 2016). En utilisant plusieurs indicateurs quantifiables, ces cadres fournissent des directives détaillées pour évaluer la performance organisationnelle en termes de durabilité.

Les normes GIIRS (Global Impact Investment Reporting Standards) sont une autre méthodologie largement utilisée dans cette catégorie. Cette méthode mesure et évalue la performance sociale, environnementale et financière d'une entreprise et son impact sur différentes parties prenantes, notamment les travailleurs, les clients et les communautés. Cet outil fournit un rapport complet et exhaustif pour toucher les investisseurs. Le système

de notation est particulièrement utile pour la comparaison et l'analyse (New Media Group 2017).

Le tableau de bord prospectif équilibré pour la durabilité (SBSC) est un autre outil complet de mesure du triple résultat. Cela implique la planification, la gestion et la communication des résultats de l'entreprise dans trois domaines : économique, environnemental et social (Rohm et Montgomery 2010, Figge et al. 2002). Il relie les objectifs et les actions ou les mesures par le biais de relations de cause à effet. Ces liens de causalité non seulement indiquent comment chaque mesure affecte les objectifs pertinents, mais illustrent également le type d'impact de leurs actions sur le résultat (Kaplan et Norton 1992, Kaplan 2010).

Enfin, la comptabilité sociale et l'audit (SAA) rendent également compte de la performance et de l'impact d'une organisation sur le triple résultat. En impliquant les parties prenantes, y compris les gestionnaires, les employés, les investisseurs et même les clients, cette méthode évalue les stratégies et les performances de l'entreprise par rapport à la mission et aux objectifs finaux de l'organisation.

Bien que toutes ces méthodes conviennent pour résoudre les problèmes de durabilité et pour évaluer une gamme plus large d'impacts des organisations, elles ont des limites. GRI et GIIRS, par exemple, exigent toutes deux des audits par des tiers, ce qui peut être coûteux pour les petites organisations et les entreprises et peut marginaliser l'appropriation par les membres de l'évaluation et du suivi (Cheam 2017). De plus, le système de notation unilatérale de la plate-forme GIIRS pourrait ne pas capitaliser sur les avantages du processus d'évaluation, faute de mécanisme de retour d'information permettant à la direction de prendre en compte les problèmes survenus au cours de l'évaluation (Florman, Klingler-Vidra et Facada 2016). Les rapports GRI ont également été critiqués pour leur technicité et leur lourdeur. En ce qui concerne SBSC et SAA, étant donné que les deux méthodes permettent la personnalisation des indicateurs, elles peuvent ne pas permettre la comparabilité entre différentes organisations et interventions.

La quatrième catégorie, la collecte de données statistiques, a été utilisée comme méthode pour mesurer l'impact de l'ESS en raison de sa capacité à collecter de nombreuses informations sur les caractéristiques des organisations, leur production,

leurs innovations sociales, leurs bénéficiaires, etc. Néanmoins, ces données sont souvent collectées au niveau macro et, en particulier dans les données agrégées, aussi elles ne permettent pas de différencier différentes formes d'économie, telles que le secteur de l'ESS, le secteur public et l'économie de marché. Leur objectif est souvent de décrire certains aspects de l'ensemble de l'économie plutôt que l'ESS en particulier.

En réponse à ces limitations, des efforts ont été déployés pour développer des approches quantitatives fiables qui mesurent les activités de l'ESS séparément. Actuellement, le compte satellite de l'économie sociale (SE) du CIRIEC et les données d'Eurostat sur les coopératives, les mutuelles et le secteur associatif répondent à cet objectif (CIRIEC 2006). Ces données sont particulièrement utiles pour évaluer l'impact économique global des organisations de l'ES et les entreprises OEESS. En général, toutefois, la collecte de données statistiques se limite aux performances économiques, ce qui ne reflète pas correctement les types de changements sociaux que les OEESS apportent aux personnes et aux communautés. En d'autres termes, les données financières et administratives ont des limites pour expliquer les divers impacts de l'ESS, dont l'objectif principal n'est pas simplement de maximiser les profits.

Méthodologie pour mesurer l'impact de l'économie sociale à Séoul sur le développement durable

Quatre dimensions de l'impact de l'ES

L'Agenda 2030 pour le développement durable est un agenda universel avec 17 objectifs et 169 cibles associées. Il cherche à réaliser un développement

durable centré sur les personnes et sensible au devenir de la planète, avec le principe de ne laisser personne pour compte. En tant qu'approche permettant d'atteindre des objectifs aussi vastes et aussi divers, l'Agenda souligne l'importance de parvenir à un développement durable dans ses trois dimensions - économique, sociale et environnementale - de manière équilibrée et intégrée. Les méthodologies examinées dans la section précédente peuvent être utilisées pour mesurer les impacts de l'ESS sur le développement durable si elles sont redéfinies de manière appropriée pour mesurer les impacts sur ces multiples dimensions.

Bien que le développement de l'économie sociale à Séoul se soit intensifié à la suite de la crise financière asiatique en se concentrant principalement sur la création d'emplois et l'atténuation de la pauvreté, il existe en réalité une grande variété d'OEESS avec des finalités très diverses dans différents secteurs (voir chapitres III et IV). Par exemple : la réduction de la pauvreté, en particulier des personnes âgées ; les prestations de services sociaux, en particulier les soins et l'éducation ; la revitalisation des communautés déstructurées ; la promotion d'un environnement et d'une énergie durables ; la réduction des inégalités, en particulier des inégalités de revenus ; la lutte contre les disparités régionales en termes de revenus et de conditions sociales ; la réduction du chômage, en particulier chez les jeunes et les femmes aux carrières interrompues ; la promotion de la participation ; et le renforcement de la confiance et de la solidarité sociales (Jang et al. 2016).

Les recherches et enquêtes existantes sur les OEESS, en particulier celles qui se concentrent sur Séoul, mesurent les impacts de ces OEESS dans certains domaines, mais pas dans les domaines. Les types de méthodologies utilisées sont également limités.

Tableau V.1. Zones de Séoul dans lesquelles l'ES a un impact et ODD

Initiatives de développement social	Personnes	1	2	3	4	5	6	Réduction de la pauvreté, fourniture de services sociaux, éducation
Initiatives environnementales	Planète	7	11	12	13	14	15	
Initiatives de développement économique	Prospérité	7	8	9	10			Réduction des inégalités, réduction du chômage
Gouvernance	Paix	16						Participation
Financement	Partenariat	17						Confiance sociale et solidarité

Source : Modification de l'auteur de Torres-Rahman et al. 2015 et Jang et al. 2016

Ils incluent le SROI et une version modifiée de la méthode du compte satellite qui n'est pas alignée sur le système de comptabilité nationale. Les recherches et les enquêtes associées à SROI portent principalement sur les impacts économiques et sociaux, tels que les revenus et les emplois générés, ou les services sociaux fournis par les OEESS. Bien que les impacts environnementaux puissent être mesurés, l'accent est mis dans la plupart des cas sur les OEESS travaillant dans le secteur des énergies renouvelables et sur leur capacité à produire de l'électricité.

L'impact de l'ES sur la dimension politique attire moins l'attention. Bien que la gouvernance soit l'une des cibles au sein de l'ODD 16, les analyses des progrès accomplis dans la réalisation des ODD doivent accorder beaucoup plus d'attention à des aspects négligés tels que l'action collective, la solidarité, la participation, l'autonomisation, le plaidoyer et la citoyenneté active. Cette négligence ou cette omission est également notable en ce qui concerne la mesure de l'ESS et, par extension, son rôle en tant que moyen de mise en œuvre des objectifs de développement durable. Les impacts associés à la gouvernance démocratique et participative étant l'une des caractéristiques distinctives de l'ESS par rapport à d'autres formes d'activité et d'organisation économiques, il est important d'évaluer la manière dont ces principes et activités reposent sur des valeurs d'autogestion démocratique, de solidarité et d'inclusion et comment ils affectent les perceptions et les comportements politiques des gens.

Le résumé des impacts de l'ES ci-dessous (voir tableau V.1) est basé sur les données existantes et sur l'analyse des principaux domaines d'activité dans lesquels les OEESS interviennent à Séoul (Jang et al. 2016). Ces domaines correspondent dans une large mesure aux domaines des ODD - sociaux, économiques, environnementaux, de gouvernance et de financement. L'analyse sur laquelle nous nous appuyons a utilisé deux méthodes : SROI, et des comptes satellites sur la taille et les types d'OEESS et leurs résultats en termes d'emplois et de services.

Données sur l'ES à Séoul

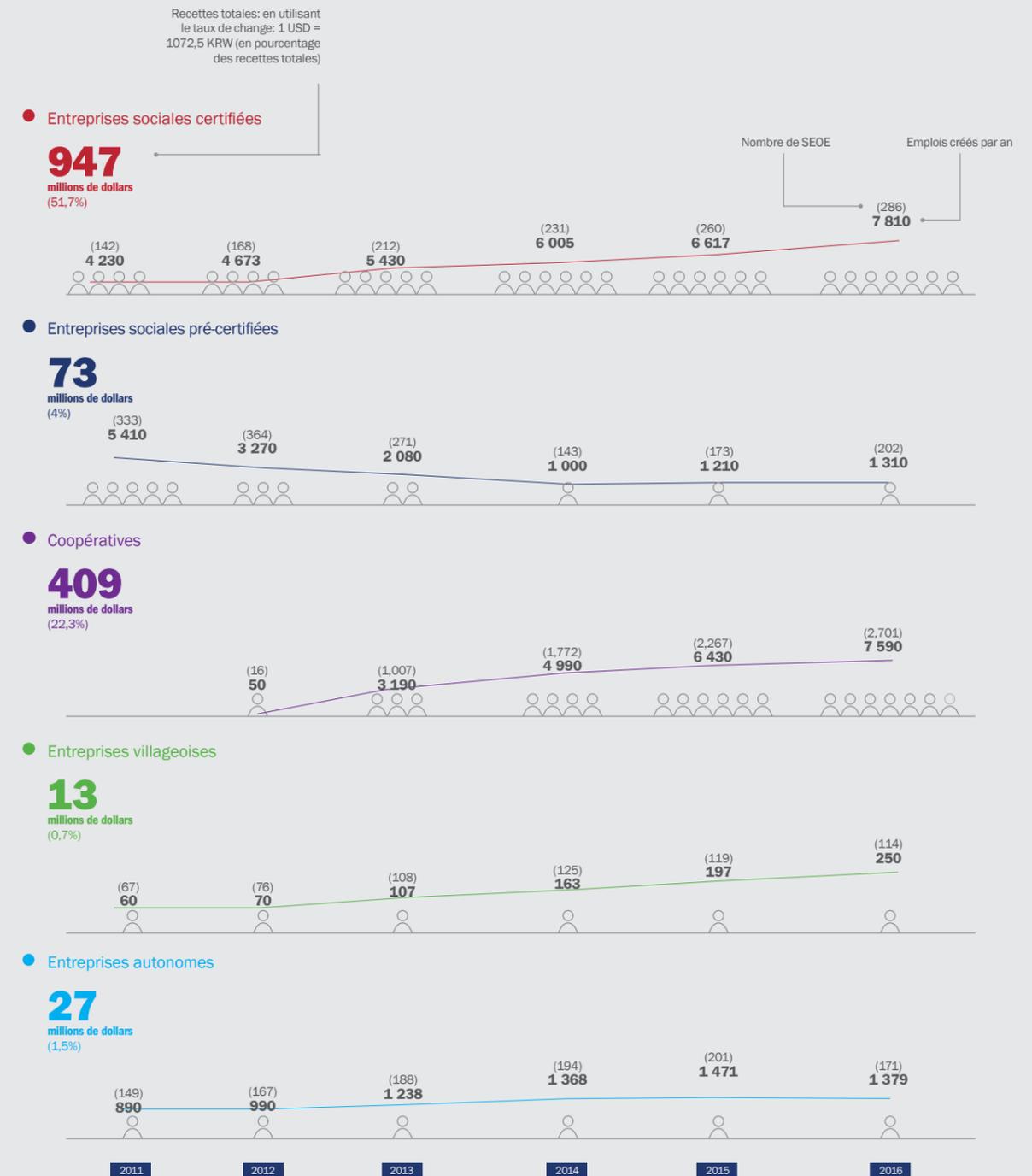
Malgré des efforts croissants pour améliorer la collecte de données et l'évaluation d'impact, les données normalisées, harmonisées et complètes sur l'ESS sont encore rares dans le monde. La République de Corée ne fait pas exception. En

République de Corée, divers organismes ont entrepris de collecter des données sur la base de la méthode du compte satellite, mais de manière non systématique. Les comptes satellites de la République de Corée relatifs à l'ES ont généralement été centrés sur des informations administratives telles que : (i) le nombre d'OEESS par type ; (ii) le nombre d'employés ; et (iii) le nombre de bénéficiaires des services. En outre, la plupart des données sur les OEESS se situent généralement au niveau macro, examinant l'ensemble de l'ES au niveau national, bien que certaines ventilations régionales, principalement au niveau municipal ou provincial, soient également disponibles. Bien que des informations au niveau macro sur le nombre, la taille et les activités des OEESS soient utiles, les lacunes de ce type de données sont également claires. Les données au niveau macro omettent souvent des informations sur divers produits et sur la structure interne des OEESS, ce qui est nécessaire à toute évaluation de l'efficacité sociale et de la durabilité.

De plus, l'intérêt du gouvernement (national) pour l'ES étant principalement lié à son rôle dans la fourniture d'emplois, la mesure de l'ES se concentre souvent sur des données et des indicateurs liés à l'emploi ou à l'activité économique, plutôt que sur le potentiel plus large de l'ES pour atteindre divers objectifs sociaux et environnementaux. En résumé, des données complètes montrant l'importance de l'ES dans diverses dimensions du développement ne sont actuellement pas disponibles.

Dans ce contexte, et étant donné que la recherche pour le présent rapport a nécessité de nombreux travaux de terrain et la collecte de données primaires, la section suivante sur les impacts de l'ES à Séoul est basée sur une recherche documentaire examinant toutes les données et informations disponibles sur l'ES. Le matériel utilisé comprend les points suivants : les comptes satellites sur l'ES, collectés par l'Agence coréenne pour la promotion des entreprises sociales (KSEPA) ; l'analyse du retour sur investissement social (SROI) documentée par le Gouvernement Métropolitain de Séoul (GMS) ; et des rapports de suivi et d'évaluation des performances de divers instituts de recherche. Quelques exemples pertinents d'études de cas sont présentés pour enrichir le récit de la théorie du changement. Enfin, étant donné le manque de données concernant l'impact de l'ES sur la démocratisation et la solidarité en République de Corée, nous présentons les résultats d'une petite enquête d'auto-

Graphique V.1. Contribution des OEESS à l'emploi et aux revenus à Séoul (2011-2016)



Source des données: Centre d'économie sociale de Séoul 2017

évaluation sur les entreprises sociales certifiées réalisée à Séoul par l'UNRISD pour cette étude.

Impact économique, social et environnemental de l'ES à Séoul

En 2016, environ 3 500 OEES existaient à Séoul. On estime toutefois que le nombre d'OEES actives est d'environ 2 240 (Centre d'économie sociale de Séoul 2017). Le chiffre d'affaires total s'est élevé à 1 960 milliards de KRW (1,9 milliard USD), tandis que le chiffre d'affaires moyen par OEES était de 875 millions KRW (800 000 USD). L'emploi total s'élevait à 19 800 employés, avec une moyenne de 8,8 employés par OEES. Bien que le chiffre d'affaire moyen par OEES soit bien inférieur à la moyenne du secteur à but lucratif, le nombre moyen d'employés par entreprise est similaire dans les deux secteurs. Alors que le chiffre d'affaires moyen par OEES est de 24% de celui des entreprises à but lucratif, le nombre d'employés par OEES est de 90% de la moyenne des entreprises à but lucratif (Seoul Social Economy Center 2017). La contribution des OEES au produit intérieur brut régional (PIBR) de Séoul et à l'emploi total est passée de 0,4 en 2014 à 0,5 en 2016 (Centre de l'économie sociale de Séoul 2017, Centre de l'économie sociale de Séoul 2015). Les entreprises sociales pré-certifiées (PCSE) et les CSE ont un impact significatif en termes de chiffre d'affaires et d'emploi dans le secteur de l'ES, compte tenu de leur part relativement faible dans le total des OEES. En revanche, les coopératives ont un impact économique relativement faible, malgré le fait qu'elles soient assez nombreuses (voir la figure V.1).

La pauvreté et l'inégalité

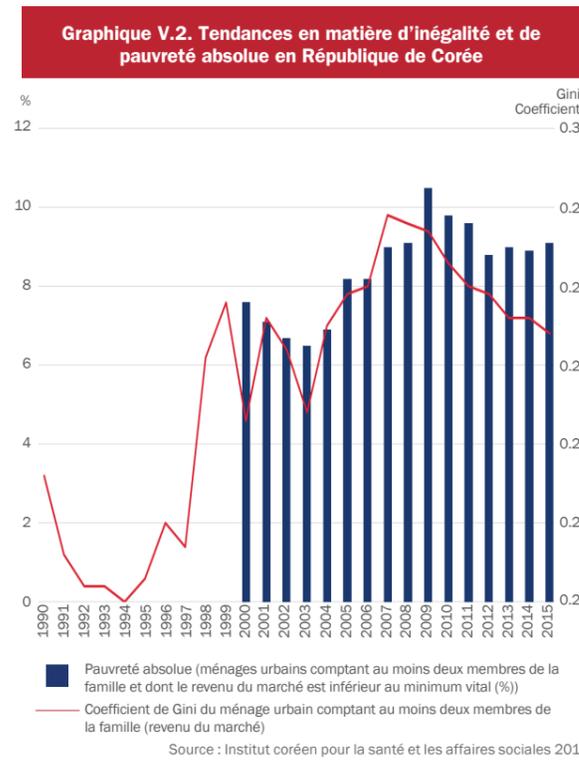
Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde et réduire les inégalités au sein des pays sont des objectifs du développement durable (ODD) (1 et 10 respectivement), aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement. La République de Corée a connu une croissance extrêmement rapide avec une réduction significative de la pauvreté et une inégalité de revenus relativement faible jusqu'à la fin des années 90. Depuis la crise financière asiatique de 1997, malgré l'augmentation des dépenses sociales consacrées aux programmes d'aide sociale et malgré la reprise de la croissance économique, l'inégalité des revenus et la pauvreté absolue se sont accrues (voir le graphique V.2). L'augmentation du chômage et la

croissance des formes d'emploi non standard ont été parmi les principales raisons de la piètre performance liée à la réduction de la pauvreté et aux inégalités (Koo 2004).

Des recherches récentes montrent que les inégalités et la pauvreté absolue à Séoul sont pires que la moyenne nationale. En 2015, les ménages de Séoul dont le revenu était inférieur au minimum vital représentaient environ 9,6% du total, tandis que le coefficient de Gini était de 0,336. Les chiffres correspondants à l'échelle nationale étaient de 9,1% et 0,274 respectivement (Kim et Chang 2017). La pauvreté à Séoul est concentrée dans des zones ou districts spécifiques où de nombreux appartements locatifs publics, proposés à des prix inférieurs au marché, sont disponibles pour les ménages à faible revenu (OCDE 2005, juin et juin 2013).

La situation des jeunes qui n'ont ni emploi, ni éducation ni formation - ce qu'on appelle les «NEET» - est également une préoccupation sociale et politique grave à Séoul. Bien que la part des NEET à Séoul soit inférieure (12,5%) à la moyenne nationale (15,6%), elle reste toutefois bien supérieure à la moyenne (8,2%) de l'OCDE. Les seuls pays où les ratios étaient les plus élevés étaient la Turquie (24,9%) et le Mexique (18,5%), pays dont le PIB par habitant était inférieur (Kim et Chang 2017, OCDE 2016b). Le niveau de pauvreté chez les personnes âgées à Séoul constitue également un défi politique majeur. Environ 24,6% des personnes âgées vivent dans la pauvreté ; ce taux est nettement supérieur aux taux de pauvreté des enfants (4,8%) et des femmes (8,2%) (Kim et Chang 2017). Selon une étude récente, 6,8% des personnes âgées vivant à Séoul connaissent de multiples déficits, notamment l'isolement ou le manque de participation sociale, qui touche 49,6% de ce segment, et une mauvaise santé (48,5%) (Kim 2014).

L'une des conditions pour la certification des PCSE et des CSE est qu'ils recrutent des personnes appartenant à des groupes vulnérables (voir chapitre III), afin de réduire la pauvreté et les inégalités. En effet, la part de l'emploi des groupes vulnérables dans les CSE de plusieurs municipalités, dont Séoul, était supérieure à celle des bénéficiaires de l'assistance publique au titre de la loi nationale sur la sécurité des moyens de subsistance de base (NBLS).¹ En 2016, les CSE de Séoul avaient embauché 45% de leurs employés parmi les groupes vulnérables, tandis que la part des bénéficiaires de NBLS était de 34,8%



(voir le tableau V.2).

En utilisant la méthode SROI et une enquête portant sur 439 CSE et PCSE à Séoul, une étude menée en 2016 (Cho et Yoo 2016) a estimé que les CSE et PCSE de Séoul génèrent des rendements sociaux, en termes de salaires et de primes versés dans les principaux programmes d'assurance sociale, aux personnes et groupes vulnérables, presque 13 fois le montant des investissements dans leurs propres entreprises. Étant donné que le rapport entre le salaire total et les nouveaux investissements, en 2016, était estimé à environ 71% dans le cas des entreprises à but lucratif possédant plus de 50 milliards de KRW en fonds propres, le rôle des CSE et des PCSE dans la réduction de la pauvreté et des inégalités est significatif (Byeon 2017). Cependant, environ 27,2% des CSE et PCSE fournissent toujours aux groupes vulnérables une valeur monétaire inférieure au montant de l'investissement. Cela indique qu'il existe une grande variation entre les CSE et les PCSE en ce qui concerne leur performance en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités (Cho et Yoo, 2016).

Bien que le salaire moyen des CSE et des PCSE soit généralement inférieur à la moyenne nationale, il est plus élevé que celui des entreprises à but lucratif dans

Tableau V.2. Emploi de personnes appartenant à des groupes vulnérables

	Personnes appartenant à des groupes vulnérables employés par des CSE (2016)		Bénéficiaires du NBLS (2016)	
	Nombre	Partager	Nombre	Partager
Séoul	4 342	45	267 023	34,8
Busan	1 387	14,4	149 528	19,5
Daegu	568	5,9	107 763	14
Incheon	1 428	14,8	100 301	13,1
Gwangju	1 003	10,4	69 420	9,0
Daejeon	321	3,3	54 490	7,1
Ulsan	604	6,3	18 776	2,4
Total	9,653	100	767 301	100

Source : Fondation de coopération universitaire-industrie de l'Université d'Incheon 2017

la catégorie des 19% du bas de l'échelle des salaires, ce qui démontre une contribution significative des CSE et des PCSE à la réduction des inégalités et de la pauvreté (Hwang 2016).

Néanmoins, le niveau de salaire plus bas des CSE et des PCSE dans d'autres groupes de salaires, en particulier dans le deuxième quintile inférieur, est une source de préoccupation, dans la mesure où cela pourrait être un facteur de dissuasion majeur qui découragerait les CSE et les PCSE d'entrer dans des industries à plus forte valeur ajoutée et offrant des emplois mieux rémunérés.

Le rôle des entreprises autonomes dans la réduction de la pauvreté et des inégalités est particulièrement important dans la mesure où leur mission principale est de fournir des emplois aux bénéficiaires des NBLS capables de travailler. Le seuil de pauvreté absolue basé sur les dépenses de subsistance minimales équivaut à peu près à 40% du revenu médian, et la majorité des groupes à faible revenu perçoivent des prestations NBLS (gouvernement 24 2018).

À Séoul, le nombre de salariés participant à des programmes SRE est passé de 1 060 en 155 SRE en 2010, à 1 457 en 171 SRE. Parmi ces travailleurs, 43,2% étaient des bénéficiaires du programme NBLS, 49,4% d'entre eux avaient un revenu inférieur au coût de la vie minimum mais n'étaient pas admissibles aux prestations NBLS, et 7,4% avaient un revenu supérieur au coût de la vie minimum et ne pouvaient donc pas prétendre aux avantages NBLS (Centre d'autosuffisance de la province de Séoul 2017). La part des bénéficiaires des avantages NBLS parmi les employés SRE a augmenté de 12,7% entre 2010 et 2016, tandis que la part des

Graphique V.3. Salaires horaires par centile de salaire

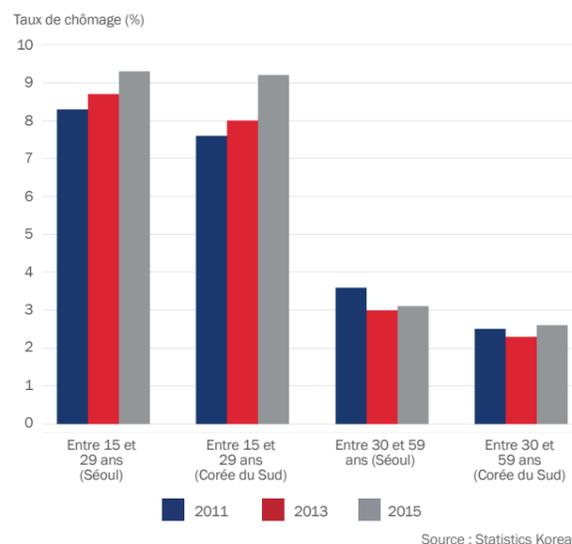


pauvres non éligibles aux avantages NBLs a diminué.

Bien que le nombre de SRE ait diminué de 201 en 2015 à 171 en 2016, leur chiffre d'affaires et leur nombre d'emplois ont augmenté. L'augmentation de la part des employés bénéficiant des avantages NBLs, associée à l'augmentation du chiffre d'affaires et de l'emploi, indique que les SRE jouent un rôle de plus en plus important dans la lutte contre la pauvreté, en particulier celle des bénéficiaires de l'aide NBLs par la création d'emplois (Centre de la province de Séoul 2016, Province de Séoul Centre d'autosuffisance 2017).

Compte tenu de la forte proportion de travailleuses dans les SRE - on estime qu'elles représentent 65% au total, il est également juste de dire que les SRE apportent une contribution significative à la résolution des problèmes rencontrés par les femmes pauvres (Kim, Yang et Kang 2016). Cependant, il existe des risques de création d'emplois peu rémunérateurs et à forte intensité de main-d'œuvre peu qualifiée (UNRISD, 2010). Par exemple, les secteurs des soins infirmiers et des soins aux personnes âgées, les plus importants secteurs en termes de nombre d'employés et de chiffres d'affaires, emploient principalement des femmes dans des emplois peu rémunérateurs et à forte intensité de main-d'œuvre. En 2016, les secteurs des soins infirmiers et des soins aux personnes âgées représentaient 52% du nombre total d'employés dans les SRE et 34% du chiffre d'affaires total. Malgré le taux de pauvreté élevé des personnes âgées, la contribution des petites entreprises sociales à fournir un revenu aux personnes âgées est minime. En 2016, environ 1% seulement de tous les employés des SRE avaient plus de 60 ans. (Kim et Chang

Graphique V.4. Tendances du chômage (Séoul et République de Corée)



2017).

Bien que les performances des entreprises individuelles OEES en matière de résolution des problèmes économiques et sociaux se soient améliorées, le secteur des OEES reste limité en termes d'emploi et de chiffre d'affaires. En outre, le fait que de nombreux OEES opèrent dans des industries à forte intensité de main-d'œuvre et peu qualifiée signifie qu'ils sont moins susceptibles d'être liés aux chaînes de valeur ou de générer une valeur ajoutée pouvant garantir une croissance durable du chiffre d'affaires et des excédents (Kim 2016).

Emploi et travail décent

Les pays qui ont réussi à réduire assez rapidement la pauvreté et les inégalités sont ceux qui ont transformé la structure de l'emploi pour améliorer la productivité et créer des emplois décents (UNRISD, 2010). Bien qu'il existe plusieurs voies pour lutter contre la pauvreté et les inégalités, l'emploi est l'un des principaux moyens de redistribuer les ressources parmi la population et de garantir la qualité de vie (Giovanni 2008). Bien que plusieurs pays avancés aient progressé dans la création d'emplois depuis la crise financière mondiale de 2008, les taux de chômage mondiaux restent élevés alors que la main-d'œuvre mondiale continue de croître. En outre, la croissance du PIB mondial, qui a atteint son plus bas niveau en six ans à 3,1% en 2016, suscite des préoccupations quant à la réalisation de l'ODD 8, en particulier la capacité de l'économie à générer un nombre suffisant d'emplois et à améliorer la qualité

Tableau V.3. Répartition des employés de CSE

	Personnes appartenant à des groupes vulnérables employées par les CSE		Personnes des groupes non vulnérables employées par les CSE	
	Nombre d'employés	Pourcentage	Nombre d'employés	Part
Séoul	3 683	55,7	2,934	44,3
Busan	1 283	64,9	694	35,1
Daegu	604	68,1	283	31,9
Incheon	1 241	70,2	528	29,8
Gwangju	846	65,1	453	34,9
Daejeon	295	54,6	245	45,4
Ulsan	585	59,8	393	40,2
Average		62,6		37,4

Source : Institut coréen du travail 2016

de l'emploi de ceux qui en ont un (OIT 2017).

En République de Corée, la hausse du taux de chômage, en particulier chez les jeunes, constitue un grave problème social. La performance de Séoul a été inférieure à la moyenne nationale (voir la figure V.4).

L'un des principaux objectifs des OEES en République de Corée et à Séoul est de créer des emplois, en particulier sous des formes pouvant être considérées comme du travail décent.² En 2016, les OEES ont créé à Séoul 19800 nouveaux emplois soit 6,9% du nombre total d'emplois (283 104) créés à Séoul cette année-là (gouvernement métropolitain de Séoul 2017a).

Une enquête récente a révélé que 49% des OEES de Séoul avaient pour mission principale de fournir un emploi, et que l'intégration, en particulier (c'est-à-dire amener les groupes pauvres et vulnérables sur le marché du travail par le biais de la création d'emplois) était la principale mission de 17,6% d'entre eux (Cho et Yoo 2016, Jang et al 2016). Dans le cas des CSE, les chiffres étaient respectivement de 27,75 et 35,4%, tandis que 81% des entreprises villageoises considéraient la fourniture d'emplois comme leur mission principale.

Une tendance similaire est également visible au niveau national. Par exemple, en mai 2017, 69,2% des CSE du pays étaient principalement associés à la création d'emplois et à l'intégration par le travail, ce qui est supérieur à la proportion rapportée à Séoul. Étant donné que d'autres types de CSE, à savoir ceux qui fournissent des services sociaux et des services mixtes, ont également besoin de créer des emplois pour être certifiés, environ 85% du secteur des entreprises sociales contribuent de fait à la création

d'emplois au niveau national.

Comme indiqué dans la section précédente, ces emplois ciblent principalement les groupes pauvres et vulnérables. Au niveau national, les CSE ont fourni plus de 50% de leurs emplois à des groupes vulnérables tels que les personnes âgées, les personnes handicapées et les groupes à faible revenu depuis 2007 (Agence de promotion de l'entreprise sociale de Corée, 2015, Jang et al. 2016). En 2015, 55,7% des emplois dans les CSE à Séoul étaient attribués à des personnes appartenant à des groupes vulnérables (voir tableau V.3).

Guidées par des cadres juridiques ciblant des groupes vulnérables, tels que SEPA et NBLs, la plupart des OEES respectent leur obligation légale de payer la part des cotisations de l'employeur à la sécurité sociale de leurs travailleurs. Par exemple, en 2013, le taux de couverture de l'assurance-emploi nationale dans les PCSE et les CSE était d'environ 96,8%, ce qui était bien supérieur à la moyenne nationale de 66,6% pour les entreprises à but lucratif (Institut de Séoul et Centre de l'économie sociale de Séoul 2016).

Cependant, l'impact économique sur le revenu est modeste, le salaire moyen dans le secteur de l'ES ne représente que 65% du salaire moyen des travailleurs urbains (Centre d'économie sociale de Séoul, 2016b). Cela est en partie dû à la nature des emplois dans le secteur de l'économie sociale, qui tendent à occuper des postes à temps partiel ou débutants. Cependant, même des gains de revenu modestes ont contribué à améliorer les conditions financières des groupes vulnérables, en particulier ceux se situant dans les 19% inférieurs de l'échelle des salaires, leur niveau de salaire étant supérieur à celui de ceux de la catégorie équivalente dans les entreprises à but lucratif secteur (voir la Figure V.3) (Centre d'économie sociale de Séoul 2016b).

Prise en charge des personnes âgées et des enfants

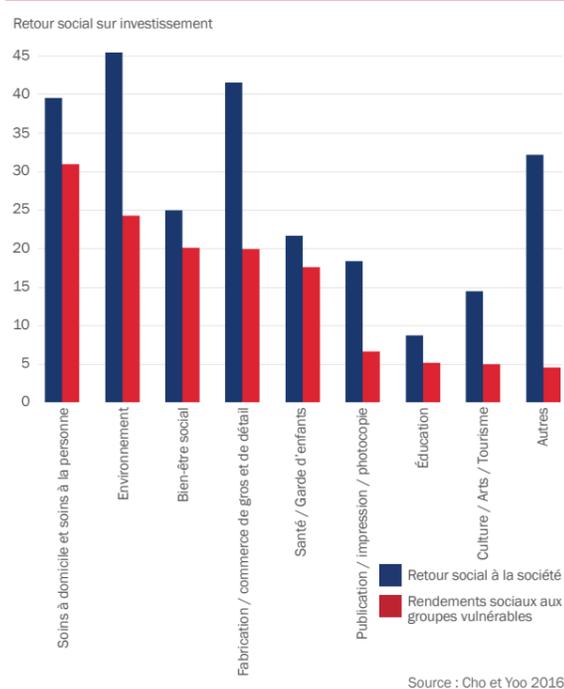
Les services de prise en charge des plus fragiles, de l'enfance à la vieillesse, sont essentiels pour atteindre nombre des cibles des ODD et constituent un moyen de concrétiser le principe de ne laisser personne pour compte. Les limitations des systèmes existants de prise en charge constituent une préoccupation croissante en République de Corée, alors que le pays connaît des changements démographiques majeurs.

La République de Corée est une société vieillissante avec près de la moitié de la population âgée vivant dans la pauvreté, soit environ quatre fois plus que la moyenne de l'OCDE qui est de 13% (OCDE 2016a). Environ un quart des personnes âgées vivent seules. Beaucoup éprouvent des sentiments d'isolement et de dépression, entraînant un taux élevé de suicide. Bien que le taux de suicide chez les personnes âgées ait diminué depuis 2011, il reste l'un des plus élevés au monde (Statistics Korea 2016). Les statistiques indiquent que le niveau actuel de bien-être des personnes âgées est inférieur à celui d'autres pays ayant des niveaux de développement économique comparables. Le gouvernement a mis en place des programmes pour remédier aux problèmes d'aide sociale pour personnes âgées, mais leur efficacité est limitée. Par exemple, en 2015, seulement 32,1% de la population âgée a reçu des prestations de retraite nationales (OCDE 2016a). En outre, la pension de base de vieillesse non contributive, qui avait doublé en 2014 pour atteindre environ 200 USD par mois, ne représente que 6,2% du salaire moyen. Malgré sa contribution aux besoins en soins de longue durée des personnes âgées, le système d'assurance sociale pour les soins de longue durée, introduit en 2008, a une couverture limitée, en partie à cause d'un système rigoureux d'évaluation du statut fonctionnel des individus afin de réduire les erreurs. En 2015, seulement 59,3% des demandeurs de prestations d'assurance soins de longue durée ont bénéficié d'avantages (Hwang et al. 2016) ; 7% seulement de la population âgée ayant un handicap physique ou psychologique ont reçu des prestations (Lee 2017b).

Il existe également un déficit pour la prise en charge des jeunes générations, les parents rencontrant des difficultés en matière de garde d'enfants. Malgré les efforts du gouvernement pour étendre les services sociaux depuis le début des années 2000, alors que de plus en plus de femmes coréennes entrent sur le marché du travail par choix ou par nécessité, les parents qui travaillent et qui ont de très jeunes enfants, ont du mal à se payer des services de garde d'enfants de qualité (Peng 2009). Cette situation a entraîné une baisse du taux d'emploi des femmes après l'accouchement et aussi du taux de fécondité ; par conséquent, la République de Corée a maintenant le huitième taux de fécondité le plus faible au monde (Kinoshita, Guo et IMF 2015, Worldatlas 2017).

Les OEES travaillant dans le secteur des soins à Séoul jouent un rôle important dans la satisfaction

Graphique V.5. Retours sociaux produits par les PCSE et les CSE (par industrie)



du besoin croissant de services de soins. Les utilisateurs de services sont généralement des personnes ayant des problèmes de santé et des handicaps, des personnes âgées ainsi que des parents de nourrissons et d'enfants en bas âge (Institut de Séoul et Centre d'économie sociale de Séoul 2016). Les OEES fournissent également des services de soins de longue durée, tels que du soutien à domicile et en milieu hospitalier.

Bien que les données sur la fourniture de services de soins manquent pour l'ensemble du secteur de l'ES de Séoul, il existe des statistiques sur les CSE et les PCSE. Selon une enquête menée en 2015, les entreprises du secteur des soins (catégories santé / protection de l'enfance, protection sociale et aide à domicile) fournissaient des services de soins infirmiers, d'aide à domicile et de santé / protection de l'enfant à 4 781 utilisateurs par entreprise. On estime que 69,2% de ces utilisateurs étaient associés à des groupes vulnérables (Cho et Yoo 2016).

Parmi tous les PCSE et CSE de Séoul, ceux des secteurs de l'assistance sociale ont généré les rendements sociaux les plus élevés pour les groupes vulnérables (voir la figure V.5). Une analyse (Cho et Yoo 2016) utilisant SROI indique que chaque won coréen investi dans les CSE et PCSE de Séoul dans

le secteur des soins a généré des rendements sociaux équivalents à KRW 31.0 dans le domaine des soins à domicile, KRW 20.1 dans l'aide sociale et KRW 17.6 le domaine de la santé / soins aux enfants, calculé en termes de revenus et de services sociaux pour les groupes vulnérables à Séoul. Le rendement global de l'ensemble des services de soins fournis à Séoul a été supérieur, 1 KRW investi générant des rendements sociaux équivalents à 39,6, 25,0 et 21,7 KRW (Cho et Yoo, 2016).

Énergie durable et à prix abordable

À la suite de l'adoption de l'Agenda du développement durable à l'horizon 2030, qui met fortement l'accent sur les actions en faveur du climat, 195 pays ont signé l'Accord de Paris pour montrer leur engagement à lutter contre le changement climatique (CCNUCC 2015). En novembre 2017, 170 pays au total avaient ratifié l'Accord et fixé leurs propres objectifs nationaux, dont la République de Corée, septième émetteur de CO2 du monde.

Séoul est l'une des villes les plus polluées au monde (Yonhap News 2017). En 2009, le gouvernement métropolitain de Séoul a établi le plan directeur 2030 de Séoul pour une croissance verte à faible émission de carbone et a annoncé son propre objectif provincial consistant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% par rapport aux niveaux de 1990 (Lee et Kim 2017). Le plan mettait l'accent sur la croissance des industries respectueuses de l'environnement mais il était également aligné sur les approches du gouvernement central en matière de production d'électricité utilisant le charbon et le nucléaire, et il était donc incompatible avec l'idéal du développement durable (Lee 2015).

Après avoir accédé à la mairie de Séoul en 2011, Park Won-soon a introduit des politiques énergétiques phares qui s'écartaient de celles du gouvernement central et étaient plus propices à la transition vers une énergie propre. On a également déplacé la politique favorables au charbon et à l'énergie nucléaire vers des sources plus sûres et plus propres telles que les énergies renouvelables. La politique des centrales nucléaires One Less, par exemple, vise à réduire la dépendance à l'égard de l'énergie nucléaire et des combustibles fossiles à Séoul et à augmenter les investissements dans les technologies vertes dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre (gouvernement métropolitain de Séoul 2017c).

En novembre 2017, le GMS a dévoilé un nouveau

plan directeur appelé Solar City Seoul, qui investira 1,55 milliard USD sur cinq ans pour réduire la consommation d'électricité de la ville et produire une énergie solaire équivalente à la capacité d'une centrale nucléaire (gouvernement métropolitain de Séoul 2017d). Ce plan devrait permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 540 000 tonnes et de fournir de l'électricité à 9% des ménages (310 000 ménages) à Séoul.

Les OEES et les coopératives de Séoul ont été les principaux partisans des initiatives politiques du GMS en faveur d'une énergie sûre et durable. Plusieurs facteurs aident le secteur de l'économie sociale à s'engager dans cette transition énergétique. L'accident nucléaire de Fukushima au Japon, en 2011, a été comme une alarme ; il a créé une culture civique et une demande sur le marché en République de Corée pour une énergie sûre et une conservation de l'énergie. Cet accident a également porté atteinte à la confiance du public dans la capacité du gouvernement à maîtriser une crise liée aux centrales nucléaires, poussant les habitants à agir plutôt que de compter uniquement sur le gouvernement pour rechercher une énergie efficace et renouvelable. La loi-cadre sur les coopératives de 2011 a constitué une base légale pour permettre aux citoyens de créer facilement des coopératives ; aussi, les habitants des villages et des quartiers urbains ont commencé à créer des coopératives d'énergie solaire, générant de l'électricité dans des sites tels que des lycées, des universités, des bibliothèques, des hôtels de ville et des parkings.

En septembre 2013, des coopératives d'énergie renouvelable de Séoul ont lancé un projet de « centrale solaire véranda » destiné aux particuliers ou aux quartiers, afin de faciliter l'accès à la production d'énergie solaire. Le projet a encouragé les citoyens à installer une ou plusieurs cellules photovoltaïques de 260 W (ou « ultra-petites centrales solaires ») capables de générer une énergie équivalente à 300 kWh par an, ce qui est suffisant pour faire fonctionner un réfrigérateur et réduire ainsi la facture d'électricité annuelle d'environ 60 USD (Song 2017). En 2015, la consommation mensuelle moyenne d'électricité des ménages à Séoul était de 304 kWh (Seo 2016).

Alors que les OEES jouaient un rôle de pionnières dans la transition énergétique, le GMS a choisi en 2014 sept entreprises du secteur de l'énergie, y compris des coopératives, pour installer des panneaux solaires dans des foyers individuels ou des

villages dans le cadre du programme gouvernemental relatif aux énergies renouvelables, et pour lequel il a fourni des subventions. La subvention couvre 50 à 75% des 600 à 650 USD nécessaires à l'installation d'un générateur solaire (gouvernement métropolitain de Séoul, 2017b). Quatre de ces sept sociétés étaient des coopératives. Ensemble, ils ont grandement contribué à l'initiative gouvernementale en installant des panneaux solaires dans 18 591 ménages au cours de la période 2014-2017. Cela représentait environ 65% du total des ventes des sept sociétés (Hwang 2017). Grâce à ces ménages, les quatre coopératives ont généré plus de 5,58 GWh par an, ce qui a permis à la ville d'économiser environ 1 115 460 USD par an. Bien que cette production d'énergie soit encore faible comparée à la production totale d'énergie solaire de Séoul, qui s'élevait à 224,9 GWh en 2016 (ministère du Commerce et de la Korea Energy Agency 2017), cela indique que les OEES sont entrées dans le secteur des énergies renouvelables et jouent un rôle dans la mise en œuvre de l'initiative de transition énergétique du gouvernement. De plus, bien qu'il n'y ait pas de données agrégées, il convient de noter qu'il y a 19 coopératives d'énergie renouvelable à Séoul, y compris les coopératives impliquées dans le programme gouvernemental (Korea Cooperatives 2017). Si toutes ces coopératives avaient une capacité similaire d'installation de panneaux solaires, elles pourraient produire 26,5 GWh pour Séoul.

L'un des défis auxquels l'installation et l'utilisation de l'énergie solaire est confrontée est le faible taux d'accession à la propriété de la ville, qui s'élevait à 52,7% en 2016 (MoLIT 2017). Dans le cas de Séoul, où de nombreuses personnes vivent traditionnellement dans des logements locatifs, les résidents ont du mal à posséder un système d'énergie solaire car les propriétaires prennent pratiquement toutes les décisions concernant la résidence (Lee 2013). Le fait que les économies d'énergie dépendent en grande partie des décisions des propriétaires pose un problème structurel aux personnes à faible revenu qui deviennent des producteurs d'énergie.

De plus, pour générer plus d'électricité, la véranda ou les plus grandes fenêtres doivent être orientées au sud ou au sud-est, ce qui est normalement l'orientation de logement la plus chère de la République de Corée (Shin 2013). De plus, le recouvrement des coûts d'installation grâce à une facture d'électricité réduite prend en moyenne deux ans. Cependant, les coûts de maintenance récurrents,

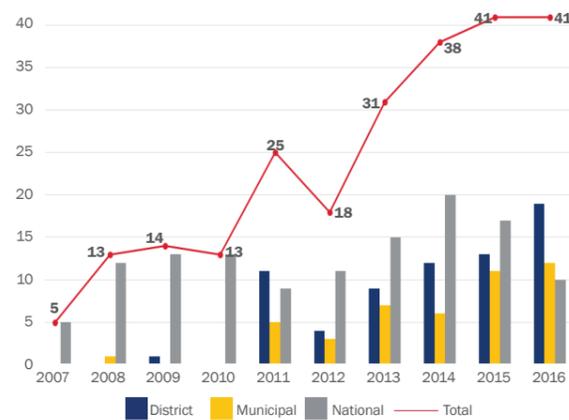
tels que le remplacement de l'onduleur (USD 300-400), qui est normalement requis tous les cinq ans, peuvent être une lourde charge financière pour les résidents à faible revenu et peuvent sembler excessifs par rapport aux économies réalisées (Soh 2014). Bien que le mouvement énergétique des citoyens, qui vise à préserver l'environnement, à économiser de l'énergie et à profiter à tous, soit bien intentionné, les pauvres peuvent être involontairement exclus en raison de contraintes structurelles et financières.

Dimensions politiques des impacts de l'ES à Séoul

Possibilités accrues pour que les voix de l'ES se fassent entendre

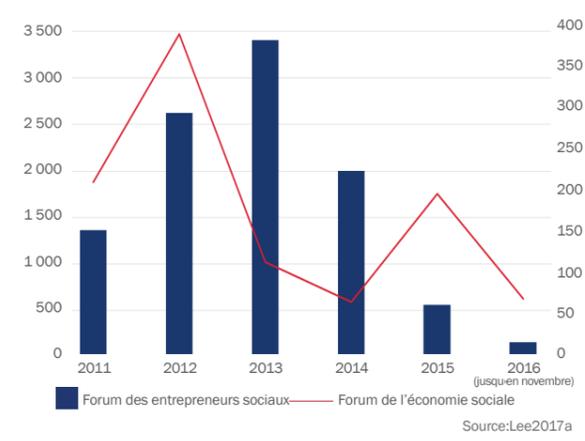
Des pratiques participatives fortes, une prise de décision démocratique et une gestion organisationnelle centrée sur la solidarité sont des facteurs déterminants des impacts de l'ESS sur la dimension politique du développement durable. Ils constituent également des conditions préalables à la co-construction de politiques publiques (Mendell 2014), qui impose aux gouvernements de reconnaître les acteurs de l'ESS en tant qu'acteurs clés de la formulation des politiques et de leur donner la possibilité de participer activement aux dialogues sur les politiques et de faire connaître leurs préoccupations et leurs besoins (Mendell et Alain,

Graphique V.6. Tendances dans l'organisation d'événements liés à l'ES, 2007-2016



Remarque : pour rechercher tous les types d'événements liés à l'ESS, nous avons utilisé le plus grand moteur de recherche coréen Naver et le plus grand moteur de recherche mondial Google. Le terme de recherche utilisé était «économie sociale», en coréen puisqu'il s'agit d'un terme générique qui s'apparente à «économie sociale et solidaire» en anglais. Les résultats de la série de conférences et d'ateliers comptent comme un seul événement. La recherche n'est pas exhaustive car de nombreux événements à petite échelle au niveau communautaire ne sont pas annoncés dans les médias.

Graphique V.7. Volume des communications dans deux forums en ligne sur l'ES



2015).

Sans de solides compétences en matière d'autogestion démocratique et des membres dotés d'un pouvoir démocratique, l'ESS ne peut pleinement utiliser la reconnaissance officielle ou un pouvoir de négociation plus important pour la co-construction de politiques publiques. La culture et le comportement démocratique au sein de l'ESS peuvent également s'étendre à d'autres secteurs, comme le montre le processus de développement de Mondragon (voir le chapitre II pour plus de détails) (Flecha et Ngai 2014).

L'augmentation du nombre d'événements liés à l'ES (dialogues sur les politiques, ateliers, foires, séminaires, forums, conférences, etc.) à Séoul au cours de la dernière décennie témoigne d'une expansion de la sphère publique où les voix des OEES ont pu être entendues largement (voir la figure V.6). Entre 2007 et 2016, le nombre d'événements municipaux et de district a considérablement augmenté. En particulier, le nombre d'événements organisés par le GMS a augmenté rapidement depuis 2012 et a même dépassé ceux organisés par le gouvernement national. Cela reflète en partie la ferme volonté du GMS de promouvoir l'ES à Séoul. Il est particulièrement intéressant de noter que le nombre d'événements organisés au niveau du district a également augmenté rapidement depuis 2012, ce qui suggère que la sensibilisation à l'ES a également touché le niveau du district.

Le nombre croissant d'événements s'est accompagné

d'un volume important de communications via divers médias sociaux en ligne. Par exemple, une plateforme de médias sociaux, le Social Entrepreneur Forum, qui est dirigée par des organisations de l'ES basées à Séoul, a enregistré 4 828 participants qui ont publié 75 196 communications sur l'ES entre 2011 et 2016. Les participants sont généralement des jeunes dont l'activité principale est l'entrepreneuriat social. Un autre forum, le Forum de l'économie sociale, comptait 527 participants et 4 278 communications au cours de la même période. Les participants à ce forum ont tendance à constituer une génération d'acteurs de l'ESS plus âgée, principalement associée aux coopératives (Lee 2017a).

L'analyse des données montre des tendances différentes en termes de trafic sur les deux forums depuis 2012. Cela reflète un changement dans les intérêts des participants au forum en ligne, ceux qui défendent la mission sociale de l'ESS (le Forum de l'économie sociale) sont en déclin par rapport à ceux axés sur l'entrepreneuriat social (c'est-à-dire le Forum des entrepreneurs sociaux).

La politisation de l'ES

À la fois aux niveaux municipal et de district à Séoul, les organisations de soutien intermédiaire (ISO) de l'ES ont eu une influence significative sur le plan politique en raison de plusieurs facteurs. Premièrement, de nombreux anciens militants du mouvement de démocratisation qui avaient cherché des solutions à la polarisation sociale et à la faiblesse de la solidarité, sont entrés dans le mouvement pour l'économie sociale et sont devenus les dirigeants des ISO. Deuxièmement, ils ont plaidé en faveur des valeurs de solidarité, d'inclusion sociale et de démocratie de l'ES, au lieu de se concentrer uniquement sur les questions de viabilité économique (voir le chapitre III). Troisièmement, les dirigeants des OEES et des ISO, qui soutiennent principalement le parti du maire Park, ont joué un rôle de premier plan dans la création de l'écosystème en faveur de l'ES à Séoul, en établissant un partenariat solide avec le gouvernement métropolitain de Séoul.

Alors que l'ES à Séoul s'est considérablement développé sous le maire Park et son parti, il convient de souligner que le processus législatif national qui a abouti à la mise en place de cadres juridiques tels que le SEPA et le FAC est dirigé par des partis politiques variés et que les projets de loi sont adoptés de manière multi partisane. Bien que chaque parti ait

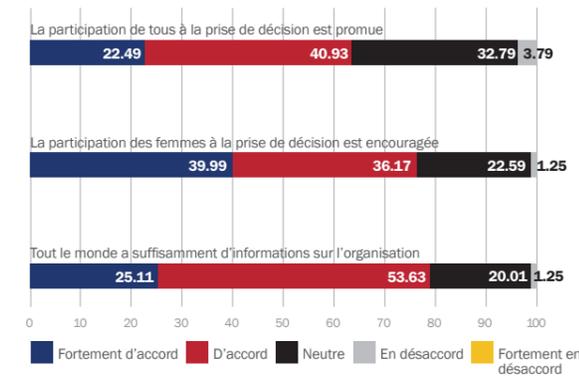
mis l'accent sur différents aspects de l'ES, tels que sa mission sociale ou son entrepreneuriat économique, tous sont convenus que l'ES était un moyen potentiel de lutter contre la pauvreté et les inégalités en fournissant des emplois et des services aux groupes vulnérables. Cependant, alors que l'ES, à Séoul, est progressivement devenue un symbole politique associé au maire Park et à son parti, des tensions naturelles se sont produites entre le maire et les dirigeants des gouvernements de district appartenant à d'autres partis politiques. Les dirigeants des autorités de district qui n'appartiennent pas au parti du maire ne participent pas au Conseil des gouvernements locaux pour l'ES, dirigé par les amis du parti du maire Park. Cela indique que le développement de l'ES à Séoul sous le maire Park a été accompagné d'une politisation de l'ES dans une certaine mesure, ce qui suscite des inquiétudes quant à la durabilité politique du régime politique qui soutient actuellement l'ES.

Autogestion démocratique et solidarité

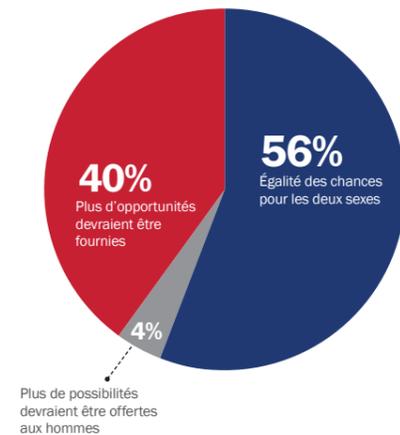
L'autonomisation politique et la participation réelle des groupes vulnérables et marginalisés au processus d'élaboration des politiques publiques sont des facteurs déterminants pour la réalisation des ODD (Cook, Smith et Utting, 2012). Elles sont également importantes au sein des organisations de la société civile, qui constituent des espaces de débat reflétant les luttes de la société dans son ensemble (Mercer 2002). Les OSC ne sont toutefois pas pré-ordonnées pour être démocratiques. Elles peuvent être ou ne pas être démocratiques (Fisher 1998). Un facteur clé à cet égard est la capacité des organisations civiques à intérioriser, socialiser et vulgariser les attributs, normes et pratiques démocratiques tels que la tolérance, la modération, la volonté de compromis et le respect des opinions opposées (Diamond 1994, Hadenius et Ugglä 1996).

Bien que les OEES insistent sur l'autogestion démocratique en tant que principe d'organisation majeur, le niveau de démocratie au sein des OEES en termes de participation et d'inclusion, en particulier des groupes marginalisés et vulnérables, est variable. De plus, le principe de solidarité peut être pratiqué entre les membres de l'organisation mais pas nécessairement au-delà de cette organisation. Pour contribuer à la compréhension de l'impact politique de l'ES et du niveau de démocratie dans les OEES à Séoul, l'UNRISD a mené une enquête en ligne pour évaluer les tendances favorables à la démocratie participative des membres des CSE, ainsi

Graphique V.8. Attitudes envers la participation au processus de prise de décision



Graphique V.9. Attitudes à l'égard de la participation des femmes au travail



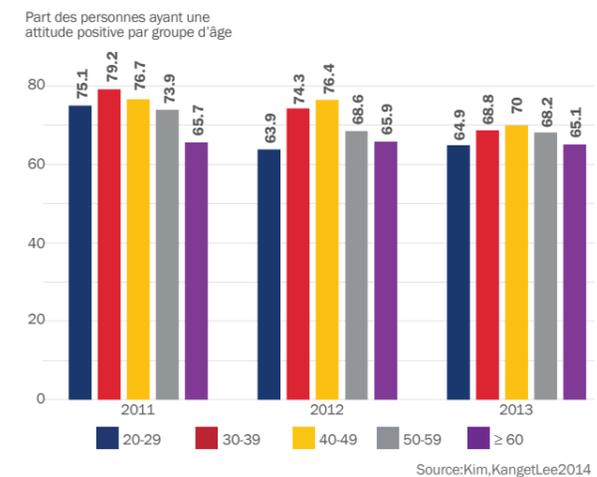
que leurs attitudes à l'égard de la participation des femmes au processus de prise de décision, à l'égard des travailleurs migrants, des familles multiculturelles (voir annexe pour la méthodologie et les statistiques descriptives).

Selon l'enquête, 63% des CSE encouragent la participation active des personnes aux processus de prise de décision, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap et de leur origine nationale. Seulement 3,8% ont déclaré que les processus de prise de décision au sein de leurs organisations n'étaient pas participatifs. Plus de 76% des personnes interrogées étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que leur organisation encourage la participation égale des femmes à la prise de décision. Plus de 78% étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que toutes les personnes

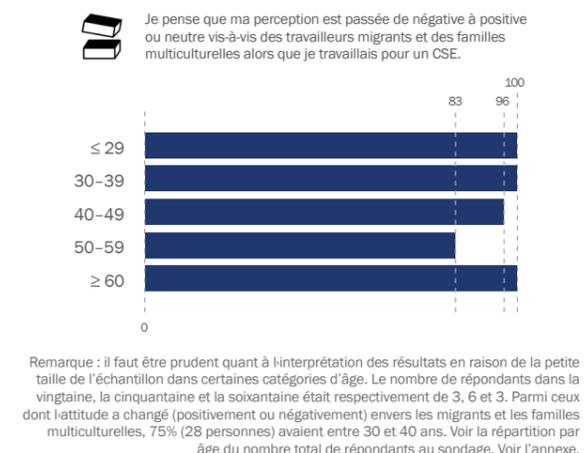
de leur organisation disposent de suffisamment d'informations sur celle-ci. Ces résultats indiquent que les CSE ont une forte propension à construire une démocratie participative et à rendre le milieu de travail plus égalitaire, inclusif et cohérent pour tous (voir le graphique V.8).

Il s'agit d'une amélioration significative par rapport aux résultats d'une étude de 2010 (Lee et Hwang, 2010) selon laquelle le niveau de participation des travailleurs des CSE au processus de prise de décision était de 2,63 sur une échelle de 1 à 5 (1: aucune occasion d'exprimer, pas d'informations à 5: liberté absolue et autonomie dans les processus décisionnels). Ce chiffre était même inférieur à

Graphique V.10. Perception de la contribution des familles multiculturelles au renforcement de la compétitivité de la République de Corée



Graphique V.11. Changement de perception influencé par le CSE, par groupe d'âge



celui des petites et grandes entreprises, qui étaient respectivement de 3,78 et 2,76.

L'enquête montre également que les mécanismes participatifs et inclusifs institutionnalisés au sein des OEES affectent le comportement individuel. Sur les 61 personnes qui étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec l'énoncé «Votre organisation encourage la participation active des femmes à la prise de décision», environ 79,6% (48 personnes) ont déclaré que leur perception de la participation des femmes avait changé depuis qu'elles avaient commencé à travailler pour cette organisation. Parmi ceux qui ont changé leur perception des femmes sur le lieu de travail, 40% ont déclaré que davantage de possibilités devraient être offertes aux femmes et 57% ont déclaré que les femmes et les hommes devraient avoir les mêmes chances (voir Figure V.9). De toute évidence, il existe des effets institutionnels positifs sur les perceptions et les attitudes à l'égard du rôle des femmes sur le lieu de travail, confirmant le potentiel de l'ES à contribuer à la réalisation de la cible 5.5 des ODD: «Garantir la participation pleine et effective des femmes et des possibilités égales de leadership à tous les niveaux de la prise de décision dans la vie politique, économique et publique».

Figure V.9. Attitudes à l'égard de la participation des femmes au travail
 40% Plus de possibilités devraient être offertes aux femmes
 4% Plus de possibilités devraient être offertes aux hommes
 56% Égalité des chances pour les deux sexes

Travailler pour les OEES a également changé la compréhension de la solidarité des employés, comme le montre clairement leur nouvelle perception des travailleurs migrants et des familles multiculturelles documentée dans l'enquête de l'UNRISD. Ayant longtemps été une société ethniquement homogène, la République de Corée a connu une augmentation rapide du nombre de travailleurs migrants étrangers et de familles multiculturelles. Le nombre de résidents nés à l'étranger est passé d'environ 300 000 en 1998 à plus de 2 millions en 2016 (Korean Statistics, 2017). Bien que l'attitude du public à l'égard des travailleurs migrants et des familles multiculturelles soit généralement positive, les perceptions négatives ont récemment augmenté, en particulier chez les personnes en âge de travailler (voir la figure V.10).

La majorité des personnes ayant répondu à l'enquête

de l'UNRISD ont confirmé qu'elles avaient changé leur perception et leurs attitudes à l'égard des travailleurs migrants nés à l'étranger et des familles multiculturelles. Environ 63% des personnes interrogées ont changé leur perception des migrants et des familles multiculturelles pendant leur période de travail dans le secteur de l'économie sociale. Parmi ceux qui ont changé de perception, seuls 4% ont déclaré avoir changé de perception de positive à négative. Tous les autres (96%), quel que soit leur groupe d'âge, ont modifié leur perception de négative à positive ou neutre, en acceptant la présence de migrants et de familles multiculturelles et leur droit de revendiquer des droits (voir la figure V.11). Cela démontre que les personnes employées dans les OEES ont davantage tendance que les autres Coréens à développer une attitude positive ou neutre à l'égard des migrants et des familles multiculturelles.

Dans l'ensemble, l'enquête a montré que l'ES pouvait accroître et renforcer la solidarité et contribuer à l'instauration d'une société inclusive via le lieu de travail. Cependant, il est important de noter les limites de la méthode de l'auto déclaration : celle-ci tend à favoriser le biais de réponse ou la tendance de l'individu à répondre d'une certaine manière quelles que soient les preuves réelles (Cook et Campbell 1979). Par exemple, étant donné la nature des OEES et le but de la recherche, les participants peuvent avoir eu tendance, consciemment ou inconsciemment, à fournir des réponses qu'ils considèrent socialement souhaitables plus qu'un véritable reflet de la réalité. Par exemple, les participants ont peut-être exagéré les opinions positives concernant la participation et le rôle des femmes dans le lieu de travail. Individuellement et institutionnellement, ils ont peut-être voulu paraître se comporter d'une manière qui soit conforme aux normes culturelles actuelles ainsi qu'à la mission sociale de leur organisation.

Conclusion

Les preuves des impacts économiques, sociaux et environnementaux de l'ES à Séoul démontrent que cette ES peut être un moyen efficace de mise en œuvre des ODD. En particulier, les recherches et les données actuellement disponibles montrent que l'ES à Séoul a contribué à réduire la pauvreté et les inégalités dans la ville en créant des emplois décents pour les groupes vulnérables et en fournissant des services de soins, en particulier aux personnes âgées.

Elle contribue également à la transition énergétique via des activités associées à la production d'énergie solaire. L'enquête de l'UNRISD a révélé que les personnes travaillant pour des CSE ont tendance à être plus favorables à la participation des femmes, ce qui constitue un test décisif de la contribution de l'ES à la démocratie. Cela confirme également que les employés des CSE ont tendance à avoir une attitude plus positive à l'égard des travailleurs migrants étrangers et des familles multiculturelles que les autres citoyens.

La question de savoir si et dans quelle mesure l'impact de l'ES est transformatrice de la société reste toutefois une question ouverte. Malgré sa contribution à la création d'emplois pour les femmes, il existe un risque de féminisation des emplois peu rémunérés et à forte intensité de main-d'œuvre peu qualifiée, en particulier dans le secteur des SRE. L'inégalité dans l'accès à la propriété, qui constitue une contrainte structurelle pour les OEES engagées dans la transition énergétique via l'installation de panneaux solaires, n'est pas considérée comme une préoccupation majeure par les acteurs de l'économie sociale.

Le sous-développement des méthodologies de collecte et d'analyse des données sur les impacts de l'ES constitue un autre défi pour évaluer le rôle de l'ES dans le développement durable. Les méthodes et les données les plus largement utilisées sur les impacts de l'économie sociale se rapportent à la création d'emplois et à la fourniture de services sociaux. D'autres aspects de l'ES, tels que ses impacts liés à l'environnement et à la démocratie, sont souvent ignorés lors de la collecte et de l'analyse de données. Des méthodologies scientifiques et des données complémentaires permettant d'évaluer l'impact de l'ES sur toutes les dimensions du développement durable doivent encore être développées afin de mobiliser le soutien du grand public et des décideurs pour les OEES, et de légitimer le soutien gouvernemental aux OEES par le biais de mécanismes de financement tels que subventions et achats publics.

Annexe

L'UNRISD a mené une enquête en ligne sur les entreprises sociales certifiées (CSE) situées à Séoul de juillet à août 2017 pendant 45 jours. L'enquête comportait 24 questions concernant les points

Tableau V.4. Statistiques descriptives des répondants et de leurs lieux de travail

	Pondéré (%)
Sexe des répondants	
Femme	55,25
Homme	44,75
Age of Respondents	
29 ans ou moins	5,00
30-39	25,43
40-49	50,75
50-59	13,78
60 ans ou plus	5,04
Type de répondants REE travaillant pour	
Une entreprise sociale	87,76
Coopérative	8,49
Entreprise autonome	2,50
Entreprise villageoise	1,25
Genre du dirigeant	
Femme	38,60
Homme	57,56
Les deux	3,84
Taille des OEES	
Moins de 10 personnes	36,28
10-20 Personnes	30,05
20-30 Personnes	13,91
Plus de 30 personnes	19,76
Secteur (réponses multiples)	
Commerce de gros et de détail	22,46
Enseignement/Formation/Consultation	17,73
Soins aux personnes âgées/enfants/personnes handicapées	7,35
Services médicaux/de santé	5,99
Recyclage, réutilisation, réparation	3,69
Immobilier/construction de logements/logements locatifs	5,30
Environnement/communautés vertes/conservation	5,94
Représentations théâtrales/musicales	10,66
Édition/impression/photocopie	9,72
Autres services communautaires	11,16

suivants : (i) le statut de la participation individuelle et de son implication dans la prise de décision; (ii) les perceptions de la participation et de la représentation des femmes dans les processus de prise de décisions; (iii) les perceptions des personnes défavorisées telles que les migrants et les familles multiculturelles sur le lieu de travail. En outre, des informations sociodémographiques (telles que l'âge, le sexe, le nombre d'années de travail) et des informations organisationnelles (âge, taille, objectifs, secteur, composition de l'emploi) ont été collectées.

En juillet 2017, il y avait 316 CSE à Séoul. Une liste de leurs numéros de téléphone a été obtenue sur le site Web de KSEPA, où elle est accessible au public.

La liste contenait également des informations sur les objectifs principaux des organisations lors de leur création : (i) fourniture d'emplois, (ii) fourniture de services sociaux, (iii) contribution de la communauté locale, (iv) autre, et (v) mixte (une combinaison de ces objectifs). En utilisant cette information comme base de stratification, un plan d'échantillonnage stratifié a été utilisé pour obtenir une représentation proportionnelle. Environ un tiers des numéros de téléphone de chaque catégorie, ou 102 combinés, ont été choisis au hasard et contactés pour demander des participants potentiels. La majorité des personnes que nous avons contactées par téléphone ont exprimé leur volonté de participer à l'enquête. Lorsque le consentement a été donné, un lien électronique vers le sondage en ligne contenant des informations plus spécifiques sur la recherche a été envoyé à la personne. Plusieurs tentatives ont été faites pour contacter ceux qui ont accepté mais qui n'ont pas répondu au sondage. Le taux de réponse était d'environ 78,4%. En plus de la stratification préalable pour obtenir une représentation adéquate, nous avons calculé les poids de l'échantillon afin de corriger le biais de non-réponse dans l'échantillon.

Le tableau A.1 présente des statistiques descriptives sur les répondants et leur lieu de travail. Sur les 80 personnes interrogées, 44 personnes (55,25%) étaient des femmes et 36 personnes (44,75%) étaient des hommes, présentant un bon équilibre entre les sexes. Les répondants étaient principalement des personnes dans la quarantaine (50,75%) et dans la trentaine (25,43%). La grande majorité des répondants (près de 88%) travaillent pour des entreprises sociales, ce qui signifie que l'échantillon sous-représente les groupes restants : coopératives (8,5%), entreprises autonomes (2,5%) et entreprises villageoises (1,25%). Environ 57% des OEES des répondants ont des dirigeants masculins et 38%, des dirigeantes. Les OEES de petite taille (moins de 20 employés) représentent 66% des entreprises interrogées. En ce qui concerne la diversité sectorielle, la plupart des OEES se situaient dans le secteur de la vente au détail (22,4%); le deuxième groupe en importance était celui du secteur de l'éducation (17,7%) et le troisième en importance celui du secteur du théâtre et de la performance musicale (10,66%).

NOTES DE FIN

¹ Le NBLIS accorde des prestations pour les frais de subsistance, la santé, le logement et l'éducation.

² Selon l'Organisation internationale du Travail, le travail décent implique le plein emploi productif, la stabilité et la sécurité sur le lieu de travail, la protection sociale des travailleurs et de leurs familles et la promotion du dialogue social afin que chacun puisse exprimer ses sujets de préoccupations, de s'organiser et de prendre part aux décisions la vie des travailleurs (Organisation internationale du travail, 2013).

Références

Brignall, S. and S. Modell. 2000. "An institutional perspective on performance measurement and management in the 'new public sector'." *Management Accounting Research* 11(3):281-306.

Byeon, Isul. 2017. "Estimates of the impact of circular tax of enterprise income on investment, dividend and wage (in Korean)." *The 7th Statistical Methodology Symposium*, Daejeon.

Cheam, J. 2017. "All the eyes of the world are on Asia: GRI chief." *Eco-Business*, accessed September 20. <http://www.eco-business.com/news/all-the-eyes-of-the-world-are-on-asia-gri-chief/>.

Cho, Dalho, and In-hye Yoo. 2016. *Measurement and Analysis of Outcomes of Social Enterprises in Seoul* (in Korean). Seoul: Seoul Institute and Seoul Social Economy Center.

CIRIEC. 2006. *Manual for drawing up satellite accounts of companies in the social economy, cooperatives and mutual societies*. Liege: CIRIEC

Commonwealth of Australia. 2006. *Handbook of cost-benefit analysis*. 6 vols. *Financial Management Reference Material*. Canberra: Commonwealth of Australia

Cook, S., K. Smith, and P. Utting. 2012. *Green Economy or Green Society?: Contestation and Policies for a Fair Transition*. Geneva: UNRISD.

Cook, T. D., and D.T. Campbell. 1979. *Quasi-experimentation: design and analysis issues for field settings*. Chicago: Rand McNally College Publishing Company.

Diamond, L. 1994. "Rethinking civil society: toward democratic consolidation." *Journal of Democracy* 5(4):4-18.

Ebrahim, Alnoor S., and Rangan V. Kasturi. 2010. *The Limits of Nonprofit Impact: A Contingency Framework for Measuring Social Performance*. Harvard Business School Management Unit.

Figge, F., T. Hahn, S. Schaltegger, and M. Wagner. 2002. "The sustainability balanced scorecard-theory and application of a tool for value-based sustainability management." *The Greening of Industry Network Conference 2002*, Gothenburg.

Fisher, J. 1998. *Non governments: NGOs and the political development of the Third World*. West Hartford: Kumarian Press.

Flecha, R., and P. Ngai. 2014. "The Challenge for Mondragon: Searching for the cooperative values in times of internationalization." *Organization* 21 (5):666-682.

Florman, M., R. Klingler-Vidra, and M. J. Facada. 2016. *A critical evaluation of social impact assessment methodologies and a call to measure economic and social impact holistically through the External Rate of Return platform*. London: LSE Enterprise.

Giovanni, O. 2008. *Functional Distribution of Income, Inequality and the Incidence of Poverty*. Geneva: UNRISD.

Global Reporting Initiative. 2017. *GRI Standards*, edited by GRI.

Government 24. 2018. "Agreement on 2018 Median Income and Survey by Central Livelihood Guarantee Commission." *Government 24*, accessed January 23 2018. <https://www.gov.kr/portal/ntnadmNews/1158004>.

Hadenius, A., and F. Ugglä. 1996. "Making civil society work, promoting democratic development: what can state and donors to." *World Development* 24:1621-39.

Hillenkamp, I., J. Laville, and V. L. Birchfield. 2013. *Socioéconomie et démocratie : l'actualité de Karl Polanyi*, Sociologie économique. Toulouse: Erès.

Hwang, Dokyung, Youngseok Shin, Yoonkyung Lee, Byungho Choi, Chanwoo Kim, Keunmyung Park, and Euna Kim. 2016. *Research on Medical Treatment for the Elderly People and Diversification of Supply System of Longterm Care Service and Its Demand Analysis* (in Korean). Sejong City: Korea Institute for Health and Social Affairs.

Hwang, Duck-Soon. 2016. "The state of specific wage levels of social enterprises and its comparison with the wage level of standardised model workers" (in Korean). *Monthly Labor Review* (June):7-24.

Hwang, Taeho. 2017. "Dispute over the solar power supply business in Seoul" (in Korean). *DongA News*.

Incheon University Industry-Academic Cooperation Foundation. 2017. *2016 Social Enterprises Performance Analysis* (in Korean). Seongnam: Ministry of Employment and Labour and Korea Social Enterprise Promotion Agency.

International Labor Organization. 2013. *Guidelines for producers and users of statistical and legal framework indicators*. ILO.

International Labor Organization. 2017. *World Employment Outlook Trends 2017*. Geneva: ILO.

International Organization for Standardization. 2016. *ISO 26000 and SDGs*. Geneva: International Organization for Standardization.

Jang, Jongick, Hoon Hong, Jeongsik You, Taehwan Kim, and Jonghyun Park. 2016. *The Seoul Social Economy: A Study of Performance Measurement and Policy Evaluation* (in Korean). Seoul: Seoul Institute and Seoul Social Economy Center.

Jun, Somyi, and Mihyun Lim. 2013. "Poor people gather to make poorer neighborhoods" (in Korean). *CBS Nocut News*.

Kaplan, R. S. 2010. *Conceptual Foundations of the Balanced Scorecard*. Massachusetts: Harvard Business School.

Kaplan, R.S., and D. P. Norton. 1992. "The balanced scorecard-measures that drive performance." *Harvard Business Review* 70(1):71-9.

Kim, Howon, Jiyoung Yang and Jiseong Kang. 2016. *In-depth Research on Self-Reliance Projects* (in Korean). Eumsung: Korea Employment Information Service.

Kim, Jiyoung, Choonggu Kang, and Eucheol Lee. 2014. *Closed South Korea: Korean People's Perceptions about and Policies on Multi-culture* (in Korean). In *Isse Brief*, edited by Asan Institute for Policy Studies. Seoul: Asan Institute for Policy Studies.

Kim, Kyunghye. 2014. *The Economic and Social Deficits of the Elderly in Seoul and the Development Direction of the Elderly Welfare Policy* (in Korean). Seoul: Seoul Research Institute.

Kim, Kyunghye, and Dongyul Chang. 2017. *The 2015 Seoul Welfare Survey: An In-depth Analysis Report* (in Korean). Seoul: Seoul Institute.

Kim, Taeyoung. 2016. "Analysis of role of provincial level intermediaries in social economy sector" (in Korean). *Journal of Government Studies* 22(2):81-125.

Kinoshita, Y., F. Guo, and IMF. 2015. *What can boost female labor force participation in Asia?* Washington D.C.: IMF.

Koo, In-Hoe. 2004. "Poverty in Korea, Why It Remains High?: Analysis of the Trend in Poverty since the 1990s" (in Korean). *Korean Journal of Social Welfare* 56(4):57-78.

Korea Cooperatives. 2017. "Cooperative Present Status" (in Korean).

Korea Institute for Health and Social Affairs. 2016. *Annual Poverty Statistics Report* (in Korean). Sejong City: Korea Institute for Health and Social Affairs.

Korea Labor Institute. 2016. *Analysis of 2015 Performance of Social*

Enterprises (in Korean). Seoul: Ministry of Employment and Labor and Korea Social Enterprise Promotion Agency.

Korea Social Enterprise Promotion Agency. 2015. Social Economy Guidebook (in Korean). Seongnam: KSEPA.

Layard, R., and S. Glaister. 1994. Cost-benefit analysis. 2nd ed. Cambridge: Cambridge University Press.

Lee, Eun Sun. 2017a. Mapping of Social Economy in Seoul: Discourse and Strategies (in Korean). Seoul: Seoul Institute.

Lee, J., and J. W. Kim. 2017. "The Factors of Local Energy Transition in the Seoul Metropolitan Government: The Case of Mini-PV Plants." Sustainability 9(3): 1-22.

Lee, Kangjoon. 2015. "Energy Politics and Civil Governance of Mayor Park Wonsoo in Metropolitan Seoul" (in Korean). Economy and Society 107: 140-172.

Lee, Nakyeong, and Soontak Hwang. 2010. "Relations among changing jobs, work performance, concentration of work, and decision-making process of the enterprises: comparison of social enterprises, large and small enterprises" (in Korean). The Journal of Korean Policy Studies 10 (201-219).

Lee, Sang-Woo. 2017b. 2016 Major Trends of Long-Term Care Insurance (in Korean). Seoul: Korea Insurance Research Institute.

Lee, Yujin. 2013. "Why not install a mini-solar power generator in our apartment?" (in Korean). The Hankyoreh.

Maltz, A. C., A. J. Shenhar, and R. R. Reily. 2003. "Beyond the balanced scorecard: refining the search for organizational success measures." Long Range Planning 36(2):87-204.

McMurtry, J. 2015. "Prometheus, Trojan Horse or Frankenstein? Appraising the Social and Solidarity Economy." In Social and Solidarity Economy: Beyond the Fringe, edited by Peter Utting. London: Zed Books with UNRISD.

Mendell, M. 2014. Improving Social Inclusion at the Local Level Through the Social Economy. Paris: OECD.

Mercer, C. 2002. "NGOs, civil society and democratisation: a critical review of the literature." Progress in Development Studies 2(1):5-22.

Ministry of Trade, Industry, and Energy and Korea Energy Agency. 2017. 2016 New and Renewable Energy Supply Statistics (in Korean). Sejong City: Ministry of Trade, Industry and Energy

New Media Group. 2017. The Global Impact Investing Ratings System. Ulaanbaatar: The New Media Group.

OECD. 2005. OECD Territorial Reviews: Seoul, Korea. Paris: OECD.

OECD. 2016a. 2016 OECD Economic Survey. Paris: OECD.

OECD. 2016b. Economic Survey of Korea. Paris: OECD.

Peng, I. 2009. The Political and Social Economy of Care: Republic of Korea Research Paper. Geneva: UNRISD.

Rauscher, O., C. Schober, and R. Milner. 2012. Social impact measurement and social return on investment analysis. Vienna: Vienna University of Economics and Business.

Rohm, H. and D. Montgomery. 2000. "Link sustainability to corporate strategy using the balanced scorecard." Balanced Scorecard Institute, accessed August 20. www.balancedscorecard.org.

Rotheroe, N., and A. Richards. 2007. "Social Return on investment and social enterprise: transparent accountability for sustainable development." Social Enterprise Journal 3(1):31-48.

Seo, Eunae. 2016. "Electricity bill investment' with solar power ... Even if I use the same, next door 400,000 won My house 50,000 won" (in Korean). Mael Business Newspaper.

Seoul Metropolitan Government. 2017a. 2016 Job creation status in Seoul (in Korean). Seoul: Seoul Metropolitan Government.

Seoul Metropolitan Government. 2017b. Increase subsidies and strengthen AS, spreading one million solar power plants in

Seoul (in Korean). Seoul: Seoul Metropolitan Government.

Seoul Metropolitan Government. 2017c. One Less Nuclear Power Plant 2: Seoul sustainable energy action plan (in Korean). Seoul: Seoul Metropolitan Government.

Seoul Metropolitan Government. 2017d. Solar City Seoul' Solar power supply to every three households (in Korean). Seoul Metropolitan Government.

Seoul Province Self-Sufficiency Center. 2016. 2015 Report on the state of self-reliance projects (in Korean). Seoul: Seoul Province Self-sufficiency Center.

Seoul Province Self-Sufficiency Center. 2017. 2016 Report on the state of self-reliance projects (in Korean). Seoul: Seoul Province Self-sufficiency Centre.

Seoul Social Economy Center. 2015. 2014 Report on the Performance of Seoul Social Economy Center (in Korean). Seoul: Seoul Social Economy Center.

Seoul Social Economy Center. 2016a. 2011-2015 Seoul Social Economy Promotion Policy: Five-Year Performance and Future Tasks (in Korean). Seoul: SSEC.

Seoul Social Economy Center. 2016b. Seoul's Social Economy Policy (2011-2015): Achievements and Challenges (in Korean). Seoul: SSEC.

Seoul Social Economy Center. 2017. 2016 Report on the Performance of Seoul Social Economy Centre (in Korean). Seoul: Seoul Social Economy Centre.

Shin, Changyong. 2013. "There are a lot of houses in Europe that are not southbound ... Why do we?" (in Korean) Yonhap News.

Soh, Sung-Ryul. 2014. "Things to know when installing home solar power generators" (in Korean). ETNews.

Song, Wooyeong. 2017. "Solar power can also be installed in rental houses" (in Korean). JoongAng Ilbo.

Statistics Korea. 2016. 2016 Cause of Death Statistics (in Korean). Daejeon: Statistics Korea

Torres-Rahman, Z., G. Baxter, A. Rivera, and J. Nelson. 2015. Business and the United Nations: Working together towards the Sustainable Development Goals: A Framework for Action. Cambridge, MA: Harvard Kennedy School.

UN Inter-Agency Task Force on Social and Solidarity Economy. 2014. Social and Solidarity Economy and the Challenge of Sustainable Development. Geneva: UNTFSSSE.

UNFCCC. 2015. "Historical Paris Agreement on Climate Change", accessed July 19. http://newsroom.unfccc.int/unfccc-newsroom/finale-cop21/.

UNICEF. 2014. Theory of change. New York: UNICEF.

UNRISD. 2010. Combating Poverty and Inequality: Structural Change, Social Policy and Politics. Geneva: UNRISD.

UNRISD. 2016. Policy Innovations for Transformative Change. Implementing the 2030 Agenda for Sustainable Development. Geneva: UNRISD.

Utting, P. 2015. "Introduction: The challenges of scaling up social and solidarity economy." In Social and Solidarity Economy: Beyond the Fringe, edited by P. Utting. London: Zed Books with UNRISD.

Vogel, I. 2012. Review of the use of 'Theory of Change' in international development. www.isabelvogel.co.uk

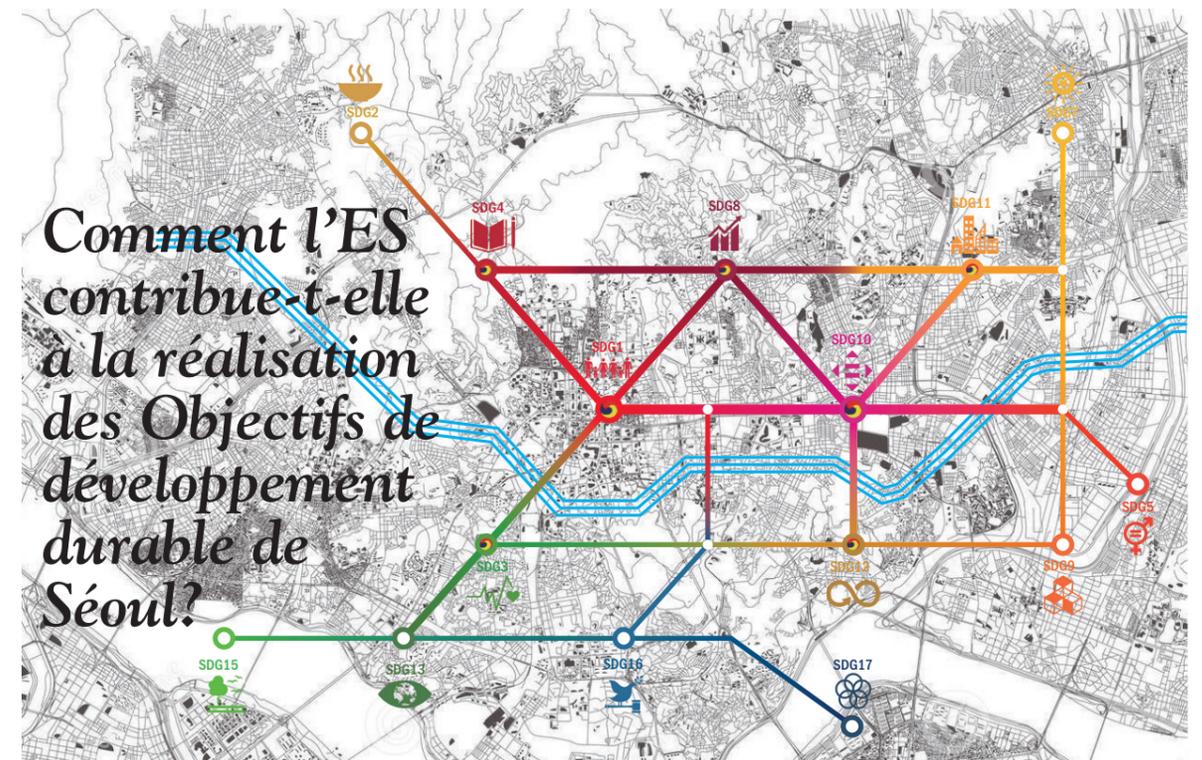
Wood, C., and D. Leighton. 2010. Measuring social value: the gap between policy and practice. London: Demos.

World Bank. 2010. Cost-benefit analysis in World Bank projects. Washington, DC: World Bank

Worldatlas. 2017. "Lowest Birth Rates In The World By Country." Worldatlas, accessed 15 July 2017. http://www.worldatlas.com/articles/countries-with-the-lowest-birth-rates-in-the-world.html.

Yonhap News. 2017. "Seoul ranks No. 3 among cities with worst air pollution: data" (in Korean). Yonhap News.

(CHAPITRE VI)



Les acteurs au niveau local ou sous-national disposent de nombreuses compétences et jouent souvent des rôles uniques dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques et des programmes de développement, allant de la planification territoriale ou urbaine à la construction d'infrastructures sûres, inclusives et résilientes et à la fourniture de services de base. Le Programme pour un développement durable à l'horizon 2030 met particulièrement l'accent sur la localisation des ODD en tant que facteur clé de la réalisation de sa vision transformatrice, d'où l'importance des acteurs locaux pour que le développement se réalise effectivement sur le terrain.

La localisation des objectifs de développement durable commence par l'établissement d'objectifs et de cibles au niveau local reflétant les conditions économiques, sociales et environnementales propres à chaque lieu. Dans tous les cas, le développement au niveau national ou sous-national nécessite une hiérarchie d'objectifs et de buts. Une fois établis les ODD au niveau local, les objectifs de cette structure

hiérarchique peuvent se révéler incompatibles ou incohérents (ICSU et ISSC 2015).

Cependant, ces buts et objectifs peuvent ne pas être totalement inconciliables car il existe différentes manières de créer une complémentarité institutionnelle et politique pour atteindre des buts et objectifs multiples, sans sacrifier un but ou un objectif pour d'autres (Penouil, 1981). Il est donc indispensable d'identifier et de promouvoir des moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable qui créent des synergies de manière intégrée et équilibrée et minimisent les effets négatifs des compromis entre objectifs et politiques publiques.

Ce chapitre examine le potentiel de l'ES à Séoul à mettre en œuvre les objectifs de développement durable de Séoul (ODD-S), décrits dans le document d'orientation intitulé Les objectifs de développement durable de Séoul : 17 façons de changer Séoul (voir Gouvernement métropolitain de Séoul 2017b). Il se concentre sur la manière dont les valeurs, les préoccupations et les fonctions multiples de l'ES

à Séoul (comme indiqué aux chapitres III, IV et V) contribuent à atteindre les dimensions sociale, économique et environnementale des ODD-S de manière intégrée et équilibrée. Il identifiera également les tensions entre les objectifs et les approches en silo, qui sont des causes potentielles de perte de synergie et de compromis coûteux.

La rareté des données sur les fonctions et les impacts des OEESS est un obstacle pour ce type de recherche (voir chapitre V). Pour relever ce défi, la recherche effectuée dans le cadre de ce rapport a utilisé une méthode d'analyse de réseau pour identifier l'interdépendance et les connexions entre les entités OEESS et les ODD-S. Nous avons utilisé les énoncés de mission qui explicitent les objectifs organisationnels et les activités de 249 entreprises sociales certifiées (CSE) à Séoul (sur un total de 316) pour l'analyse de réseau. L'analyse met en lumière le potentiel des OEESS en tant que moyen de mise en œuvre de ces objectifs et leurs limites.

Étant donné l'importance de la cohérence et de l'alignement des politiques publiques entre les différents niveaux de gouvernance (local, régional, national, mondial) pour une mise en œuvre réussie des objectifs de développement durable (voir le chapitre II), ce chapitre-ci compare également les ODD-S au niveau local et les ODD au niveau mondial dans l'agenda 2030. Étant donné que les ODD au niveau national pour la République de Corée n'étaient pas encore définis au moment de la rédaction du présent rapport, il n'est pas possible à ce stade d'intégrer le niveau national dans cette analyse.

Le chapitre est structuré comme suit. La première section explique les ODD-S, leur développement et leur structure. Il porte une attention particulière à l'interdépendance des objectifs et cibles des ODD-S, et à la manière dont ils diffèrent des ODD globaux. Il est suivi d'une explication de la contribution des OEESS de Séoul sur la base de l'analyse du réseau. Les conclusions et les enseignements tirés pour Séoul et au-delà sont présentés dans la conclusion.

Objectifs de développement durable de Séoul

Le développement durable avant l'Agenda 2030

En République de Corée, le public et les

organisations de la société civile œuvrant pour le développement durable ont entrepris diverses activités bien avant l'annonce du Programme de l'Agenda 2030. Influencés par le Sommet de la Terre de 1992 et son mécanisme de mise en œuvre locale connu sous le nom d'Agenda 21 local, de nombreuses organisations de la société civile et gouvernements locaux ont commencé à collaborer pour établir des agendas et des activités locales en faveur du développement durable. La décentralisation et les gouvernements élus locaux ont également eu un impact positif sur ce partenariat public-société civile. À mesure que les mouvements sociaux se sont diversifiés après le début de la démocratisation (voir chapitre III), de nombreuses OSC travaillant sur des questions liées à la qualité de la vie et à l'environnement ont émergé pour s'engager dans des processus politiques de diverses manières. Les activités entreprises par ces OSC environnementales ont également été encouragées par les lois sur la protection de l'environnement et l'énergie, ainsi que par les réglementations associées, depuis 1992 (Lee et al. 2009).

En 2015, 210 autorités locales sur 240 en République de Corée avaient établi un Agenda 21 local pour le développement durable. Une centaine de gouvernements locaux, y compris le gouvernement métropolitain de Séoul, ont créé des organisations spéciales chargées de mettre en œuvre leurs décisions.

L'initiative organisationnelle du gouvernement national visant à mettre en œuvre des politiques de développement durable est apparue plus tard que celle des gouvernements locaux. En 2000, il a créé le Conseil présidentiel pour le développement durable (CPDD) au niveau national, composé de représentants des gouvernements, de la société civile et des entreprises. Le CPDD avait pour mandat d'établir les grandes orientations politiques et d'élaborer des plans visant à promouvoir le développement durable (Pawar et Huh 2014). De 2000 à 2008, le CPDD a adopté un processus de prise de décision participatif impliquant de nombreuses parties prenantes, qui incluait des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Bien que le CPDD ait mis l'accent sur une approche intégrée (englobant les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable) mise en avant par le Sommet de la Terre et les activités de suivi, la plupart de ses politiques étaient principalement axées sur l'environnement

(Pawar et Huh 2014).

La loi-cadre sur le développement durable (FASD) est entrée en vigueur en 2008, huit ans après la création du CPDD, le Ministère de l'Environnement assumant la responsabilité de sa mise en œuvre. Cette loi est devenue le fondement juridique de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de 1992 et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable de 2002. La loi stipulait que les gouvernements nationaux et locaux devaient établir tous les cinq ans un plan de mise en œuvre du développement durable. Il a également permis aux délégués des conseils locaux du développement durable de participer au CPDD. Un système de coordination entre les gouvernements nationaux et locaux a également été mis en place (Kim et al. 2014).

Le gouvernement Lee (2008-2013) a toutefois modifié l'orientation de la politique, et est passé de la notion de développement durable à la catégorie de croissance verte, ce qui a considérablement compromis les activités de suivi du gouvernement dans le cadre du FASD. Bien que le concept de croissance verte ait mis l'accent sur l'harmonisation de la croissance économique et de la préservation de l'environnement, les dimensions économiques étaient au centre de l'attention politique, tandis que les préoccupations sociales restaient résiduelles et en marge des préoccupations environnementales et économiques. En fait, au cours de cette période, les solutions d'économie verte fondées sur le marché, associées aux initiatives de croissance verte promues par le gouvernement Lee ont dominé le débat politique (Lee, 2010).

Ce changement de politique a entraîné un changement important dans les organisations gouvernementales et les politiques publiques associées au développement durable. Premièrement, en déclarant que la croissance verte à faible émission de carbone était une vision nationale, le gouvernement a créé une nouvelle Commission présidentielle sur la croissance verte et promulgué une nouvelle loi-cadre sur la croissance verte à faibles émissions de carbone, en 2008 et 2010 respectivement (Pawar et Huh, 2014). Le CPDD est devenu le Conseil ministériel du développement durable, perdant une partie de son influence antérieure. Les programmes gouvernementaux qui soulignaient la dimension économique de la croissance verte étaient pour la plupart descendants, bien qu'ils fassent l'objet d'une

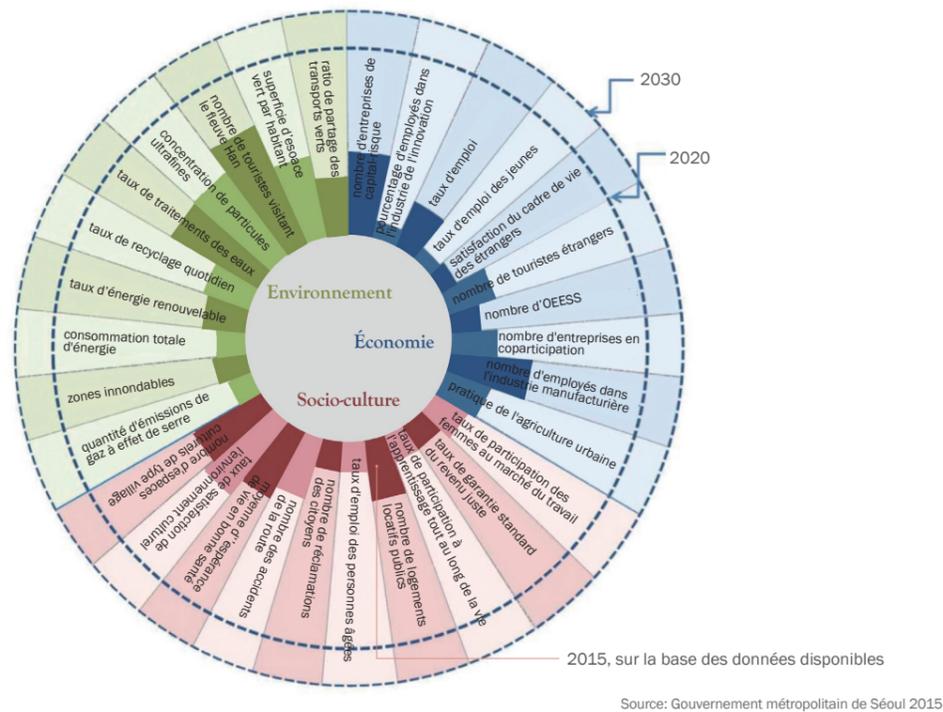
consultation symbolique des parties prenantes. Les gouvernements, en particulier le gouvernement national et les gouvernements locaux, dont les dirigeants appartenaient au même parti politique que le président, ont apporté un large soutien aux institutions et organisations mises en place pour une approche de la croissance verte favorable au marché. Dans le cadre de cet effort gouvernemental en faveur de politiques de croissance verte, de nombreuses ONG, même celles des provinces et des territoires dont les dirigeants se sont rangés du côté des partis d'opposition, ont mis en œuvre des programmes financés par le gouvernement dans le cadre de la croissance verte (Kim et al. 2014).

Le Green New Deal était une initiative particulièrement controversée en matière d'économie verte. L'un de ses projets phares était le projet de restauration des quatre grands fleuves, qui visait à réhabiliter des rivières clés pour le pays, et à assurer la sécurité de l'eau, la maîtrise des crues et la vitalité des écosystèmes par le biais de 213 projets d'infrastructure fluviale, pour un coût total de 6 900 milliards de KRW et Kim 2011). Même avant le lancement de ces projets, de nombreux experts se sont inquiétés de leur impact négatif sur l'environnement. Les partis d'opposition ont organisé des manifestations politiques contre les projets et contre le gouvernement Lee. Le projet phare lui-même a accentué le fossé politique entre le gouvernement et les forces de l'opposition (Han 2015). Dans ce contexte, la croissance verte est devenue un symbole politique du gouvernement Lee. La société civile et les opposants politiques ont utilisé le concept de croissance verte comme cible centrale de leurs critiques du gouvernement Lee, préférant le concept plus global et intégré de développement durable. Cela a permis de renforcer les initiatives et les organisations associées à ce concept de développement durable, telles que l'Agenda 21 local (Pawar et Huh 2014).

Initiatives du GMS pour le développement durable, avant l'Agenda 2030

Les initiatives de développement durable du GMS ont commencé au milieu des années 2000 avec le concept de croissance verte dirigé par le maire Oh Se-hoon, affilié au parti politique du président Lee. Ses politiques et ses programmes étaient similaires à ceux du gouvernement Lee en ce qu'ils mettaient l'accent sur la dimension économique et l'économie verte. Le GMS a mis en place un comité de la croissance verte composé de fonctionnaires, d'experts et de

Graphique VI.1. Plan de base quinquennal pour le développement durable (2015-2019)



représentants du monde des affaires et de la société civile, comité qui s'est rarement réuni. La plupart des programmes du GMS à cette époque ont été conçus et mis en œuvre de manière descendante.

Une approche différente est apparue après l'entrée en fonction du leader de l'opposition, Park Won-soon, en 2011. Afin de mettre en exergue les dimensions sociales et environnementales du développement durable, le GMS a aboli l'inefficace Green Growth Council et adopté une ordonnance sur le Conseil de développement durable de Séoul (le SCSD) et a recréé le Conseil lui-même en 2013. Composé de neuf représentants du GMS, dont le maire, de trois membres du Conseil métropolitain de Séoul et de 28 représentants de la société civile et du monde des affaires, le CSDD compte trois groupes de travail thématiques : Économie ; Société et culture ; et de l'environnement. Les dirigeants du secteur de l'économie sociale, tels que le responsable du centre d'économie sociale de Séoul et un représentant des coopératives de Saenghyup, participent au groupe de travail sur l'économie.

Le GMS avait annoncé un plan de base quinquennal pour le développement durable (2015-2019) en 2015, avant même le lancement du Programme

de développement durable à l'horizon 2030. Le Plan de base a identifié 30 objectifs principaux liés aux objectifs économiques, sociaux, culturels et environnementaux qui doivent être atteints d'ici 2020 ou 2030, en grande partie sur la base des priorités politiques du GMS. Ils ont été sélectionnés parmi un groupe de 725 indicateurs utilisés pour suivre et évaluer la performance des politiques du GMS (gouvernement métropolitain de Séoul, 2015). L'ES, avec l'économie de partage, est devenue l'une des principales stratégies économiques pour parvenir à un développement durable. Les projets GMS promouvant des districts spéciaux d'ES, des coopératives locales et l'ES en tant que moyen de fournir des services sociaux ont été explicitement mentionnés comme moyens de mise en œuvre (gouvernement métropolitain de Séoul, 2015). Le principal objectif du plan quinquennal était toutefois de surveiller et d'évaluer les projets existants dans les 30 domaines d'action liés au développement durable plutôt que d'établir un nouveau cadre stratégique pour le développement durable (voir le tableau VI.1).

Établir un Agenda 2030 et fixer des ODD pour Séoul

Depuis l'annonce du Programme 2030, les progrès accomplis dans la définition des buts et objectifs

au niveau national en République de Corée ont été limités. La structure fragmentée des ministères chargés d'atteindre certains objectifs et cibles et l'absence de coordination efficace ont été parmi les principales causes des progrès relativement lents du gouvernement national. Les gouvernements locaux tels que le GMS, cependant, font des progrès significatifs.

Le GMS a rapidement adopté des objectifs de développement durable et les a adaptés au contexte local. La CSDD a commencé à préciser les ODD pour Séoul (ODD-S) via une série de processus participatifs, y compris des réunions d'experts et des auditions publiques, au cours desquelles des organisations de la société civile et de nombreux secteurs déjà impliqués activement dans les mécanismes de gouvernance participative organisés par le GMS ont pris part. En comparaison avec le gouvernement national, peu de tensions sont apparues sur le point de savoir quels bureaux et départements du GMS devraient être responsables de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Cependant, le GMS a été confronté à deux défis lors de l'établissement des objectifs de développement durable. Premièrement, les processus de gouvernance participative ont pris beaucoup de temps pour discuter du vaste éventail d'objectifs liés aux dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Le processus a été lent, en partie à cause de difficultés d'organisation, les objectifs de développement durable n'étant pas une question prioritaire pour de nombreuses organisations de la société civile. Deuxièmement, il n'y avait pas de directives claires sur la manière d'établir les ODD-S. De nombreux membres de la CSDD possédaient une expertise dans leurs secteurs, mais manquaient des connaissances et de l'expertise complète nécessaire pour identifier les liens multiples entre les objectifs et les cibles de manière équilibrée et intégrée.¹

L'établissement des objectifs de développement durable (ODD-S) a été un processus d'apprentissage pratique qui a pris presque deux ans et a été accompli au moyen d'une série d'audiences publiques, de discussions sur des recherches commanditées et d'un débat sur les objectifs prioritaires. Le GMS a proclamé les ODD-S le 22 novembre 2017 (Gouvernement métropolitain de Séoul 2017a).

Les objectifs de développement durable pour Séoul comportent 17 objectifs et 96 cibles correspondant en grande partie aux Objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030. Plusieurs caractéristiques des ODD-S sont à remarquer par rapport à celles de l'Agenda 2030.

- Les ODD-S ont été conçus pour correspondre aux 17 ODD du Programme 2030 de manière à refléter les conditions spécifiques à Séoul. Par exemple, les objectifs de développement social sont plus ambitieux que dans les objectifs globaux. L'objectif de Séoul concernant la mortalité des moins de 5 ans est inférieur à 2,5 pour 1 000 naissances vivantes, alors que l'objectif mondial est fixé à moins de 25 pour 1 000. De même, l'objectif de Séoul en matière de mortalité maternelle est plus ambitieux que l'objectif mondial. Séoul vise à réduire de moitié le taux de 2016, qui était de 8,4 pour 100 000, alors que l'objectif mondial est de 70 pour 100 000 naissances vivantes.
- S'agissant du rôle du secteur privé, les entreprises sociales sont spécifiquement mentionnées dans l'ODD 8.3 : «Encourager les petites et moyennes entreprises à créer des emplois décents et à apporter un soutien actif aux entreprises sociales». De même, les zones socio-économiques et les systèmes de soutien intégrés pour l'économie sociale au niveau du district sont suggérés comme des outils politiques pour atteindre le ODD-S 10 «Réduire toutes les formes d'inégalité». Souligner le rôle de l'économie sociale dans la réduction des inégalités ainsi que dans la croissance économique et la création d'emplois est notable dans les ODD-S, étant donné que le Programme 2030 mentionne le rôle des coopératives dans la productivité, la croissance économique inclusive et la création d'emplois.
- Des initiatives de politiques publiques spécifiques et des projets du GMS sont suggérés comme des moyens clé pour la mise en œuvre des ODD-S. De nombreux projets sont axés sur les droits de l'homme, la solidarité à l'intérieur de la ville et au-delà également, la participation et l'ES.
- Les ODD-S comprennent des préoccupations politiques spécifiques du GMS au titre de cibles. Par exemple, le ODD-S 3 inclut le jeu parmi les addictions à résoudre, tandis que le ODD-S 11 a pour objectif de réduire la concentration de poussières fines à 70% du niveau de 2016. Le L'ODD-S 12 inclut la réduction de moitié du gaspillage alimentaire par habitant par

Objectifs de développement durable (ODD-S) de Seoul, cibles et politiques publiques connexes (cont.)

● 1. Consacrer des efforts pour éliminer la pauvreté sous toutes ses formes

1.1 Faire des efforts pour qu'aucun citoyen de Séoul ne vive en-dessous du minimum national (de ressources) grâce au système national et au système de sécurité sociale de Séoul.
1.2 Préparer et mettre en œuvre un système de sécurité sociale adapté à Séoul pour assurer le niveau de vie de base des personnes vulnérables.
1.3 Garantir le droit d'utiliser les ressources économiques et de bénéficier des services publics de base et des services financiers pour les citoyens de Séoul, en particulier les plus vulnérables.
1.4 Réduire l'exposition et la vulnérabilité aux chocs économiques, sociaux et environnementaux et aux catastrophes pour les personnes vulnérables à Séoul.

Principaux projets de GMS : normes de protection sociale des citoyens de Séoul, système de sécurité de base de Séoul

● 2. Améliorer la répartition entre zones urbaines et rurales et soutenir l'agriculture urbaine pour assurer la sécurité alimentaire et l'équilibre nutritionnel des citoyens

2.1 Garantir des aliments sains, nutritifs et équilibrés à tous les citoyens.
2.2 Mettre fin à toutes les formes de malnutrition et faire le maximum pour gérer l'état nutritionnel des personnes biologiquement vulnérables, telles que les enfants de moins de cinq ans, les adolescentes, les femmes enceintes, les mères allaitantes et les personnes âgées.
2.3 Établir une distribution souhaitable avec les pêcheurs locaux de pêche artisanale et soutenir l'agriculture urbaine, non seulement pour encourager la production alimentaire à petite échelle, mais également pour faire face à la pauvreté et à la santé mentale.
Principaux projets de GMS : plan directeur alimentaire, projet d'appui aux repas publics pour la coexistence urbaine et rurale, projet Nutrition Plus

● 3. Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être de tous les citoyens

3.1 Réduire de moitié le taux de mortalité maternelle par rapport au niveau de 2016.
3.2 Mettre un terme aux décès évitables en visant à réduire le taux de mortalité des moins de cinq ans à moins de 2,5 sur 1 000 naissances vivantes.
3.3 Contenir les épidémies de maladies infectieuses et mettre en place un système de traitement complet des maladies infectieuses par une gestion et un traitement rapides en cas d'épidémie.
3.4 Réduire les maladies non transmissibles grâce à la prévention et au traitement, et réduire considérablement le nombre de suicides grâce à des politiques d'amélioration de la santé mentale et du bien-être.
3.5 Renforcer la prévention et le traitement de tous les types de dépendance, y compris les drogues, l'alcool, le tabagisme et le jeu.
3.6 Réduire de moitié le nombre de décès et de blessures dus aux accidents de la route par rapport au niveau de 2015.
3.7 Fournir des services infirmiers professionnels et des services complets de consultation et d'information en matière de santé et de médecine aux nourrissons, aux femmes enceintes et aux personnes âgées afin de prévenir les maladies et d'améliorer la santé.
3.8 Augmenter la proportion des services de santé publique et des services médicaux chargés de fournir une couverture sanitaire universelle à Séoul.
3.9 Renforcer les mesures de soins de santé pour les personnes et les régions sensibles aux substances dangereuses.
Principaux projets de GMS : centre de services communautaires de proximité, établissement d'un filet de sécurité pour la santé publique et les services médicaux, extension des centres de gestion de la santé du citoyen, projet de prévention du suicide

● 4. Garantir une éducation de qualité, inclusive et équitable et offrir à tous des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.1 Garantir des soins et une éducation de qualité pour les enfants d'âge préscolaire.
4.2 Assurer à tous les citoyens de Séoul la possibilité de recevoir un enseignement technique, professionnel et universitaire de qualité et abordable.
4.3 Accroître les possibilités offertes aux jeunes et aux adultes à Séoul d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires à l'emploi et à la création d'entreprise.
4.4 Éliminer les disparités entre les sexes en matière d'éducation et garantir un accès égal à l'éducation et à la formation professionnelle pour les personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées et les pauvres.
4.5 Aucun citoyen de Séoul ne devrait avoir de difficultés dans la vie en raison d'un manque d'alphabétisation, de calcul et de compétences de base en technologies de l'information et de la communication.
4.6 Développer l'éducation sur le développement durable pour les citoyens de Séoul.
Principales politiques de GMS : expansion des garderies nationales et publiques, gestion du Seoul Free Citizen College, création de la School for All

● 5. Créer un environnement social égalitaire et améliorer les capacités des femmes

5.1 Mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.
5.2 Éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.
5.3 Reconnaître et valoriser le travail domestique par la fourniture de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale, ainsi que par la promotion de la responsabilité partagée au sein du ménage.
5.4 Garantir aux femmes des chances égales de participer au processus de prise de décision et d'exercer un leadership.
Principaux projets de GMS : créer une ville sûre et heureuse pour les femmes, gérer la solidarité communautaire pour la protection des enfants et des femmes, planifier les mesures globales de prévention des abus envers les enfants de Séoul

● 6. Créer une ville avec un cycle d'eau saine et sûre

6.1 Remplacer les conduites d'alimentation en eau obsolètes et renforcer l'analyse de la qualité de l'eau, permettant à tous les citoyens de Séoul de boire de manière sûre l'Arisu.
6.2 Améliorer la qualité de l'eau du réseau hydrographique de la rivière Han en préservant l'écosystème fluvial, en gérant la charge totale de pollution de l'eau, en améliorant la qualité de l'eau évacuée et en remplaçant les canalisations d'égout obsolètes.
6.3 Aggrandir les installations de gestion des eaux pluviales et gérer les eaux souterraines de manière durable.
6.4 Gérer la qualité, la quantité et l'écosystème aquatique du système de la rivière Han de manière intégrée.
6.5 Créer des forêts de la rivière Han, des zones humides riveraines et un rivage naturellement protégé afin de récupérer les propriétés naturelles du système de la rivière Han.
6.6 Soutenir la participation de la communauté locale pour améliorer la gestion de l'eau.
Les principaux projets de GMS : gestion de la qualité d'Arisu (eau du robinet), création d'une ville du cycle de l'eau (gestion des eaux souterraines, réutilisation des eaux de pluie, etc.), création d'une station d'épuration respectueuse de l'environnement, garant de la sécurité de la qualité de l'eau de la rivière Han et de ses affluents

● 7. Garantir les droits fondamentaux en matière d'énergie, augmenter la part des énergies renouvelables et accroître l'efficacité énergétique

7.1 Garantir les droits fondamentaux à l'énergie pour les personnes vulnérables.
7.2 Atteindre 20% de la part des énergies renouvelables.
7.3 Augmenter l'efficacité énergétique dans les secteurs du bâtiment et des transports.
7.4 Accroître le soutien à la R&D sur les technologies vertes, y compris le secteur des technologies des énergies renouvelables, et promouvoir les 7 principales industries vertes (énergies renouvelables, LED, voitures vertes, bâtiments écologiques, services verts, technologies de l'information écologiques, circulation des ressources urbaines).
Principaux projets de GMS : distribution d'un panneau solaire par foyer, promotion du programme de rénovation de bâtiments (BRP), phase 2 du projet One Under Nuclear Power Plant.

● 8. Promouvoir une croissance économique inclusive et durable et créer des emplois décents

8.1 Rechercher une croissance durable du produit intérieur brut et du produit intérieur brut régional basée sur une relation gagnant-gagnant avec les autres régions.
8.2 Soutenir les restructurations en secteurs à haute valeur ajoutée et renforcer la diversification des secteurs par la créativité et l'innovation afin d'améliorer continuellement la productivité.
8.3 Inciter les petites et moyennes entreprises à créer des emplois décents et à soutenir activement les entreprises sociales.
8.4 Réduire le taux de chômage, créer des emplois décents et obtenir un salaire égal pour un travail de valeur égale.
8.5 Réduire considérablement la proportion de jeunes au chômage qui ne sont ni en éducation ni en formation.
8.6 Protéger les droits des travailleurs pour tous les travailleurs, y compris les travailleurs migrants, et promouvoir des environnements de travail sûrs et sécurisés.
8.7 Élaborer des politiques de tourisme durable qui promeuvent activement la culture et les produits uniques de la ville de Séoul et encouragent une industrie du tourisme de haute qualité pour créer davantage d'emplois.
Principaux projets de GMS : adoption du système des administrateurs de postes de travail, création du nouveau centre économique Changdong et Sangye, extension du système de gestion du salaire décent de Séoul, valorisation de la main-d'œuvre à Séoul, création du centre de développement de Séoul, construction du centre de culture et de protection sociale des travailleurs G-Valey

● 9. Construire des infrastructures utiles et respectueuses de l'environnement et encourager une industrialisation inclusive et durable

9.1 Développer des infrastructures de qualité et respectueuses de l'environnement, accessibles à tous les citoyens pour des activités économiques et une vie heureuse.
9.2 Renforcer la prise en charge des activités futures de fabrication à forte technologie et à forte valeur ajoutée.
9.3 Augmenter la main-d'œuvre et les investissements dans la recherche et le développement et accroître la compétitivité des industries fondées sur la science et la technologie.
Principaux projets de GMS : élaboration d'un plan de transport public axé sur les chemins de fer, création d'un pôle d'innovation

● 10. Consacrer des efforts pour réduire toutes les formes d'inégalité

10.1 Aucun citoyen de Séoul ne devrait vivre au-dessous du 40e centile du revenu médian par le biais du système de sécurité sociale, le système national et celui de Seoul
10.2 Renforcer et promouvoir l'inclusion sociale, économique et politique de tous.
10.3 Améliorer les lois, politiques et pratiques discriminatoires pour assurer l'égalité des chances.

Objectifs de développement durable (ODD-S) de Seoul, cibles et politiques publiques connexes (cont.)

10.4 Atteindre un niveau d'égalité élevé par le biais de politiques fiscales, salariales et de protection sociale.
Principaux projets de GMS : créer des zones socio-économiques spéciales et mettre en place un système intégré de soutien à l'économie sociale dans les districts autonomes de Gu.

● 11. Rendre les villes inclusives, sûres et durables pour tous les citoyens

11.1 Établir un niveau de vie minimum pour les citoyens de Séoul afin d'améliorer l'environnement dans les quartiers à faible revenu et les zones résidentielles obsolètes, et de garantir le droit au logement de tous les citoyens en proposant un logement plus abordable.
11.2 Établir des systèmes de transport sûrs, pratiques et durables pour tous les citoyens en assurant la liaison avec le système de transport de la région de la capitale.
11.3 Formuler et mettre en œuvre une planification urbaine visant l'intégration sociale, l'élargissement de la participation des citoyens et l'inclusion des personnes socialement défavorisées afin de garantir la diversité.
11.4 Protéger l'histoire et la culture et le patrimoine naturel de Séoul, créer une ville dans laquelle la nature, l'histoire, la culture et l'avenir coexistent et promouvoir la diversité culturelle.
11.5 Renforcer le système de secours en cas de catastrophe pour les citoyens vulnérables, tels que les pauvres, les enfants, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées, afin de créer une ville sûre à Séoul pour faire face aux catastrophes de grande ampleur.
11.6 Réduire les concentrations de particules fines de 70% par rapport au niveau de 2016.
11.7 Réduire au minimum les zones n'ayant pas accès aux parcs et aux espaces verts et garantir l'accès universel des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées aux espaces verts publics.
11.8 Renforcer les liens économiques, sociaux et environnementaux entre Séoul et les zones métropolitaines pour un développement équilibré de la région-capitale.
Principaux projets de GMS : expansion du logement locatif public, système de partage de vélos, réalisation d'un projet d'aide à la découverte de la culture traditionnelle, établissement d'un système intégré de gestion et de conservation des biens culturels désignés de Séoul, planification de mesures de réduction des particules fines par sources d'émission.

● 12. Soutenir les modes de consommation et de production durables pour qu'ils deviennent un mode de vie

12.1 Parvenir à un cycle vertueux de croissance économique grâce à l'amélioration de l'environnement et concevoir une mesure globale de la consommation et de la production durables.
12.2 Assurer la gestion durable et l'utilisation efficace des ressources naturelles.
12.3 Réduire de moitié le gaspillage alimentaire par habitant par rapport au niveau de 2016.
12.4 Réduire l'utilisation de substances chimiques dangereuses et gérer les déchets dangereux de manière scientifique et respectueuse de l'environnement afin de minimiser les effets négatifs sur la santé des citoyens et de l'environnement.
12.5 Réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.
12.6 Exhorter et aider les entreprises de Séoul à publier des rapports de gestion durable.
12.7 Promouvoir l'achat par les citoyens de produits écologiques et promouvoir des pratiques de passation des marchés publics durables, telles que l'achat de produits écologiques par des organismes publics.
12.8 Veiller à ce que tous les citoyens disposent des informations et de la sensibilisation nécessaires concernant un développement durable et des modes de vie en harmonie avec la nature.

12.9 Examiner les systèmes de taxation et de subventions qui encouragent une consommation et une production contraires à l'environnement et les améliorer de manière continue et progressive
Principaux projets de GMS : renforcement de la coopération et de la mise en réseau de la Corée sur et dans le domaine de l'économie partagée, mise en place du centre de recyclage à Séoul, poursuite de la mise au rebut directe des déchets ménagers.

● 13. Créer une ville exemplaire pour faire face au changement climatique

13.1 Identifier très tôt les risques liés au changement climatique, recueillir des mesures et renforcer la capacité de récupération rapide en cas de catastrophe naturelle.
13.2 Intégrer les mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques publiques, les stratégies et la planification de GMS.
13.3 Sensibiliser sur la réponse au changement climatique en élargissant le nombre de personnes susceptibles de recevoir une éducation sur le changement climatique et renforcer les capacités locales en développant la coopération entre districts autonomes et les programmes de soutien communautaire.
13.4 Intégrer les mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques publiques, les stratégies et la planification de GMS.
13.5 Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% par rapport à 2005 et intégrer les politiques d'atténuation et d'adaptation aux gaz à effet de serre.
13.6 Participer au mécanisme de lutte contre le changement climatique des organisations internationales, former des partenariats pour gérer des programmes relatifs au changement climatique et renforcer la coopération internationale
Principaux projets de GMS : phase 2 du Plan d'action pour l'énergie durable «Une centrale nucléaire de moins» à Séoul, promotion du centre Energy Dream, renforcement de la coopération internationale sur le changement climatique.

● 14. Conserver l'écosystème marin en récupérant les propriétés naturelles de la rivière Han

14.1 Prévenir et réduire considérablement la pollution provenant des déchets et des algues vertes dans le système de la rivière Han.
14.2 Renforcer la santé écologique du fleuve Han pour améliorer la résilience de l'écosystème marin, y compris celui de la mer de l'Ouest.
14.3 Coopérer avec Gyeonggi-do et Incheon pour accroître la capacité de recherche et les connaissances scientifiques sur les impacts du fleuve Han sur l'écosystème marin.
Principaux projets de GMS : mise en place du système d'alerte aux algues vertes, récupération de l'écosystème de la rivière Han, création des forêts de la rivière Han

● 15. Promouvoir la biodiversité en préservant et en récupérant l'écosystème naturel de la ville

15.1 Gérer de manière saine les forêts, les montagnes, les zones humides et les cours d'eau à Séoul et garantir une utilisation durable des services procurés par l'écosystème.
15.2 Gérer de manière durable les montagnes et les forêts de Séoul en plantant des espèces d'arbres indigènes dans les parties endommagées de la forêt et en renforçant la prévention des incendies de forêt pour protéger les arbres.
15.3 Augmenter de 17% le niveau des zones de protection de la nature et de l'environnement telles que la zone de conservation du paysage écologique, la zone de protection de la faune et la zone de protection des oiseaux migrateurs, de 17% par rapport au niveau de 2014.
15.4 Améliorer la biodiversité en créant des biotops à petite échelle, en restaurant des espèces et en développant des habitats.
15.5 Renforcer la gestion de l'afflux d'espèces exotiques et des disséminations illégales et contrôler la cause de la propagation des espèces exotiques envahissantes.

15.6 Intégrer les valeurs des biotops et de la biodiversité dans le processus de planification et de développement de GMS.
Principaux projets de GMS : Stratégies pour améliorer la biodiversité

● 16. Construire des institutions transparentes et inclusives pour une Séoul juste

16.1 Réduire de manière significative toutes les formes de violence et les crimes violents qui en découlent.
16.2 Réduire de manière significative toutes les formes de crimes contre les enfants, y compris les abus et l'exploitation.
16.3 Créer des environnements sociaux, culturels et physiques qui garantissent les droits fondamentaux des citoyens et poursuivre l'administration municipale dans une perspective des droits humains.
16.4 Renforcer de manière significative le recouvrement des avoirs volés et la taxation des délinquants et des fraudeurs de l'impôt habituels.
16.5 Éliminer toutes les formes de corruption.
16.6 Développer une administration et des institutions transparentes et responsables.
16.7 Réaliser l'administration participative des résidents pour renforcer la participation des citoyens à l'ensemble du processus politique.
16.8 Améliorer l'accès de tous les citoyens à l'information et garantir l'accès à l'information pour les personnes vulnérables.
16.9 Soutenir activement chaque district autonome de Séoul dans la réalisation du développement durable.
Principaux projets de GMS : élargir la budgétisation participative des résidents, poursuivre le projet Séoul, ville des droits de l'homme, planifier les mesures globales de prévention des abus envers les enfants, mettre en place une plate-forme centrée sur les citoyens pour l'utilisation du big data, promouvoir les communautés urbaines

● 17. Renforcer les échanges et la coopération avec les villes étrangères en tant que leader mondial du développement durable

17.1 Renforcer les échanges et la coopération en matière de science, de technologie et d'innovation avec des villes étrangères et renforcer le partage des connaissances et des politiques publiques sur la base d'un accord mutuel.
17.2 Diffuser les résultats des objectifs de développement durable de Séoul aux pays en développement et les aider à mettre en œuvre les objectifs de développement durable.
17.3 Partager les réalisations des ODD-S (de Séoul) avec les villes coréennes et étrangères et renforcer le leadership mondial de la ville pour un développement durable.
17.4 Promouvoir les partenariats entre le gouvernement métropolitain de Séoul, les sociétés civiles et les entreprises pour la mise en œuvre du développement durable.
17.5 Concevoir et soutenir des programmes d'APD pour le développement durable des villes de pays en développement
Principaux projets de GMS : introduire des politiques exceptionnelles dans des villes étrangères, rechercher une ville durable et partagée, inviter des organisations internationales et mener des échanges et une coopération

Source : Brochure du gouvernement métropolitain de Séoul «Objectifs de développement durable de Séoul (ODD) 2030: 17 façons de changer Séoul» Janvier 2018. <http://gov.seoul.go.kr/archives/98727>

rapport au niveau de 2016. Ce sont toutes des préoccupations environnementales spécifiques de Séoul.

- L'effort de localiser les objectifs mondiaux dans un contexte urbain est remarquable. Un exemple de ceci est l'accent mis sur la construction d'un système de distribution de nourriture avec les producteurs agricoles locaux ; et aussi l'agriculture urbaine définie comme une pratique consistant à faire pousser des plantes et à élever des animaux pour se nourrir, et à les transformer et les distribuer dans les zones urbaines (FAO 2007, UNESCAP 2012). La cible 2.4 de l'Agenda 2030, «D'ici à 2030, assurer des systèmes de production alimentaire durables et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes», correspond à la cible 2.3 des ODD de Séoul : «Établir une structure de distribution souhaitable avec les producteurs locaux de pêche agricole et soutenir l'agriculture urbaine non seulement pour encourager la production alimentaire à petite échelle, mais aussi pour faire face à la pauvreté et à la santé mentale.»
- Certains objectifs et certaines cibles ne reflètent pas assez clairement l'interdépendance entre les dimensions économique, sociale et environnementale. Par exemple, la cible 2.3 (voir ci-dessus) mentionne les impacts sur la pauvreté et la santé, mais pas les avantages environnementaux que pourrait générer une production alimentaire locale à petite échelle. Déplacer la production alimentaire vers un lieu de consommation élevé, tend généralement à réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par le transport de denrées alimentaires sur de longues distances. Une étude a estimé que la superficie disponible pour l'agriculture urbaine à Séoul était de 51,17 km² (Lee, Lee et Lee 2015).
- Les objectifs et cibles du Programme 2030, qui sont moins pertinents pour Séoul, ont été réinterprétés pour le ODD-S. La question de savoir si Séoul, en tant que ville enclavée, devait avoir un objectif correspondant à l'ODD 14 du Programme 2030 sur la vie sous l'eau du Programme 2030 a été une question controversée dans le processus de décision sur les ODD-S, par exemple. Après une série de discussions comprenant des auditions publiques et des réunions de la CSDD, il a été décidé de réinterpréter l'ODD 14 principalement comme une protection et une restauration de la qualité naturelle de la rivière Han. Cela pourrait servir également de contribution à la préservation

de l'écosystème océanique dans lequel se jette le fleuve Han. Il est à noter que le ODD-S 14 suggère une coopération avec des provinces voisines telles que Gyeonggi et Incheon City pour atteindre cet objectif.²

- Certaines valeurs clés ont été mises en évidence dans le document ODD-S, mais pas toutes. Par exemple, le principe de ne laisser personne de côté est à la base de la plupart des objectifs, et la fourniture universelle de services sociaux est fortement soulignée, le cas échéant. Toutefois, la vision transformatrice qui vise à modifier les structures et les institutions générant des injustices n'a pas fait l'objet de discussions approfondies et n'est pas reflétée dans le document.
- Chaque objectif et chaque cible sont basés sur des preuves empiriques de la situation actuelle à Séoul et sont liés aux projets du GMS et aux politiques publiques visant à résoudre les problèmes.
- Dans les cas où le problème censé être résolu par un ODD-S serait traité plus efficacement à un niveau de gouvernance supérieur (comme le gouvernement central), le ODD-S indique à la fois les objectifs visés et la nécessité de mécanismes de coordination. Les cibles 3.2, 3.3 et 3.4 relatives aux maladies infectieuses et non transmissibles en sont de bons exemples.
- Tous les objectifs et cibles concernent spécifiquement les citoyens de Séoul, à l'exception du ODD-S 17 «Renforcer les échanges et la coopération avec les villes étrangères en tant que leader mondial du développement durable».
- Le financement du développement est la partie la plus faible des ODD-S. Le seul objectif potentiellement lié au financement est le ODD-S 16.4. «Renforcer de manière significative le recouvrement des avoirs volés et la taxation des délinquants et des fraudeurs fiscaux habituels». Il n'y a pas de cible spécifique associée avec le sujet concernant le rôle du secteur privé dans le financement du développement, qui est souligné dans les ODD de l'Agenda 2030.
- Un système d'indicateurs doit encore être élaboré.

Connecter les Objectifs de développement durable et leurs objectifs/cibles

ODD et cibles dans l'Agenda 2030

Le manque d'intégration entre divers secteurs lors de

la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques est l'un des problèmes majeurs des interventions pour promouvoir le développement, et cela est vrai partout. Les échecs pour créer des synergies, minimiser les compromis coûteux et éviter les ratés dans la coordination, ou l'approche dite de silo, ont entraîné des politiques incohérentes et ont eu des impacts négatifs sur le développement (Le Blanc, 2015).

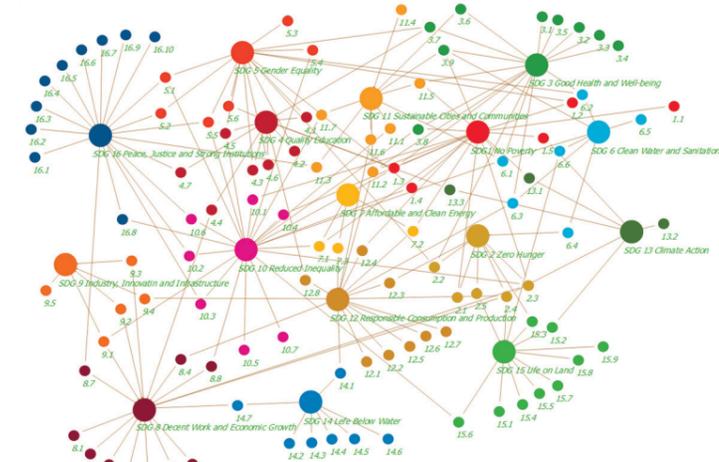
Concevoir et mettre en œuvre les objectifs de développement de manière intégrée et équilibrée est l'une des préoccupations majeures de l'Agenda 2030. Malgré l'accent mis sur l'équilibre à trouver entre les dimensions économique, sociale et environnementale, les objectifs et cibles ont des liens inégaux entre eux, en partie à cause des

effets des négociations politiques sur les priorités. Certains objectifs sont étroitement interconnectés et compatibles entre eux, alors que d'autres le sont moins.

Les tableaux VI.2, VI.3 et VI.4 reflètent une analyse de réseau des cibles de 16 des ODD (Le Blanc 2015). L'analyse exclut l'ODD 17, qui concerne principalement les moyens de mise en œuvre des autres ODD, ainsi que les moyens de mise en œuvre spécifiques présentés à la fin de chaque ODD. Cela ne signifie toutefois pas que les moyens spécifiques de mise en œuvre ne sont pas susceptibles de contribuer à d'autres objectifs.

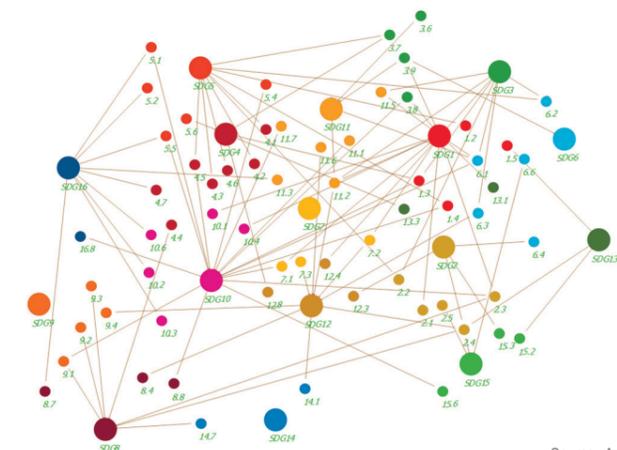
Comme cette analyse de réseau est une cartographie des relations sémantiques entre les objectifs et

Graphique VI.2. Liens entre les Objectifs de développement durable, vus à travers les cibles (Agenda 2030)



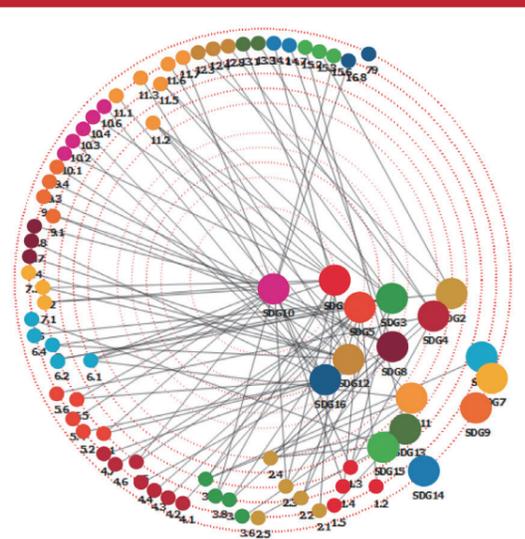
Source : Le Blanc, 2015. Utilisé avec la permission des Nations Unies.

Graphique VI.3. Interdépendance entre divers Objectifs de développement durable, perçue à travers les cibles d'autres objectifs de développement durable (Agenda 2030)



Source : Analyse par l'auteur de l'étude de Le Blanc 2015

Graphique VI.4. Comment les ODD sont-ils soutenus par les cibles d'autres ODD?



Source : générée à l'aide d'un logiciel de S.P. Borgatti, M.G. Everett et L.C. Freeman 2002.

les cibles tels qu'ils sont formulés dans l'Agenda 2030, les chiffres ne représentent pas une analyse scientifique rigoureuse des liens concrets existant entre les objectifs et les cibles. Cette méthode comporte le risque d'analyser les mots à la mode employés tenir un discours convenu. Cependant, les déclarations d'intention dans le discours sur le développement ont un but. Elles confèrent non seulement une légitimité pour justifier des interventions pour le développement, mais donnent également une idée de la direction que les responsables des politiques de développement veulent suivre (Cornwall et Brock, 2005). L'exercice peut avoir un impact pratique et politique puisque les résultats nous aident à problématiser les paradigmes dominants et à explorer des stratégies et des mesures politiques alternatives pour maximiser les synergies et réduire les compromis boiteux entre les secteurs.

Les cercles les plus grands du tableau VI.2 représentent les seize objectifs de développement durable, tandis que les cercles les plus petits représentent les cibles. Les cibles ont la même couleur que l'objectif auquel elles appartiennent. Certaines cibles ne sont liées qu'à un objectif (celui auquel elles appartiennent), alors que d'autres ont des liens avec plusieurs objectifs, illustrant l'interdépendance des objectifs. Par exemple, la cible 16.1 « Réduire de manière significative toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui en découlent partout » n'est pas associée à d'autres objectifs, tandis que

Tableau VI.1. ODD liés aux cibles d'autres ODD (Agenda 2030)

Force des interconnexions	ODD	Nombre de connexions avec des cibles avec d'autres ODD	% du total des connexions
Le plus faible	7	0	0
	9	0	0
	14	0	0
Faible	6	1	1.1
	13	3	3.3
	15	3	3.3
	2	4	4.4
	11	4	4.4
Fort	4	5	5,5
	8	7	7,7
	3	8	8,8
	12	9	9,9
	16	9	9,9
Le plus fort	5	10	11
	1	12	13,2
	10	16	17,6
Total		91	100

Source : Rapport Degree Prestige du Blanc 2015, créé par Social Network Visualizer v2.3 (février 2018)

16.8 «Elargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions de gouvernance mondiale» pourrait également contribuer à l'objectif 10 « Réduire les inégalités dans et entre les pays », en particulier la cible 10. 6 « Améliorer la représentation et la voix des pays en développement dans les processus décisionnels des institutions financières et économiques internationales afin de mettre en place des institutions plus efficaces, plus crédibles, plus responsables et plus légitimes ». Sur 107 cibles examinées, 62 sont associées à plusieurs objectifs. 19 cibles contribuent à deux ou trois objectifs autres que celui auquel elles appartiennent.

Les tableaux VI.3 et VI.4 montrent la manière dont chaque objectif de développement durable peut être soutenu par la réalisation de cibles appartenant à d'autres objectifs de développement durable. Le tableau VI.3 montre comment les ODD individuels sont liés aux cibles d'autres ODD. Le tableau VI.4 montre comment la connexion de différents ODD avec les cibles d'autres ODD produit une structure hiérarchique d'ODD composée de quatre groupes indiquant le degré d'interdépendance : plus l'ODD est proche du centre, plus il a de liens. Les ODD 10 (Réduction des inégalités), 1 (Élimination de la pauvreté) et 5 (Égalité des sexes) sont les objectifs les

plus étroitement liés, tandis que les ODD 7 (Énergie abordable et propre), 9 (Industrie, innovation et infrastructure) et 14 (La vie sous l'eau) n'ont pas de liens directs avec les cibles d'autres ODD (voir le tableau VI.1).

Le niveau de connexion entre chaque ODD et les cibles d'autres ODD indique les possibilités de créer des synergies et de minimiser les marchandages entre les objectifs de l'Agenda 2030. Il est compréhensible que les objectifs de développement 10, 1 et 5 soient regroupés en tant qu'objectifs les plus liés, étant donné le principe de « ne laisser personne de côté ». Il est toutefois décevant que malgré l'interdépendance évidente des objectifs de développement durable 7, 9 et 14, il y ait moins de cibles reliant ces objectifs entre eux (voir le tableau VI.3). Le manque de liens entre certaines cibles souligne la nécessité de développer des mesures plus innovantes pour créer des synergies entre ces cibles.

Les ODD de Seoul et les cibles

Les ODD-S entretiennent également des liens entre objectifs et cibles. Étant donné que les cibles de l'ODD 17 comprennent des tâches qui peuvent être interprétées comme des cibles indépendantes et non simplement comme des moyens de mise en œuvre pour tous les autres objectifs, tels que le partenariat spécifique avec les provinces voisines pour la restauration de la rivière Han, elles ont également été incluses dans l'analyse.

Comparés à l'Agenda 2030, les ODD-S comportent plus de liens entre objectifs et cibles. La nature des liens entre les cibles et les objectifs révèle certaines caractéristiques uniques des ODD-S par rapport à celles de l'Agenda 2030.

- Premièrement, par rapport à l'Agenda 2030, les objectifs de développement durable ont plus de cibles qui visent plusieurs objectifs. La proportion des cibles contribuant à la réalisation des ODD-S auxquels elles n'appartiennent pas est supérieure à celle de l'Agenda 2030. Dans les ODD-S, 72 cibles sur les 96 étudiées contribuent à d'autres ODD, tandis que dans le Programme 2030, 63 objectifs sur 107 examinés visent d'autres ODD. Cela indique que les objectifs des ODD-S ont plus de visées multiples et de fonctions multiples que ceux de l'Agenda 2030.
- Deuxièmement, il n'y a pas de ODD-S qui ne soit pas soutenu par les cibles d'autres ODD. Dans l'Agenda 2030, les objectifs de développement durable 7, 9 et 14 n'ont aucun lien avec les cibles

d'autres objectifs de développement durable.

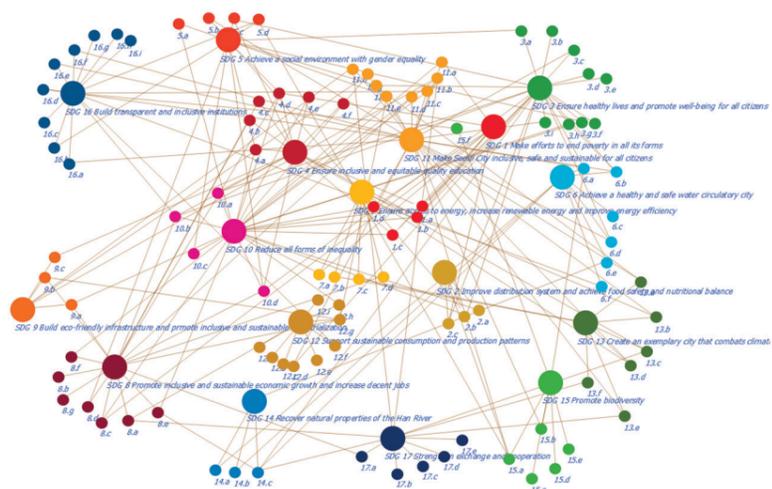
- Troisièmement, l'Agenda 2030 et les ODD de Seoul ont élaboré des connexions différentes entre objectifs et cibles. Les ODD-S 10 (Réduire toutes les formes d'inégalité), 5 (Créer un environnement social favorisant l'égalité des sexes), 3 (Garantir des vies saines et promouvoir le bien-être de tous les citoyens) et 8 (Promouvoir une croissance économique inclusive et durable et des emplois décents) sont davantage soutenus par les cibles des autres objectifs de développement durable de Seoul que ce n'est le cas pour les objectifs de développement durable correspondants de l'Agenda 2030. D'autre part, le nombre de cibles contribuant à l'ODD-S 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes) est inférieur au nombre de cibles contribuant à l'ODD 1 dans l'Agenda 2030. Cela reflète en partie une préoccupation politique plus grande en ce qui concerne les inégalités et la rareté des emplois pour les jeunes (plutôt que la pauvreté) dans le cas des ODD-S, en raison de la mobilisation politique croissante et de l'influence croissante des jeunes en République de Corée (Park, Ahn et Hahn 2013).

Il est à noter que les ODD-S qui bénéficient du soutien le plus fort des cibles d'autres ODD-S sont directement liés à l'inégalité, à la ville et aux communautés de Seoul, à la santé, à la croissance économique et au travail décent, ainsi qu'à l'égalité. Comparés à l'Agenda 2030, les ODD-S disposent de plus de soutien pour le contexte local, la santé, la croissance économique et le travail décent, et moins pour la pauvreté.

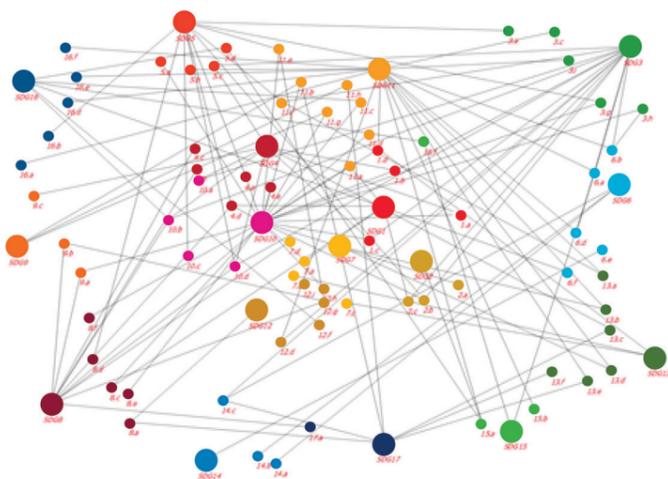
Les ODD-S liés aux objectifs environnementaux ne bénéficient généralement pas du soutien des cibles d'autres objectifs dans le système ODD-S ; c'est également le cas de l'Agenda 2030. Ce sont : le ODD-S-12 (Soutenir les modes de consommation et de production durables) ; 14 (Conserver l'écosystème marin en récupérant les propriétés naturelles de la rivière Han) ; 15 (Promouvoir la biodiversité en préservant et en récupérant l'écosystème naturel de la ville) ; 7 (Garantir les droits énergétiques de base, augmenter la part des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique); et 13 (Créer une ville exemplaire pour faire face au changement climatique).

Des approches plus innovantes doivent être conçues et mises en œuvre pour créer des synergies et minimiser les compromis boiteux entre les objectifs

Graphique VI.5. Connexions entre ODD-S vues à travers les cibles



Graphique VI.6. Interdépendance des ODD-S telle que perçue à travers les cibles d'autres ODD-S



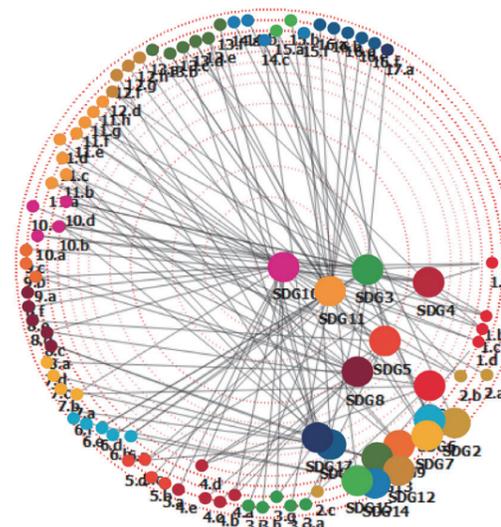
environnementaux et les autres objectifs, en particulier les objectifs liés à l'économie, tels que le ODD-S 8, fortement intégré aux objectifs autres que les objectifs environnementaux.

Comment l'ES peut contribuer à la réalisation des ODD-S

Pour atteindre avec succès les objectifs et les cibles de l'Agenda 2030, les décideurs doivent rechercher des moyens de mise en œuvre permettant d'éviter certaines difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le

développement (2000-2015). L'ESS a le potentiel pour répondre à cette demande. Cela peut atténuer le biais des moyennes mondiales et nationales, ce qui augmente le risque de masquer les déficits au niveau sous-national et de détourner l'attention politique et les ressources des groupes marginalisés et exclus (Groupe de travail inter-institutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire 2014). Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, la manière dont l'ES à Séoul est ancrée dans l'économie locale lui permet de jouer un rôle important dans l'amélioration des conditions économiques, sociales et environnementales des personnes pauvres et vulnérables.

Graphique VI.7. Comment les ODD-S bénéficient-ils des cibles d'autres objectifs de développement durable de Séoul?



Source : générée à l'aide d'un logiciel de S.P. Borgatti, M.G. Everett et L.C. Freeman 2002.

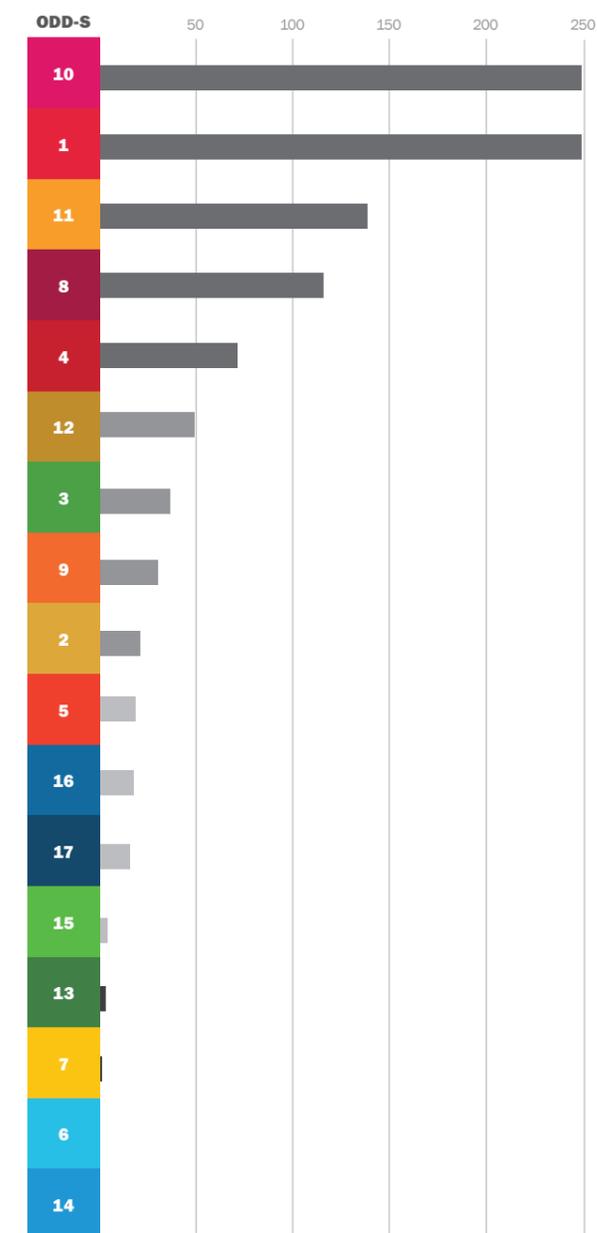
Tableau VI.2 : Les ODD-S en lien avec les cibles d'autres ODD-S

force des interconnexions	ODD-S	Nombre de connexions des cibles avec d'autres ODD-S	% total de connexions
Faible	12	1	0.8
	14	1	0.8
	2	1	0.8
	15	2	1.7
	7	2	1.7
	13	3	2.5
	6	3	2.5
Fort	9	3	2.5
	1	5	4.1
	16	6	5
Le plus fort	17	7	5.8
	4	9	7.4
	5	11	9.1
	8	11	9.1
	3	15	12.4
	11	18	14.9
	10	23	19
Total		121	100

Source: Degree Prestige Report of S-SDGs, created by Social Network Visualizer v2.3 (February 2018)

L'ESS est également un puissant moyen de mise en œuvre pour s'attaquer à un aspect jusqu'ici négligé des stratégies de développement, à savoir les structures qui génèrent des injustices sociales telles que l'exclusion et l'inégalité à multiples dimensions. La citoyenneté active et la démocratie participative nourries par l'ESS sont des outils essentiels pour

Graphique VI.8. Nombre de CSE contribuant aux ODD-S



résoudre les problèmes liés aux déterminants structurels de l'inégalité et de l'exclusion. Les résultats de l'enquête sur la participation et l'inclusion au sein de l'économie sociale à Séoul (chapitre V) démontrent son potentiel sur ce secteur.

Approche intégrée et équilibrée de l'ESS par rapport aux ODD

L'une des caractéristiques de l'ESS en tant que moyen de mise en œuvre des ODD par rapport à

d'autres acteurs du développement tels que les ONG et les entreprises privées à but lucratif, est qu'elle poursuit des objectifs sociaux et environnementaux explicites à travers la production et l'échange de biens et services et de relations avec d'autres entités économiques. Ces multiples préoccupations et fonctions de l'ESS peuvent constituer une réponse aux questions auxquelles sont confrontés les décideurs lors de la mise en œuvre des ODD : comment parvenir au développement durable dans ses trois dimensions - économique, sociale et environnementale - de manière équilibrée et intégrée ; et comment traiter la connexion entre plusieurs tâches et problèmes de stratégie. Il est particulièrement important de trouver des réponses à ces questions, car les décideurs doivent s'attaquer à un nombre impressionnant d'objectifs et de cibles dans le cadre de l'Agenda 2030 (Boas, Biermann et Kanie 2016). Grâce à ses multiples fonctions et préoccupations, l'ESS est bien placée pour atteindre de multiples objectifs et cibles de manière à maximiser les synergies et à minimiser les coûts des compromis entre objectifs. Le renforcement de l'autogestion démocratique et de la solidarité au sein des OEES et plus largement aussi, peut également faciliter l'appropriation par les populations des objectifs de développement durable.

Différentes entités et différents acteurs de l'ESS, cependant, accordent une importance différenciée à une variété de fonctions, de valeurs et de principes et s'engagent dans des activités et des relations économiques différenciées elles-aussi. Par conséquent, ils peuvent prendre des voies diverses pour contribuer à la réalisation des ODD.

La section suivante présente les résultats d'une analyse du potentiel des OEES à Séoul pour contribuer à la mise en œuvre des ODD-S en tenant compte des multiples objectifs et tâches qu'elles peuvent traiter de manière équilibrée et intégrée.

La contribution des CSE aux objectifs de développement durable de Seoul

Pour comprendre comment les entités OEES peuvent contribuer aux objectifs de développement durable de Seoul, nous avons analysé les déclarations publiques sur leurs missions et activités à l'aide de méthodes d'exploration de texte et d'analyse de réseau sémantique. Nous avons récupéré les ODD-S pertinents auxquels les OEES peuvent potentiellement contribuer par le biais d'une analyse sémantique qualitative, et avons visualisé

ces connexions fonctionnelles à l'aide de métriques quantitatives et d'un logiciel d'analyse de réseau sémantique.

L'accent était mis sur les CSE, car ils présentent plusieurs avantages pour cette analyse. Premièrement, étant donné que les CSE comprennent divers types d'OEES, ils sont très représentatifs en tant que groupe d'échantillons de l'ES. Deuxièmement, en raison du filtrage et des examens rigoureux entrepris par la KSEPA sur les fonctions sociales et les missions de ces organisations, les CSE connaissent moins d'erreur et ne sont généralement pas des entreprises à but lucratif prétendant faire partie de l'ES. Troisièmement, leurs informations sur la gestion et leurs statistiques relativement bien systématisées sont accessibles au public, ce qui est essentiel pour une analyse de ce type.

Le tableau VI.9 illustre les différentes manières dont les OEES de Séoul peuvent contribuer aux objectifs de développement durable de Seoul. La taille du carré indique le nombre de fonctions et de missions de l'ES prenant en charge l'objectif ODD-S en question. L'épaisseur de la ligne reliant les ODD-S indique dans quelle mesure les cibles sont prises en charge simultanément par les CSE. Par exemple, étant donné que les critères pour être reconnus comme étant un CSE obligent les organisations à contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'autonomisation économique des personnes pauvres et vulnérables, les objectifs de développement durable 1 et 10 ont les carrés les plus larges et les plus denses.

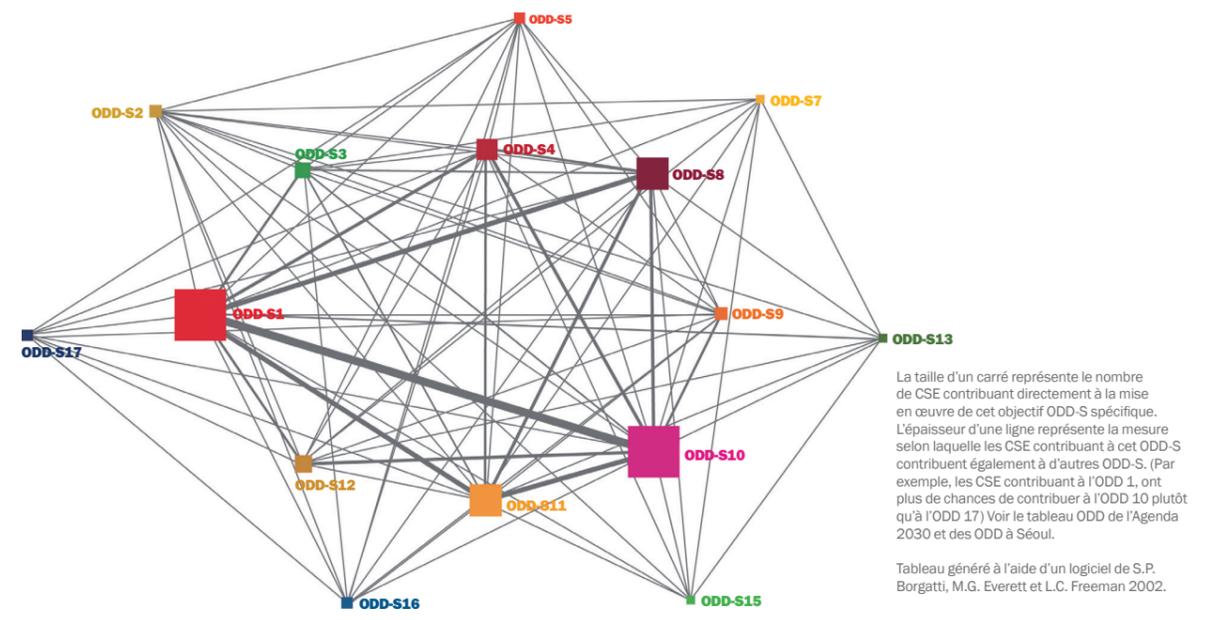
Grâce à l'analyse du réseau de 249 CSE (sur 316 à Séoul) pour lesquels des données étaient disponibles (au 12 septembre 2017), nous avons divisé les ODD-S en cinq paliers selon le nombre de CSE ayant contribué à l'un d'entre eux.

- Niveau I - ODD-S 10, 1, 11 et 8 (plus de 100 ESC)
- Niveau II - ODD-S 4, 12, 3 et 9 (30 à 99 CSE)
- Niveau III - ODD-S 2, 5, 16 et 17 (10 à 29 CSE)
- Niveau IV - ODD-S 15, 13 et 7 (1 à 9 CSE)
- Niveau V - ODD-S 6 et 14 (pas d'CSE)

Les conclusions suivantes peuvent être tirées de cette analyse.

- Etant donné que les CSE doivent embaucher un certain nombre de personnes appartenant à des groupes vulnérables et pauvres pour être qualifiées de CSE (voir le chapitre III), toutes les CSE mettent l'accent sur leurs fonctions et

Graphique VI.9. Comment les CSE de Séoul contribuent-ils aux ODD-S?



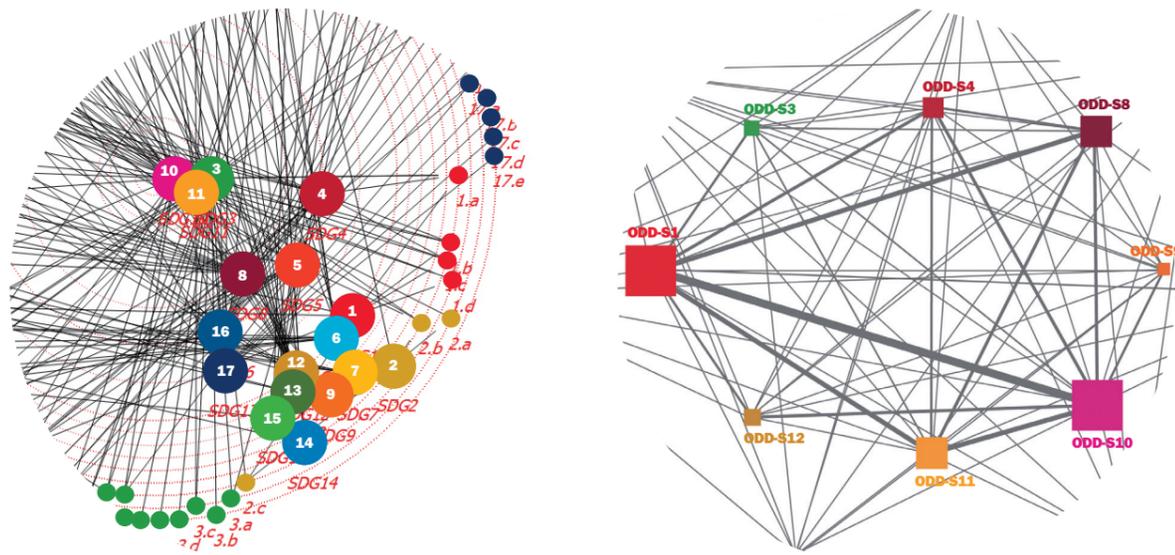
leurs missions pour atteindre les objectifs de développement durable 1 et 10 de la ODD-S. De nombreuses CSE qui contribuent à l'amélioration économique, sociale et environnementale à Seoul (ODD-S 11) et à la création d'emplois (ODD-S 8) contribuent également à la réalisation des ODD-S 1 et 10 en embauchant des personnes pauvres et vulnérables et en améliorant les conditions de vie dans les zones pauvres.

- De nombreuses CSE contribuent au niveau 2 des ODD-S. Elles forment et éduquent souvent les populations pauvres et vulnérables en vue de la fourniture de produits recyclés, de services d'infrastructure informatique et de services de soins. Étant donné que de nombreux bénéficiaires des services de soins aux personnes âgées sont des personnes pauvres et vulnérables (voir les chapitres IV et V), la fourniture de services de soins est un moyen important par lequel les CSE relient les ODD-S 3, 10 et 1.
- Les CSE qui contribuent à ODD-S 10 sont plus susceptibles d'avoir des missions et fonctions qui concernent aussi les objectifs 1, 4, 8 et 11 du ODD-S, créant ainsi un lien fonctionnel entre les objectifs suivants : Réduction des inégalités - Élimination de la pauvreté - Ville durable et inclusive - Croissance économique et travail décent - Qualité de l'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie. Elles s'engagent également fréquemment vis-à-vis des

objectifs 3 et 9 du ODD-S. Par exemple, une CSE étudiée était une ONG fournissant des services de conseil aux travailleurs migrants étrangers et aux familles multiculturelles. En plus de son service de conseil, elle est devenue une entreprise sociale fournissant des services d'éducation et de santé à ses clients, contribuant ainsi aux objectifs de développement durable 3, 4, 10 et 11.

- Un nombre beaucoup moins important de CSE visent les ODD-S 2, 5, 7, 13, 15, 16 et 17 (catégories III et IV). Il est toutefois intéressant de noter que les CSE contribuant à ODD-S-2 (Système de distribution urbain-rural et agriculture urbaine) et à ODD-S 5 (Égalité des sexes) exercent des activités susceptibles de contribuer à de nombreux autres ODD-S. En particulier, les CSE consacrées à l'ODD 5 (Égalité des sexes) participent à diverses activités associées à d'autres ODD-S. Cela indique que, même si le nombre de CSE traitant de l'égalité des sexes est faible, elles tentent d'intégrer la problématique hommes-femmes dans un vaste domaine de secteurs économiques. Par exemple, les CSE recrutant des femmes, en particulier des femmes de familles multiculturelles, étaient actives dans divers secteurs d'activité. Ils comprennent l'environnement, les soins, la fabrication de produits écologiques, les cafétérias et restaurants, l'art, l'agriculture et la distribution alimentaire.
- Le petit nombre de CSE contribuant à l'ODD-S

Graphique VI.10. Juxtaposition de la densité des interconnexions ODD-S et des chemins des contributions des CSE aux ODD-S



Logiciels: Borgatti, Everett et Freeman 2002aux ODD S-SDG

17 semble sous-estimer l'apport des OEESS, car il pourrait être lié aux critères de sélection des CSE, qui se concentrent sur les personnes pauvres et vulnérables en République de Corée. Beaucoup d'OEESS travaillant sur des producteurs soutenant le commerce équitable dans les pays en développement sont moins susceptibles d'être sélectionnées car elles fournissent principalement un soutien aux pauvres et aux personnes vulnérables des pays étrangers.

- Aucun des énoncés de mission des CSE ne traite des ODD-S 6 (Eaux salubres et salubres) et 14 (Restauration de la rivière Han). Compte tenu de la diversité des projets du GMS associés à ces objectifs, les CSE ont encore de nombreuses possibilités d'explorer les activités économiques qui y sont associées, telles que le contrôle de la qualité de l'eau canalisée, le contrôle des eaux souterraines, le recyclage des eaux de pluie, une station d'épuration respectueuse de l'environnement et le contrôle de la qualité et de la sécurité du fleuve Han et d'autres rivières (Gouvernement métropolitain de Séoul 2017a).
- Peu de CSE s'engagent simultanément dans les domaines de la santé (ODD-S 3) et de l'éducation (ODD-S 4). Les CSE qui traitent de ODD-S-11 (Ville inclusive et durable), principalement par le biais d'activités économiques dans le secteur du logement, ne traitent pas de ODD-S-12 (Consommation et production durables). Il existe des synergies inexploitées à explorer par les

OEESS.

- De nombreux CSE n'ont pas l'intention de traiter les ODD-S, même si leurs activités sont potentiellement très pertinentes pour les traiter. En conséquence, il existe de nombreux sous-ensembles de ODD-S qui ne sont pas souvent traités simultanément. Il s'agit de : 2 <> 17 ; 5 <> 7 ; 7 <> 9 ; 9 <> 13 et 15 <> 16.
- Il est à noter que les CSE principalement impliquées dans des activités liées à l'industrialisation et à l'innovation accordent moins d'attention à l'énergie et au changement climatique, ce qui est un signe que les CSE ne contribuent pas beaucoup à minimiser les compromis onéreux entre industrialisation d'une part, consommation d'énergie et changement climatique, d'autre part.

Comme le montre clairement le tableau VI.2, il existe de nombreux liens entre les cibles des ODD-S 10 (réduction des inégalités), ODD-S 11 (Ville inclusive et durable), ODD-S 3 (Vie saine et bien-être), ODD-S 8 (Croissance économique et emplois décents) et ODD-S 5 (Égalité des sexes). Notre analyse montre que les missions et fonctions des CSE contribuent au renforcement des synergies entre ces ODD-S, à l'exception de l'ODD-S 5. Le petit nombre de CSE travaillant sur l'ODD 5 est décevant, en particulier compte tenu des nombreuses possibilités offertes aux activités contribuant à la réalisation de plusieurs objectifs, y compris le ODD-S 5.

Conclusion

De nombreux gouvernements locaux et organisations de la société civile en République de Corée ont activement élaboré des politiques publiques et créé des organisations pour le développement durable bien avant l'annonce de l'Agenda du développement durable à l'horizon 2030. Par exemple, la participation précoce des gouvernements locaux et des organisations de la société civile au processus de l'Agenda local 21 a joué un rôle important dans la diffusion des politiques et des pratiques en faveur du développement durable. De 2008 à 2013, cependant, le gouvernement national a mis l'accent sur l'aspect économique de l'économie verte, ce qui a limité le mouvement actif des organisations de la société civile en faveur du développement durable en détournant des ressources, en les éloignant d'une vision intégrée de la durabilité pour se concentrer davantage sur la croissance verte. La résistance à cette focalisation sur l'aspect économique a permis de positionner les initiatives environnementales comme symboles politiques des partis d'opposition. En conséquence, aucune stratégie de développement durable n'a été mise en place à Séoul avant 2011, année où le maire actuel a pris le pouvoir. À la suite d'un processus participatif, un cadre d'objectifs de développement durable ODD-S spécifiquement pour Séoul a été annoncé fin 2017.

Reflétant les conditions spécifiques de Séoul, les ODD-S insistent beaucoup sur le principe de ne laisser personne pour compte. Ils ne soulignent pas explicitement l'importance de concrétiser la vision transformatrice de l'Agenda 2030 qui consiste à changer les structures et les institutions générant des injustices. Notre analyse a montré que les ODD-S constituent un cadre bien intégré, les cibles de chaque ODD-S prenant en charge d'autres ODD-S. La structure et le contenu des objectifs de développement durable et de leurs cibles associées traduisent la préoccupation quant à la manière de traiter le lien entre les multiples problèmes que les objectifs visent à résoudre. Cela indique un réseau dense de synergies potentielles.

Afin de tirer le meilleur parti de ces synergies potentielles, il convient d'encourager davantage l'entrepreneuriat social, en particulier dans les secteurs où les ODD-S sont étroitement liés. Par exemple, des efforts entrepreneuriaux supplémentaires sont nécessaires pour développer des modèles innovants de l'ES. Les pratiques des

CSE contribuant à la distribution durable de denrées alimentaires fournissent des enseignements éclairants. Bien que peu nombreux, elles convergent dans divers domaines des ODD-S, avec notamment les objectifs ODD-S 2, ODD-S 12 et ODD-S 15.

L'analyse des missions et des fonctions des ESC montre que les OEESS de Séoul s'engagent dans de nombreuses activités susceptibles de générer un nombre bien plus grand d'impacts et de synergies en relation avec divers ODD-S. Il existe de nombreux domaines dans lesquels les OEESS peuvent adopter des approches innovantes pour réaliser à la fois leur mission et viser des ODD-S de manière intégrée et équilibrée. Par exemple, en dépit de la relation étroite qui existe entre les divers objectifs, les OEESS s'engagent moins dans le lien entre les objectifs ODD-S 11 et 12 ; ODD-S 2 et 17 ; et ODD-S 5 et 7. En résumé, bien que l'activisme environnemental ait été l'un des moteurs du programme de développement durable actuel, la dimension environnementale de l'ES à Séoul semble être la plus faible. Les CSE qui donnent la priorité aux objectifs économiques et sociaux doivent accorder plus d'attention à leur potentiel de contribution aux objectifs environnements. Les liens entre l'ES et les objectifs associés à l'égalité des sexes doivent également être renforcés. Étant donné que le ODD-S5 est l'un des objectifs soutenus par de nombreuses cibles d'autres ODD-S, les OEESS qui œuvrent pour l'égalité des sexes pourraient, par exemple, explorer des moyens innovants d'associer leurs activités économiques à des cibles liées à l'énergie.

Bien que les impacts au niveau local de la politique nationale ou de la cohérence des politiques publique n'aient pas été systématiquement analysés dans ce chapitre, il convient de noter ici que les aspects les plus faibles des objectifs ODD-S et de l'ES à Séoul reflètent largement les préférences politiques du niveau national. Pendant plusieurs années, l'attention nationale s'est concentrée sur la création d'emplois, les OEESS jouant un rôle important à cet égard. La fourniture de services sociaux dans un contexte d'État providence ou d'expansion de la politique sociale a été une voie importante pour la création d'emplois. En tant que telles, ces dimensions économiques et sociales du développement durable sont des caractéristiques essentielles de la politique nationale de développement. En outre, les critères de certification des OEESS en tant que CSE portent principalement sur des aspects économiques

et sociaux, ce qui crée une incitation favorisant l'activité de l'entreprise sociale dans des domaines bien spécifiques. Une question clé reste en suspens, c'est de savoir si la dimension environnementale et l'égalité des sexes peuvent devenir des éléments plus importants de l'ES aux niveaux national et local.

NOTES DE FIN

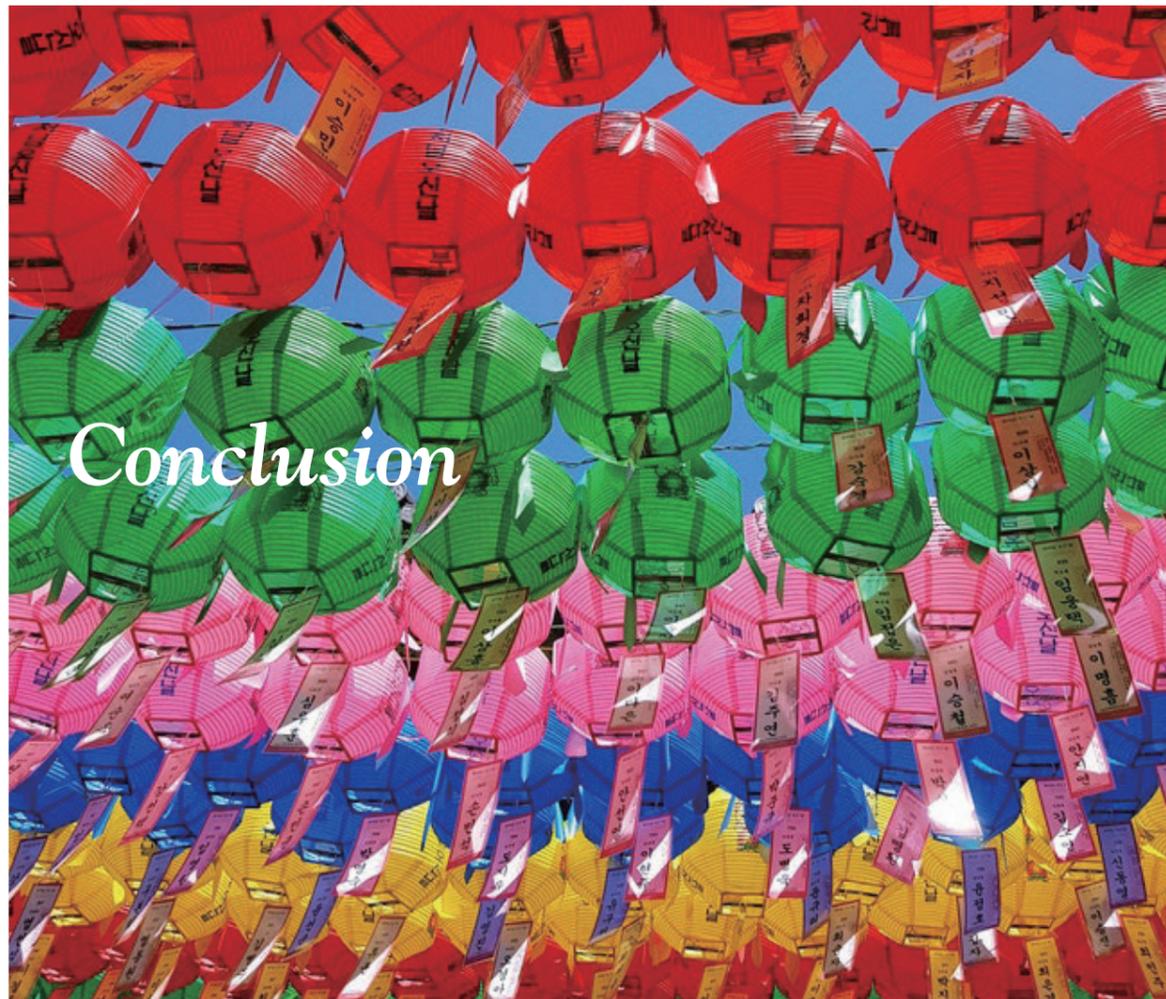
¹ Lee, Chang-Woo. Entretien réalisé par Ilcheong Yi. Communication personnelle. Séoul 5 mars 2017 ; Lee, Eun Ae. Entretien réalisé par Ilcheong Yi. Communication personnelle. Séoul 7 juillet 2017.

² Il convient de souligner la nécessité de collaborer avec d'autres villes et zones locales pour une mise en œuvre réussie (solidarité au-delà de la subsidiarité).

Références

- Boas, I., F. Biermann, and N. Kanie. 2016. "Cross-sectoral strategies in global sustainability governance: towards a nexus approach." *International Environmental Agreements* 16:449-464.
- Borgatti, S.P., M.G. Everett, and L.C. Freeman. 2002. *Ucinet for Windows: Software for Social Network Analysis*. Cambridge, MA: Analytic Technologies.
- Cha, Yoon Jung, Myung-Pil Shim, and Seung Kyum Kim. 2011. "The Four Major Rivers Restoration Project." *UN-Water International Conference: Water in the Green Economy in Practice: Towards Rio+20*, Zaragoza, Spain.
- Cornwall, A., and K. Brock. 2005. *Beyond Buzzwords: "Poverty Reduction", "Participation" and "Empowerment" in Development Policy*. Geneva: UNRISD.
- FAO. 2007. *Profitability and sustainability of urban and peri-urban agriculture*. Vol. 19, Agricultural management, marketing and finance occasional paper. Rome: Food and Agriculture Organization of the United Nations.
- Han, H. 2015. "Authoritarian environmentalism under democracy: Korea's river restoration project." *Environmental Politics* 24(5):810-829.
- ICSU and ISSC. 2015. *Review of the Sustainable Development Goals: The Science Perspective*. Paris: International Council for Science (ICSU).
- Kim, Eun Jeong, Jeong Soon Kim, Min Seon Chang, Yoo Bong Lee, and Jong Hyeon Hong. 2014. *Research on the legal systems of sustainable development and green growth* (in Korean). Seoul: Korea Legislation Research Institute.
- Le Blanc, D. 2015. *Towards integration at last? The sustainable development goals as a network of targets*. In DESA Working Paper. New York: United Nations.
- Lee, G., H. Lee, and J. Lee. 2015. "Greenhouse gas emission reduction effect in the transportation sector by urban agriculture in Seoul, Korea." *Landscape and Urban Planning* 140:1-7.
- Lee, Wonhee, Hye Young Lee, Jong Hyuk Park, Kyeong Tae Joo, Young Jo Choi, and Huck Joo Kwon. 2009. *Review of Historical Trends of Environmental Regulations and Research on Improvement Measures* (in Korean). Seoul: Korea Association of Public Administration.
- Lee, Yeon Ho. 2010. "The State-Market-Society Relationship under the Lee Myong-bak Government: A Study of the Low Carbon Green Growth Policy" (in Korean). *Korean Journal of Legislative Studies* 30 (3).
- Park, Won-ho, To Kyeong Ahn, and Kyu Seop Hahn. 2013. "Framing the Issue of Economic Democracy during the 18th Presidential Election: A Survey Experiment" (in Korean). *Journal of Korean Politics* 22(1):1-28.
- Pawar, M., and T. Huh. 2014. "Korean Response to Environmental Challenges: Origins, Drivers and Impacts of Green Growth on Development." In *Learning from the South Korean developmental success: Effective developmental cooperation and synergies institutions and policies*, edited by Ilcheong Yi and Thandika Mkandawire. Basingstoke and New York: UNRISD and Palgrave Macmillan.
- Penouil, M. 1981. "Looking Beyond Strategies of Polarized Development: Generalized Growth." In *Polarized Development and Regional Policies*, edited by A. Kulkinski. The Hague: Mouton Publishers with UNRISD.
- Seoul Metropolitan Government. 2015. *Basic Plan for Seoul's Sustainable Development* (in Korean). Seoul: Seoul Metropolitan Government.
- Seoul Metropolitan Government. 2017a. *2017 Seoul's Sustainable Development Reporting Conference* (in Korean). Seoul: Seoul Metropolitan Government.
- Seoul Metropolitan Government. 2017b. "Seoul City Announces the 2030 Sustainable Development Goals" (in Korean). Seoul Metropolitan Government, accessed 26 November 2017. <http://english.seoul.go.kr/seoul-city-announces-2030-sustainable-development-goals/>.
- UN Inter-Agency Task Force on Social and Solidarity Economy. 2014. *Social and Solidarity Economy and the Challenge of Sustainable Development*. Geneva: UNTFSSSE.
- UNESCAP. 2012. *Urban Agriculture: Improving Food Security and Environmental Health of Cities*. In UNAPCAEM Policy Brief. Bangkok: UNESCAP.

(CHAPITRE VII)



Ce rapport part du principe que l'ESS peut constituer un moyen novateur et significatif de mise en œuvre de l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030, aux deux niveaux, national et local, compte tenu de ses caractéristiques et de ses fonctions distinctives. Cependant, ce potentiel ne peut être réalisé que s'il existe un environnement institutionnel favorable, comprenant des politiques publiques qui soutiennent et régulent efficacement les organisations et les entreprises de l'ESS.

Si des enseignements concernant les contextes institutionnels appropriés peuvent être tirés de l'expérience des pionniers et des précurseurs de l'ESS dans les pays industrialisés avancés d'Europe

et d'Amérique du Nord, l'expérience des pays industrialisés plus récemment tels que la République de Corée, suggère qu'il existe des voies multiples pour développer l'ESS. Les conditions initiales dans lesquelles l'ESS s'est développée dans ces pays sont fort différentes. Les « retardataires » ont à leur disposition des connaissances et des leçons qui n'étaient pas accessibles aux « pionniers ». Certains retardataires sont également motivés par une orientation politique et une idéologie du développement très différentes. Celles-ci peuvent comprendre, par exemple, l'impératif de « rattraper le retard » ou bien la présence d'États fortement interventionnistes.

Le cas de l'économie sociale à Séoul offre un

ensemble unique de leçons dont les pays du Sud et du Nord peuvent tirer des enseignements pour innover et développer leurs structures institutionnelles et stratégiques en matière d'ESS, et pour réaliser le potentiel de l'ESS en tant que moyen de mise en œuvre des ODD au niveau local. Premièrement, Séoul a connu une expansion rapide du secteur de l'ES au cours de la dernière décennie. Le nombre d'OEES est passé de moins de 100 en 2007 à 3 512 en 2016, tandis que leur contribution au produit intérieur brut régional et à l'emploi total à Séoul est passée de 0,2 et 0,3% en 2011 à 0,5 et 0,5% en 2016, respectivement (voir Chapitres IV et V). Deuxièmement, étant donné que Séoul disposait déjà d'une stratégie de développement durable et d'une approche politique du secteur des entreprises sociales, il a été possible pour la municipalité d'intégrer ces deux orientations dans ses objectifs de développement durable localisés. Enfin et surtout, l'expansion rapide du secteur de l'économie sociale et l'élaboration de stratégies en faveur des objectifs de développement durable localisés, s'inscrivent dans un cadre de gouvernance favorisant le partenariat public-société civile.

Ce chapitre résume les discussions des chapitres précédents sur le potentiel de l'ESS en tant que moyen de mise en œuvre des objectifs de développement durable, son rôle dans la trajectoire du développement de la République de Corée, et de Séoul en particulier. Ce chapitre informe aussi sur l'impact réel des OEES et sur leur contribution à la réalisation des ODD localisés. Il pointe les défis et opportunités clés pour réaliser le potentiel de l'ESS. Le chapitre se termine par des enseignements politiques, des conclusions et des recommandations que les décideurs et les praticiens du développement, non seulement à Séoul et en République de Corée mais aussi plus largement, peuvent tirer de cette expérience et peuvent adapter afin de promouvoir un développement inclusif et durable.

L'ESS pour la localisation et la mise en œuvre des ODD

Le potentiel de l'ESS en tant que moyen innovant de mise en œuvre des objectifs de développement durable, est multiple. Les attributs de l'ESS développés dans les paragraphes ci-dessous lui confèrent un avantage comparatif en tant que moyen efficace de mise en œuvre des ODD

localisés. Cependant, cet avantage ne peut être pleinement réalisé que s'il existe un environnement institutionnel et politique approprié. Le potentiel de l'ESS réside dans sa capacité à surmonter les limites des efforts antérieurs visant à mettre en œuvre des initiatives et approches de développement qui sont classiques au niveau international, pour les transposer au niveau local. Comme indiqué au chapitre II, les expériences de développement économique local, de décentralisation et d'approche « par le bas de la pyramide », par exemple, n'ont souvent pas permis de traiter les quatre problèmes évoqués ci-dessous, et qui sont des attributs essentiels de l'ESS et constituent son avantage comparatif.

Approche intégrée et équilibrée

Avec sa tendance à internaliser plutôt qu'à externaliser les coûts environnementaux et sociaux de ses activités économiques, l'ESS peut réduire les conflits et tensions potentielles entre les objectifs de développement. Enracinées dans les principes de l'autogestion démocratique et de la solidarité au sein de ses organisations et au-delà d'elles, les OEES peuvent jouer un rôle constructif dans la conciliation des intérêts divergents des acteurs locaux et faciliter leur coopération pour une gestion commune des ressources. L'attention accordée par l'ESS à l'inclusion et à la cohésion sociale fournit une base pour renforcer l'autonomie des personnes vulnérables ou exclues, en particulier des femmes. De plus, étant donné ses relations avec un large éventail d'acteurs des secteurs économique, social et environnemental, l'ESS peut catalyser la coordination et la collaboration, conditions préalables d'une approche intégrée et équilibrée du développement. Des relations inégales de pouvoir, la conquête ou la cooptation des élites des OEES ou leur dépendance vis-à-vis du soutien de l'État constituent des obstacles à la pleine valorisation de ces avantages. Cependant, en alliance avec des mouvements sociaux progressistes, les OEES peuvent souvent s'organiser et se mobiliser pour surmonter les contraintes structurelles et institutionnelles qui entravent les approches intégrées et équilibrées d'un changement structurel.

Concevoir des objectifs de développement, locaux et spécifiques

Les organisations de l'ESS, fondées sur des principes directeurs d'autogestion démocratique, de solidarité et de coopération, peuvent être des acteurs clés dans la définition d'objectifs de développement spécifiques. Centrée sur les circuits locaux de

production, de commerce, de consommation et d'investissement, l'ESS sert les intérêts locaux plus directement que les autres acteurs du marché. Les relations des OEESS avec les acteurs publics et privés deviennent souvent un vecteur de contestation, de négociation et de compromis, indispensables pour concilier les divers intérêts locaux associés aux objectifs et cibles de développement. L'incohérence des politiques entre les objectifs de développement locaux et nationaux, ainsi que les tensions entre les systèmes de gouvernance locaux et nationaux, peuvent saper les résultats positifs des initiatives de développement local. Des systèmes de gouvernance à plusieurs niveaux doivent être mis en place pour permettre aux acteurs de tous les secteurs et de tous les niveaux de négocier et de faire des compromis sur les politiques publiques et les stratégies de développement.

Renforcement des capacités des acteurs

Les organisations de l'ESS, notamment les coopératives, qui sont souvent mêlées à des luttes sociales plus larges pour promouvoir les intérêts des membres les plus vulnérables de la société, peuvent jouer un rôle clé dans l'autonomisation de personnes jusque-là marginalisées ou exclues. En outre, l'autonomisation des femmes par le biais de diverses organisations de l'ESS a des retombées importantes sur leur émancipation dans les sphères publique et domestique. Ceci est un élément clé dans la stratégie de localisation des ODD. La mainmise des élites ou de l'Etat sur les OEESS, et leur instrumentalisation constituent un risque susceptible d'empêcher la possibilité de prolonger l'autonomisation jusqu'à une transformation des structures injustes. Des alliances solides avec d'autres mouvements sociaux en faveur des pauvres et la présence de mécanismes de démocratie participative efficaces peuvent contrebalancer ces pressions, renforçant ainsi le pouvoir de négociation des OEESS et réduisant les possibilités d'instrumentalisation.

Une subsidiarité fondée sur la solidarité qui va au-delà de la seule zone locale

Lorsque des actions sont entreprises pour répondre à des besoins locaux spécifiques sans tenir compte du principe général de solidarité ou des besoins des autres localités, les résultats peuvent être contradictoires avec le principe « d'objectifs de développement durable sans laisser personne de côté ». La gouvernance interactive, qui peut renforcer les réseaux horizontaux, verticaux et diagonaux entre acteurs aux niveaux local, national, régional

et mondial, est cruciale pour répondre aux besoins locaux spécifiques sans sacrifier la solidarité à tous les niveaux et dans tous les domaines de la gouvernance. En d'autres termes, la subsidiarité doit aller de pair avec une solidarité plus large que la zone locale. Avec des réseaux diversifiés selon les régions géographiques et les niveaux de gouvernance, les OEESS peuvent potentiellement contribuer à renforcer la subsidiarité sur la base de la solidarité, car elles sont souvent les premières à subir les conséquences négatives d'un développement local faussé. En échangeant des connaissances et des expériences locales, elles peuvent contribuer à la création de solutions locales durables dans tous les domaines, en collaboration avec les autorités locales.

Concurrence, négociation et compromis entre les diverses approches de l'ES à Séoul

Comment les OEESS à Séoul parviennent-elles à résoudre les problèmes de développement local, en particulier ceux liés aux ODD localisés de la ville ? Quelles sont la nature et les formes des OEESS, et en quoi leurs caractéristiques distinctives, en termes de normes, de valeurs, d'activités et de relations, facilitent-elles ou entravent-elles le processus de localisation des ODD et œuvrent-elles à la réalisation d'objectifs spécifiques à Séoul ?

Approches descendantes et ascendantes

Depuis que les premières formes d'ES ont commencé à apparaître au cours de la période coloniale (1910-1945), les gouvernements, les mouvements sociaux de base et les OSC ont eu recours aux OEESS. Pendant presque quatre décennies après l'indépendance de la République de Corée du Japon en 1945, des approches descendantes de gouvernements autoritaires et des démarches ascendantes de mouvements démocratiques populaires ont façonné la trajectoire de développement de l'économie sociale et des OEESS. Le contrôle ferme exercé sur des institutions viables sur le plan financier et économique et conformes à la stratégie d'industrialisation axée sur les exportations, était la raison justifiant le soutien de l'État au développement des coopératives. Dans le même temps, un mouvement populaire a donné naissance à d'autres formes d'OEESS et a permis de renforcer et de mobiliser le pouvoir politique et économique de la population contre l'élite dirigeante. En tant que centre de pouvoir politique

et économique, Séoul était un espace où diverses conceptions des OEESS étaient en concurrence, donnant lieu à des négociations et à des compromis autour de ces approches descendante et ascendante. Certaines OEESS ont joué un rôle de bras armé du gouvernement pour contrôler l'économie ; d'autres étaient relativement autonomes et indépendantes du contrôle du gouvernement. Différentes formes de coopératives se sont développées et leur nombre a augmenté. Les coopératives de crédit et les coopératives de Saenghyup ont rapproché les producteurs ruraux et les consommateurs urbains. Elles ont joué un rôle particulièrement important dans l'approche ascendante et ont formé des militants et des dirigeants de l'ES.

La démocratisation et la décentralisation au cours des décennies suivantes, ainsi que des chocs économiques tels que la crise financière asiatique, ont ouvert des opportunités pour les OEESS en République de Corée. Dans un contexte où le gouvernement a commencé à développer des politiques de protection sociale productives en tant qu'outil politique majeur pour résoudre les problèmes issus de la crise économique, tels que la pauvreté et le chômage, les organisations locales des zones pauvres ont été reconnues comme partenaires importants et ont été en mesure d'étendre leurs activités économiques. Diverses organisations de la société civile formées à la suite de la crise financière asiatique, dont beaucoup étaient basées à Séoul, ont activement participé à la résolution des problèmes de pauvreté et de chômage et sont devenues les principaux moteurs du mouvement de l'ES. Le gouvernement national a édicté des lois et décrets, tels que le SEPA et le FAC, pour reconnaître et soutenir les OEESS de différents types. Les OEESS ont proliféré dans ces cadres juridiques.

Co-construction de politiques publiques et mise en place d'un écosystème de l'ES

Dans le contexte évoqué ci-dessus, des conditions fiscales favorables et une abondance de ressources humaines et organisationnelles ont permis le développement de l'ES à Séoul. Sous l'administration d'Oh Sehoon (2006-2011), les incitations financières et autres politiques de soutien se sont concentrées sur des formes juridiques spécifiques d'OEESS (principalement des CSE et des PCSE) et sur leur rôle dans la réalisation des objectifs de développement nationaux liés à la réduction de la pauvreté par la création d'emplois. La participation des acteurs de l'économie sociale au processus

d'élaboration des politiques était très limitée.

L'administration de Park Won-soon (2011 à ce jour) s'est écartée du régime politique précédent, et a favorisé les partenariats public-société civile pour une co-construction de politiques publiques favorables à l'ES et à leur mise en œuvre. Une nouvelle approche politique et un écosystème pour l'ES ont ainsi vu le jour. Ils visent à promouvoir diverses formes d'OEESS engagées dans de multiples activités, axées non seulement sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, mais également sur d'autres objectifs tels que l'autonomisation des personnes ou la production d'énergie renouvelable.

Un autre changement important par rapport au régime politique précédent concerne les politiques de développement durable. L'administration Oh avait certes des politiques et un appareil administratif pour viser un développement durable, mais les objectifs de politique nationale privilégiaient l'aspect économique du développement durable, comme la croissance verte. L'administration Park a rééquilibré les trois dimensions du développement durable. Les acteurs de l'économie sociale ont participé au partenariat public-société civile pour poser les bases des politiques de développement durable. Le cadre politique et l'écosystème qui en résultent, ont vu le secteur de l'économie sociale à Séoul se développer rapidement depuis 2012 en termes de nombre d'entreprises et de revenus (voir chapitre IV). En décembre 2016, les OEESS de Séoul ont généré un chiffre d'affaires total de 1 960 milliards de KRW (environ 1,96 milliard USD), ce qui représente environ 0,5% du PIB de Séoul et employaient 19 800 personnes, soit 0,5% de tous les employés à Séoul. Les OEESS ont démontré un fort avantage comparatif en matière de création d'emplois, mais moins en ce qui concerne les revenus. En 2016, les OEESS en activité à Séoul ont créé 8,8 nouveaux emplois en moyenne, tandis que la moyenne pour toutes les entreprises nouvellement créées (y compris de nombreuses OEESS) était de 9,8 nouveaux emplois. La situation comparée des OEESS est cependant très différente en ce qui concerne la distribution de revenus. Le revenu moyen par OEESS s'élevait à 875 millions de KRW en 2016, soit à peine 24% du revenu moyen distribué par l'ensemble des entreprises nouvellement créées.

Les OEESS et le développement durable

Bien que leur contribution à l'économie totale soit faible, leur impact sur l'emploi des personnes pauvres

et vulnérables est considérable (voir le chapitre V). À Séoul, environ 40% des salariés des OEESS sont issus de groupes vulnérables et pauvres. Les CSE et PCSE de Séoul génèrent des avantages sociaux importants, tels que les salaires et les contributions aux principaux programmes d'assurance sociale, pour les groupes vulnérables, à un taux presque 13 fois supérieur à celui des investissements financiers dans les CSE et PCSE. En revanche, le rapport entre les salaires distribués et les nouveaux investissements en 2016 dans le cas des entreprises à but lucratif (avec plus de 50 milliards de KRW de capital appartenant à des actionnaires) était estimé à 71% seulement, environ.

Le salaire moyen dans les CSE et PCSE est inférieur à la moyenne nationale. Cependant, le salaire moyen dans le quintile inférieur de l'échelle salariale (les 19% inférieurs) des CSE et des PCSE est plus élevé que dans les entreprises à but lucratif. Ceci suggère que les CSE et PCSE ont un impact positif en termes de réduction des inégalités et de la pauvreté, ce qui contribue à la réalisation des ODD-S 1 et 10 de Séoul.

Les OEESS de Séoul contribuent également de manière significative à la fourniture de services de soins, qui sont un moyen essentiel de la mise en œuvre des ODD-S 3 et 4 à Séoul. Les données montrent que les CSE et les PCSE actives dans le secteur social ont des effets sociaux élevés, surtout dans le domaine des soins aux enfants et personnes âgées. Chaque KRW investi dans les CSE et PCSE de Séoul dans des secteurs de soins tels que les soins infirmiers ou l'aide à domicile, la protection sociale ou le bien-être social et les soins aux enfants a généré un rendement social équivalent à KRW 31,0, 20,1 et 17,6, respectivement aux divers groupes vulnérables. Le retour global sur l'ensemble des prestations des services de soins à Séoul est plus important, générant des retombées sociales équivalentes à 39,6, 25,0 et 21,7 KRW, respectivement.

Les OEESS à Séoul, en particulier les coopératives, ont largement soutenu les initiatives du gouvernement métropolitain de Séoul en faveur d'une énergie sûre et durable. En 2014, le GMS a sélectionné sept sociétés et coopératives d'énergie pour installer des panneaux solaires pour ménages individuels, dans le cadre d'un programme subventionné par le gouvernement. Quatre des sept entités sont des coopératives, et elles ont installé des panneaux solaires dans 18 591 ménages au cours

de la période 2014-2017. Cela représentait environ 65% du total des ventes des sept entreprises. Grâce à ces ménages, les coopératives ont contribué à la production de plus de 5,58 GWh par an. Cela ne représente toutefois qu'une faible proportion de la production totale d'énergie solaire de 224,9 GWh à Séoul en 2016. Si nous incluons les 15 autres coopératives d'énergie impliquées dans la production d'énergie renouvelable à Séoul, et si nous supposons qu'elles ont une capacité similaire d'installation aux coopératives participant au programme gouvernemental, la contribution totale des coopératives à la production d'énergie solaire pourrait être de 26,5 GWh, soit environ 12% de l'électricité produite à Séoul par des panneaux solaires. Comme le souligne le document-cadre sur les objectifs de développement durable de Séoul, les politiques de transition vers des énergies renouvelables constituent un moyen essentiel de mise en œuvre des objectifs ODD-S 7 et ODD-S 13. Les OEESS renforcent progressivement leur capacité à contribuer à la réalisation de ces objectifs.

De solides pratiques participatives et une prise de décision démocratique, ainsi qu'une gestion organisationnelle axée sur la solidarité, sont des facteurs déterminants de l'impact de l'ESS sur les dimensions politiques de la durabilité. Ce sont également des conditions préalables à la co-construction efficace des politiques publiques. Le nombre d'événements liés à l'ES à Séoul (dialogues sur les politiques, ateliers, foires, séminaires, forums, conférences, etc.) a augmenté au cours de la dernière décennie, ce qui témoigne d'une expansion de l'espace public et cela a permis aux OEESS de se faire entendre plus largement. Les résultats de l'enquête de l'UNRISD sur les attitudes des acteurs des CSE à l'égard de la participation des femmes à la prise de décision et à l'égard des étrangers montrent que les CSE contribuent à la démocratie participative et à la création d'un environnement de travail plus égalitaire, plus inclusif et plus cohérent pour tous. La démocratie participative et la solidarité sont des éléments importants présents dans tous les objectifs de développement durable de Séoul (ODD-S).

Les ODD de Séoul (ODD-S)

Après un long processus participatif, le GMS a annoncé ses Objectifs de développement durable en novembre 2017. Comme dans l'Agenda 2030, il compte 17 objectifs. Les ODD-S 2 et 14 ont été réinterprétés en mettant l'accent sur l'agriculture urbaine et la restauration de l'écosystème de la rivière

Han, afin de mieux refléter la spécificité du défi de la durabilité à Séoul. Ces ajustements, ainsi que les 96 cibles de la ville, sont étroitement associés aux préoccupations politiques du GMS et à ses projets. Le principe de ne laisser personne de côté sous-tend la plupart des objectifs et cibles du document cadre des objectifs de développement durable de Séoul. Cependant, une vision transformatrice visant à changer les structures génératrices d'injustice est moins évidente.

Les ODD localisés de Séoul constituent un réseau dense de connexions entre objectifs et cibles (voir Chapitre VI). La nature de ces connexions révèle plusieurs caractéristiques des ODD-S par rapport à l'Agenda 2030. Premièrement, les Objectifs de développement durable de Séoul (ODD-S) comprennent plus de cibles liées à plusieurs objectifs. Cela permet un large éventail d'impacts potentiels des Objectifs de développement durable sur les multiples dimensions de ce développement durable. Deuxièmement, contrairement aux objectifs de développement durable 7, 9 et 14 de l'Agenda mondial, qui n'ont aucun lien avec les cibles des autres Objectifs de développement durable, il n'existe pas un seul Objectif de développement durable à Séoul qui serait atteint sans l'appui des cibles d'autres ODD-S. Troisièmement, l'agenda mondial et les ODD-S ont des manières différentes de lier objectifs et cibles. Par exemple, les ODD-S 10 (Réduire toutes les formes d'inégalité) et ODD-S 5 (Instaurer un environnement social favorisant l'égalité des sexes) sont davantage visés par les cibles des autres ODD-S que ce n'est le cas pour les ODD correspondants dans l'Agenda 2030. Le nombre de cibles contribuant à des objectifs spécifiques (autres que l'objectif auquel la cible est rattachée) varie lorsqu'on compare les cadres globaux et locaux des ODD (ODD et ODD-S). Bien que le nombre de cibles contribuant à l'ODD-S 1 soit plus petit que celui de l'Agenda 2030, le nombre de cibles contribuant à l'ODD-S 3 (Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être de tous les citoyens) et à l'ODD-S 8 (Promouvoir une croissance économique inclusive et durable et des emplois décents) est plus grande. Cela reflète aussi une inquiétude grandissante à Séoul concernant l'inégalité et la pénurie d'emplois, en particulier pour les jeunes, ainsi que la pauvreté. Et, choc en retour, cela explique l'influence croissante des jeunes dans la mobilisation politique. Comme dans le cas de l'Agenda 2030, les ODD-S liés aux objectifs environnementaux sont faiblement soutenus par des cibles liées à d'autres objectifs.

Les contributions des OEESS à la réalisation des ODD à Séoul (ODD-S)

Une analyse de réseau de 249 CSE réalisée pour le présent rapport a révélé les points suivants :

- Les OEESS de Séoul ont un fort potentiel pour contribuer à la réalisation de tous les ODD-S, en particulier des ODD-S 10, 1, 11, 8, 4, 12, 3 et 9.
- En ce qui concerne les fonctions multiples et interconnectées, les CSE contribuant à l'ODD-S-10 ont plus souvent des missions et des fonctions qui traitent aussi les ODD-S-1, 4, 8 et 11, créant ainsi un lien fonctionnel entre les objectifs liés aux inégalités, à la réduction de la pauvreté, à la durabilité urbaine, à la croissance économique, au travail décent et à l'éducation. Ils s'engagent également fréquemment dans les ODD-S 3 et 9. Par exemple, un CSE étudié était une ONG fournissant des services de conseil aux travailleurs migrants étrangers et aux familles multiculturelles. Tout en poursuivant ses services de conseil, l'ONG est devenue une entreprise sociale fournissant des services d'éducation et de santé, contribuant ainsi aux ODD-S 3, 4, 10 et 11.
- Les fonctions et les missions des CSE qui s'occupent des ODD-S 2, 5, 7, 13, 15, 16 et 17 sont relativement moins importantes. Il convient de noter cependant que, même si le nombre de CSE visant les ODD-S 2 (système de distribution urbain-rural et agriculture urbaine) et ODD-S 5 (égalité des sexes) est faible, ils contribuent à une gamme variée de ODD-S : les CSE contribuent à l'ODD-S-10, et aussi aux ODD-S 1, 3, 4, 8, 9, 11 et 12. En particulier, les CSE ayant trait à l'ODD-S 5 participent à diverses activités associées à d'autres ODD-S. Cela indique que, même si le nombre de CSE qui s'occupent de l'égalité des sexes est faible, ils tentent de traiter les problèmes liés à l'égalité des sexes de multiples façons.
- Aucun CSE à Séoul n'a déclaré que sa mission ou fonction était de répondre aux objectifs associés aux ODD-S 6 (Eau saine et salubre) et ODD-S 14 (Restauration du fleuve Han). Compte tenu du nombre de projets du GMS associés à ces objectifs, les CSE ont de nombreuses possibilités de mener des activités économiques liées à ces projets, telles que la restauration de la rivière Han, le contrôle de la qualité des canalisations, le contrôle des eaux souterraines, le recyclage des eaux de pluie, la gestion de stations d'épuration respectueuses de l'environnement, et le contrôle de la qualité et de la sécurité de la rivière Han et des autres rivières.

Limites, tensions et opportunités

Malgré les nombreux aspects positifs du secteur de l'ES à Séoul, en termes d'impact et de potentiel concernant les ODD, diverses limites et tensions restent à être évoquées et résolues.

Premièrement, le développement de l'ES par le GMS ou un gouvernement de district a entraîné une dépendance considérable à l'égard des subventions. Il existe un nombre relativement élevé de coopératives enregistrées mais non opérationnelles, dont beaucoup ne reçoivent pas de subventions financières directes. Cela soulève une question sur la durabilité d'autres formes d'OEESS le jour où les subventions seront réduites ou supprimées. Les politiques publiques doivent aller au-delà des incitations financières et créer un environnement dans lequel l'ES peut facilement accéder à des ressources privées abordables et ainsi créer une chaîne de valeur compétitive et équitable pour ses produits et services.

Deuxièmement, la mise en place de mécanismes de gouvernance participatifs public-privé pour l'ES à Séoul a considérablement renforcé les acteurs de cette ES. Dans un contexte où l'ES est devenue un symbole politique de la mairie actuelle, une nouvelle expansion de ces acteurs d'une ES investie de pouvoirs peut être remise en cause par l'opposition politique. La participation limitée des maires de district appartenant au parti d'opposition aux dialogues politiques sur l'ES montre que ce risque est réel. Donner plus d'indépendance et d'autonomie aux OEESS pourrait minimiser toute instrumentalisation du sujet par un parti politique spécifique et, par conséquent, la politisation selon des lignes partisans.

Un troisième problème réside dans la structure bureaucratique cloisonnée qui traite des OEESS. L'absence de coordination entre les ministères et les bureaux des gouvernements locaux, ainsi que les différentes priorités concernant les OEESS et leurs rôles, ont entraîné une structure fragmentée de l'écosystème de l'ES à Séoul. Même au sein de l'hôtel de ville, le Bureau de l'innovation sociale qui s'occupe des entreprises villageoises ne collabore pas étroitement avec le Département de l'économie sociale. Les administrations de district sont souvent exclues du processus d'élaboration des politiques publiques même si ce sont elles qui doivent mettre en œuvre les politiques du GMS et interagir directement avec les organisations de l'ES situées

dans leurs zones administratives. En outre, il n'existe aucun ministère responsable pour coordonner et accompagner l'ensemble du processus au sein du GMS.

Quatrièmement, les OEESS, en particulier les SRE, les CSE et les PCSE, courent le risque de créer des emplois peu qualifiés, peu rémunérateurs et à forte intensité de main-d'œuvre. Par exemple, les secteurs des soins infirmiers et des soins aux personnes âgées, les secteurs les plus importants en termes d'emploi et de chiffre d'affaires financier, fournissent aux femmes principalement des emplois à forte intensité de main-d'œuvre et peu rémunérés.

Cinquièmement, bien que le salaire moyen de la tranche de rémunération la plus basse des salariés des OEESS soit supérieur à celui de la tranche équivalente des entreprises à but lucratif, le salaire moyen des tranches de rémunération moyenne et supérieure des employés des OEESS est nettement inférieur. En conséquence, les OEESS ont du mal à recruter et à garder des cadres moyens et supérieurs, ainsi que des salariés dotés des compétences, des connaissances et de l'expérience nécessaires et qui doivent être rémunérés en conséquence sur un marché du travail concurrentiel. Cela limite la capacité des OEESS à professionnaliser et à développer leurs activités.

Sixièmement, l'incohérence des politiques publiques, en particulier lorsque les politiques nationales entravent le développement de l'ES, peut nuire à la capacité des collectivités locales de réaliser les objectifs de développement durable localisés. Depuis 2017, des efforts sont en cours pour établir un cadre juridique qui couvre toutes les OEESS (connu sous le nom de Loi-cadre sur l'économie sociale).¹ En cas de succès, cela pourrait être un moyen de remédier à diverses formes d'incohérence politique.

Les contraintes structurelles ont un effet similaire. Par exemple, l'encouragement à l'installation et à l'utilisation de l'énergie solaire est handicapé par le faible taux d'accès à la propriété à Séoul. Les locataires ont du mal à installer un système d'énergie solaire, car ce sont les propriétaires qui prennent pratiquement toutes les décisions concernant la résidence. Le fait que les économies d'énergie dépendent en grande partie de la décision des propriétaires signifie que la faible accession à la propriété pose un problème structurel aux résidents à faible revenu qui deviennent des producteurs

d'énergie. Une combinaison de politiques des gouvernements nationaux et locaux doit prendre en compte ces contraintes structurelles afin de rendre efficaces les efforts du GMS pour intégrer la production d'énergie solaire à petite échelle dans ses politiques de transition énergétique.

Septièmement, les mécanismes disponibles pour financer les OEESS doivent être diversifiés. La croissance du Fonds d'investissement social à Séoul est une bonne nouvelle, mais l'accès limité des sociétés par actions aux autres sources de financement, telles que les coopératives de crédit, constitue une contrainte importante. Le GMS pourrait déplacer ses efforts politiques de l'octroi de subventions publiques vers la conception d'un cadre réglementaire approprié pour faciliter un financement privé garantissant et renforçant l'indépendance, les normes et les principes de l'ES.

Faire des OEESS des moyens efficaces de mise en œuvre des ODD localisés

De cette étude découlent diverses leçons et recommandations politiques sur la manière de faire des OEESS un moyen efficace de mise en œuvre des ODD localisés. Bien qu'elles ne soient pas généralisables dans tous les contextes, elles fournissent des indications pouvant aider les décideurs dans divers contextes locaux et nationaux à apprendre, à s'adapter et à innover.

1 Les politiques publiques en République de Corée ont joué un rôle clé dans l'expansion et le développement du secteur de l'économie sociale au cours des dernières années, grâce à la reconnaissance juridique des OEESS et au soutien qui leur ont été apporté. Le Gouvernement Métropolitain de Séoul GMS en particulier, a aidé les OEESS à se développer en fournissant non seulement des soutiens directs variés, mais également un cadre institutionnel qui favorise la gouvernance participative, le partenariat public-société civile et le développement d'un écosystème porteur. Les politiques de soutien et les mécanismes de gouvernance doivent cependant laisser aux OEESS suffisamment d'autonomie et d'indépendance pour conserver et renforcer leurs valeurs et principes fondamentaux, ce qui est essentiel pour éviter une instrumentalisation et une politisation excessives.

2 Les OEESS en République de Corée, en particulier à Séoul, jouent un rôle important dans la création d'une synergie entre l'économie sociale et l'État providence en expansion, compte tenu du rôle actif des nouvelles formes d'OEESS dans la fourniture de services sociaux. Contrairement à de nombreux pays où l'État s'est tourné vers le secteur de l'économie sociale afin de réduire ses effectifs ou dans des contextes d'austérité budgétaire, le cas de la République de Corée et de Séoul montre qu'un travail en partenariat État-ES peut élargir la politique sociale et mieux réaliser les droits sociaux. La création d'une vaste alliance de mouvements sociaux en faveur de la démocratie et de l'inclusion sociale et économique, avec des acteurs de l'ESS peut jouer un rôle important dans le renforcement de la capacité des organisations de l'ESS à créer des synergies avec les politiques nationales, comme dans le cas de l'ESS de Séoul à la fin des années 90.

3 L'utilisation de ressources et d'actifs locaux déjà existants est cruciale pour le développement des OEESS. L'infrastructure organisationnelle et les ressources humaines du secteur de l'économie sociale, constituées au cours des décennies précédentes, ont été utilisées efficacement lorsque le GMS a mis en place un partenariat public-privé participatif et une approche écosystémique.

4 Un cadre politique cohérent à divers niveaux de gouvernance est essentiel pour soutenir les OEESS de base, au niveau local. Comme déjà indiqué dans le cas du logement et des énergies renouvelables à Séoul, des politiques innovantes doivent être développées pour faire face aux contraintes structurelles qui sont largement déterminées par les politiques nationales et les cadres juridiques existants.

5 Le financement durable est le plus grand défi auquel sont confrontés la croissance et le développement des OEESS à Séoul. Bien que le GMS ait lancé une série de politiques publiques, comme les achats préférentiels et le fonds d'investissement social, elles se limitent à certains types d'OEESS. De nombreuses OEESS, telles que les coopératives, ont un accès limité à ces fonds. Les politiques et les institutions publiques doivent créer un environnement réglementaire favorable dans

lequel les OEESS peuvent facilement accéder à des financements privés sans porter atteinte à leurs valeurs et principes fondamentaux.

6 Les mécanismes démocratiques locaux, y compris les mécanismes électoraux et participatifs, ont joué un rôle crucial dans la croissance des OEESS à Séoul. Mais il faut mettre en garde : les mécanismes doivent éviter d'être trop politisés d'une manière partisane. La politisation de l'ESS peut compromettre la durabilité à long terme du soutien politique le jour un autre parti arrivera aux affaires. Une plus grande autonomie et indépendance des OEESS peut être l'un des meilleurs moyens d'éviter une telle politisation.

7 Bien que la collaboration avec le gouvernement puisse maximiser l'impact des OEESS pour localiser et mettre en œuvre les ODD, cette collaboration risque également d'être instrumentalisée par le gouvernement. Les politiques de soutien et la focalisation des OEESS de Séoul sur des aspects spécifiques de l'exclusion sociale et de la création d'emplois, ce qui n'est pas problématique en soi, peuvent cependant constituer un obstacle potentiel au développement d'un secteur de l'ES qui poursuit une approche intégrée et équilibrée des objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

NOTES DE FIN

¹ La loi-cadre sur l'économie sociale figurait dans le programme électoral de Moon Jae-in (président élu en 2017). Depuis lors, son gouvernement a cherché à faire adopter le projet de loi à l'Assemblée nationale. Les OEESS, pour leur part, ont formé une coalition appelée Action des citoyens pour l'établissement de la loi-cadre sur l'économie sociale afin de faire pression sur les décideurs (voir Kwark, Sookeun, 2017 et Park, Seonha, 2018).

Références

Kwark, Sookeun. 2017. Will social enterprises be a magic bullet for job creation? Chosun.com, 19 October. http://news.chosun.com/misaeng/site/data/html_dir/2017/10/19/2017101900366.html

Park, Seonha. 2018 Angry citizens: No more delay of the Framework Act for Social Economy. Hangeore, 8 February, http://www.hani.co.kr/arti/economy/economy_general/831415.html

ODD dans l'Agenda 2030 et ODD à Séoul

SDGs		ODD
End poverty in all its forms everywhere		Éliminer l'extrême pauvreté et la faim
End hunger, achieve food security and improved nutrition and promote sustainable agriculture		Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
Ensure healthy lives and promote well-being for all at all ages		Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
Ensure inclusive and equitable quality education and promote lifelong learning opportunities for all		Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
Achieve gender equality and empower all women and girls		Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
Ensure availability and sustainable management of water and sanitation for all		Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau cycle city
Ensure access to affordable, reliable, sustainable and modern energy for all		Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
Promote sustained, inclusive and sustainable economic growth, full and productive employment and decent work for all		Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
Build resilient infrastructure, promote inclusive and sustainable industrialization and foster innovation		Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
Reduce inequality within and among countries		Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
Make cities and human settlements inclusive, safe, resilient and sustainable		Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
Ensure sustainable consumption and production patterns		Établir des modes de consommation et de production durables
Take urgent action to combat climate change and its impacts		Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
Conserve and sustainably use the oceans, seas and marine resources for sustainable development		Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
Protect, restore and promote sustainable use of terrestrial ecosystems, sustainably manage forests, combat desertification, and halt and reverse land degradation and halt biodiversity loss		Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
Promote peaceful and inclusive societies for sustainable development, provide access to justice for all and build effective, accountable and inclusive institutions at all levels		Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
Strengthen the means of implementation and revitalize the Global Partnership for Sustainable Development		Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Listes des Acronymes

ADC	Asociaciones de Desarrollo Comunal
CBA	(Commonwealth of Australia 2006, Banque mondiale 2010)
CEA	Analyse Coût-Efficacité
CGPCCSE	Conseil de Consultation sur les Politiques Civiques et Gouvernementales pour l'Economie Sociale
CSE	Entreprises Sociales Certifiées
OSC	Organisations de la Société Civile
DG	Gouvernement de District
UE	Union Européenne
FAC	Loi-Cadre sur les Coopératives
FASD	Loi-Cadre sur le Développement Durable
FOSE	L'Ordonnance-Cadre pour l'Economie Sociale
PIB	Produit Intérieur Brut
GIIRS	Global Impact Investment Reporting Standards
PIBR	Produit Intérieur Brut Régional
GRI	Global Reporting Initiative
ICLEI	Conseil International pour les Initiatives Locales pour l'Environnemen
ICSEM	Modèles Comparatifs d'Entreprises Sociales Internationales
ICSU	Conseil International des Unions Scientifiques
IFPRI	Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaire
FMI	Fonds Monétaire International
ISO	Organisations de Soutien Intermédiaire
KFTC	Commission du commerce équitable de la Corée
KWR	Won Coréen (unité monétaire de la Corée)
KSEPA	l'Agence de Promotion de l'Entreprise Sociale de Corée
LA 21	l'Agenda 21 pour leurs communautés locales - ou Local Agenda 21
LEED	Développement Economique et l'Emploi Local
LSEEDP	Projet de Développement de l'Ecosystème Socio-Economique Local
MAFRA	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires Rurales
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
MOEL	Ministère de l'Emploi et du Travail
MOFP	Ministère des Finances et de la Planification
MOHw	Ministère de la Santé et des Affaires sociales
MoIS	Directives de mise en œuvre du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
NBLS	Programmes Nationaux de Sécurisation des Moyens de subsistance
NEET	La situation des jeunes qui n'ont ni emploi, ni éducation, ni formation
ONG	Organisation Non Gouvernementale

APD	Aide Publique au Développement
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ICLEI	Conseil International pour les Initiatives Locales pour l'Environnemen
RAP	Recherche-Action participative
CPDD	Conseil Présidentiel pour le Développement Durable
PCSE	Entreprise Social Pré-Certifié
PSE	Paiements pour Services Ecosystémiques
PFOU-	Fondation populaire pour vaincre le chômage -
SWT	Société pour travailler ensemble
PMCOU	Comité du Mouvement Populaire pour vaincre le Chômage
ODD-S	Ojbectif pour le Développement Durable de Séoul
SAA	Comptabilité sociale et l'audit
SBSC	Tableau de bord Prospectif Equilibré pour la Durabilité
SCSD	Conseil de Développement Durable de Séoul
ODD	Objectifs de Développement Durable
ES	Economie Sociale
SEPA	Loi sur la promotion des entreprises sociales (SEPA: Social Enterprise Promotion Act)
ZES	Zone d'Economie Sociale
SMC	Conseil Métropolitain de Séoul
GMS	Gouvernement Métropolitain de Séoul
SRAC	Centres d'Aide à l'Autonomie au niveau local
SRC	Centres d'Autosuffisance
SRE	Entreprises autonomes
SROI	Retour sur Investissement Social
SCSD	Conseil de développement durable de Séoul
ESS	Economie Sociale et Solidaire
SSEC	Centre d'Economie Sociale de Séoul
SSEN	Réseau d'économie sociale de Séou
OEESS	Organisations et entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire
SSEPO	Ordonnance sur la Promotion des Entreprises Sociales de Séoul
SUEP	Projet d'Emploi Socialement Utile
SVE	entreprise villageoise type de séoul
SWAp	Approche sectorielle
CGLU	Cités et Gouvernements Locaux Unis
USAID	l'Agence Américaine pour le Développement International
USD	Dollars Américain (unité monétaire des Etats-Unis)
VE	Entreprises Villageoises
WTF	Working Together Foundation

Recherche et rédaction par Ilcheong Yi (coordinateur et auteur principal), Heejin Ahn, Jongick Jang, Michelle Jaramillo, Eun Sun Lee, Suyeon Lee, Ye Jin Lee, Peter Utting et Joon Young Yi. Infographie de Ye Jin Lee et Sergio Sandoval. Réalisé par l'unité Communications et Sensibilisation de l'UNRISD.

Crédits photos (dans l'ordre de présentation)

Sungwoo Lee (tous droits réservés). Les Parapluies de Cheonggyecheon par Travel Oriented (sous licence Creative Communes CC BYSA 2.0 via Flickr). Ian Valerio, Bundo Kim, Coen van Hasselt, Fay, Annie Spratt, KS Kyung (domaine public via Unsplash).



L'Économie Sociale et Solidaire pour les Objectifs de développement durable

PANORAMA DE L'ÉCONOMIE SOCIALE À SÉOUL

Cette recherche a porté sur l'analyse de l'économie sociale (ES) à Séoul, en Corée du Sud, et comment celle-ci contribue à l'implémentation et, à terme, à la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD) "localisés" de la ville. Caractérisée par un rapide développement de politiques volontaristes en matière d'ES, une croissance spectaculaire des entreprises et organisations de l'ES, et l'engagement fort du gouvernement métropolitain de Séoul à l'égard des ODD, l'expérience de la ville offre une opportunité précieuse d'enrichir davantage la compréhension de l'économie sociale et solidaire (ESS) en tant que moyen de mise en oeuvre des ODD. Ceci constitue la première étude de cas d'une série de projets de recherche sur l'ESS et les ODD que UNRISD prévoit de mener.

www.unrisd.org/sse-sdgs-seoul